This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 073762187

Digitized by Google

0914
.108
V.77-78

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

METZER AKADEMIE.

---

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE METZ.

Digitized by Google

Metz, Imprimerie Lorraine, rue des Clercs, 14.

Digitized by Google

# METZER AKADEMIE

LITTERATUR, WISSENSCHAFT, KUNST UND LANDWIRTHSCHAFT

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE METZ

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

L'Académie de Metz a été fondée par Lettres patentes de Juillet 1760

2e PÉRIODE — LXXVIIIe ANNÉE — 3e SÉRIE — XXVIe ANNÉE

1896-1897

METZ

N. HOUPERT, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue des Clercs, 14

1899

Digitized by Google

L'Académie ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les Notices ou Travaux particuliers que renferment ses Mémoires

Digitized by Google

# JÄHRLICHE SITZUNG.

Digitized by Google

Digitized by Google

# GESCHÄFTSBERICHT

# DER METZER AKADEMIE

über den Jahrgang 1896/97

durch Herrn N. BOX, Sekretär.

---

Meine Herren!

Wie in den Vorjahren, so lassen sich auch die Eigenthümlichkeiten des akademischen Jahrganges 1896/97, welchen wir heute abschliessen, in drei Kapitel zusammenfassen: Verwaltung, Personal, und Arbeiten der verschiedenen Mitglieder unserer Gesellschaft.

## *Verwaltung.*

Dieser wesentliche Bestandtheil, die Seele einer jeden Geschäftsführung, ist genau in allen Punkten: Die der Akademie eigenen Abrechnungen sind vorschriftsmässig gerechtfertigt worden, ebenso wie die Abrechnungen über die Vermächtnisse, mit deren Vertheilung sie beauftragt ist, und über welche wir Ihnen Rechenschaft abzulegen haben.

Digitized by Google

Dieselbe Arbeit, welche wir am nämlichen Tage des Vorjahres für den Jahrgang 1895/96 aufgestellt haben, und deren Bericht im Laufe des Jahres veröffentlicht worden ist, wird auch seine Stelle finden in dem Band unserer Memoiren, welche bereits gedruckt sind und gleich nach dem Heften zur Vertheilung gelangen werden. Seit 1819 wird dies das siebenundsiebenzige Band dieser Serie sein.

Die Commission für die Tugendpreise, bestehend aus den Herren Greff, Ferrez, de Tinseau und Colon, Berichterstatter, hat folgende Vertheilung vorgeschlagen, welcher die Akademie zugestimmt hat.

Die verfügbaren Summen sind in 19 Loose eingetheilt worden, und zwar 6 Loose zu 150 Mark, 6 zu 120 Mark, 4 zu 80 Mark und 3 zu 50 Mark.

Zu der Categorie von 150 Mark gehören :

1. Frl. Boudard, Victorina, Schneiderin,
2. Frl. Cunche, Susanna, Wäsche-Arbeiterin,
3. Frl. Jacquin, Oktavie Barbara, Modistin,
4. Frl. Lallié, Zoé Josephina, Arbeiterin,
5. Frl. Méaux, Annette, Taglöhnerin,
6. Frl. Robinet, Louise, Schneiderin.

Die Loose zu 120 Mark sind zugetheilt worden an :

7. Frl. Demange, Adèle, Modistin,
8. Frau Graff, Ernestine, Ehefrau Tutenuit, Waschfrau,
9. Frau Royer, Maria, Wittwe Cherer, Stickerin,
10. Frl. Strasser, Maria, Putzfrau,
11. Frau Thomas, Johanna, Wittwe Jeanny, in Moulins bei Metz,
13. Frl. Thomas, Anna, Schneiderin.

Digitized by Google

Die Loose von 80 Mark sind vertheilt worden an:

13. Frau Bentz, Virginie, Schneiderin,
14. Frl. Petitmangin, Anna, früher Dienstmagd,
15. Frl. Müller, Felicia, Mützen-Arbeiterin,
16. Frl. Vincent, Eugenie, Schneiderin.

Die Loose zu 50 Mark endlich wurden folgenden Personen gewährt:

17. Frl. Clause, Maria, Dienstmagd in Secourt,
18. Frl. Grandjean, Marie Melanie, Schneiderin,
19. Frau Schaller, Katharina, Wittwe Schouler.

Mit Ausnahme von Frau Jeanny aus Moulins bei Metz und Frl. Clause aus Secourt, sind die meisten dieser Personen Metzer Arbeiterinnen, welche der Berichterstatter der Commission ganz besonders der Aufmerksamkeit mitleidiger Seelen anempfiehlt, deren grossmüthiger Beistand nicht besser angebracht werden könnte. «Sie sind», sagt er, «die Ueberlebenden der früheren Arbeiterinnen-Genossenschaften der Stadt Metz. Zu ihrer Zeit zeichneten sie sich durch ihre Fertigkeit und ihre musterhafte Führung aus; damals waren sie glücklich, weil sie ihr Auskommen fanden, aber jetzt sind sie altersschwach und befinden sich in einer Nothlage, die sich kaum vom Elend unterscheidet. Eine ergiebige Beschäftigung finden sie nicht mehr, weil ihre frühere Clientel verschwunden ist; aber sie sind ehrlich geblieben, was sie stets waren; sie ertragen ihr Missgeschick mit Würde und ohne Klagen; viele opfern noch die letzten Kräfte unglücklichen Freunden oder ihren Familien.

Als vor einigen Jahren Herr Dr. Daga seiner Vaterstadt eine beträchtliche Geldsumme ver-

Digitized by Google

machte, sollte dieselbe vorzugsweise dazu dienen, um solchen alten und tugendsamen Arbeiterinnen aufzuhelfen, welche um so mehr einer Fürsorge würdig erscheinen, als sie bei ihrem Missgeschick tugendhaft geblieben sind.

### *Bewerbung um den Preis Herpin.*

Drei Bewerber haben sich dies Jahr aufgestellt und die Commission bestehend aus den Herren Hubert, Benoît und Paulus, Berichterstatter, hat nach Prüfung vorgeschlagen, demjenigen Autoren den Vorzug zu geben, welcher für seine Arbeit den Sinnspruch gewählt hat: *« Allez à la fourmi »*, und ein hervorragendes Werk geschaffen hat, mit dem Titel: *Metz, Documents généalogiques d'après les registres paroissiaux.*

Das Werk ist die Fortsetzung von *« Metz ancien »* des Herrn d'Hannoncelles, und vervollständigt es.

Die Akademie hat dem Antrag der Commission entsprochen und den Preis Herpin dem Herrn abbé F. Poirier, Pfarrer in Peltre, zugesprochen.

### *Rein akademische Preise.*

Für den Paragraphen der Philosophie, namentlich für die erste Frage, also lautend: « Hat seit einem Jahrhundert das moralische Gefühl mit der materiellen Verbesserung gleichen Schritt gehalten? » sind zwei Aufsätze eingereicht worden.

Da die Prüfungscommission bestehend aus den Herren de Goy, Bérard und Ferrez, Berichterstatter, zwei günstige Gutachten abgegeben hat, hat die Akademie dem Herrn Jung, Professor an der Real-

Digitized by Google

schule zu Metz, eine silberne Medaille, kleines Format, und dem Herrn Jullien La Ruelle, Ingenieur, Römerstrasse 9 in Metz, eine ehrenvolle Erwähnung mit Diplom zugesprochen.

Für die zweite Frage: « Welche Ursachen fesseln den Menschen an den Ort seiner Geburt, und durch welche Mittel liessen sich diese Bande dermassen kräftigen, dass der Auswanderung nach den Grossstädten wirksam entgegengetreten werden könnte? » hat sich nur ein Bewerber aufgestellt. Aber die Leistung ist einer ehrenvollen Erwähnung mit Diplom werth erachtet worden. Diese Auszeichnung ist Herrn Ernst Krumm, Spiessstrasse Nr. 1 in Metz, zu Theil geworden.

*Geschichte.*

Zwei Werke sind vorgelegt worden. Das eine betitelt: « *Les Seigneurs de Saulny* », von Herrn Ferdinand des Roberts, Mitglied der Akademie Stanislas, Villa de la Pépinière in Nancy.

Die Akademie hat dem Autoren eine silberne Medaille, Mittelformat mit Diplom, und Eintragen in die jährlichen Memoiren der Gesellschaft zugesprochen.

Das andere Werk ist von Herrn Camille Auvray, führt den Titel: « *Notice archéologique sur Chérisey* ». Landwirth in Chérisey, eingereicht worden, und

Der Autor hat eine bronzene Medaille Mittelformat, und Eintragen in die Memoiren der Akademie erlangt.

*Lokal-Gewerbliches.*

Dieser Paragraph, mit dem Untertitel: « Die Geschichte einer der hauptsächlichsten Industrien

Digitized by Google

des Landes aufsetzen, wie z. B. der Metallurgie und der besonderen Gewerbe, welche sie erzeugt (Eisenhandel, Schlosserei, Nagelschmiede etc.), hat Anlass gegeben zu einem meisterhaften Werk über die Müllerei. Der Berichterstatter, Herr Lametz, welcher mit den Herren Schlincker und Amblard die Prüfung übernommen, hat die Leistung belobt und die Akademie hat dem Herrn Valentin Pelsy, auf der Gosselminger Mühle (Lothringen) eine silberne Medaille, grosses Format, mit Diplom und Eintragen in die Memoiren zuerkannt.

*Heilkunde.*

Der Abschnitt über Heilkunde, welcher die Aufmerksamkeit der Bewerber, auf die Microben und Bacillen, auf deren Merkmale und Eintheilung, sowie auf deren Rolle in der Natur lenkte, ist von zwei sehr tüchtigen Bewerbern behandelt worden. Ihre Leistungen sind von den Herren Dr. Marchal, Abbé Friren und Box, Berichterstatter gewürdigt worden. Die Herren der Prüfungskommission haben als Belohnung für das Werk mit dem Sinnspruch: « *Crescite et multiplicamini* » eine goldene Medaille mit Diplom, und Eintragen für die Leistung mit dem Spruch: « *Homo sum et nihil humani a me alienum puto* ».

Die Akademie hat eine silberne Medaille, grosses Format, mit Diplom und Eintragen, dem Herrn Dr. Haas, in Nancy, freiem Mitglied der Akademie, für die erste Leistung, und eine bronzene Medaille mit Diplom und Eintragen, dem Herrn Dr. Meyer, in Metz, Bärenstrasse, für das zweite Werk zuerkannt.

Digitized by Google

## 2. Personal.

Seit langer Zeit, meine Herren, wurden die jährlichen Verluste in unserm Personal durch Zuzug einer annähernd gleichen Anzahl von neuen Mitgliedern gedeckt. Dies ist im Laufe dieses Jahres nicht eingetroffen und unsere Verluste sind um so herber, als sie uns in sehr verdienstvollen Mitgliedern betroffen haben.

Der Tod und andere unvorhergesehene Fälle haben also unsere Reihen gelichtet. Von den Ehrenmitgliedern haben wir die Herren Ambroise Thomas und Ingenieur Daubrée, beide Mitglieder des Institut de France, und Herrn August Prost, Titularmitglied unserer Akademie, Mitglied und ehemaliger Präsident der *Société des antiquaires de France* aufzuzählen.

Von unseren anderen Titular-Mitgliedern sind ausserdem verstorben die Herren Abbé Fleck, Mayer und Pfarrer Vion.

Ausser diesen Verlusten ist eine Anzahl von Austritten angemeldet worden, über welche die Akademie einen Beschluss noch nicht hat treffen können.

Dagegen sind die Herren Prost (gestorben), Bellevoye und Crova zu Ehrenmitgliedern ernannt worden.

Herr Mayer (gestorben), Herr Colon, seit 25 Jahren Agent der Akademie, und Herr Pfarrer Thorelle, zu Lorry-Mardigny, sind zu Titular-Mitgliedern ernannt worden.

Herr Thorelle, ehemaliger Professor, ist der Verfasser eines Berichtes über einem Inventar

Digitized by Google

des Baudoche und eines Auszuges aus einem Manuscript des Schlosses von Mardigny über der Statistik der Metzer Bevölkerung im Jahre 1684.

Herr Johann Marie Heinrich Thiriot, ehemaliger Zögling der Schule der bildenen Künste und der Schule der schönen Künste, ehemaliger Zeichen lehrer und Lehrer für Bildhauerei an der Gewerbeschule, Maler und Dekorationsmaler zu Metz, ist als agregirter Künstler aufgenommen worden.

Herr Armand Maurice Bouchez, aus Kattenhofen, ehemaliger Forstinspektor, und Herr Baron Etienne de Ladoucette sind als unabhängige, auswärtige Mitglieder aufgenommen worden.

Herr Charles Margot, Präparator an der Universität zu Genf, Herr Dr. Bleicher, Professor an der pharmaceutischen Hochschule in Nancy, und Herr Mathieu Henry Bardy, Ehren-Apotheker und Präsident der *Société philomatique vosgienne* sind als correspondirende Mitglieder aufgenommen worden.

Zur Erneuerung des akademischen Bureau's für das Jahr 1897/98 ist vorschriftsmässig in geheimer Wahl abgestimmt worden :

Herr Ferrez ist zum Präsidenten ernannt worden ;
Herr Box zum Vice-Präsidenten ;
Herr Pfarrer Paulus zum Sekretär.

Diese drei Wahlen sind mit Stimmeneinheit weniger eine Stimme getroffen worden.

Die Herren Lametz und de Tinseau sind durch Acclamation als Schatzmeister und Archivar wiedergewählt worden.

Digitized by Google

Herr Greff ist ebenfalls durch Acclamation zum Ehrenpräsidenten ernannt worden.

## 3. Arbeiten des Jahres.

Bei der Klassifizirung der Aufsätze, welche wir Ihnen nach den Namen der Verfasser alphabetisch geordnet aufzählen werden, können wir nicht umhin auf den seltsamen Umstand hinzuweisen, dass in einer gut geregelten Körperschaft die litterarische oder wissenschaftliche Produktion niemals anhält.

Von Jahr zu Jahr ändert sich das Personal dieser Körperschaft, der Impuls wechselt; nichtsdestoweniger findet sich am Ende des Jahres genügend Stoff um das übliche Band auszugeben.

So haben wir für dieses Jahr folgende Leistungen aufzuzeichnen:

### Herr Amblard (Désiré)

**Agregirt-Landwirth 28 Februar 1878.**
**Titular 26. Februar 1885.**

Unser Kollege beschäftigt sich mit Forellenzucht. Aus diesem Grunde steht er seit nahezu 8 Jahren in Verbindung mit der Moseler Fischzuchtgesellschaft, und da ihm diese Beschäftigung geglückt ist, macht er sich eine Freude daraus, uns an seinen Arbeiten und Erfolgen theilnehmen zu lassen.

Ausserdem hat Herr Amblard, als Titular-Mitglied, an der Untersuchungscommission für die

Digitized by Google

Kandidatur des Herrn Mayer theilgenommen; er ist als Titular-Mitglied Berichterstatter der Untersuchungscommission für die Kandidatur des Herrn Colon gewesen, und hat der Commission für den Wettbewerb in Industriezweigen angehört.

### Herr Bardy

**Präsident der *Société philomatique vosgienne***
**Correspondent unserer Akademie,**

hat zwei seiner Werke gewidmet, das eine unter dem Titel: *Mélanges Vosgiens*, das andere: *Saint-Dié pendant la guerre de 1870/71*. Herr Bardy erntet Dankerzeugungen für sein freigebiges Wohlwollen.

### Herr Arthur Benoit

**Mitglied der Akademie seit 1877.**

***Semper similis sui.*** **Herr Benoît ist und bleibt** stets der gleiche. Von Jahr zu Jahr und ohne Unterlass vollbringt er ordnungsmässig sein akademisches Pensum.

In diesem Jahre hat er zwei Werke aufgelegt. In dem einen lässt er sich aus über ein Werk des Herrn Baron de Rouglon, betitelt: « Die Eingekerkerten in Toulouse während der Schreckenszeit.

Diese Studie, packend aus dem Leben gegriffen, hat auch den Vorzug der grössten Wahrhaftigkeit, denn der Verfasser hat an den allerbesten Quellen geschöpft: aus den Bezirks-Archiven der Haute-Garonne. Sie enthält auch die Haftscheine der

Digitized by Google

während der Schreckenszeit in den zahlreichen Gefängnissen von Toulouse, in den Carmeliten, in der Conciergerie, im früheren Sénéchal, in den Hauts-Marets und in dem Gymnasium der Irländer Eingekerkerten.

Das Werk des Herrn Rouglon befasst sich mit 284 Personen, und ein besonderes Interesse bieten die biographischen Notizen, welche den Namen einer jeden dieser Personen begleiten.

Das zweite Werk unseres arbeitsamen Collegen ist betitelt: *Le couvent des prêcheresses à Metz.*

Es ist dies ein langes und interessantes Verzeichniss unbekannter oder wenig bekannter Vorfälle, welches die Liebhaber mit Erkenntlichkeit geniessen werden.

Herr Benoit hat ausserdem den Untersuchungsbericht über die Kandidatur des Herrn Bardy, in Saint-Dié, als correspondirendes Mitglied erstattet, und ist Mitarbeiter der Herren Huber und Paulus, an der Prüfung zum Wettbewerb an dem Preise Herpin vorgelegten Aufgaben.

Herr Abbé BÉRARD,

Ehren-Domkapitular,
Titular seit 1895,
Präsident in 1888-1889, 1892-1893,
Sekretär von 1877 bis 1887.

Hat mit den Herren de Goy und Ferrez an der Commission theilgenommen, welche beauftragt war, den Wettbewerb für Philosophie zu prüfen, an welcher sich drei Concurrenten betheiligt haben.

Digitized by Google

Herr Abbé Bourgeat,
Titularmitglied seit 1879.

Ist beauftragt worden die Biographie des Herrn Domcapitulars Fleck zu verfassen. Diese Huldigung hat das Tageslicht noch nicht erblickt, und indessen kennen wir von unserem sehr betrauerten Collegen nur das Wenige, das Herr Box, in seiner Eigenschaft als treuer und ehemaliger Studienfreund, und Herr Ferrez, als Vertreter des Präsidenten der Academie, vereinigt und sich vorgenommen hatten, bei dem Leichenbegängnis vorzubringen, was jedoch auf den ausdrücklichen Wunsch seiner Hochwürden Gnaden unterblieben ist, wegen der Entfernung des Begräbnisortes sowohl als auch wegen des Zeitmangels.

Herr Maurice Bouchez,
Freiwilliger Mitglied seit 1896.

Hat die Anzahl der Manuscripte der Academie vermehrt, indem er ihr in liebenswürdiger Weise als Huldigung ein altes Register der Gemeinde Kattenhofen, vor 1789 stammen, zum Geschenk machte. Es ist dies ein werthvolles Document für die Geschichte dieser Ortschaft, welche durch ihre interessante Vergangenheit wohl verdient ihre Geschichte zu haben. Die Academie drückt dem Geber seinen Dank aus.

Herr Box,
Laureat der Academie,
Titular seit 1884,
Sekretär seit 1889-1890.

Ausser dem gegenwärtigen Geschäftsbericht für

Digitized by Google

1896-1897 hat Herr Box den Bericht über den heutigen medicinischen Wettbewerb als Mitarbeiter der Herren Marchal in Mondelange und des Herrn Pfarrer Friren verfasst. Er hat auch den Untersuchungsbericht über die Candidatur des Herrn Maurice Bouchez, für die Stelle des unabhängigen Mitgliedes, verfasst und hat teilgenommen an der Untersuchungscommission für die Candidatur des Herrn Bleicher in Nancy, welcher mit dem Titel eines correspondirenden Mitgliedes in Vorschlag gebracht worden war.

Das zweite Band des Saargebietes geht seinem Ende entgegen, ebenso wie dasjenige der Recapitulirungstabellen der Academie.

Rede, welche an dem Leichenbegängnis des Herrn Domkapitulars Fleck gehalten werden sollte:

« Hochwürden-Gnaden,
« Meine Herren,

« Bevor wir uns von einem Collegen trennen, « welcher sieben und zwanzig Jahre hindurch « der Academie angehört, ist es gewiss angebracht, « der Thaten, der Gedanken und der Arbeiten « einer so langen Periode zu gedenken und sie zu « erforschen, um so mehr als ihr Urheber vor « Allen ein trefflicher Mathemathiker, ein gelehr- « ter Litterat, ein tüchtiger Theologe war, welcher « vor keinem Arbeitspensum zurückwich, und wel- « cher all seinen Aufgaben bis zum Schluss mit « einer strengen Pünktlichkeit gerecht geblieben « ist.

« So war, meine Herren, unser College, Herr « Abbé Joseph Martin Fleck, Titular-Domherr

Digitized by Google

« an der Metzer Domkirche, Titular-Mitglied der « Metzer Academie und der Gesellschaft für Natur- « geschichte in Metz. Es ist dies auch Alles, was « wir jetzt für unser Theil sagen werden, indem « wir überzeugt sind, dass Sie uns beipflichten wer- « den angesichts der schmerzlichen Lage, in wel- « cher sich unsere Körperschaft befindet, nachdem « wir Schlag auf Schlag in nur einigen Wochen « so herbe Verluste erlitten haben. Mitglieder wie « Prost, Daubrée und Fleck lassen eine Lücke, « welche unsere Theilnahme und unsere Thränen « nicht auszufüllen vermögen ; aber ihr Andenken « wird bleiben und, wenn dem Herkommen der « Academie gemäss hervorragende Mitglieder ihre « Biographie verfasst haben werden, wird diese « in unseren Annalen eine Stelle finden.

« In den zwanzig Jahren der Academischen « Laufbahn des Herrn Abbé Fleck jedoch fällt « eine ganz bemerkenswerte Thatsache auf, welche « schon jetzt eine öffentliche Ehrung erheischt. « Inmitten seiner täglicher Beschäftigungen näm- « lich hat unser College Zeit gefunden, die Aca- « demie viermal als Titularpräsident zu vertreten, « d. h. er hat vier Jahre hindurch einen grossen « Theil seiner Existenz unserer Gesellschaft gewid- « met.

« In den hundertsechsunddreissig Jahren des « Bestehens unserer Academie hat sich dieser Fall « vor ihm nur einmal ereignet.

« Für diese Hingebung, werter und theurer Herr « Präsident, schuldet Ihnen die academische Kör- « perschaft die öffentliche und besondere Ehrung, « welche wir Ihnen in dieser letzten und feier- « lichen Stunde mit dem vornehmsten Ausdruck

Digitized by Google

« unseres brüderlichen Scheidegrusses von Herzen « darbringen.

« Adieu, denn, werther Präsident und sehr be- « trauerter College. Empfangen Sie den Ausdruck « dieser Huldigung durch den Sekretär der Ge- « sellschaft, welche Sie beehrt und so sehr geliebt « haben, durch einen Ihrer ergebensten Collegen, « Ihren früheren Schulkameraden.

« Adieu, lieber und guter Joseph, Adieu, und « so Gott will auf Wiedersehen in der glückseligen « Ewigkeit. »

Herr Box hat ausserdem die Biographie seines früheren Lehrers, des verstorbenen Herrn Gabriel August Daubrée, Ehrenmitgliedes der Academie, mit Zusätzen versehen.

## Herr Eugène Colon.

**Laureat der Academie,**
**Titular seit 1876-1897.**

Herr Colon hat im Vereine mit den Herren Greff, Ferrez, de Tinseau die Commission gebildet, welche mit der Klassificirung der diesjährigen Bewerber an den Tugendpreisen betraut worden war, und ist von der Commission zum Berichterstatter ernannt worden.

Für einen Anfänger war die Aufgabe nicht leicht, wenngleich Herr Colon seit fünfundzwanzig Jahren an den Sitzungen der Academie teilgenommen hat und die Verhandlungen ihm nicht unbekannt sind.

Er hat einen sehr angemessenen Bericht erstattet, zu welchem er insofern zu beglückwünschen ist, da alle seine Anträge angenommen worden sind.



Digitized by Google

Herr FERREZ,

Laureat der Academie,
Titular seit 1870,
Präsident 1890-91,
Vice-Präsident 1896-1897.

Hat der Prüfungscommission der diesjährigen Tugendpreise angehört, den Untersuchungsbericht über die Candidatur des Herrn Jean Marie Henry Thiriot, Agregirt-Künstler verfasst; und den Bericht über den philosophischen Wettbewerb mit den Herren de Goy und abbé Bérard geliefert.

Folgen die Worte, welche er, in Abwesenheit des Herrn Präsidenten, für das Leichenbegängniss des Herrn Domherrn Fleck, in Bereitschaft hielt:

« HOCHWÜRDEN,
« EW. GNADEN,

« In Abwesenheit des ehrenwerten Präsidenten « der Academie, des Herrn Dr Winsback, liegt « dem Vice-Präsidenten die traurige Pflicht ob, dem « betrauerten Gelehrten den letzten Gruss zu ent- « bieten, dessen Tod nicht nur den höchsten Wür- « denträger unseres Metzer Clerus, sondern auch « den ganzen Klerus in Trauer hüllt, in welchem « er als der verdienstvollsten und der ehrwür- « digsten einer hervortritt; die Wissenschaften, « welche keinen eifrigern Jünger kannten; die « wissenschaftlichen Gesellschaften, welcher er mit « seiner Mitwirkung beehrte und seinen Arbeiten « bereicherte.

« Es ist nicht meine Absicht, meine Herren, « das so gut ausgefüllte, so stille und einfache « Leben des Herrn Domherrn Fleck Ihnen hier

Digitized by Google

« vor Augen zu führen. Andere werden seine « erhabenen Priestertugenden, die hervorragenden « Eigenschaften des Privatmannes preisen, Alles « was in seinen Einzelheiten und seinem Ganzen « dieses überaus sympathisches und offenes, so « interessantes, characteristisches Wesen aus- « machte. Die Eigenschaft, in welcher wir heute « das Wort ergreifen, hindert uns, über jenes Ge- « biet hinauszugehen, welches als Professor be- « sonders und als Mathematiker die academische « Laufbahn des Herrn Domherrn Fleck umfasst, « aber selbst in diesen Grenzen, welche unser « Vermächtnis sind, auferlegt uns die gegen- « wärtige Stunde und dieser Ort die unumstöss- « liche Pflicht, grösserer Enthaltsamkeit.

« Herr Professor Fleck gehörte der Metzer Aca- « demie an seit 1869; er war beinahe unser « Aeltester geworden und hatte zu vier verschie- « nen Malen die Präsidentschaft übernommen; « wenn dieser Fall auch nicht einzig in unseren « Annalen dasteht, so ist derselbe doch so selten, « dass er, an dieser Stelle zum späterenAndenken « hervorgehoben zu werden verdient.

« Um den Wert der verschiedenen Arbeiten zu « bemessen, welche Herr Abbé Fleck der Aca- « demie gewidmet hat, bedarf es einer weit grös- « seren wissenschaftlichen Competenz als der mei- « nigen; was jedoch in der Mehrheit dieser Ar- « beiten einem Jeden, der eine mathematische « Formel einigermassen geläufig zu lesen vermag, « auffält, das ist die berufsmässige, stete Sorgfalt, « die Sucht des Lehrers, welcher vor allen Din- « gen die Strenge der Schlussfolgerungen, die « Klarheit der Beweisführung, die Verallgemeine-

Digitized by Google

« rung und Vereinfachung der Methoden im Auge « hat ; so mögen als Beispiel gelten zwei Me- « moiren, welche auf's Gerathewohl aus zahl- « reichen anderen herausgegriffen sind. Das erste « (academischer Jahrgang 1876-1877) über die « Beweisführung des Lehrsatzes Newton durch die « einfachen Formeln der Trigonometrie ; das zweite « (academischer Jahrgang 1877-1878) über die Ge- « raden und Pläne im Raume.

« Ich halte ein, meine Herren, mehr sagen « hiesse in das Werk desjenigen eingreifen, wel- « cher die Lebensbeschreibung zu verfassen haben « wird. Für die Ausführung dieser Arbeit wird « uns Se. Gnaden die notwendige Frist wohl nicht « versagen, damit das Denkmal, welches das An- « denken seines verehrten Bruders verwigen « wird, nicht allzu unwürdig sei des Herrn Dom- « herrn Fleck, noch seiner Gnaden, noch der Aca- « demie. »

Herr Abbé FRIREN,
Titular seit 1874,
Archivist von 1882-1883 und von 1891-1895.

Hat der Untersuchungscommission angehört, welche beauftragt war, die Candidatur des Herrn Bleicher als correspondirendes Mitglied zu prüfen, und mit Herrn Box und Herrn Dr Marchal an dem Bericht über den diesjährigen medicinischen Wettbewerb teilgenommen.

Herr Léon GERMAIN,
beständiger Secretär der lothringischen archeologischen Gesellschaft in Nancy,
Correspondent seit 1882.

Die Academie schuldet Herrn Léon Germain Dank für die Zusendung folgender Arbeiten :

Digitized by Google

*Taque de fourneau du Musée de Longwy,*
*Grands et petits chevaux de Lorraine,*
*Le lit d'Antoine de Lorraine,*
*Riste sur Feste, une question de géographie historique.*

Herr E. GREFF,
Laureat der Academie,
Titular seit 1888,
Präsident 1895-1896.

Hat den Untersuchungsbericht über die Candidatur des Herrn Mayer als Titularmitglied verfasst, sowie auch die Biographie dieses Collegen, welcher der Gesellschaft zu kurze Zeit angehörte.

Herr Greff hat auch die Biographie des Herrn Abbé Vion, seines Collegen und alten Freunde geschrieben; er hat an der Classificirung der diesjährigen Tugendpreise teilgenommen und an den Untersuchungsarbeiten über die Candidatur des Herrn Colon als Titularmitglied.

Herr Paul de GOY,
Correspondent seit 1885.

Ist stets bereit sich der Körperschaft nützlich zu erweisen, welche er zu Dank verpflichtet hat dadurch, dass er sich herbeigelassen hat, mit Herren Ferrez und Bérard die Prüfung der verschiedenen für den philosophischen Wettbewerb aufgestellten Aufgaben zu prüfen.

Herr Dr M. B. Auguste HAAS,
Titularmitglied seit 1888,
Unabhängiges ausserordentliches Mitglied, seit er Metz verlassen hat.

Herr Haas hat in liebenswürdiger Weise das Amt eines Titularmitgliedes versorgt, indem er es

Digitized by Google

übernahm die Biographie des in Nancy verstorbenen Herrn Dr Eugen Marchal, Titularmitglied seit 1871 zu schreiben.

Herr Emil Huber,

Correspondirendes Mitglied seit 1878,
Titular seit 1884,
Präsident 1889-1890 und 1894-1895.

Ist mit den Herren Benoit und Paulus zum Schiedsrichter für den Wettbewerb des Preises Herpin ernannt worden, welcher zum ersten Male zuerkannt worden ist.

Herr Remy Jacquemin,

Titular seit 1877,
Präsident von 1887-1888.

Hat der Untersuchungskommission für die Candidatur des Herrn Margot als correspondierendes Mitglied angehört, und mit Herrn Lametz die Ausführung des zweiten Theiles des gekrönten Werkes des Herrn Sendret über die Gerberei übernommen. Dieser Theil wird erst dem diesjährigen Band einverleibt werden können, da dies s. Z. nicht anging.

Herr Lametz

Agregirt-Künstler seit 1876-77.
Titular-Mitglied seit 1877.
Schatzmeister seit 1888-89.

Unser geschätzter College ist zur Arbeit stets angethan. Abgesehen von seinem Schatzamt, ist er Berichterstatter über die Candidatur des Herrn Margot, Präparator für Physik an der Genfer Hochschule, gewesen, welcher als correspondirendes

Digitized by Google

Mitglied vorgeschlagen war. Er hat ferner an den Untersuchungscommissionen der Herren Bouchez als unabhängiges, ausserordentliches Mitglied, Bardy als correspondirendes Mitglied, Mayer und Thorelle, als Titular-Mitglieder theilgenommen und ausserdem mit den Herren Amblard und Schlincker an dem Berichte über den diesjährigen Wettbewerb der Lokalindustrie gearbeitet.

Um seinem Jahresbeitrag die Krone aufzusetzen hat Herr Lametz der Akademie seine interessanten Forschungen über die möglichen Leistungen des Ovaldrehbank unterbreitet. Ausser einem dem Druck bestimmten Aufsatze, hat er in der Sitzung eine Conferenz über seine Forschungen und seine Erfolge abgehalten. Nachdem der Unterschied aufgestellt war zwischen dem gewöhnlichen Drechsel — welcher unabhängig von der Lage des Werkzeuges immer parallele Kreise bildet, — und dem ovalen Drechsel, bei welchem die Lage des Werkzeuges einen grossen Einfluss auf die Orientirung der gebildeten Elipsen ausübt — setzte Herr Lametz seinen Drechsel in Gegenwart seiner Collegen in Bewegung und liess ihn gleichzeitig 14 verschiedene Ellipsen bilden, und gab die Erklärung davon ab durch die Theorie des Ellipsendrechsels, von welchem der ovale Drechsel nur eine besondere Constructionsform darstellt.

Diese Wirkungen sind bemerkenswerth und Herr Lametz hält sie sogar für ungedruckt, nach den zahlreichen Erkundigungen, die er eingezogen hat darüber, ob die gleichzeitige Bildung von ungleichen Ellipsen durch den ovalen Drechsel irgendwo erwähnt ist. Er hat weder in Deutschland noch in Frankreich die Spur einer derartigen

Digitized by Google

Erwähnung gefunden, was die Vermuthung zulässt, dass bisher über diesen Punkt noch Nichts veröffentlicht worden ist.

Den also gebildeten, so ungleichen senkrechten oder geneigten Ellipsen hat unser College den Namen Paradox des ovalen Drechsels oder die Paradoxen des Drechsels gegeben.

Die Akademie besitzt Muster dieser mit Aluminium auf einen gläsernen Briefbeschwerer gebildeten Ellipsen, welchen Herr Lametz ihr verehrt hat.

Herr Lametz hat ferner im Auftrage des Herrn Berweiler der Akademie die Photographie einer Kamingussplatte aus dem Museum in Longwy zum Geschenk gemacht. Herr Lametz ist beauftragt, dem grossmüthigen Geber zu danken.

Herr Baron Eugen DE LADOUCETTE
Ausserordentliches unabhängiges Mitglied seit 1896.

Hat der Bibliothek der Akademie mehrere seiner Werke angeboten, für welche ihm die Akademie den besten Dank zollt.

Herr Dr. Karl MARCHAL
Titular seit 1894.

Ist mit den Herren Box und Friren beauftragt worden, die Aufsätze zu prüfen, welche in diesem Jahre für den medicinischen Wettbewerb eingereicht worden sind.

Frau MORCEL
Laureat der Akademie.
Correspondirendes Mitglied seit 1894-95.

Hat zwei Gedichte gewidmet; das eine betitelt

Digitized by Google

« *Protégez les petits oiseaux* » ist eine Schutzrede zu Gunsten unserer beflügelten Gäste während der rauhen Jahreszeit, das andere trägt den Titel : « *En l'honneur des membres de l'Académie décédés en 1895-96.* »

Unserer Frau Collegin werden Danksagungen zuerkannt für diese beiden Schriften, von welchen besonders das eine, welches nur für die Akademie bestimmt ist, mit grosser Gunst aufgenommen worden ist.

### Herr Dr. LENTZ

**Titular seit 1895.**

Hat eine sehr gelungene Mittheilung eingereicht über die Behandlung des eingewurzelten Krummfusses.

### Herr Adolph SCHLINCKER

**Correspondent seit 1881.**
**Titular seit 1887.**

In Erwartung seines Berichtes über die in Kreuzwald gefundenen Alterthümer und die Adern von eisenhaltigen Quart-Zit, welche den an Sandstein reichen Boden dieser Gegend charakterisiren, hat unser Kollege mit den Herren Lametz und Amblard an der Commission für den Wettbewerb der Abtheilung « Lokalindustrie » theilgenommen.

### Herr Leo SIMON

**Agregirt-Künstler seit 1873.**
**Titular seit 1877.**

Als wir am nämlichen Tage des vorigen Jahres die Erfolge unseres geschätzten Collegen an verschiedenen Ausstellungen aufzählten, waren wir

Digitized by Google

sehr besorgt um das Erscheinen einer anfänglichen Gebrechlichkeit, welche die Sehkraft unseres lieben Kohlenzeichners bedrohte. Das Uebel hat nicht abgewandt werden können, es ist aber gelungen es so weit zu beschwören, dass Herr Simon seit einem Monat wieder arbeiten kann; er ist sogar in der Lage gewesen, zwei Kohlenzeichnungen auf die diesjährige Ausstellung von Gérardmer zu schicken. Er hat auch an zwei Untersuchungscommissionen theilnehmen können, die eine für Herrn Margot, als correspondirendes Mitglied, die andere für Herrn Thiriot, als Agregirt-Künstler.

### Herr Valéry DE TINSEAU

**Titular seit 1888.**
**Archivist seit 1895.**

Abgesehen von seinem Amt und seinen Beschäftigungen als Archivist, hat unser ehrenwerther College als Commissionsmitglied an der Klassificirung der Postulanten an den Tugendpreisen theilgenommen.

### Herr Ludwig Edmund VIANSSON-PONTÉ

**Ehemaliger Präsident der Akademie Stanislaus in Nancy.**
**Ehemaliger Präsident der Gesellschaften gegenseitiger Fürsorge.**
**Mitglied der Akademie von Nancy.**
**Titular der Metzer Akademie seit 1871.**

Ein schönes Luxusbuch von 447 Textseiten in grossem Octavformat, mit Kupferstichen ist bei Le Roux in Strassburg mit der Unterschrift unseres Collegen L. Viansson-Ponté in Druck erschienen und hat im Publikum grosses Aufsehen

Digitized by Google

erregt. Es hat auch an einer gewissen Polemik nicht gefehlt, wahrscheinlich weil dieses Werk ein Vorwort enthält, welches die Unterschrift eines Paters der Gesellschaft von Jesu trägt. Es wurde sogar die Behauptung aufgeworfen, das ganze Buch sei das Werk des Paters Mury.

Dies ist aber mindestens ein Irrthum, wenn nicht gar eine Verleumdung, aus dem einfachen Grunde, weil Herr Viansson den ersten Theil dieses Buches: « Die Geschichte des ersten Metzer Collegs », vor 1872 geschrieben und ihn der Akademie verehrt hat, welche ihn in extenso in dem Bande ihrer Memoiren vom Jahrgang 1872/73 aufgenommen hat.

Seit zehn Jahren hat der Verfasser dieses erste Werk wieder vorgenommen, um es durch persönliche Einzelheiten zu vervollständigen. Er hat sogar das erste Manuscript seines Buches mindestens zwanzig Personen vorgelegt, und erst am 18. Juli 1895 zum ersten Male von dem Pater Mury reden hören. Dieser hatte die Existenz des Manuskriptes erfahren und Herrn Viansson gebeten, ihm davon Kenntniss zu geben. Er hat ihn aufgefordert, es zu veröffentlichen und hat sich bereit erklärt, das Vorwort zu schreiben.

Da übrigens der Ursprung des ersten Theiles festgestellt ist und unzweifelhaft von Herrn Viansson herrührt, ist es leicht sich bei Durchsicht des zweiten Theiles davon zu überzeugen, dass auch dieser nur von einem der Ueberlebenden aus der erörterten Epoche stammen kann.

Also Herr Peter Mury hat das Vorwort geschrieben; der Rest ist das Werk des Herrn Viansson. *Cuique suum.*

Digitized by Google

Dies, meine Herren, ist die Bilanz unseres Jahrganges 1896/97.

Es ist unsere achte und letzte Arbeit in diesem Amt, da Sie uns die grosse Ehre erwiesen haben, uns auf den ehrenvollen Sitz des Vice-Präsidenten zu bescheiden, statt uns dem Vorbilde unseres ehrenwerten Vorgängers, des Herrn Domherrn Bérard nachgehen zu lassen, welcher ununterbrochen zehn Jahre hindurch das Sekretariat verwaltet hat.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# I

# SÉANCE ANNUELLE

Digitized by Google

Digitized by Google

# COMPTE RENDU

DE

# L'ACADÉMIE DE METZ,

## PENDANT L'ANNÉE 1896-1897

PAR

M. N. BOX, SECRÉTAIRE.

---

MESSIEURS,

Les particularités caractéristiques de l'année académique de 1896-1897, que nous terminons aujourd'hui, peuvent, comme pour les années précédentes, se résumer, en trois chapitres, traitant de l'Administration, du Personnel et des Travaux des différents Membres de la Société.

### 1° ADMINISTRATION.

Cette partie vitale, le vrai nerf de toute gestion d'affaires, a été absolument régulière : les décomptes, propres à l'Académie, ont été apurés, selon les Règlements, aussi bien que les décomptes qui concernent les legs qu'elle est chargée de

Digitized by Google

distribuer, et dont nous avons aussi à rendre compte.

Le même travail, fait, l'année dernière, à pareil jour, pour 1895-1896, et dont l'exposé a été publié, dans le courant de l'année, va l'être également dans le volume de nos Mémoires, qui est imprimé, et qui n'attend plus que le brochage pour être distribué. Ce sera le 77e volume de la série, depuis 1819.

La Commission pour les *Prix de vertu*, composée de MM. Greff, Ferrez, de Tinseau et Colon, rapporteur, a proposé la répartition suivante, que l'Académie a acceptée :

Les sommes disponibles ont été distribuées en 19 lots, parmi lesquels se trouvent 6 lots de 150 Marks, 6 de 120 Marks, 4 de 80 Marks, et 3 de 50 Marks.

Les personnes de la catégorie de 150 Marks sont :

1° Mlle Boudard, Victorine, couturière ;
2° Mlle Cunche, Suzanne, lingère ;
3° Mlle Jeuquin, Octavie-Barbe, modiste ;
4° Mlle Lallié, Zoé-Joséphine, ouvrière ;
5° Mlle Méaux, Annette, journalière ;
6° Mlle Robinet, Louise, couturière.

Les lots de 120 Marks ont été alloués à :

7° Mlle Demange, Adèle, modiste ;
8° Mme Greff, Ernestine, femme Tutenuit, lavandière ;
9° Mme Royer, Marie, veuve Cherer, brodeuse ;
10° Mlle Strasser, Marie, femme de ménage ;

Digitized by Google

11° Mme THOMAS, Jeanne, veuve Jeanny, à Moulins-lès-Metz ;

12° Mlle THOMAS, Anne, couturière.

Les lots de 80 Marks ont été distribués à :

13° Mme BENTZ, Virginie, couturière ;

14° Mlle PETITMANGIN, Anne, ancienne domestique ;

15° Mlle MULLER, Félicie, casquetière ;

16° Mlle VINCENT, Eugénie, couturière ;

Et les lots de 50 Marks ont été accordés à :

17° Mlle CLAUSE, Marie, domestique, à Sécourt ;

18° Mlle GRANDJEAN, Marie-Mélanie, couturière ;

19° Mme SCHALLER, Catherine, veuve Schouler.

A l'exception de Mme Jeanny, de Moulins-lès-Metz, et de Mlle Clause, qui est de Sécourt (Lorraine), toutes ces personnes sont, la plupart, des ouvrières messines, sur lesquelles le rapporteur du concours attire même spécialement l'attention des âmes charitables qui, par leur généreux concours, pourraient leur venir en aide. « Ce sont, dit-il, les survivantes des anciennes corporations ouvrières de la charitable cité de Metz ». En leur temps, elles se distinguaient par leur adresse et leur conduite exemplaire ; alors, elles étaient heureuses, parce qu'elles gagnaient bien leur vie ; mais, présentement, elles sont âgées, et se trouvent dans une gêne qui ressemble beaucoup à la misère. Elles ne trouvent plus le travail rémunérateur, par suite de la disparition de la clientèle qui les occupait ; mais, *elles sont restées honnêtes*, ce *qu'elles ont toujours été* ; elles supportent l'ad-

Digitized by Google

versité avec dignité et sans se plaindre ; beaucoup même se dévouent à leurs amis malheureux ou à leurs familles.

Quand, il y a déjà quelques années, M. le docteur Dagon légua, à sa ville natale, une somme d'argent assez considérable, il l'a fait précisément pour venir en aide à ces vieilles et vertueuses ouvrières, qui méritent d'autant plus de ne pas être oubliées, que, à côté de leur malheur, elles sont *vertueuses*.

### *Concours pour le Prix Herpin.*

Trois concurrents se sont présentés, cette année, et la Commission, composée de MM. Huber, Benoit et Paulus, rapporteur, a proposé, après examen, de donner, la préférence à l'auteur qui, pour son travail, a choisi la devise : *Allez à la fourmi*, et a présenté une œuvre remarquable, intitulée : *Metz. Documents généalogiques d'après les registres des paroisses*.

L'ouvrage fait suite et complète : *Metz ancien*, de M. d'Hannoncelles, et l'Académie, acceptant les conclusions de la Commission, a accordé le *Prix Herpin* à M. l'abbé F. Poirier, curé à Peltre, près Metz.

### *Prix spécialement académiques.*

Pour le Paragraphe de Philosophie, notamment pour la première question ainsi formulée : « *Depuis un siècle, le bien-être moral a-t-il marché « parallèlement à l'amélioration matérielle?* » deux Mémoires ont été présentés.

La Commission d'examen, composée de MM. de

Digitized by Google

Goy, Bérard et Ferrez, rapporteur, ayant émis deux avis favorables, l'Académie a accordé une *médaille d'argent, petit module, avec diplôme*, à M. Jung, professeur à l'École réale supérieure de Metz, et une *mention honorable, avec diplôme*, à M. Jullien La Ruelle, ingénieur, rue Serpenoise, nº 9, à Metz.

Pour la seconde question, ainsi conçue : « *Quelles « sont les causes qui attachent l'homme aux lieux « qui l'ont vu naître, et quels seraient les moyens « de rendre ces causes assez puissantes pour em- « pêcher l'émigration vers les grandes villes ?* » un seul concurrent s'est présenté. Mais le travail a été jugé suffisant pour mériter une *mention honorable, avec diplôme*. Cette distinction a été accordée à M. Ernest Krumm, nº 1, rue des Piques, à Metz.

## *Histoire.*

Deux dossiers ont été présentés : l'un intitulé : *Les Seigneurs de Saulny*, par M. Ferdinand des Robert, Membre de l'Académie de Stanislas, villa de la Pépinière, à Nancy. L'Académie a accordé à l'auteur une *médaille d'argent*, moyen module, avec diplôme, et demande d'insertion aux Mémoires annuels de la Société ; l'autre ouvrage présenté, l'a été par M. Camille Auvray, cultivateur à Chérisey, par Verny, et a pour titre : *Notice archéologique sur Chérisey*. L'auteur a obtenu une *médaille de bronze*, moyen module, avec diplôme et demande d'insertion aux Mémoires de l'Académie.

Digitized by Google

*Industries locales.*

Ce paragraphe, ayant pour sous-titre : « *Faire « l'histoire d'une des principales industries du « pays, telles (par exemple) que la métallurgie et « les industries particulières qui en dérivent (quin- « caillerie, serrurerie, clouterie, etc.)* », a donné lieu à un Mémoire traitant magistralement de la *Meunerie*. Le rapporteur, M. Lametz, chargé d'en faire l'examen, avec MM. Schlincker et Amblard, a fait l'éloge du travail présenté, et l'Académie a décerné une *médaille d'argent, grand module, avec diplôme et proposition d'insertion aux Mémoires*, à M. Valentin Pelsy, du moulin de Gosselming (Lorraine).

*Médecine.*

Le paragraphe de la Médecine, appelant l'attention des concurrents sur les *Microbes* et les *Bacilles, sur leurs caractères et leur classification, ainsi que sur leur rôle dans la nature*, a été traité par deux concurrents fort sérieux. Leurs travaux ont été appréciés par M. le docteur Marchal, M. l'abbé Friren et M. Box, rapporteur. Comme récompense, les Membres de la Commission d'examen ont sollicité une médaille d'or pour la devise : *Crescite et duplicamini*, avec diplôme et insertion du travail aux Mémoires de l'année, et une médaille d'argent, grand module, avec diplôme et demande d'insertion pour le travail ayant pour devise : *Homo sum et nihil humani a me alienum puto.*

L'Académie a décerné une *médaille d'argent, grand module, avec diplôme, et demande d'insertion*, à M. le docteur Haas, de Nancy, associé

Digitized by Google

libre de l'Académie, pour le premier travail, et une *médaille de bronze, grand module, avec diplôme et proposition d'insertion*, à M. le docteur MEYER, de Metz, rue aux Ours, pour le second travail.

## 2° PERSONNEL.

Depuis longtemps, Messieurs, les pertes annuelles, dans notre Personnel, se compensaient par le recrutement d'un nombre à peu près égal de Membres nouveaux. Cette année, il en est autrement, et nos pertes sont d'autant plus sensibles qu'elles portent sur des Membres de grande valeur.

C'est la mort et certaines circonstances imprévues, qui ont ainsi éclairci nos rangs. Parmi les Membres honoraires, nous comptons MM. AMBROISE THOMAS, l'ingénieur DAUBRÉE, tous les deux Membres de l'Institut, et M. AUGUSTE PROST, Membre titulaire de notre Académie, Membre et ancien Président des Antiquaires de France.

Parmi les autres Titulaires décédés, figurent M. l'abbé FLECK, M. MAYER et M. l'abbé VION.

En dehors de ces pertes, il s'est produit un certain nombre de démissions, sur lesquelles l'Académie n'a pas encore cru devoir se prononcer.

Par contre, MM. PROST (décédé), BELLEVOYE et CROVA ont été nommés *Membres honoraires*.

M. MAYER (décédé), M. COLON, agent de l'Académie, depuis 25 ans, et M. l'abbé THORELLE, curé de Lorry-Mardigny, ont été nommés *Membres titulaires*.

M. Thorelle, ancien professeur des deux Sémi-

Digitized by Google

naires (Grand et Petit) de Metz, est auteur d'un *Inventaire des Baudoche* au XVIe siècle ; du résumé d'un *Manuscrit du château de Mardigny*, et d'extraits de la *Statistique de la population de Metz, en 1684*, tirés d'un manuscrit de la bibliothèque.

M. Jean-Marie-Henry THIRIOT, de Metz, ancien élève de l'École des Arts décoratifs et de l'École des Beaux-Arts, ancien Professeur de dessin et de sculpture à l'École industrielle, peintre et décorateur, à Metz, a été admis au titre d'*Agrégé-Artiste*.

M. Armand-Maurice BOUCHEZ, de Cattenom, ancien Inspecteur des Forêts, et M. le Baron Étienne DE LADOUCETTE, ont été admis en qualité d'Associés libres non résidants.

M. Charles MARGOT, Préparateur à l'Université de Genève, M. le docteur BLEICHER, Professeur à l'École supérieure de Pharmacie de Nancy, et M. Mathieu-Henry BARDY, pharmacien honoraire et Président de la Société philomatique vosgienne, ont été reçus en qualité de Membres correspondants.

Pour le renouvellement du Bureau académique, de l'année 1897-1898, il a été voté, au scrutin secret, conformément au Règlement.

M. FERREZ a été nommé Président ;
M. BOX, Vice-Président ;
M. l'abbé PAULUS, Secrétaire.

Ces trois nominations ont été faites à l'unanimité des voix moins une.

MM. LAMETZ et DE TINSEAU sont maintenus, par

Digitized by Google

acclamation, dans leurs fonctions de Trésorier et d'Archiviste.

M. Greff a été nommé Président honoraire, également par acclamation.

### 3° Travaux de l'année.

En procédant au récolement des pièces dont nous avons à faire l'énumération, par ordre alphabétique des noms d'auteurs, nous ne pouvons nous dispenser de signaler le fait curieux que, *dans une Association bien réglementée, la production littéraire ou scientifique ne s'arrête jamais.*

D'année en année, le personnel de cette Association change, l'impulsion change ; mais, en fin de compte, au bout de l'année, il y a néanmoins de quoi éditer le volume habituel.

C'est ainsi que, cette année, nous enregistrons les travaux suivants :

M. Amblard, (Désiré),
Agrégé-Cultivateur, 28 février 1878,
Titulaire, 26 février 1885.

Notre collègue s'occupe de l'éclosion et de l'élevage des truites. Il est, pour cela, en relation, depuis près de 8 ans, avec la Société de Pisciculture de la Moselle, et comme ce genre d'occupation lui a réussi, il a bien voulu nous faire part de ses travaux et de ses succès.

En outre, M. Amblard a fait partie de la Commission d'enquête pour la candidature de M. Mayer, en qualité de Membre titulaire ; il a été Rapporteur de la Commission d'enquête, désignée pour

Digitized by Google

la candidature de M. Colon, en qualité de Membre titulaire, et a fait partie de la Commission de Concours pour les industries.

M. Bardy,
Président de la Société philomatique vosgienne,
Correspondant de notre Académie,

a fait hommage de deux de ses ouvarages, l'un intitulé *Miscelanées vosgiennes*, l'autre, *Saint-Dié, pendant la guerre de 1870-1871*. Des remerciements sont votés à M. Bardy, pour sa bienveillante générosité.

M. Arthur Benoit,
Membre de l'Académie, depuis 1877,
Comme Correspondant et comme Titulaire,
Président en 1884-1885.

*Semper similis sui.* M. Benoît est toujours le même et ne se dément jamais. Bon an, mal an, il fournit toujours sa tâche académique, conformément au Règlement.

Cette année, il a déposé deux dossiers : dans l'un, il a rendu compte d'un ouvrage de M. le Baron de Rouglon, intitulé : *Les Reclus de Toulouse, sous la Terreur*. C'est une étude prise sur le vif, et de la plus grande véracité, puisqu'elle a été puisée à des sources absolument certaines : aux archives départementales de la Haute-Garonne. Elle donne, en même temps, les registres d'écrou des détenus, sous la Terreur, dans les nombreuses prisons de Toulouse, aux Carmélites, à la Conciergerie, au ci-devant Sénéchal, aux Hauts-Marets et au Collège des Irlandais.

Le travail de M. Rouglon s'étend à 284 per-

Digitized by Google

sonnes, et ce qui présente un véritable intérêt, ce sont les notes biographiques qui accompagnent le nom de chaque personne.

Le second dossier de notre laborieux Collègue est intitulé : *Le Couvent des Dames prêcheresses à Metz*.

C'est un long et intéressant répertoire de faits inédits ou peu connus que les amateurs goûteront avec reconnaissance.

M. Benoit a fait, en plus, le rapport d'enquête sur la candidature de M. Bardin, de Saint-Dié, en qualité de Membre correspondant et il est collaborateur, avec MM. Huber et Paulus, pour juger les travaux présentés au Concours du Prix Herpin.

M. l'abbé BÉRARD,
Chanoine honoraire,
Titulaire depuis 1895,
Président en 1888-1889, 1892-1893,
Secrétaire de 1877 à 1887.

A fait partie, avec MM. de Goy et Ferrez, de la Commission chargée d'examiner le concours de Philosophie, pour lequel il y a eu trois concurrents.

M. l'abbé BOURGEAT,
Membre Titulaire depuis 1879.

A été chargé de faire la Biographie de M. le chanoine Fleck. Cet hommage n'a pas encore vu le jour et, en attendant, nous ne connaissons de notre très regretté Collègue que les quelques détails que M. Box, en qualité d'ami et d'ancien camarade de Collège, et M. Ferrez, en qualité de

Digitized by Google

représentant du Président de l'Académie, avaient réunis et s'étaient proposé de prononcer aux obsèques, ce qui, toutefois, n'a pas eu lieu, à la demande formelle de Monseigneur, à cause de la distance et de l'exiguïté du lieu de la sépulture.

M. Maurice Bouchez,
Associé-libre depuis 1896.

A bien voulu augmenter le nombre des manuscrits de l'Académie, en lui offrant, en hommage, un vieux registre de la municipalité de Cattenom avant 1789. C'est un document précieux pour l'histoire de cette localité assez intéressante, par son passé, pour avoir une histoire. L'Académie vote des remerciements au donateur.

M. Box,
Lauréat de l'Académie,
Titulaire depuis 1884,
Secrétaire depuis 1889-1890.

Outre le présent compte-rendu de 1896-1897, M. Box a fait le rapport sur le concours de Médecine de cette année, en collaboration avec M. le Dr Marchal, de Mondelange, et M. l'abbé Friren ; il a également fait le rapport d'enquête sur la candidature de M. Maurice Bouchez, pour la place de Membre Associé-Libre, et a fait partie de la Commission d'enquête pour la candidature de M. Schleicher, de Nancy, présenté pour le titre de Membre Correspondant.

La fin du second volume des *Pays de la Sarre* avance, ainsi que celui des *Tables récapitulatives de l'Académie*.

Digitized by Google

Paroles destinées à être prononcées aux obsèques de M. le chanoine Fleck :

« MONSEIGNEUR,
« MESSIEURS,

« Avant de nous séparer d'un Collègue dont la « carrière académique a duré vingt-sept ans, ce « serait, certes, le cas de rappeler et de scruter « les faits, les conceptions et les travaux d'une « aussi longue période, d'autant plus que l'auteur « de ces faits et de ces travaux était surtout un « savant mathématicien, un littérateur érudit, un « théologien serré qui n'a jamais fléchi devant au- « cun travail et qui a rempli jusqu'au bout toutes « ses tâches avec une rigoureuse exactitude.

« Tel était, Messieurs, notre Collègue, M. l'abbé « Joseph-Martin FLECK, Chanoine Titulaire de la « Cathédrale de Metz, Membre Titulaire de l'Aca- « démie et de la Société d'Histoire naturelle de « Metz. C'est aussi tout ce que, pour notre part, « nous en dirons, en ce moment, comptant que « vous nous approuverez en raison de la situation « douloureuse dans laquelle se trouve notre Cor- « poration à la suite des pertes trop sensibles que « nous avons faites, coup sur coup et, à peine à « quelques semaines d'intervalle. Des membres, « tels que Prost, Daubrée et Fleck laissent un vide « que nos regrets et nos larmes ne peuvent com- « bler; mais leur souvenir restera et quand, sui- « vant l'usage de l'Académie, des Membres com- « pétents pourront s'occuper de leurs biographies, « celles-ci trouveront place dans nos Annales.

« Il se rencontre cependant, dans les vingt an- « nées de carrière académique de M. l'abbé Fleck,

Digitized by Google

« un fait exceptionnel pour lequel nous provo-
« quons, dès à présent, un hommage public qui
« ne doit être retardé. C'est qu'en outre des occu-
« pations journalières, notre Collègue a trouvé
« assez de temps pour représenter l'Académie
« quatre fois, en qualité de Président titulaire,
« c'est-à-dire, qu'il a consacré, pendant quatre
« années, une grande partie de son existence à
« notre Compagnie.

« Ce fait, depuis les cent-trent-six ans d'âge de
« l'Académie, ne s'est présenté qu'une seule fois
« en dehors du fait de notre ancien Collègue.

« Pour ce fait aussi, cher et vénéré Président, le
« Corps académique vous doit l'hommage public
« et particulier que nous aimons à vous rendre, à
« ce moment suprême et solennel, avec l'expres-
« sion la mieux sentie de notre adieu fraternel.

« Adieu donc, cher ancien Président et très
« regretté Collègue. Recevez l'expression de cet
« hommage par le Secrétaire de la Compagnie
« que vous avez honorée et tant aimée, par un
« de vos plus dévoués Collègues, par votre ancien
« camarade de Collège.

« Adieu, cher et bon Joseph ! Adieu, et si
« Dieu le veut, au revoir, dans la bienheureuse
« éternité !... »

M. Box a encore fourni une *Note additionnelle à la biographie* de son ancien professeur, feu M. Gabriel-Auguste Daubrée, Membre honoraire de l'Académie.

M. Eugène Colon,
Lauréat de l'Académie,
Titulaire depuis 1876-1897.

M. Colon a fait partie, avec MM. Greff, Ferrez,

Digitized by Google

de Tinseau, de la Commission chargée de classer les demandes, présentées, cette année, pour les Prix de vertu et a été chargé du Rapport de cette Commission.

La tâche était un peu rude pour un débutant, mais, ayant assisté pendant ving-cinq ans aux séances de l'Académie, M. Colon est au courant des affaires qui s'y traitent et il a fait un rapport fort convenable, dont il y a lieu de le féliciter, puisque les conclusions de ce rapport ont été admises.

M. FERREZ,
Lauréat de l'Académie,
Titulaire depuis 1879,
Président en 1890-1891,
Vice-Président en 1896-1897.

A fait partie de la Commission d'examen des Prix de vertu à distribuer cette année; il a fait le rapport d'enquête sur la candidature de M. Jean-Marie-Henry Thiriot, présenté en qualité d'agrégé-artiste; il a fait le rapport sur le concours de Philosophie avec M. de Goy et M. l'abbé Bérard.

Voici les paroles qu'il avait préparées, pour les obsèques de M. le Chanoine Fleck, en l'absence du Président de l'Académie :

« MONSEIGNEUR,
« MESSIEURS,

« En l'absence de l'honorable Président de l'A-
« cadémie, M. le Dr Winsback, c'est au Vice-
« Président qu'incombe aujourd'hui le triste devoir
« d'adresser le suprême adieu au savant regretté
« dont la mort est un deuil, non-seulement pour
« le plus haut dignitaire de notre clergé messin,

Digitized by Google

« mais pour le clergé tout entier dont il était l'un « des membres les plus méritants et les plus « vénérables ; pour les sciences dont il était l'un « des plus fervents adeptes ; pour les sociétés sa- « vantes qu'il honorait de sa collaboration et en- « richissait de ses travaux.

« Il ne saurait entrer dans ma pensée, Mes- « sieurs, de retracer ici la vie si remplie, si calme « et si simple cependant, qui fut celle de M. le « Chanoine Fleck. D'autres pourront dire quelles « furent les hautes vertus du prêtre, les éminentes « qualités de l'homme privé, tout ce qui consti- « tuait enfin dans ses détails et dans son ensemble, « cette physionomie essentiellement sympathique « et franche, si intéressante, si caractéristique, si « personnelle. Pour nous qui ne pouvons oublier « au nom de qui nous portons aujourd'hui la pa- « role, nous devons nous limiter à ce qui a « constitué tout spécialement comme professeur et « comme mathématicien la carrière scientifique « de M. le Chanoine Fleck ; or dans ce champ « même, qui est le nôtre cependant, la discrétion « qui s'impose, à cette heure et en ce lieu, nous « fait un devoir rigoureux de nous restreindre et « de nous limiter davantage encore.

« M. le professeur Fleck appartenait à l'Acadé- « mie de Metz depuis l'année 1869 ; il était devenu « presque notre doyen et avait été choisi à quatre « reprises différentes comme Président de la Com- « pagnie, fait non seulement unique dans nos an- « nales, mais qui s'est produit assez rarement « cependant pour qu'il ne soit pas sans intérêt « d'en faire la remarque et d'en conserver ici le « souvenir.

Digitized by Google

« Pour apprécier la valeur des divers travaux « dont M. l'abbé Fleck a fait hommage à l'Aca- « démie, et il faudrait une compétence scientifique « beaucoup plus étendue que la mienne; ce qui « dans la plupart de ces travaux, cependant, a dû « frapper plus particulièrement tout homme pou- « vant lire, à peu près couramment, une formule « mathématique, c'est cette préoccupation profes- « sionnelle, presque constante, ce souci du profes- « seur s'attachant, plus qu'à toutes choses, à la « rigueur des raisonnements, à la clarté des dé- « monstrations, à la généralisation et à la simpli- « fication des méthodes, tels dans cet ordre d'idées « deux Mémoires pris, presque au hasard parmi « tant d'autres: le premier (année académique « 1876-1877) sur la démonstration du Théorême « de Newton par les simples formules de la Tri- « gonométrie; le second (année académique 1877- « 1878) sur les droites et les plans dans l'espace.

« Je m'arrête, Messieurs: aller plus loin serait « empiéter sur ce qui doit être l'œuvre d'un « autre: la Notice nécrologique à faire. Pour l'ac- « complissement de ce travail, Sa Grandeur vou- « dra bien, nous l'espérons, nous accorder quel- « que délai indispensable pour que le monument « à élever à la mémoire de son vénéré frère ne « soit trop indigne, ni de M. le Chanoine Fleck, « ni de Monseigneur, ni de l'Académie. »

M. l'abbé FRIREN,
Titulaire depuis 1874,
Archiviste de 1882-1883 à 1894-1895.

A fait partie de la Commission d'enquête chargée d'examiner la candidature de M. Bleicher au

Digitized by Google

titre de Correspondant et a collaboré, avec M. Box et M. le Dr Marchal, au Rapport sur le concours de Médecine de l'année.

M. Léon GERMAIN,
Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine de Nancy,
Correspondant depuis 1882.

L'Académie doit de la reconnaissance à M. Léon Germain pour l'envoi des ouvrages suivants :

*Taque de fourneau du Musée de Longwy,*
*Grands et petits chevaux de Lorraine,*
*Le lit d'Antoine de Lorraine,*
*Riste sur Feste, une question de géographie historique.*

M. E. GREFF,
Lauréat de l'Académie,
Titulaire depuis 1888,
Président en 1895-1896.

A fait le Rapport d'enquête pour la candidature de M. Mayer, en qualité de Titulaire; il a également écrit la Biographie de ce dernier Collègue qui a fait une trop courte apparition dans la Société.

M. Greff a fait aussi la Biographie de M. l'abbé Vion, son collègue et ancien ami; il a aussi pris part au travail de classement pour les Prix de Vertu de l'année et au travail d'enquête pour la candidature de M. Colon, en qualité de Membre Titulaire.

M. Paul de GOY,
Correspondant depuis 1885,

Est toujours disposé à se rendre utile à la Cor-

Digitized by Google

poration, qui lui est reconnaissante d'avoir bien voulu concourir, avec MM. Ferrez et Bérard, à l'examen des diverses questions présentées pour le concours de Philosophie.

M. le Dr M.-B-Auguste Haas,
Membre Titulaire depuis 1888,
Membre Associé-Libre depuis son départ de Metz en 1895.

M. Haas a bien voulu remplir les fonctions de Membre Titulaire en se chargeant d'écrire la Biographie de M. le Dr Eugène Marchal, Membre Titulaire depuis 1871, décédé à Nancy.

L'Académie vote des remerciements à M. le Dr Haas.

M. Émile Huber,
Membre correspondant depuis 1870,
Titulaire depuis 1884,
Président en 1889-1890 et en 1894-1895.

A été nommé, avec MM. Benoit et Paulus, juge du Concours pour le Prix Herpin qui est décerné pour la première fois.

M. Rémy Jacquemin,
Titulaire depuis 1877,
Président de 1887-1888.

A fait partie de la Commission d'enquête pour la candidature de M. Margot, en qualité de Correspondant, et a bien voulu reprendre, avec M. Lametz, la seconde partie du travail couronné de M. Sendret sur la Tannerie. Cette partie n'ayant pu être insérée en son temps, dans les *Mémoires* de l'année, pourra l'être cette année-ci.

Digitized by Google

M. LAMETZ,

Agrégé-Artiste de 1876-1877,
Membre Titulaire depuis 1877,
Trésorier depuis 1888-1889.

Notre honoré Collègue est toujours prêt à la besogne. Outre ses fonctions financières, il a fait le Rapport sur la candidature de M. Margot, préparateur de physique à l'Université de Genève, présenté comme Membre Correspondant. Il a de même fait partie des Commissions d'enquête de MM. Bouchez, Bardy, Mayer et Thorelle, présentés le premier, comme Membre Associé-Libre, le second, comme Membre Correspondant, et les autres, comme Membres Titulaires. De plus, il a fait, avec MM. Amblard et Schlincker, le Rapport du Concours des Industries locales de l'année.

Pour couronner son contingent annuel, M. Lametz a communiqué à l'Académie ses intéressantes recherches sur ce que peut produire le *Tour ovale*. Outre le mémoire qu'il a rédigé pour être imprimé, il a fait, en séance, une véritable conférence traitant de ses recherches et des résultats obtenus. Après avoir établi la différence entre le *Tour ordinaire* — qui produit toujours des cercles parallèles, quelle que soit la position de l'outil, — et le *Tour ovale*, — où la position de l'outil a une influence considérable sur l'orientation des Ellipses produites. — M. Lametz a mis son tour en mouvement devant ses collègues et lui a fait tracer simultanément 14 Ellipses différentes et il en a donné l'explication par la théorie du compas d'Ellipse dont le Tour ovale n'est qu'une forme spéciale de construction.

Digitized by Google

Tout ces résultats sont remarquables et M. Lametz les croit même inédits, vu les nombreuses recherches qu'il a faites pour savoir si le fait du tracé simultané par le Tour ovale d'Ellipses dissemblables était déjà relaté quelque part. Il n'en a trouvé trace, ni en Allemagne, ni en France, ce qui lui permet de croire que, jusqu'ici, rien n'a encore été publié sur ce sujet. Notre collègue a donné le nom de *Paradoxe du Tour ovale* ou les Paradoxes du Tour, aux Ellipses si dissemblables perpendiculaires ou inclinées ainsi formées.

L'Académie possède des échantillons de ces ellipses tracées à l'aluminium sur un presse-papier en verre que M. Lametz a offert en hommage.

M. Lametz a également offert en hommage à l'Académie, de la part de M. Berweiler, une photographie d'une taque de cheminée du musée de Longwy. M. Lametz est chargé de remercier le généreux donateur.

M. le Baron Eugène DE LADOUCETTE,
Membre Associé-Libre depuis 1896,

a fait hommage à la bibliothèque de l'Académie de plusieurs de ses ouvrages en retour desquels l'Académie lui adresse ses plus vifs remerciements.

M. le Docteur Charles MARCHAL,
Titulaire depuis 1894,

a été chargé avec MM. Box et Friren, d'examiner les mémoires qui, cette année, ont été présentés au concours pour le Prix de Médecine.

Digitized by Google

Madame MORCEL,
Lauréat de l'Académie,
Membre Correspondant depuis 1894-1895,
a fait hommage de deux pièces de vers, l'une intitulée : « *Protégeons les petits oiseaux* » est un plaidoyer en faveur de nos hôtes ailés pendant la mauvaise saison ; l'autre a pour titre : *Hommage à Messieurs les Membres défunts de l'Académie de Metz en 1895-1896.*

Des remerciements sont votés à Madame notre collègue pour ces deux productions dont l'une surtout, spécialement destinée à l'Académie, a été accueillie avec grande faveur.

M. le Docteur LENTZ,
Titulaire depuis 1895,
a fait une communication fort intéressante relative au traitement du pied-bot invétéré.

M. l'abbé Étienne-Eugène PAULUS,
Membre correspondant depuis 1889,
Titulaire depuis 1891,
a fait partie des Commissions d'enquête, chargées d'examiner les candidatures de MM. Bleicher, Thiriot et Bardy, présentés, le premier, en qualité de Membre correspondant, le second, en qualité d'Agrégé-Artiste, le troisième, en qualité de Correspondant ; il a fait le rapport d'enquête sur la candidature de M. l'abbé Thorelle, en qualité de Membre titulaire, et le rapport de concours du Prix Herpin, avec MM. Benoît et Huber.

M. SCHLINCKER, Adolphe,
Correspondant depuis 1881,
Titulaire depuis 1887.
En attendant son rapport sur les antiquités

Digitized by Google

trouvées à Creutzwald, et sur les filons de quartzite ferrugineux, qui caractérisent le terrain grèseux des environs, notre collègue a fait partie, avec MM. Lametz et Amblard, de la Commission de Concours pour la section des Industries locales.

M. Léon SIMON,
Agrégé-Artiste depuis 1873,
Titulaire depuis 1877.

L'année dernière, à pareil jour, et tout en énumérant les succès de notre honorable collègue à diverses Expositions, nous étions vivement préoccupés de l'apparition d'un commencement d'infirmité qui menaçait la vue du cher fusiniste. Le mal n'a pu être conjuré, mais il a pu être éliminé, au point que M. Simon peut travailler depuis un mois ; il a même pu envoyer deux fusains à l'Exposition de cette année à Gérardmer. Il a également pu faire partie de deux Commissions d'enquête, l'une pour M. Margot, pour le titre de Correspondant, l'autre pour M. Thiriot, pour prendre rang parmi les Agrégés-Artistes. Espérons et souhaitons que cette bonne voie de guérison continue sans le moindre arrêt.

M. Valéry DE TINSEAU,
Titulaire depuis 1888,
Archiviste depuis 1895.

Outre ses fonctions et ses occupations, comme archiviste, notre honorable collègue a pris part au travail de classement de la Commission de Concours pour les Prix de Vertu.

Digitized by Google

M. VIANSSON-PONTÉ, Louis-Edmond,
Ancien Président de l'Académie de Stanislas de Nancy,
Ancien Président des Sociétés de Secours Mutuels,
Membre de l'Académie de Nancy,
Titulaire de l'Académie de Metz, depuis 1871.

Un beau livre de luxe de 447 pages de texte, et du format grand octavo, avec gravures, est sorti des presses Le Roux, de Strasbourg, avec la signature de notre collègue L. Vianson-Ponté, et a produit grand effet dans le public. Il y eut même une certaine polémique, probablement, parce que ce volume porte une préface signée d'un Père de la Compagnie de Jésus. D'aucuns ont même été jusqu'à prétendre que tout l'ouvrage était du P. Mury.

Il y a là, au moins une erreur, sinon une calomnie, par la simple raison que M. Viansson a écrit la première partie de ce livre, l'*Histoire du premier Collège de Metz*, avant 1872, et qu'il en a fait hommage à l'Académie, qui l'a fait insérer en entier dans le volume des Mémoires de l'année 1872-1873.

Depuis dix ans, l'auteur a repris ce premier travail pour le compléter par des détails absolument personnels. Il a même communiqué le nouveau manuscrit de son livre, au moins, à vingt personnes, et c'est le 18 juillet 1895 qu'il a, pour la première fois, entendu parler du P. Mury. Ayant appris l'existence de ce manuscrit, le Père a prié M. Viansson de le lui communiquer. Il l'a engagé à en faire la publication et s'est offert à écrire la préface.

Du reste, l'origine de la première partie étant ainsi établie, et appartenant incontestablement à

Digitized by Google

M. Viansson, il est facile de se convaincre, à la lecture de la seconde partie, que celle-ci ne peut émaner que d'un des survivants de l'époque dont il fait l'historique.

Donc, le P. Mury a fait la préface ; le reste est l'œuvre de M. Viansson. — *Cuique suum.*

Tel est, Messieurs et chers Collègues, le bilan de notre année 1896-1897.

C'est aussi notre huitième et dernier travail de ce genre, puisque — au lieu de nous laisser continuer à marcher sur les traces de notre vénérable prédécesseur, M. le chanoine Bérard, qui, avant nous, a fourni dix années consécutives de Secrétariat — vous nous avez fait l'honneur insigne de nous appeler à votre Bureau, en qualité de Vice-Président.



Digitized by Google

Digitized by Google

# RAPPORT

SUR LE

# CONCOURS des PRIX de VERTU

DE

## L'ANNÉE 1896-1897

**(FONDATIONS BARON DE LADOUCETTE, J.-F. PÊCHEUR & Mlle BOUCHOTTE)**

*Présenté à l'Académie dans sa séance du 22 avril 1897*

Au nom d'une commission
composée de MM. E. GREFF, V. DE TINSEAU, E. FERREZ
et EUG. COLON, *rapporteur*.

---

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans un peu d'hésitation que j'ai accepté la délicate mission de vous rendre compte des décisions prises par votre commission des prix de vertu à décerner cette année. Je tâcherai de faire une énumération aussi sincère que complète des actions vertueuses, des actes de dévouement accomplis, des titres divers enfin de chacune des personnes recommandées à vos suffrages, afin que vous puissiez juger et apprécier en connaissance de cause, et que plus tard le public sache aussi que les braves gens, les cœurs dévoués sont encore encouragés en ce monde.

Digitized by Google

C'est ordinairement à des hommes plus compétents et ayant plus d'autorité que votre rapporteur que de pareilles missions incombent ; mais dans les temps que nous traversons, dans le pays où nous vivons, les anciennes sociétés ou institutions comprennent bien la nécessité de faire appel à toutes les bonnes volontés. Il ne faut pas que la tâche reste inachevée à cause de la pénurie des ouvriers, et c'est pour cela, Messieurs, que, fort de la confiance de votre commission, je vais essayer d'être son interprète fidèle et de vous faire partager nos convictions.

Je me hâte de dire que, cette année, si les pièces soumises à notre examen ont été assez nombreuses et motivées, elles ne témoignent pas d'actes héroïques, ni de ces dévouements qui ont mérité les grands prix Monthyon dont ils ont rendu l'institution si populaire.

Nous nous sommes trouvés, pour notre troisième distribution, en présence surtout de ces actions modestes, de ces dévouements obscurs qui ne sortent guère ni du cercle de la famille, ni des affections naturelles, à part quelques exceptions.

Mais, comme l'écrivait une sainte fille de Saint-Vincent de Paul, à propos d'une recommandation, ce sont précisément ces vertus qui tendent à disparaître, et combien d'enfants et même de parents, dans certaines classes de la Société, ne s'affranchissent-ils pas de leur devoir et ne songent qu'aux jouissances de ce monde!

Donc, Messieurs, nous avons cru remplir le vœu des donateurs, nous avons cru faire œuvre utile et juste, en récompensant, comme l'avaient déjà fait nos devanciers, ces pauvres filles, ces

Digitized by Google

pauvres enfants, ces mères, ces femmes qui, sans hésitation, sans calculer ni leurs peines ni leurs faibles ressources, n'écoutant que leur cœur, sans bruit, en se cachant quelquefois, ont apporté secours et consolation, souvent pendant de longues années, aux membres de leurs familles, et à la souffrance sous toutes ses formes.

Oui, Messieurs, sauf quelques réclamations qui étaient à nos yeux du domaine des bureaux de bienfaisance ou de secours, nous avons, cette fois, presqu'autant d'élus que d'appelés au concours, ce qui ne nous a pas empêchés de faire des distinctions sensibles entre les candidats et de tenir compte des mérites de chacun dans les classifications adoptées.

Nous avons espéré aussi qu'en agissant un peu libéralement, nous aurions plus de chances de provoquer l'émulation non pas seulement pour les bonnes œuvres, mais parmi les personnes, fonctionnaires, magistrats, prêtres, représentants de la presse, chefs d'institutions et d'industries, auxquels nous faisons parvenir nos programmes et qui, nous avons des raisons de le croire et de le craindre, ne nous ont pas apporté jusqu'ici tout le concours sur lequel nous comptions.

Ce qui tendrait à le démontrer, c'est que, dans un pays comme la Lorraine où la population a toujours été remarquée, dans la vie civile, comme dans l'armée, par certains côtés aventureux et courageux de son caractère, où l'histoire consacre tant d'actions d'éclat, on ne nous ait pas encore signalé le moindre sauvetage, le moindre acte de courage.

On sait pourtant, comme le disait si excellem-

Digitized by Google

ment M. E. Ferrez dans son rapport de l'an dernier, « que ce que nous demandons qu'on nous « signale, ce n'est pas, avec ou sans épithète la « vertu théorique, la vertu dans les mots, plus ou « moins abstraite, plus ou moins idéale, mais la « vertu agissante, la vertu daus les actes, la vertu « avec les œuvres. Et, de même qu'il y a dans la « foi, — employant ici ce mot dans son sens le plus « philosophique et le plus large, — d'un côté les « croyants, de l'autre les confesseurs et les apôtres « ceux que nous réclamons pour ces concours, ce « sont, non pas les simples adeptes, mais bien « les confesseurs de la vertu, ceux qui savent être « ici bas les missionnaires et, quand il le faut, les « martyrs de la charité, de l'abnégation et du dé- « vouement. »

Nous espérons donc, Messieurs, que l'institution naissante de ces prix pour notre pays verra, d'année en année, augmenter sa popularité et l'intervention, absolument indispensable, de tous ceux à même de transmettre des propositions et de renseigner l'Académie snr les candidats et les actes méritoires accomplis.

Les actes que nous récompensons, disait aussi M. Greff dans le premier rapport présenté sur ce concours en 1895, « donnent confiance dans le re- « lèvement moral de la Société ; parce qu'ils se « manifestent, le plus souvent, dans la classe ou- « vrière qui a d'autant plus de mérites pour les « accomplir qu'elle ne peut le faire que par l'ab- « négation et le sacrifice. Ces ouvrières, ces ou- « vriers, agissant avec la plus grande modestie, « prélèvent sur leur strict nécessaire pour secourir « de plus malheureux qu'eux et donnent ainsi un

Digitized by Google

« exemple qui réconforte le cœur et combat ces « audacieux fauteurs de désordre qui, n'ayant ni « foi, ni conscience, abusent, dans leur intérêt « personnel, de la naïveté et de la crédulité du « peuple. »

Ne serait-ce donc là, Messieurs, qu'une arme de plus entre les mains de la Société pour se défendre contre les théories à l'ordre du jour, qu'elle devrait être, à ce titre, saisie avec empressement par les gens clairvoyants comme par les philanthropes qui cherchent un peu plus de bien être pour ceux qui ont la mauvaise place sur cette terre. Vous vous associerez donc, nous l'espérons, à l'appel que nous adressons à tous ceux qu'intéressent le progrès du bien et l'amélioration de la Société.

On étale assez au grand jour et par de trop nombreuses publications et images, les vices de l'humanité, pour qu'un peu de publicité soit permise pour des actes qui lui font honneur, au risque de froisser certains principes d'humilité chrétienne que nous trouvons exagérés. Le Christ lui-même n'a-t-il pas prouvé, par certains de ses actes accomplis devant le peuple assemblé, que de beaux exemples et des démonstrations publiques sont nécessaires pour faire des prosélytes. Nous nous étonnons donc que quelques personnes très méritantes et qui se consacrent à de belles œuvres s'obstinent à se cacher, comme on nous l'a affirmé, et à se dérober à notre admiration et à la reconnaissance publique qu'elles méritent.

Tout en regrettant ces abstentions, que des amis espèrent vaincre pour le prochain concours, nous allons vous faire connaître les résultats de l'examen

Digitized by Google

des titres qui nous ont été soumis et de l'enquête que nous avons faite.

Il nous restera en caisse, sur la somme mise à notre disposition, un petit reliquat que nous vous proposons de reporter comme appoint au concours de l'année prochaine.

Nous avons cru devoir diviser les prix en quatre catégories suivant les mérites, la durée et l'importance des œuvres accomplies, en nous bornant à suivre l'ordre alphabétique des noms des Lauréats qui doivent recevoir un diplôme et un prix en argent variant pour chaque fraction du Concours.

## I

### *Prix de 150 Marks.*

1° Mlle Boudard (Victorine), couturière, rue Vincentrue, n° 21.

2° Mlle Cunche (Suzanne), lingère, rue des Prisons militaires, n° 1.

3° Mlle Jeuquin (Octavie Barbe), modiste, rue de la Chèvre, n° 30.

4° Mlle Lallié (Zoé Joséphine), sans profession, rue de l'Evêché, n° 44.

5° Mlle Méaux (Annette), journalière, rue de la Chèvre, n° 36.

6° Mlle Robinet (Louise), couturière, rue Saulnerie, n° 19.

## II

### *Prix de 120 Marks.*

7° Mlle Demange (Adèle), modiste, rue Taison, n° 46.

Digitized by Google

8° Mme GREFF (Ernestine), femme TUTENNIT, lavandière, rue du Pontiffroy, n° 11.

9° Mme ROYER (Marie), veuve CHÉRER, brodeuse, rue Mazelle, n° 73.

10° Mlle STRASSER (Marie), femme de ménage, rue Mazelle, n° 19.

11° Mme THOMAS Jeanne), veuve JEANNY, à Moulins-lès-Metz.

12° Mlle THOMAS (Anne), couturière, rue de la Chèvre, n° 10.

III

*Prix de 80 Marks.*

13° Mlle BENTZ (Virginie), couturière, rue Jurue, n° 7.

14° Mlle PETITMANGIN (Anne), ancienne domestique, rue Vincentrue, n° 25.

15° Mlle MULLER (Félicie), casquetière, rue Brailon, n° 1.

16° Mlle VINCENT (Eugénie), couturière, rue St Marcel, n° 42.

IV

*Prix de 50 Marks.*

17° Mlle CLAUSE (Marie), domesiique à Secourt (Lorraine).

18° Mlle GRANDJEAN (Marie Mélanie), couturière, rue du Moyen Pont, n° 4.

19° Mme SCHALLER (Catherine), veuve Schouller, rue de la Fontaine, n° 11.

Digitized by Google

## Victorine Boudard.

Mlle Victorine Boudard exerce la profession de couturière, elle habite rue Vincentrue nº 21, à Metz, où elle est née le 30 avril 1847; elle est de constitution chétive et de très petite taille; elle n'en inspire pas moins le respect dans son quartier, où on la cite comme exemple pour sa charité toujours en éveil et son âme compatissante.

En 1879, ayant eu connaissance de la triste position d'une vieille concierge d'une maison de la rue du Pont Moreau et de sa fille, elle va chez elles de son initiative et leur procure, sans hésiter et sans compter, tous les soins nécessaires, et, quand la fille est rétablie. elle continue son aide et son dévouement à la mère restée paralytique. Son courage ne se dément pas un seul instant pendant deux longues années, c'est à dire jusqu'à la mort de la malade, au point d'aggraver ses infirmités personnelles et de tomber malade d'épuisement à son tour. Son ancienne protégée, la fille de la défunte, essaie vainement, quoiqu'à peine guérie, de venir à son secours, mais elle est bientôt vaincue par la fatigue et s'alite de nouveau.

C'est alors que Victorine Boudard se montre admirable, voulant éviter à son amie son transport à l'hôpital, pour lequel elle a une répulsion invincible, elle réagit contre sa propre faiblesse, surmonte ses souffrances et recueille chez elle la pauvre abandonnée; elle n'a pas cessé de la soigner depuis, en pourvoyant, non seulement à son existence, mais aux frais de médicaments et autres.

Digitized by Google

Nous devons faire remarquer que cette conduite est d'autant plus méritoire qu'aucun lien de parenté n'unissait Mlle Boudard à ses protégées, et qu'elle est signalée comme étant toujours prête à courir là où il y a une souffrance à soulager, un service à rendre.

### 2° Suzanne Cunche.

Mlle Suzanne Cunche, lingére-racommodeuse, comme on dit à Metz, est aussi née en cette ville le 11 novembre 1840; elle habite rue des Prisons militaires, n° 1. Elle était la neuvième enfant d'une honnête mais pauvre famille, vivant du travail du père, qui a été longtemps manœuvre employé par la Ville, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Malheureusement il vint un moment où comme sa femme, très laborieuse aussi et qui n'avait jamais voulu recourir à la charité, il fut réduit à l'inaction par l'âge, et les infirmités. Ce fut leur fille Suzanne, très habile dans son état, très aimante et très courageuse surtout, qui suffit à tout, à peu près seule, pendant huit ans; non seulement vis-à-vis de ces pauvres vieillards, mais aux charges de la famille. Elle s'épuisa en veillées, vécut avec une extrême parcimonie et se refusa toujours toute satisfaction personnelle. Elle s'offre aussi avec le plus absolu désintéressement pour veiller les malades et ensevelir les morts et c'est toujours à elle qu'on a recours dans toutes les circonstances pénibles, comme en rendent témoignage les personnes les plus honorables.

Sa sœur Maria, dont nous n'avons pas encore parlé, s'est associée à son œuvre et mériterait,

Digitized by Google

comme elle, d'être récompensée. Elle a aujourd'hui soixante-deux ans, elle est restée à la maison toute sa vie, et s'est tellement dévouée et fatiguée qu'elle en a contracté une maladie chronique de l'estomac, qui depuis longtemps la rend incapable d'un travail sérieux. Si nous avons inscrit le prix au nom de Suzanne c'est que nous avons tenu compte, avec ses autres mérites, des soins qu'elle continue à donner d'une façon vraiment touchante à sa sœur, malgré ses fréquentes indispositions qu'il faut attribuer aux privations de toute sa vie.

### 3e Octavie Barbe Jeuquin.

Nous nous trouvons encore ici en présence de deux sœurs bien méritantes et solidaires de leurs bonnes actions.

L'ainée, que nous récompensons, reste avec sa sœur Elisa, actuellement âgée de soixante-quatre ans, et atteinte de graves infirmités, qui l'empêchent de se livrer à son état de repasseuse et exigent parfois beaucoup de surveillance et de soins.

Elle est elle même ouvrière modiste, âgée de soixante-cinq ans, née et demeurant à Metz, rue de la Chèvre, n°30. Sa santé, quoique bien fragile, ne l'a pas empêchée de prendre à sa charge sa mère et une jeune sœur, nommée Henriette, à partir de 1869, date de la mort d'un frère qui était jusque là le chef et surtout le soutien de la famille. La mère, à la suite de ses chagrins, était devenue impotente et aveugle, la sœur était infirme et percluse de tous ses membres. — Tant de calamités, atteignant une famille qui avait vécu dans l'aisance

Digitized by Google

et conservé d'honorables relations, ne rebutèrent pas les demoiselles Jeuquin, elles tinrent tête à l'adversité, et leur dévouement à toute épreuve, leur conduite aussi exemplaire que courageuse, leur ont valu la sympathie de tous. Elles soignèrent leur mère jusqu'à sa mort, arrivée, après plus de dix années de maladie, à l'âge de soixante-dix-huit ans; et, quand leur sœur mourut, le 23 octobre 1889, âgée de cinquante-neuf ans, il y avait vingt ans qu'elle était alitée et paralysée, et qu'elles lui donnaient l'assistance la plus effectueuse et la plus patiente. Si on songe qu'il leur fallait de plus travailler avec acharnement pour suffire à toutes les charges, on partagera l'opinion du quartier que la foi seule peut obtenir de pareils résultats.

### 4° Zoé Joséphine Lallié.

Mlle Lallié est âgée de soixante et onze ans, étant née à Metz le 29 juillet 1825, y demeurant rue de l'Evêché, n° 44. C'est une modeste ouvrière qui est loin d'être dans l'aisance et de jouir d'une bonne santé. A la mort de sa mère, qu'elle avait déjà soignée, en bonne et affectueuse enfant, pendant des années, elle se dévoue de nouveau tout de suite pour une cousine qui a maintenant quatre-vingt-deux ans, et qui habitait depuis l'âge de dix-sept ans avec sa famille, elle la conserve avec elle et l'entretient, comme elle l'avait été auparavant par ses parents. Depuis bien des mois cette pauvre vieille parente est hors d'état de se servir elle-même et même de se mouvoir, par suite d'une attaque, survenue comme couronnement, dit-elle, d'une trop longue

Digitized by Google

maladie. Son caractère se ressent de cette situation; elle est très insouciante, très exigeante parfois et, quoiqu'elle n'ait acquis aucuns droits à être servie, elle accepte les soins touchants de notre héroïne sans en témoigner, la plupart du temps, aucune reconnaissance. C'est cette bonté de Mlle Lallié, sa constance dans une mission si ingrate, la diète qu'elle s'impose souvent pour que sa protégée ne manque de rien, qui nous inspirent, comme à ceux qui la connaissent, une réelle admiration.

Ce qu'elle fait lui semble tout naturel, et elle suivra jusqu'au bout cette voie de vraie charité, qui est pour elle celle du devoir.

### 5o Annette Méaux.

Mlle Annette Méaux est journalière, elle est née à Alémont le 7 mars 1854, demeure à Metz, rue de la Chèvre, no 36. Elle a perdu sa mère lorsqu'elle n'avait que treize ans et demi et restait l'aînée de cinq petites sœurs. Elle a contribué de toutes ses forces à les élever, son père étant toujours absent de la maison par suite de son travail. Un accident qui entraîna l'amputation d'une main à ce pauvre homme fut d'autant plus cruel qu'il était sans économies et qu'il allait être maintenant plutôt une charge pour ses enfants, qu'un réel soutien.

C'est ici que la fille ainée, Annette, se révèle, elle travaille pour tous, nuit et jour, tantôt aux champs, tantôt à la maison, où elle se livre à la couture et à la confection de fleurs artificielles. Ce régime finit par altérer sa santé et sa vue, et, depuis vingt-sept ans, elle peut à peine se conduire

Digitized by Google

dans les rues de la ville, tout en continuant à travailler comme elle peut. Son vieux père, qu'elle avait eu à sa charge pendant dix-neuf ans, depuis son amputation, était mort à soixante-quinze ans, en la bénissant et en rendant hommage à ses vertus, comme le font actuellement le clergé de deux paroisses voisines et tous ceux qui la connaissent. Partout où il y a une démarche pieuse à faire, du bien à accomplir, on est sûr de la rencontrer. Pour n'en citer qu'un exemple, elle a prodigué les soins les plus touchants, pendant huit mois, à une vieille demoiselle de quatre-vingt-deux ans, sans vouloir aucune rétribution. Elle est obligée, depuis plusieurs mois, de se faire soigner à l'hôpital pour ses yeux, devenus tout à fait mauvais. Après avoir épargné tant de souffrances aux autres, elle voit, de jour en jour, les siennes s'aggraver; mais elle ne songe pas plus à s'en plaindre qu'à s'en prévaloir. Elle sera bien étonnée qu'on l'ait signalée à notre attention pour une récompense que nous lui donnons avec la certitude de faire une action bonne et juste.

### 6° Louise Robinet.

Comme Annette Méaux, comme Victorine Boudard, comme Suzanne Cunche, Louise Robinet s'est dévouée toute sa vie à sa famille. — Elle est couturière, elle demeure rue Saulnerie, n° 19, à Metz et est née à Lauvallière, près de cette ville, le 25 février 1855. Elle est connue de tout son quartier, qu'elle habite depuis 1867, et c'est avec un empressement et une unanimité vraiment significatifs que les gens les plus honorables réclament pour elle un de nos prix.

Digitized by Google

Son père, qui exerçait la profession de chauffeur et d'employé dans une brasserie et qui était le seul gagne-pain de la maison, fut broyé dans les engrenages de sa machine en 1866. La veuve, souffrante et sans ressources, vint à Metz et s'épuisa pendant les premières années pour faire vivre ses quatre enfants dont le plus jeune avait huit ans. Son fils mourut en 1870 du typhus ; sa fille aînée, mariée depuis la même époque et ayant de lourdes charges elle-même, ne put guère l'aider. La position était critique, elle fut comprise par Louise, la deuxième fille, qui, à partir de ce moment, ayant terminé son apprentissage, devint à peu près l'unique soutien de la famille. Elle avait alors quinze ans, elle en a aujourd'hui quarante-deux ; c'est donc pendant vingt-sept ans qu'elle s'est sacrifiée aux siens, car la mère, morte en décembre dernier, lui reconnaissait ce beau et rare mérite, bien confirmé par tous. Elle n'a jamais voulu se marier et a toujours travaillé avec persistance, se refusant toute récréation, toute toilette et laissant partout les meilleurs souvenirs. Elle donne et prodigue son dévouement, ses soins intelligents à plus pauvres qu'elle, et se fait, chaque fois qu'elle peut distraire un moment de son travail, la visiteuse, la compagne bienfaisante et consolante des vieillards et et d'une de ses anciennes maîtresses qui lui attribue la prolongation de son existence. Sa plus jeune sœur s'étant faite religieuse, elle est seule maintenant, bien fatiguée, mais satisfaite de sa vie, qui restera jusqu'au bout féconde en bonnes œuvres.

---

Digitized by Google

## II

### *Prix de 120 Marks.*

#### 7° Adèle Demange.

Mlle Demange est née à Metz le 26 octobre 1854, elle exerce l'état de modiste, rue Taison, n° 46. Les parents ont été longtemps au service d'une des plus importantes familles de cette ville ; mais ils ont perdu ensuite leur avoir dans une exploitation commerciale où on a abusé de leur inexpérience. Au décès du père, arrivé en 1865, la veuve, tous comptes liquidés, les frais de maladie et autres réglés, restait à peu près sans ressources, avec son enfant à élever. Elle se mit courageusement au travail, mais sa santé déjà altérée devint tout à fait mauvaise ce qui l'obligea de se faire suppléer par sa fille, qui, à partir de cet instant et malgré sa jeunesse, devint non seulement le soutien de la maison, mais fut contrainte, après son travail, à de pénibles occupations dans le ménage. — Il y a déjà bien des années que Mlle Demange est tout à fait seule pour supporter les fatigues et les veilles et elle en a d'autant plus de mérite qu'elle avait acquis une certaine éducation et avait de très honorables relations qu'elle a dû sacrifier, pour rester avec sa mère. Si, à cause de cela, elle a un devoir plus pénible à remplir elle en est dédommagée, nous en sommes certains, par la considération respectueuse dont elle jouit dans son voisinage et à laquelle nous nous associons.



Digitized by Google

8° Madame Tutenit née Ernestine Greff.

Mme Tutennit est aussi native de Metz le 2 mars 1857 ; elle exerce le pénible état de lavandière et habite rue du Pontiffroy, n° 11, dans une maison très populeuse où tout le monde la juge comme le modèle des mères et des femmes. Son mari, mouleur de sa profession, lui causa bien des peines, bien des soucis, avant son transport à l'asile d'aliénés de Steinbach, près Sarreguemines, il y a près de 4 ans. Elle est restée seule pour élever ses trois enfants âgés de seize, douze et huit ans avec un salaire de 1 m. 50 par jour en moyenne. Il faut donc qu'elle augmente cette ressource insuffisante par des travaux supplémentaires et souvent très pénibles, si elle veut s'obstiner, comme elle le fait, à ne pas accepter l'intervention de personne, ni de la charité. Elle conserve, malgré tout, dans son caractère et sa tenue, une certaine réserve imposée par son passé plus aisé. Il est évident, nous le disons avec tristesse, que beaucoup de mères se trouvent dans d'aussi difficiles positions ; c'est malheureusement le lot de l'ouvrière qui vit séparée de son mari... pour tant de causes ; mais il y a lieu de distinguer celles qui, comme Mme Tutenit, ne se laissent pas abattre et luttent avec constance contre l'adversité, donnant à leurs enfants le grand exemple du travail, de la conduite et de la plus scrupuleuse honnêteté.

9° Marie Royer, veuve Chérer.

Mme Chérer est brodeuse, rue Mazelle, n° 73 ; elle est aussi née à Metz, le 27 mars 1850. — Elle n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'elle perdit

Digitized by Google

son mari et depuis elle a du prendre à sa charge une vieille tante aveugle, décédée en 1894, à l'âge de quatre-vingt-un ans; c'est donc un apostolat de vingt ans accompli près de cette malheureuse, qui serait morte plutôt que de perdre sa liberté en allant à l'hospice.

Elle a encore chez elle, entretenue par elle seule avec un dévouement touchant, sa vieille mère qui vient d'atteindre sa quatre-vingt-sixième année et qui a depuis longtemps de graves infirmités. Toutes ses ressources consistent dans son travail d'aiguille, qui lui devient de jour en jour plus pénible. Notre intervention sera la bienvenue, ce sera une joie pour Mme Chérer de pouvoir adoucir les derniers jours de sa vieille mère, comme cela en sera une, pour cette dernière, de savoir sa fille, sa providence, comme elle l'appelle, appréciée comme elle le mérite.

### 10e Marie Strasser.

Encore une bonne sœur, une bonne fille, une fille toute de charité, comme celles que nous venons d'énumérer. Mlle Marie Strasser est une modeste journalière faisant des ménages, née à Hettange-Grande (Lorraine) le 27 mars 1850, demeurant à Metz, rue Mazelle, nº 19.

C'est une domestique, originaire de son pays, qui s'est faite son avocat près de l'Académie. Rien de plus touchant que de lire son plaidoyer, aussi simple que véridique, ainsi que nous l'avons vérifié. La protectrice mérite elle-même la considération des honnêtes gens pour exprimer si bien, avec tant de cœur, l'admiration qu'elle ressent

Digitized by Google

pour sa protégée, et nous pouvons nous borner à adopter ses conclusions.

Mlle Strasser est une nature dévouée et d'autant plus méritante de penser aux autres et de les secourir, qu'elle est elle-même souffrante d'un asthme qui gêne beaucoup sa marche et son travail et que rien n'est moins assuré que son existence. Elle travaille à la journée un peu partout, souvent chez des plus malheureux qu'elle et qui ne peuvent la rétribuer. Nous l'avons vue nous-même à l'œuvre chez une pauvre vieille fille qu'elle soignait dans une maladie contagieuse et qu'elle consolait dans ses peines; elle la veillait aussi la plupart des nuits, par dessus le marché, comme elle disait elle-même.

Elle a quitté une bonne place de domestique, où elle avait de gros gages et du bien-être, pour faire son rude labeur, afin de pouvoir secourir et prendre chez elle sa sœur absolument infirme restée seule au monde et qu'on voulait conduire à l'hospice. Il y a, en effet, dix ans que ses pauvres parents sont morts, après avoir souffert, pendant le même laps de temps, de cruelles maladies, n'ayant que leur Marie, comme ils disaient, pour les aider, non seulement en leur donnant tous ses gains, mais des soins qui ont seuls retardé leur mort. Si Marie Strasser ne connaît pas son mérite elle connaît beaucoup de pauvres gens qui, nous en sommes sûrs, profiteront plus qu'elle de notre récompense pécuniaire.

11e Madame Veuve Jeanny née Jeanne Thomas.

Nous nous trouvons, une troisième fois, en présence de deux sœurs bien recommandables et qui

Digitized by Google

honorent la commune de Moulins-les-Metz, où elles habitent et où on les tient en grande estime.

Mme Jeanne Thomas, veuve Jeanny, est née, en cette localité, le 18 décembre 1815, elle a donc quatre-vingt-un ans bien sonnés; elle entra en condition à treize ans et y resta vingt-six années, employant ses gages à aider sa famille. Mariée un peu plus tard à un ancien serviteur comme elle, mais qui avait des économies, elle continua cette intervention bienfaisante pour sa famille. Devenue veuve en 1883, elle se hâta de revenir avec ses sœurs, et, depuis lors, partage avec elles son revenu, en prenant sur le capital et en se contraignant à bien des privations pour suffire à tout. Aux observations qui lui sont faites sur sa charitable imprévoyance, elle répond avec simplicité et contentement que, si elles ont peu pour vivre, elles sont au moins ensemble, et que le bon Dieu ne les abandonnera pas.

Mlle Anne Thomas, sa sœur, l'aînée de la famille, est née le 21 octobre 1807, elle touche à quatre-vingt-dix ans, et, si elle est pauvre, elle peut s'en glorifier, car toute sa vie elle s'est sacrifiée. D'abord pour ses parents, qu'elle ne quitta jamais, et ensuite pour la dernière sœur née le 19 septembre 1824, simple d'esprit et incapable de tout travail. C'est ce beau et long dévouement fraternel que rien n'a pu lasser, et qui a été souvent accompagné d'autres bonnes œuvres, qui nous a paru justifier l'obtention d'un prix que nous aurions pu décerner indistinctement à l'une où à l'autre des deux sœurs. Si nous désignons Mme Jeanny seule, c'est qu'elle reste seule aussi pour la fin de la tâche, près de deux infirmes, et que c'est grâce à sa

Digitized by Google

bourse toujours ouverte que ses parents ont pu atteindre la plus extrême vieillesse, sans jamais s'être séparés de leurs enfants devenus à leur tour des vieillards.

### 12e Anne Thomas.

Mlle Thomas, couturière, demeure à Metz, rue de la Chèvre, 10 ; elle est née en cette ville le 11 mai 1839. A peine avait-elle un an que sa mère dut se séparer de corps d'avec son mari. Elle resta alors avec elle et une vieille aïeule infirme, On dut, après bien des hésitations et pour la soustraire à l'influence du père, la confier aux religieuses du Bon Pasteur et resta au couvent jusqu'à ce qu'elle fût en état de se suffire. Elle revint alors dans sa famille et s'associa résolument au dur travail, aux longues veilles et aux privations de sa mère qui se trovait depuis tant d'années en face de difficultés de tous genres. Ces deux femmes avaient le cœur haut, elles voulaient à tout prix reconquérir la situation perdue, mais la tâche était au-dessus des forces de la mère, qui fut bientôt contrainte au repos par une maladie de cœur qui se déclara et s'aggrava de jour en jour.

A partir de ce moment Anne fut seule pour travailler et payer les médicaments, et pendant plus de 10 années, sans découragement, ayant toujours un visage souriant, elle accomplit sa noble mission, se soumettant à toutes les volontés à tous les désirs de la malade. Un témoin, qui fut en même temps un consolateur, nous disait que c'était d'autant plus méritoire que Mme Thomas, habituée à une vie active, éprouvait, non seulement de

Digitized by Google

vives souffrances, mais avait aussi de fréquentes impatiences vis-à-vis de sa garde malade. Elle se rendait parfaitement compte que sa fille s'était sacrifiée par dévouement filial et rien ne lui était plus sensible que l'éloge qu'en faisaient les personnes qui venaient la visiter, éloge que nous croyons devoir consacrer en nous y associant.

## III

*Prix de 80 Mark.*

### 13e Virginie Bentz.

Mlle Bentz, autrefois domestique, demeure à Metz, rue Jurue nº 7, elle est née à Faulquemont (Lorraine) le 24 mars 1854.

Elle n'avait que cinq ans lorsque ses parents vinrent habiter Metz, les ayant perdus presqu'aussitôt, elle fut élevée, jusqu'à vingt et un ans, dans un orphelinat et placée ensuite à Paris, où elle fut aussi estimée que bien rétribuée par ses maîtres, qui firent tous leurs efforts et toutes les promesses pour la garder à leur service. Mlle Bentz ayant appris que sa sœur, restée à Metz, était toujours malade et par suite malheureuse, ne put résister à la tentation de revenir près d'elle pour l'aider à vivre et lui donner ses soins. Non seulement, depuis sept ans, elle travaille et s'épuise pour l'infirme ; mais elle dépense sans compter le petit pécule qu'elle croyait avoir amassé pour ses vieux jours.

Une conduite aussi désintéressée, un dévouement aussi rare méritent d'être encouragés.

Digitized by Google

### 14e Anne Petitmangin.

Cette vieille demoiselle est née à Metz le 5 janvier 1818, et habite rue Vincentrue nº 25. Elle est entrée, à l'âge de sept ans, (à cette époque on s'inquiétait moins qu'aujourd'hui du travail de l'enfance) au service d'une vieille famille messine, et y est restée jusqu'en 1880 avec de bien modestes gages, ce qui constitue un service de cinquante-cinq ans sans interruption et serait un titre exceptionnel pour une des récompenses accordées aux vieux serviteurs par d'autres sociétés.

Nous avons cru cependant devoir l'inscrire ici à cause de son dévouement aux malheureux, comme à ses maîtres et de ses vertus chrétiennes. Elle s'est toujours occupée et préoccupée des pauvres, et, si elle a continué à travailler jusqu'ici, malgré son grand âge, c'est pour pouvoir faire un peu de bien à une de ses parentes chargée de famille et autour d'elle où tout le monde la vénère.

Elle fut une des premières fondatrices de l'œuvre des jeunes ouvrières ; elle donne encore à l'occasion des preuves de dévouement aux descendants de ses anciens maîtres ; elle est, en un mot, un des derniers types que nous ne saurions trop louer, de cette forte race de serviteurs qui s'attachaient au sol et aux gens qu'ils servaient et sur qui leurs maîtres pouvaient compter jusqu'à leur mort.

### 15e Félicie Muller.

Mlle Muller est née à Metz le 7 mars 1869, elle y habite, avec son beau-père, ouvrier fontainier, dans la rue Braillon nº 1, et travaille depuis plus de quinze ans dans une fabrique de casquettes. Elle

Digitized by Google

a fait son apprentissage chez les sœurs de Sainte-Chrétienne et est une des plus zélées et des plus estimées sociétaires des jeunes ouvrières qui se réunissent chez les sœurs rue Marchant. Partout elle est notée comme une bonne, pieuse et honnête fille.

Pendant huit ans, elle a soigné, absolument seule et tout en travaillant sans relâche, sa pauvre mère, atteinte d'une maladie des voies respiratoires et du cœur et qui est décédée en novembre dernier. On peut dire que pendant ce temps elle ne s'est accordé ni repos, ni sommeil, c'est au point qu'elle en a perdu la faculté de dormir.

Indépendamment de sa mère elle avait aussi à veiller sur son aïeule, morte en juin 1896 à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, pleine d'infirmités, et qui s'était réfugiée dans le pauvre ménage depuis qu'elle ne pouvait plus se suffire.

Enfin son zèle pour la charité s'étendit même à une malheureuse femme du voisinage morte à soixante-dix-huit ans et qu'elle visitait quotidiennement, sans autre rémunération que l'estime qu'on lui témoignait et qu'elle a conservée à un haut degré, non seulement de tous ceux qui l'ont vue se prodiguer, mais des familles les plus honorables qui l'ont recommandée à notre attention.

Elle reste avec son beau-père qui n'a plus de santé et sur lequel elle a reporté la sollicitude dont elle ne s'est jamais départie vis-à-vis de ses propres parents.

### 16e Eugénie Vincent.

L'histoire de Mlle Eugénie Vincent, couturière, née à Mars-la-Tour, le 15 novembre 1832, res-

Digitized by Google

semble sensiblement à plusieurs des précédentes. Les parents venaient se fixer à Metz vers 1840, c'étaient d'honnêtes ouvriers faisant honneur à leurs obligations et ayant inculqué les meilleurs principes à leur fille. Ils en furent récompensés quand plus tard ils furent dans la nécessité de lui laisser toute la charge du ménage, et que l'âge et les infirmités les contraignirent au repos. Ses qualités d'ouvrière, sa conduite, sa piété, sa modestie la signalèrent à une honorable famille qui lui confia la garde d'un grand immeuble. Grâce aux petits profits de cette place et à un travail assidu elle put conserver près d'elle les deux vieillards, qui moururent dans ses bras, en 1875 et 1889, âgés de quatre-vingt et quatre-vingt-sept ans.

Elle est arrivée elle-même à un âge qui ne lui permet plus guère de travailler, c'est à peine si elle peut se suffire, et pourtant elle trouve encore moyen de distribuer consolations et secours à plus nécessiteux qu'elle.

Elle mourra avec la satisfaction d'avoir mérité la bénédiction de ses vieux parents et d'avoir bien accompli son devoir.

## IV

### *Prix de 50 Mark.*

#### 17° Marie Clause.

Mlle Marie Clause, domestique, domiciliée à Secourt, où elle est née, est âgée seulement de vingt-huit ans. Elle a pourtant déjà la réputation bien méritée, d'être toujours prête à aider et à secourir ceux qui souffrent, les vieillards et les infirmes ; elle est aussi un exemple de piété filiale envers ses

Digitized by Google

parents, pauvres ouvriers agricoles. Elle est restée pendant deux ans au chevet d'une vieille demoiselle de Nancy atteinte d'une cruelle maladie, qui ne voulait pas d'autres soins que les siens et qui est morte en la signalant à la reconnaissace de sa famille. Elle s'est ensuite prodiguée, aussi pendant près de deux années, en 1895-96, près d'un vieillard de son village, et surtout pendant les quatre mois qui ont précédé sa mort, au point d'en être restée elle-même malade pendant plusieurs mois.

Une conduite aussi charitable et chrétienne nous paraît mériter un encouragement.

### 18° Marie-Mélanie Grandjean.

Mlle Grandjean n'a aussi que vingt-huit ans étant née à Metz le 28 juillet 1858, elle habite rue du Moyen-Pont n° 4. Nous devons dire tout de suite qu'elle est associée avec sa sœur Jeanne-Marguerite dans l'œuvre si méritoire qu'elles ont entreprise, sans compter avec leurs faibles moyens.

Sans autres ressources, en effet, que leur travail de couture, elles n'en soutiennent pas moins, avec les égards les plus tendres, leur mère devenue veuve depuis bien longtemps, infirme et actuellement âgée de soixante-dix ans. La bonté de leurs cœurs, leur patience à toute épreuve, le soin qu'elles prennent aussi d'un frère moins bien doué qu'elles, leur ont valu des recommandations bien flatteuses et la sympathie générale. Puisqu'on les cite comme exemple, non seulement pour leur charité, mais aussi pour leur tenue irréprochable et leur piété sincère, ne devions-nous pas, aussi pour l'exemple, faire figurer l'aînée de cette intéressante famille parmi nos lauréats ?

Digitized by Google

19e CATHERINE SCHALLER, VEUVE SCHOULLER.

Mme Schouller, journalière à Metz, rue de la Fontaine nº 11, est née en cette ville le 9 mars 1826. Restée veuve une première fois, en 1872, après une longue et coûteuse maladie de son mari, qui a causé la ruine du ménage, elle a eu de nouveau le malheur, en 1879, de voir mourir subitement et ab-intestat son second mari. C'était pour elle non seulement une nouvelle peine, mais une nouvelle ruine à un âge ou déjà les forces la trahissaient et où sa santé était très altérée par ses malheurs.

L'abandon qui la récompensa de son honnêteté dans la liquidation de la succession et sa triste position pécuniaire auraient dû la décourager d'être bonne ; mais elle ne conserva pas de rancune et c'est précisément à ce moment que sans écouter d'autre conseil que celui de son cœur elle prit avec elle son vieux père. Elle eut la joie de le conserver encore pendant huit ans malgré son état maladif, c'est-à-dire jusqu'à sa mort arrivée dans sa quatre-vingt-huitième année en 1887.

Pendant ce long laps de temps, elle suffit à cette tâche si onéreuse pour une ouvrière, le pauvre vieillard ne se ressentit pas de son changement de fortune et fut soigné comme il l'avait été, pendant 7 ans, avant le décès de M. Schouller.

C'est en considération de ces circonstances que Madame Schouller a été admise au concours sur les indications fournies par de vieux amis qui méritent toute confiance.

---

Digitized by Google

Maintenant, Messieurs, que notre distribution est faite pour cette année, nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser, au risque d'allonger un peu trop ce rapport, de vous faire part d'une remarque qui nous a été répétée souvent, à propos de nos prix de vertu, au sujet de l'ouvrière en général et de la situation de la vieille ouvrière en particulier.

Il est évident, et soyez persuadés que nous le comprenons aussi bien que personne, que nous ne pourrions discuter ici cette intéressante question, sans sortir absolument des limites et des conditions fixées par nos programmes, d'accord avec les intentions si précises des donateurs.

Mais, cette constatation faite, ne pensez-vous pas, comme nous, qu'il ne pourrait qu'être utile, pour cette classe si intéressante de la population, d'attirer sur elle la bienveillance et l'attention de ceux qui pourraient leur venir en aide dans la crise que traverse notre pays.

Nous avons toujours eu à Metz, nos vieilles annales en font foi, une corporation d'ouvriers et d'ouvrières ayant des aptitudes remarquables pour les ouvrages à la main et de luxe et des qualités exceptionnelles d'ordre et de tenue. Nous avions surtout d'habiles dentelières, racommodeuses et brodeuses, des modistes et de véritables artistes dans la confection des fleurs artificielles et autres industries locales.

Si beaucoup sont mortes maintenant, si d'autres ont pu s'établir ailleurs depuis vingt-cinq ans, (nous parlons ici spécialement d'ouvrières) il en est encore un assez grand nombre qui n'ont pas quitté leur pays natal, soit par affection pour leur ville ou

Digitized by Google

leurs souvenirs, soit parce qu'ayant attendu trop tard, elles n'en ont plus eu les moyens ou la force.

Ce sont ces ouvrières, autrefois relativement heureuses parce qu'elles gagnaient bien leur vie, âgées aujourd'hui, et dans une gêne qui ressemble beaucoup à la misère, qu'on voudrait soulager. Elles ne trouvent plus, en effet, de travail rémunérateur par suite de la dispersion, de la disparition d'une clientèle qui les occupait suivant leurs aptitudes et les payait en conséquence, et à cause aussi de la fabrication en grand et de l'imitation à bon marché.

Et cependant ces pauvres vieilles filles si éprouvées par les événements sont restées honnêtes, elles supportent l'adversité avec dignité et sans se plaindre et beaucoup même ont eu l'occasion de se dévouer à leurs familles.

N'est-ce pas là aussi de la vertu et ne serait-ce pas d'une bonne bonne philanthropie de venir à leur aide comme nous le disions plus haut ?

On peut répondre qu'il existe pour elles, comme pour les ouvriers prévoyants, des sociétés mutuelles et même des assurances contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse ; mais si ces institutions peuvent procurer des secours, des remèdes et même une petite retraite à un certain âge, elles sont, dit-on, insuffisantes ou trop tardives dans leurs effets, pour combler la lacune qu'on nous signale.

C'est, en effet, pendant la plus longue période de sa vie, celle où elle peut travailler, que l'ouvrière capable aurait besoin d'un salaire qui soit pour elle un encouragement, surtout quand elle en est digne comme nous venons de le dire.

Digitized by Google

M. le Docteur Daga a sans doute reconnu l'importance de cette question et peut-être l'impossibilité de la résoudre par la rémunération du mérite dans le travail, puisqu'il a cru devoir léguer à Metz, sa ville natale, il y a quelques années déjà, une somme importante permettant d'aider un peu, tous les ans, les vieilles ouvrières, tombées dans le besoin et réunissant certaines conditions.

On ne saurait donner trop de publicité à cette belle conception qui est un honneur pour son auteur, comme aussi pour notre ville chargée de l'exécuter, et qui ouvre une voie nouvelle que d'autres suivront, nous devons l'espérer.

Ce sera une réponse concluante au vœu dont nous nous sommes fait l'écho.

Digitized by Google

Digitized by Google

# RAPPORT

SUR LE

# CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. L'ABBÉ PAULUS, MEMBRE TITULAIRE

Un seul travail pour le concours d'histoire. Mais un travail sérieux et scientifique.

L'auteur, par le choix de sa devise empruntée à la première églogue de Virgile, laisse soupçonner qu'il était autrefois l'un de nos compatriotes.

> Nos patriæ fines et dulcia relinquimus arva
> Nos patriam fugimus.....

Il l'a quittée, peut-être, mais il ne l'a point oubliée. Les cinquante pages in-folio de ce mémoire consacrées à faire l'histoire d'une localité du canton de Metz, Saulny, en donnent une preuve excellente.

Ce mémoire diffère, nous le disons à sa louange, de bien des travaux publiés à notre époque et dans notre pays. Le candidat ne s'est point borné à consulter des livres parus pour en composer un nouveau. Sans rien négliger de ce qui pouvait rehausser le mérite de son œuvre, il a adopté une méthode plus scientifique, il est remonté aux sources



Digitized by Google

inédites, manuscrits, archives publiques et particulières.

Le résultat de ses recherches a produit une excellente notice historique sur un de nos villages du pays messin, si difficiles à étudier et si obscurs dans leurs mouvances diverses. Cette œuvre semble révéler, non pas un débutant, mais un homme habitué depuis longtemps aux travaux historiques et aux recherches nombreuses et variées qu'ils exigent. Il connaît notre littérature messine, et nos auteurs locaux restés inédits. Toujours il remonte aux sources authentiques, les noms de Du Fourny, de Paul Ferry, se rencontrent souvent dans les notes nombreuses qu'il a le soin d'ajouter à son travail fort bien documenté. Il va plus loin, il explique par le droit du pays et les textes de nos vieilles coutumes messines, évêchoises, lorraines et barroises, les points qui présenteraient qnelques difficultés au lecteur.

L'historien de Saulny commence son histoire au XIIe siècle. Saulny semble alors, du moins en partie, appartenir à l'abbaye messine de Saint-Martin. Un siècle plus tard, la seigneurie est entre les mains des seigneurs de Chambley, qui l'ont donné en fief à un de leurs vassaux. De qui relevait Saulny ? Un acte de 1247 semblerait le faire dépendre de la Lorraine. Ce qui est plus certain, c'est que ce village, alleu ou fief, fut offert, en 1257, en hommage à Thiébaut de Bar. Réuni comme tel à la châtellenie de Briey, il en dépendit jusqu'à la Révolution. Les contestations relatives à la suzeraineté prétendue par la ville de Metz, ayant été définitivement réglées en faveur du Barrois par le traité de Nomeny (1604).

Digitized by Google

Cette seigneurie déjà engagée au XIIe siècle par ses premiers détenteurs, passa à titre d'engagère entre les mains de diverses familles messines, qui se la partagèrent et y créèrent cinq bans différents et indépendants. L'hôpital Saint-Nicolas devint, par donation, propriétaire de l'un d'entre eux, qui porta son nom dans la suite. L'auteur suit l'histoire de ces diverses seigneuries et s'efforce de mettre un peu de clarté dans cette situation très compliquée.

Ce travail auquel nous avons cru ne devoir pas ménager les éloges qu'il mérite, nous semble cependant avoir été écrit un peu à la hâte, à la dernière heure, pour pouvoir arriver en temps utile pour le concours. C'est l'explication naturelle, croyons-nous, de quelques longueurs, de quelques répétitions, de quelques négligences de style, qu'une rapide revision ferait aisément disparaître.

Malgré ces réserves, nous n'hésitons pas à demander pour l'auteur de Saulny une médaille d'argent moyen module, et l'impression de son travail dans nos Mémoires.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

# SEIGNEURS DE SAULNY

1240-1789

Par F. DES ROBERT

Membre correspondant.

## INTRODUCTION

Le village de Saulny, situé à une demi-lieue de Metz (Alsace-Lorraine), sur la route de Metz à Briey, faisait partie, avant le traité de Francfort, du département de la Moselle et possédait 485 habitants, tandis qu'en 1605, sous la domination lorraine, il en possédait 300.

Le village de Saulny s'appelait au XII^e^ siècle *Salney*. Dans une charte de Bertram, évêque de Metz, datée de 1186, nous lisons : *Sauneium, Salniacum*. Nous trouvons ce village appelé également au XII^e^ siècle *Salneium*, au XIII^e^ siècle, *Saney*, *Salneget* et *Sauni*, *Saulnegney* et *Salney*, *Salny* au XIV^e^ siècle, et, enfin, *Saulny*. (1)

Le village de Saulny changea plusieurs fois de domination. Quoiqu'à la porte de Metz, chef-lieu du Pays messin, il appartint, jusqu'à la fin du

(1) Voir *Dictionnaire topographique de la Moselle*, par E. de Bouteiller. Chartes en ma possesion (Archives Bonneval).

Digitized by Google

XIIIe siècle, à l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz, qui relevait des ducs de Lorraine dès le Xe siècle et avait été fondée, vers 648, par Sigisbert II, roi d'Austrasie. (1)

Il est dit, dans une charte d'Hillin, archevêque de Trèves, de 1157, que l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz possédait les revenus de l'église de Saulny « *et conductum ecclesiæ de Salnei* ». (2) Dans une charte de Bertram, évêque de Metz, de 1186, citée plus haut, il est dit que l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz possédait, entre autres terres, celle de Saulny « *et terram de Salniaco, que omnia sine advocato sunt.* » (3). L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz n'avait donc pas d'*avoué*, « *advocatus* » à Saulny, à cette époque.

En 1247, Saulny « *Salney* » appartenait à Ferri III de Chambley et relevait de Mathieu II, duc de Lorraine, mais, en 1257, Ferry de Chambley vendit la terre et seigneurie de Saulny à Thiebaut II, comte de Bar, et les successeurs de ce comte en héritèrent.

Lorsque le duché de Bar fut réuni au duché de Lorraine, en 1431, Saulny releva des ducs de

---

(1) Voir L'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz, par Lepage.

(2) Voir Archives de Meurthe-et-Moselle, G. 520 et 530. Original en parchemin. Imprimé dans l'*Histoire de Metz*, par les Bénédictins, tome 3, p. 120.

(3) Passim. G. 520. Imprimé dans l'*Histoire de Metz*, tome 3, p. 142. Voir aussi *Bulle du pape Célestin III*, qui confirme des biens de l'abbaye de Saint-Martin. (Archives de Meurthe-et-Moselle G. 520). Imprimé dans l'*Histoire de Metz*, tome 3, p. 144.

...Conductam ecclesie de Abbatis villa... de Saunieio (Sauneio)... de Vineolis...

On entend par *conductus* le droit de patronage ou le droit de présentation à une cure. (Voir Glossaire de Ducange.)

Digitized by Google

Lorraine, comme ducs de Bar « à cause de la châtellenie de Briey » dont ce village faisait partie.

Le village de Saulny ressortit dès lors au bailliage de Saint-Mihiel et à la prévoté de Briey.

Occupé par les Français pendant la guerre de Trente-Ans et longtemps après, Saulny fut restitué au duc Léopold après la paix de Ryswich (20 septembre 1697). Ce ne fut qu'après la mort de Stanislas, lors de la réunion de la Lorraine à la France, que Saulny devint français et fut rattaché au *Département de Metz* (Bailliage de Briey). Lors de la constitution des Départements, Saulny fit partie du département de la Moselle et du 1er canton de Metz.

D'après le *Pouillé de Metz*, la paroisse de Saulny était comprise dans l'archidiaconé de Metz et dans l'archiprêtré du Val de Metz, et avait saint Brice pour patron.

L'abbaye de Saint-Martin avait joui du droit de patronage de la cure de Saulny, ainsi que de celle de Vigneulles, comme il est constaté par la charte d'Hillin, archevêque de Trèves, citée plus haut.

Lorsque Clément VIII eut octroyé à la Primatiale de Nancy les biens de l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz et du prieuré Notre-Dame de Nancy, par une bulle en date du 15 mars 1602, la Primatiale de Nancy posséda le droit de patronage de la cure de Saulny « au droit de l'abbaye de Saint-Martin ». Elle en posséda également le revenu.

L'abbaye de Saint-Clément, sise au Sablon, près de Metz, acquit ces droits par l'échange qu'elle fit, en 1604, de la terrre d'Haraucourt-les-Marsal contre tous les biens et les droits que possédait

Digitized by Google

la Primatiale de Nancy au ban et finage de Sainte-Ruffine, Saulny et autres lieux.

Le pape Paul V, le maître-échevin et les treize jurés de Metz confirmèrent cet échange en vertu duquel les abbés de Saint-Clément ont constamment joui du droit de nommer à la cure de Saulny, sauf dans les mois réservés au Souverain-Pontife.

Les décimateurs de la paroisse de Saulny étaient les religieux de Saint-Clément pour les deux tiers de la dîme en vin, tandis que la fabrique de la paroisse de Saint-Livier de Metz avait les dîmes en grains. Le curé de Saulny avait « le tiers partout ».

A l'époque où fut rédigé le Pouillé de Metz, la paroisse de Saulny (diocèse de Metz) comptait 260 communiants.

Les revenus du curé s'élevaient à 700 livres tournois. L'église de Vigneulles, annexe de Saulny, était entièrement à la charge des habitants de Saulny, tout le temps que le curé devait jouir du fixe de la cure de Saulny. Si, par hasard, on venait à établir un vicaire à Vigneulles, le curé de Saulny devait être chargé de la pension du vicaire.

On a toujours parlé français à Saulny, ajoute le Pouillé de Metz ; il aurait pu ajouter que le patois messin y était également en usage. (1)

---

(1) Voir Pouillé de Metz. Bibliothèque municipale de Metz.

Digitized by Google

# CHAPITRE I

## TREIZIÈME ET QUATORZIÈME SIÈCLES

Le village de Saulny était la propriété de Pierron de Ceil (1).

En 1240, ce village fut vendu à Pierron Trulairt, du Paraige de Jurue et à Jehan Le Mercier, citains de Metz. En 1246, la seigneurie de Saulny fut vendue par Gilles de Saney (Saulny) et Wairrie, son fils, chevaliers, à Jehan Le Mercier, peut-être le fils du précédent, et à Jehan Trulairt, citains de Metz. Cette vente fut confirmée par Ferris, sire de Chambleiz (*sic*) et Ferrioulz, son fils, le jour des Bures (1246) :

« Je Ferris, sire de Chambleiz (*sic*) et Ferrioulz, mes fils, faissons cognissant à toz cialz que ses presentes lettres vairont et oront que teil vandaige et teil waigeire con Gilles de *Saney* et Wairrie, ces fils, chevaliers, ont fait de *Saney* et de lai signorie et des homaiges et de kant (tout) qui appendait à Jehan lon Mercier et à Jehan Trulairt, citains de Mes, que c'en est fais pour mō crant et pour mō los en teil mainiere que, kant

(1) Pierron de Ceil eut pour fils Alexandre de Ceil que nous verrons

Digitized by Google

ils en voront devenir mi homes, je les an doi resovoir a homes et panre en plain homaige et, se je y avoie *sus Wairde ne geste ne autre chose, je lour acquis oulz et lour hours à touz jours maix* et, pour ceu que ce soit ferme chose et astable, lour an ai je doneit ces lettres saielées de mō saiel en tesmoignaige de veriteis, que furent faites as Bures kant il a mill an CC et XLVI ans (1).

Ferris de Chambley et son fils Ferriouz étaient donc les seigneurs féodaux de la seigneurie de Saulny, puisqu'ils en confirmèrent la vente faite par Gilles de Saney et Wairrie, son fils, à Jehan Le Mercier et à Jehan Trulairt. Le sceau de Ferris de Chambley manque à l'acte dont nous venons de donner la teneur. Il est en parchemin. Le suzerain de Ferris de Chambley, Mathieu II, duc de Lorraine, confirme également la vente

---

plus tard vendre à Poujouze, Jacquemin et Isambart Trulairt la moitié de la vouerie de Saulny et tout ce qui en dépend (aout 1275).

Nous n'avons pu retrouver l'origine de la maison de Ceil. (Voir note ms. de M. Nicolas de Faugère, seigneur de Vazelle et de Saulny en partie, (1680), qui porte pour titre : ***Partage des seigneurs du village de Saulny, office de Briey***, dressé par le seigneur de Vaseil *(sic)*. En surcharge : Partage des ensien *(sic)* titres des seigneurs passé dans la terre de Saulny 1217. Papier (18e siècle). Archives Bonneval. En ma possession. La suite de cette pièce contient un résumé de la nomenclature de quelques seigneurs de Saulny. Le comte Frédéric de Gourcy nous apprend, sur le verso de cette note, qu'elle a été citée au bailliage de Briey, lors d'un procès de chasse intenté à M. de Verpy, co-seigneur, par la baronne de Serainchamps, la marquise de Raigecourt, et M. de Médrano « pour le ban de l'Hôpital ». Ce procès se termina par une *désertion d'appel* de la part de M. de Verpy. La note rédigée par M. de Faugière fut communiquée au comte de Gourcy par la baronne de Roll, fille de la marquise de Raigecourt, le 10 mars 1774.

(1) Voir Deux chartes en parchemin en notre possession. (Archives Bonneval). Elles présentent quelques variantes.

Digitized by Google

faite aux deux citains de Metz de la seigneurie de Saulny.

« Je Maheus dus de Lorraine et marchis, faix cognissant à tous ceaulz que ces lettres vairont ke teil vendaige et teil waigière con Gilles de Saney et Weuris (*sic*) ces fils, chevaliers, ont fait de Saney et de la signorie et des homaiges et de kant qui apendait à Jehan lou Mercier et à Jehan Truillairt, citains de Mes, que c'est fais pour mon crant et pour mon loz. (1) En teil maneire que kant il voront devenir mi homes je les en doient resevoir à homes et panre en plain homaige. *Et, se je y avois sus Wairde ne geste ne aultre chose, je lour acquis a oulz et a lor hoirs à tous jors maix,* airois lon plain homaige. Et pour ceu que ce soit ferme chose et estable, lor en ai je doneit ces letres pendant saielées de mon saiel. En témoignaige de veriteis que furent faites à festes S. Jehan Baptiste en lan que li mil corrait pour mil et CC et XLVII ans. Jehan de Maurielles ait ces lettres depairt son sour (*sic*). (2)

---

(1) *Pour mon crant et pour mon los*, c'est-à-dire par ma volonté et mon consentement.

(2) Charte en parchemin, intercalée entre autres chartes sur la même feuille.

Dans les deux chartes que nous venons de publier on remarque cette phrase : « *Et se je y avois sus wairde ne (et) geste ne aultre chose, je lour acquis a oulz et a lors hoirs à tous jors maix* », ce qui veut dire : « Si j'avais à exercer contre eux le droit de guet et de garde ou tout autre chose, je les en dispense désormais, eux et leurs héritiers. » *Le droit de guet et de garde* était l'obligation à laquelle tout vassal était astreint par son seigneur féodal, à moins d'en être dispensé d'une façon formelle.

On entendait par *plein hommage* ou hommage-lige celui par lequel un vassal devenait l'homme-lige de son seigneur d'une façon absolue.

Digitized by Google

On voit que la seigneurie de Saulny avait été achetée en partie par gagière.

Jehan Le Mercier et Jehan Trulairt (1) étaient donc les créanciers de Gilles de Saney et de Waieris, son fils.

Les deux citains de Metz purent entrer en possession des *biens engagés* pour en jouir et en tirer les fruits comme intérêts de la somme due.

Le contrat passé entre les deux parties n'avait pu transférer à Jehan Le Mercier et à Jehan Trulairt ni le domaine utile de Saulny ni la propriété du fond, laquelle restait toujours la propriété de Gilles de Saney et de son fils qui l'avaient engagée, pour une partie du moins.

Ils pouvaient donc rentrer dans le bien engagé dont le retrait était perpétuel, eut-il été fixé et limité à un certain temps.

On sera peut-être étonné de voir vendre et engager la seigneurie de Saulny par Gilles de Saney et son fils à deux roturiers et ceux-ci rendre foi et hommage à Ferry de Chambley et à son fils, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs, car la coutume de Lorraine, celle de Bar et celle de Saint-Mihiel refusaient aux roturiers le privilège de posséder un fief à titre de vassal.

---

(1) Les Le Mercier appartenaient à une famille puissante de Metz, sans être nobles. Vers cette époque, Metz avait eu pour maître-chevin sire Maheu Le Mercier, du Paraige de Port-Saillis, qui avait pour frère Jehan Le Mercier qui faisait partie du Paraige de Port-Saillis en 1251. (Voir *Metz Ancien,* par M. d'Hannoncelles.)

Nous lisons dans le *Cartulaire de Bar*, à la date du 8 mars 1242, que Jacques, sire de Cons, promet d'indemniser son cher seigneur Mathieu de 47 livres de messins payables, à la Saint Jean-Baptiste, à Jean, fils de Jean Le Mercier, bourgeois de Metz, et de 120 livres payables aux Bures prochaines. (Voir *Actes du duc Mathieu II,* par Le Mercier de Morière).

Digitized by Google

Mais à Metz et dans le Pays Messin toute personne était « franche, nulle de servile condition » (1). Aussi les ducs de Lorraine et les comtes de Bar admettaient-ils les bourgeois de Metz à acquérir et à posséder seigneurie, fief et franc-alleu.

Paul Ferry cite dans ses Observations séculaires un traité du 3 mars 1325 entre le roi de Bohême, Ferry, duc de Lorraine, et Edouard, comte de Bar, dans lequel il est dit que « ceux de Metz ne pourront acquester fiefs ou arrière-fiefs sans la volonté du féodal », mais ces réserves n'existaient pas pour l'héritage du roturier *déposé*, c'est-à-dire pour les fiefs situés en Lorraine et dans le Barrois. (2)

Quel était ce Ferry de Chambley, seigneur féodal de Saulny, vassal de Mathieu II, duc de Lorraine ?

M. Le Mercier de Morière lui donne pour père Gauthier de Brixey et pour mère N. d'Apremont.

Il mourut à la fin de 1252 ou au commencement de 1253. Son fils Ferrioulz ou Ferry vivait en 1279. Il épousa Jeanne N. qui mourut en 1274 ou 1276.

La famille de Chambley s'éteignit au XVIe siècle. Ses armes étaient : *Une croix cantonnée de quatre fleurs de lys.* Nous n'avons pu retrouver l'origine de la famille de Saney ou Saulny ni éta-

(1) V. Coutumes de Metz et du Pays Messin.

(2) Il y avait cependant quelques réserves à l'acquisition des fiefs par les roturiers messins en pays étrangers, tels que le comté de Bar et le duché de Lorraine. (V. *Observations séculaires.*, par Paul Ferry, tome 2, XVIe siècle.)

On peut consulter les traités du 9 mars 1370, du 3 mars 1444, 25 avril 1473, et de 1490, cités par Paul Ferry, au sujet des fiefs possédés par les bourgeois messins en Lorraine. (*Passim.*)

(3) V. *Notice historique sur Chambley*, par Gaston de Faultrier (Mémoires de la Société d'archéologie, 1866).

Digitized by Google

blir la filiation de Gilles de Saney et son fils qui vendirent et engagèrent leur seigneurie de Saulny à Le Mercier et à Jehan Truilairt.

Nous voyons cependant reparaître leur nom au xv^e^ siècle dans la personne de Jean de Saulny, seigneur du dit lieu, époux de Barbe de Gournay, fille de François de Gournay, maître-échevin de Metz en 1498, et de Barbe Desch. Ils eurent pour fils Ferry de Saulny, seigneur de Saulny, et Joseph de Saulny, abbé de Saint-Avy, de Verdun (1).

Nous voyons encorer figurer, le 2 avril 1664, le nom de Saulny dans la personne de François de Saulny et dans celle de sa sœur Marie, qui signèrent un partage intervenu entre eux et le sieur Joseph de Ceintrey, exempt des gardes de S. A. la duchesse de Lorraine.

Le frère et la sœur habitaient, à cette époque, Pont à Mousson et avaient pour père Nicolas de Saulny.

François de Saulny figure encore dans un acquet passé au profit des dames dominicaines de Vic, en date du 8 avril 1671 (2).

En 1251, Saulny changea de nationalité et de suzerain, car, le mercredi après la Pentecôte de cette année, Ferris de Chambley et Ferrioulz ou Ferrous, son fils, vendirent à Thiebaut, comte de Bar, le fief que Gilles de Saney et Wairrie, son fils, tenaient d'eux à Saulny, et tout ce qu'en dépendait :

« Je Ferris, sire de Chambley, et Ferrons, ces fils, fasans conessant à tout ceux qui ces lettres

(1) *Metz Ancien*, par d'Hannoncelles.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle. Ancien inventaire. Fiefs divers, 2, n° 41.

Digitized by Google

verront et oiront que je ai vendut à Thiebaut, mon seigneur, comte de Bar, tel fie con Gilet de Sauni et Werris, ces fils, tenoient de moi de Sauni et de tous les appendices et l'on doi porter Warentise (garantie) envers tos ceux qui a droit en voiront veint et per ce que soit ferme chose et estable et establi ai je ces lettres salées de mon sael en tesmoignage de verite qui furent faict que le milaire coroit p. an et CC cinquème et un an, le mercredi apres Pentecôte » (1).

Sachant qu'un débiteur pouvait rentrer dans un fond engagé, si bon lui semblait, en remboursant la somme qui lui était prêtée, et qu'on ne pouvait même lui opposer aucune prescription de la part du créancier, puisque ce dernier ne possédait pas *pro suo*, ce qui était absolument nécessaire, nous comprenons que, dans l'acte de vente faite par Ferry de Chambley et son fils à Thiebaut II, comte de Bar, il soit fait mention uniquement de Gilles de Saulny et de son fils à l'exclusion de Jehan Le Mercier et de Jehan Trulairt, mais comment expliquer que Ferry de Chambley et son fils Ferrons, vassaux des ducs de Lorraine, aient pu vendre le *domaine éminent* de Saulny au comte de Bar, puisque, comme vassaux des ducs de Lorraine, ils n'en possédaient que le *domaine utile*, et qu'avant le règne de Charles II et de René I, un vassal ne pouvait aliéner son fief sans le consentement exprès de son seigneur féodal qui s'en conservait le *domaine éminent* ?

Peut-être Ferry de Chambley et son fils profitèrent-ils de la minorité de Ferri II, actuellement

(1) Pasim. Saulny, n° 13.

Digitized by Google

duc de Lorraine, pour se dégager de toute vassalité envers lui et se déclarer hommes-liges du comte de Bar, ou, peut-être, obtinrent-ils le consentement de la duchesse douairière de Lorraine.

C'est à présumer, car, sans que la seigneurie de Saulny fut saisie par Ferri II, duc de Lorraine, ce qu'il aurait pu faire en exerçant *son droit de commise*, Thiébaud, comte de Bar, reçut en 1557, en foi et hommage, Jehan Le Mercier et Jehan Trulairt « de teil fietz con li hoirs de Saney tenoient des signours Ferry de Chambley, » :

« Je Thiebaud, cuens (comte) de Bar, faix cognissant a tous que je ait receut Jehan Trullairt de Mes et Jehan lou Mercier a homes de plain homaige de teil fietz con li hoirs de Saney tenoient des signours Ferrit *(sic)* de Chambley et lour ait cranteit (promis) que je ni puiy niant (rien) aquasteit en la ville de Saney ni on ban. Et se Jehan li Merciers ne Jehan Trullairs reputoient niant (rien) on ban de Saney, je lor ait cranteit que ceu est pour mon greit et les tanroient de moy anci com il tenoient lou fiet devant nomeit et se til que tiennent de moy ne que tenir en doient vouloient vendre ni osteir de lor mains je ne lour puix octrier (octroyer) se p. Jehan lou Mercier et p. Jehan Trullairt non. Ces letres furent faites an lan que le miliaires corroit p. mil et cc et cinquante et sept ans.

Jehan de Maurielles ait les letres de pairt son seur (seigneur) » (1).

Il était donc interdit, par cet acte, à Jehan Le Mercier et à Jehan Trullairt, de vendre aucune

(1) Charte en parchemin. (Archives Bonneval.) Cette charte est intercalée entre d'autres.

Digitized by Google

partie du fief de Saulny, mais, par contre, le comte de Bar promettait de n'y rien acquérir. Il était convenu, en outre, que de tout ce que Jehan Le Mercier et Jehan Trullairt acquerraient au ban de Saulny, ils le tiendraient de leur suzerain, c'est-à-dire qu'ils lui en rendraient *foi et hommage*.

La veille de la fête de saint Barthelémy, au mois d'août 1275, Alexandre, fils de Pierron de Cieil, vendit à Poujoize Trullairt et à Jakemin et à Izambairt, ses deux frères, *la moitié de la vouerie de Saulny* et ce qui en dépendait. C'est tout ce qu'Alexandre de Cieil avait gardé dans la seigneurie de Saulny, que son père avait vendue en 1240 (1). Les acquéreurs en rendirent hommaige à Thiébaut II, comte de Bar, leur suzerain, comme le prouve la charte suivante, en notre possession :

« Je Thiebaus, cuens de Ber *(sic)* faiz cognissant à toz cialz (ceux) que ces presentes lettres vairont et oront que teil don (t) ou teil waigeire (gagère) ou teil vandaige con Alixeindres li filz lou signor Pieron de Cieil qui fut ait fait à Poujoize Trullairt et à Jakemin et à Ysambairt, ses dous (deux) freires, si come de lai moitiet de lai vouerie de Saney et de kant (tout) qui appant antouz vs, que ces est p. mō crant et en sont mi homes. En tesmoignaige de veriteit sont ces presentes lettres saielies de mō saiel. Que furent faites la vigille de feste Saint Burtemeit laipostre kant le milliaires corrait p. mil douz. sexante et quinze ans on mois d'aoust » (2).

En 1281, la terre de Saulny fut partagée en

(1) Voir plus haut.

(2) Charte en parchemin. (Archives Bonneval.)



Digitized by Google

deux par les héritiers de Pierson Trullairt et de Jehan Le Mercier.

Un ban fut appelé *Son-Saulny* et l'autre *Bu*. Ils eurent deux maires, deux justices, deux carcans qui existaient encore en 1777, et étaient attachés au midi de la *Halle de Saulny*, mais avec un seul signe patibulaire.

Depuis, la terre de Saulny fut partagée en cinq parties, savoir le *ban de Bu*, le plus considérable, qui fut divisé lui-même en trois parts, possédées par Jean Trullairt, Unigon Burnequin et Jean Le Mercier, seigneur d'Esch, qui a laissé son nom à sa part. Le *ban de Son-Saulny* fut partagé entre Jean de la Court, qui lui donna le nom de *La Nolt*, et Ysambairt Trullairt.

Le 8 avril 1327, Collignon Burnequin, fils d'Uguignon ou Unigon Burnequin, comme nous le verrons plus loin, donna sa part à l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, et cette part prit dès lors le nom de *ban de l'Hôpital*.

Restaient quatre parts, savoir celle de Jean Trullairt, qui s'appela le *ban de Bu ;* celle de Jeoffroy Le Mercier (1), descendant de Jehan Le Mercier, qui prit le nom de *ban des Desch*, et celle de Jean de la Court, qui se nomma, avons-nous dit, le *ban de la Nolt* ou *la Nowe*. La part échéant à Ysambairt Trullairt garda le nom de *ban de Son-Saulny* (2).

Ces quatre parts du village de Saulny devinrent

(1) Jeoffroy Le Mercier, aman de Saint-Jacques de Metz (1321), épousa Marguerite, fille de Philippe Tiguenne, maître-échevin en 1244, et maître du palais, et en eut, entre autres enfants, Catherine Le Mercier, mariée à Collignon Chaigne, vivant en 1359.

(2) En somme, la terre de Saulny resta divisée en cinq bans : Ban

Digitized by Google

la propriété de Jean Papperel, qui laissa son nom au *ban de Son-Saulny*, qu'avait Isambart Trullairt (1485).

Après la mort de Jean Papperel, les quatre parts de la seigneurie de Saulny échurent à ses héritiers dont nous parlerons plus loin.

Nous pensons que ces explications au sujet des partages successifs de la seigneurie de Saulny étaient nécessaires, avant de continuer à énumérer la longue série des seigneurs de Saulny, pour que l'on pût se reconnaître au milieu des actes de foi et hommages et des dénombrements que nous serons appelé à citer et à résumer.

Jean de la Court, qui partagea le ban de *Son-Saulny*, avec Ysambairt Trullairt (probablement héritier de Jehan Trullairt, co-seigneur de Saulny en 1246), vivait en 1300 et était un des citoyens les plus éminents de Metz.

Maitre-échevin en 1316, aman de Sainte-Croix, il avait aidé à fonder, en 1321, l'abbaye du Pontiffroy, et il laissa, par son testament, les fonds nécessaires pour créer l'hôpital de la Chapelotte, destiné aux femmes en couches.

En 1324, après que Baudoin, archevêque de Trèves, Jean, son frère, roi de Bohême, Ferry, duc de Lorraine, et Édouard, marquis de Pont et comte de Bar, eurent menacé la ville de Metz, lors de la dernière entrevue qui eut lieu, à Pont-à-Mousson, entre les princes coalisés et les délégués de la ville de Metz, Jean de la Court, sujet féodal du

---

de Bar, Ban Papperel, Ban de l'Hôpital, Ban des Desch et Ban de la Nolt. (Voir note ms. de M. Faugière de Vazelle, déjà citée, et *Foi et hommage* rendus par Frédéric, comte de Gourcy, seigneur de Saulny. (30 déc. 1777.) Acte en parchemin (Archives Bonneval.)

Digitized by Google

comte de Bar, s'approcha de lui et lui fit remise des fiefs qu'il tenait de ce prince.

Édouard refusa d'acquiescer à cet acte de désintéressement et de loyauté.

Plus tard, Jean de la Court, à la fin des hostilités, fut encore envoyé, comme représentant de la ville de Metz, à Pont-à-Mousson, pour y traiter de la paix.

Pour donner plus de force à ses arguments, avant de se rendre au lieu indiqué, il entraîna ses concitoyens jusqu'aux portes de Pont-à-Mousson et les excita à mettre le feu aux villages relevant des princes, leurs ennemis.

A la vue de cet incendie, Édouard, comte de Bar, songea à conclure la paix, qui fut bientôt signée entre les belligérants, grâce à l'intervention de Louis de Poitiers, évêque de Metz (3 mars 1326 — 1325, ancien style) (1).

Un partage qui eut lieu le 8 avril 1317, entre Collignon Burnequin, fils d'Uguignon Burnequin, et ses frères Jehan et Ramniers, de tout ce que leur père leur avait laissé, nous donne des indications précieuses sur les *lieux-dits* de la seigneurie de Saulny.

A ce titre, nous le publions d'après une charte inédite en notre possession :

« Et Colignon desor dis ait an sai pairt tout l'éritaige de Saney ceu ke Uguignons Burnekins lour peires y avoit. C'est assavoir *lou boix de Chanoit* (2) ou on contet $\frac{xx}{viiij}$ journalz

(1) Voir *La Guerre de Metz en 1324*. E. de Bouteiller, p. 31 et suiv.

(2) *Le Chênois*. Voir plan cadastral de la commune de Saulny aux pièces justificatives. Lettre B.

Digitized by Google

et *lou boix du Vermont* (1) ou on contet LX jornalz de vignes en lai *grant vigne* (2) Et les ij jornalz de terre disour. Et encore j jornal de vigne de coste et j journal de terre desour. Et lou jerdin davant l'osteit *lai Pikairde* et lou tieir dou jerdin ou quarante et une piessate de jerdin que geist antre les anfans Filippin Lou Mercier (3) et une piesce de terre ke geist davant *la maxon Truillairt* (4) Et lou *champ Asterne* ou on content j. journal Et lai piesce de terre ke gest a lai *fosse Traiwant* (5) Et lou *preit Dexandres* (6) Et lou *preit en Rozeures* (7) ke lieuet v cherres de foin et la *Crowée en lai Trape* (8) ou on conteit xxv jornalz et ij nowieiers en montaigne ou nous avons lai moitiet. Et lai gaigeire de leis *losteit Louche* Et v j f. de cens ke Benoistois li filz Colon doit Et viij gelines con doit iij fois lan li porterrieir (9) ke tiennent les menandiers (10) Et xf. et ij quartes d'awoinne Et 114 steires de vin ke li porterrieir doient. Et fait ancor an sai pairt les anfans Bairaut et lour tenour. Et Gobert et sai tenors. Et Benoitas et sai

(1) Voir le plan de Saulny. Lettre E.

(2) *Les grandes vignes*. Passim. Lettre B.

(3) Peut-être le fils ou le neveu de Jehan Le Mercier qui, vers 1300, possédait une partie du ban de Bu.

(4) Cette maison appartenait probablement à un descendant de Jehan Truillairt, qui acheta, concurremment avec Jean Le Mercier, en 1246, le fief de Saulny.

(5) La *Fosse Traivant ?*

(6) Le *Pré d'Exandres ?*

(7) *Près en Rozeures*. Sur le plan cadastral de la commune de Saulny, nous trouvons le *Haut de Rozières*, à la lettre C.

(8) *La Crowée en la Trappe*. La Trappe. Voir le plan cadastral de la commune de Saulny, à la lettre C

(9) *Les portereries*. Fermes, biens loués, d'où porteriens, tenanciers ou fermiers.

(10) *Menandiers*. Habitants du village.

Digitized by Google

tenour Et Perrin lon Pikerdel et seu tenour. Et Filipin Chancebrait et ses tenour Et les anfans Anmaidat et lor tenour. Et Piereson Vilain et sai tenour. Et Ollenier et sai tenour Et Gerardin Biurtouf et sai tenour et Aivrovvin lou frère Gerardin Biurtouf tenour et Pieron et sai tenour et Arnoult Poillel et sai tenour. Et Marguerite, lai fille Simonin Willame et sai tenour Et de cest heritaige de *Saney* ke si dezour est nomeis doit on chascun an vj lt. xij d. g. de Mes à lai feme Ysambairt Trullairt (1) ke fut lou jor de lai Sain Jehan Baptiste Et encor vj steires de vin à Collignon Aixiet (2) on cors (au cours) de vandange et xl d. con doit as Signouir de Lorey (3) de fies chascun an an lou jor de festes S[t] Estene (4) lou demain Noiel et x f. de Mes con doit à Thiebaut Loiant et à Poincignon Destrambur ch. fies j. jornal de vigne et sus j. jornal de terre on ban de *Saney* lou jour de lai S[t] Martin. Et fait ancor li dit Collignon en sai pairt les x.l.v. f. de Mes de cens ke Ramniers (5) ces freires doit sur sai pairt des fies et con puet rascheteit ainsi con li escris des parsons lon dist. Et chescune partie doit paieir teil cens et teil droitures con sai pairt doit. Et sons avoit niant obliert appartenir il doit revenir an pairt et an doit chescuns avoir son avenant. Et payey ceux ke si dezour est devis.

(1) Ysambairt Trullairt vivait en 1281. Voir plus haut.

(2) Collignon Axier ou Axiet, d'une ancienne famille des paraiges messins, était le fils de Jennat Axiet et avait pour frère Jehan Axiet, dont il est parlé plus bas. (Voir *Metz ancien*, par d'Hannoncelles.)

(3) Le seigneur de Lorry, en 1320, se nommait Uguignon de Laitre, qui eut pour fils François de Laitre, époux de Marguerite de Raigecourt (Passim.)

(4) Fête de saint Étienne, patron de la cathédrale de Metz.

(5) Ramniers Burnequin, frère de Collignon et de Jehan Burnequin.

Digitized by Google

*Se* tient chascuns bien por partie. Et ont crainteit *pairt* et tenir. Et cest crans et ces parsons et *tout* ceu ke si davant est devis ait fait Jehan (1) *dezor* dis p. lon crant de Collignon son freire *dezor* dit qui est mainbors de lai devize Uguignon Burnequin son peire (2) et p. lon cran et p. *lon* tesmoignaige don signour Guereur Ruecce (3) et *don* signor Forbe de Jeruuwe (4), chancellier et *don* signour Jehan de Laitre (5) et de Auburtin Piedechaux (6) et de Jehan Malle Bouche (7) et de Jaikemin lou fil Jennat Axiet (8) ke fut ke sont ammis a (et) pairans a Jehan dezor dit de pairt son peire et de pair sa meire ke cuidient et tesmoignent kil y virent lou bien et lou prout de Jehan devant dit. Cest escrit et ces parsons furent faites lou premier Diemange d'aivril quand il ot mille an ccc et xx ans.

Collignons Fransois (9) ait les parsons (10).

---

(1) Jehan Burnequin, frère de Collignon Burnequin.

(2) C'est-à dire exécuteur du testament d'Uguignon Burnequin, son père.

(3) Guereur Ruecce, chevalier, maître-échevin de Metz en 1310, et échevin du Palais, fut présent à l'acte de fondation de l'abbaye du Pontifroy, en 1321. *(Metz ancien.)*

(4) Un Remy de Jeurue, avait épousé Agnel de Neufchastel, morte en 1250. Forbe de Jeurue est peut-être son fils.

(5) Jehan de Laitre, maître-échevin de Metz en 1319, et échevin du Palais en 1330.

(6) Peut-être Aubry ou Aubricat Piesdechault, maître-échevin en 1322, vivant en 1340.

(7) Mallebouche. Ce nom se rencontre dans les *Chroniques de Metz* au XIIIe siècle. Les Mallebouche « Malum os », étaient, selon quelques auteurs, du paraige d'Outre-Seille.

(8) Fils de Jennat Axiet. Cette famille avait donné un maître-échevin à Metz, en 1240, dans la personne de Nicolle Axiet.

(9) Collignon ou Nicolle II, François, aman de Saint-Gorgon, à Metz.

(10) Voir Parson de me boix et altres heritaige à Salney, 1320. Chartes en parchemin. (Archives Bonneval.)

Digitized by Google

## CHAPITRE II

### BAN DE L'HÔPITAL DE SAINT-NICOLAS-DU-NEUFBOURG, DE METZ

Le 8 avril 1327, Collignon Burnequin, fils d'Uguignon, citain de Metz, fit son testament (9) en faveur de l'hôpital Saint-Nicolas-du-Neufbourg, de Metz (10), et lui légua tout ce dont il avait hérité de son père à Saulny, c'est-à-dire le cinquième de la seigneurie de ce nom, qu'on appela, par la suite, le *Ban de l'hôpital* « pour Deus et

(1) Voir Devise de Nicolas Burnequin, lequel donnat *(sic)* à l'ospital en Nuefbourg la seigneurie que le dit hospital ait à Salny, 1327. (Archives Bonneval. Double en parchemin. Une des deux chartes est postérieure à la première et n'en est que la copie.)

(2) L'hôpital Saint-Nicolas-du-Neufbourg, avec l'église et le cimetière, ses dépendances, était situé au Neufbourg, par conséquent hors de Metz, jusque vers 1358, époque à laquelle la ville, en élargissant son enceinte, l'y enferma.

On prétend que cet hôpital remonte au IXe siècle, mais le premier document qui le mentionne est une bulle d'Innocent III, de l'année 1208, où il est parlé de l'hôpital Saint-Nicolas comme déjà ancien. C'est une confirmation des dons en nature, faite aux frères de l'hôpital par Bertrand, évêque de Metz, et ses prédécesseurs. On peut donc affirmer que l'hôpital Saint-Nicolas date du commencement du XIIe siècle. (Voir Archives de l'hôtel de ville de Metz, IA. 2)

En 1327, l'hôpital Saint-Nicolas comptait deux maîtres tirés des paraiges et élus par eux le jour de la Saint-Luc ou le lendemain.

Plus tard, nous voyons quatre maîtres à l'hôpital Saint-Nicolas.

Digitized by Google

en almonne à tous jours maix pour l'erme de luy et de son peire et de sa meire. »

Mais il imposait ses conditions.

Il ordonnait que de tous les cheptels et de toutes les provendes que les maitres et les frères de l'hôpital de Saint-Nicolas lèveront et recevront et feront lever à Saulny, ils en fissent deux parts, la première destinée à des aumônes et à secourir les lépreux (1) qui viendraient le Jeudi-Saint et le Samedi-Saint de chaque année se présenter aux portes de l'hôpital, et l'autre moitié destinée au soulagement des pauvres malades « gissant » (2) et des pauvres femmes « gissant », demeurant à l'hôpital Saint-Nicolas aux mêmes jours de la Semaine-Sainte.

Les exécuteurs testamentaires de Collignon Burnequin devaient tenir à l'exécution de ses intentions, sous peine de l'annulation de ses donations.

D'autres dispositions testamentaires, qui suivent les précédentes, nous paraissent curieuses et méritent également d'être signalées.

Ainsi Collignon Burnequin ordonne que ses exécuteurs testamentaires vendent tout son héritage au mieux qu'ils pourront « dedans l'an et le jour

(1) Ce fut en 1284 que les biens de la léproserie de Saint-Ladre furent réunis à ceux de l'hôpital Saint-Nicolas Les maitres de cet hôpital eurent donc, dès lors, à s'occuper du soin et de l'entretien des lépreux ou muzels du pays messin.

(2) L'hôpital Saint-Nicolas comptait deux sortes de pensionnaires, dont l'une comprenant les infirmes et les convalescents, et l'autre les malades proprement dits ou « gissans ».

Les femmes pauvres y faisaient également leurs couches.

On comptait également à l'hôpital Saint-Nicolas des prébendés qui payaient une modeste pension, telle qu'Alixon de May, maitresse de Charles Ier, duc de Lorraine. Le bourreau de Metz était un des six prébendés de l'hôpital Saint-Nicolas.

Digitized by Google

qu'il li seroit venu en la main », en se rappelant qu'ils en donnent tout l'argent « pour Deu et pour l'ame de lui az poures maidians et az poures hontoux de la citeis de Mes et az poures mallaides et muzels que vauront le grand juedy et le grand vendredi devant Pakes dedans les xl jours qu'ils auroit ressu l'ergent du dit eritaige. »

Collignon Burnequin n'oublie pas non plus Sainte-Croix, sa paroisse (située place Sainte-Croix, à Metz).

Il lui lègue « pour chanteir messe chescun jour à toz jours maix a ung alteit (autel) en la d. église pour Deus et pour sarme (son âme) et pour lerme (l'arme) Uguignons, son peire, et pour l'erme Pratte, sa meire » trente livres tournois de Metz qu'il avait sur la maison de Jehan Xaivin, sise rue Taison, à Metz, et sur la maison Tertelet « en Aiest » (rue Saint-Féroy), et les vingt florins de cens qu'il percevait chaque année sur la maison de Burnequin, son frère.

Collignon Burnequin ordonnait encore que l'on prît vingt livres tournois de Metz sur le meilleur et le « appilliez de tout son meuble et de tout son hernois de son hosteit, pour acheter vingt livres de cens destinés à être donnés à Sainte-Croix, pour le prêtre « qui a dit alteit chantereit. »

Le curé de cette paroisse devrait faire ce don, quarante jours après son décès, à un prêtre *convenable*.

Collignon Burnequin léguait encore à Sainte-Crux les sept florins de cens que Theuras, fils d'Husson, d'Arnaville, lui devait annuellement sur sa maison, payables le jour de la fête de la Saint-

Digitized by Google

Martin d'hiver (11 novembre) pour la célébration annuelle de l'anniversaire de sa mort, ainsi que de celui de ses père et mère.

Il était encore fait mention, dans le testament de Collignon Burnequin, d'un legs fait par lui à l'église Notre-Dame-de-la-Ronde, au Grand-Moutier (1), pour qu'on célébrât chaque année son anniversaire, ainsi que celui de ses père et mère.

Cette mention « au grand moustier » nous prouve que l'église Notre-Dame-de-la-Ronde était, dès 1327, réunie à la cathédrale, ce qui a été contesté et semblerait contredit par une charte donnée par M. Sauer dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle* (1860) (2).

Le legs fait par Collignon Burnequin à Notre-Dame-de-la-Ronde consistait en 4 florins de Metz que Jaicomin Stocquair, de Retonféy (3), lui devait annuellement, et qui étaient payables à Noël, mais que l'on pouvait racheter pour 4 florins de Metz.

Suivaient d'autres legs, entre autres, celui fait par Collignon Burnequin à son frère de « son herneis à armeis », c'est-à-dire de son armure armoriée.

Nous n'avons pu découvrir quelles étaient ces

---

(1) Notre-Dame de la Ronde, anciennement dite l'Église de Sainte-Marie, fut restaurée et agrandie, et consacrée par le pape Eugène III, en 1148.

(2) V. Archives départementales de la Moselle : *Chapitre de la Cathédrale,* Mémoire de Rulland. 22 février 1728 ; *Collège Saint-Simon,* une copie, une traduction, 1728.

D'après la charte publiée par M. Sauer, l'église de Notre-Dame la Ronde aurait été réunie à la cathédrale entre 1372 et 1384.

(3) Moselle, arrondissement de Metz, canton de Pange.

Digitized by Google

armoiries, la charte, contenant le testament de Collignon Burnequin étant dépourvue de son sceau.

M. d'Hannoncelles, dans *Metz ancien,* donne aux Burnequin deux écus différents, dont l'un peut se lire : « De gueules au château de sable », et l'autre : « Desable à la bande d'argent chargée de trois châteaux de sable. »

Au couvent des Cordeliers, sis rue des Murs, à Metz, Collignon Burnekin légua toute la lingerie de son hôtel, « ses langnes », quelles qu'elles soient, ainsi que toutes les tonnes de son cellier et toute la *remendre,* c'est-à-dire le reste de tout son « herneix d'osteit ».

En 1329, Édouard, comte de Bar, confirma les legs faits par le bourgeois messin, qui mourut bientôt après avoir fait son testament :

« Nous Eddowairs, cuens de Bair, faixons savoir et cognixant à tous que teil don con Colignon Burnekins fil Uguignon Burnekin, citain de Mes, qui fut, ait fait en lospital S. Nicollais on nuef Bourch de Mes si com de son eritaige de Saney et des apertenentes que de notre fietz muet anci con li deviz- et lon dit Colignon que geist en lairche des amans lon dist. Cest il assavoir que celui don est bien p. nostre greit et p. nostre volonteit sauf ceu que li ospital desus dit nous doit signier .j. hōme por lon dit fietz et de servir en la manière que dis Colignon lou dovait de servir. Avons en tesmoignaige de veriteit et por ceu que ferme soit et estauble sont ces presentes letres saielées de nostre saiel que fiurent faites lan de graice de nostre Signor. Mil trois cens et vint et nuef » (1).

(1) Voir Devise de Collignon Burnequin, lequel donne à « l'ospital

Digitized by Google

Le 18 novembre 1481, les maitres et frères de l'hôpital Saint-Nicolas-du-Neufbourg, de Metz, par procuration donnée à Messire Maheu Le Gournais, (1) citain de Metz (maître-échevin de Metz en 1468 et en 1488), un des leurs, reprirent « de main et de bouche », de René II (2), duc de Lorraine et de Calabre, marchis, marquis du Pont, comte de Vaudémont et d'Harcourt, lieutenant et gouverneur, pour Yolande d'Anjou, sa mère, reine de Jérusalem, Sicile et Aragon, de son duché de Bar, et avouèrent tenir en fief et en hommage de la dite dame tout ce qu'ils possédaient en la ville, ban et finage de Saulny, c'est-à-dire le *ban que l'on dit de l'Hospital,* et le cinquième « en toutes appartenances et appendantes, en haultours, seigneurie et justice, en amendes, forfaits et astrayères, en hommes, en femmes, en maisons, granges et édifices, en caves, boys, près et jardins, en fours et en moulins, en terres arables et non arables, en prises, en crovées et commandements, et en toutes droitures, rentes et revenus de bleds, de vin, de deniers, d'oyes, de chappons, de ge-

---

on Neufbourg La Signourie que le dist hospital ait à Salny. » 1527. Deux chartes en parchemin dont une semble être moins ancienne que l'autre et être sa copie. (Archives Bonneval.)

(1) Maheu le Gournaix, citain de Metz, fut maître-échevin en 1468 et 1488. Il appartenait à une des plus anciennes familles de Metz. Il avait été d'abord chanoine de la cathédrale. Il fut aman de Saint-Marcel et échevin, et mourut le 23 avril 1496. Il avait épousé Marguerite, fille de Pierre Georges, mort maître-échevin en 1452, et de Julienne, fille de Perrin de Serrières, dont il eut deux enfants. (Voir *Metz ancien,* par M. d'Hannoncelles.)

(2) René II, fils d'Yolande d'Anjou, duchesse de Bar, à la mort de René Ier, son père, et de Ferry II, comte de Vaudémont. Il succéda, sur le trône de Lorraine, à Nicolas Ier, en 1473. Yolande d'Anjou avait renoncé à la couronne de Lorraine en faveur de son fils. Elle mourut en 1484.

Digitized by Google

lines, de porcqs, de chanvre et de cire, sans aulcune chose en excepter ou retenir, le tout tenu et mouvant des fieds d'icelle dame à cause de son duchié de Bar et prevosté de Briey » (1).

A cet aveu et dénombrement était appendu le sceau de Maheu de Gournay.

Le 26 mars 1485 et le 4 avril 1510, les maîtres de l'hôpital de Saint-Nicolas faisaient leurs reprises pour ce qu'ils avaient hérité à Saulny, en 1327, de Collignon Burnequin (2).

Nous possédons un autre acte de foi et hommage rendu, le 15 avril 1515, par Jehan Adam, cellerier et receveur de l'hôpital (3) Saint-Nicolas-du-Neufbourg, de Metz, comme procureur des sieurs Gaspard Braconier, François et André des Travalt (4), amans, et Jehan Guillaume, dit le

(1) Voir Coppie du dénombrement de la terre de Saulny fait l'an mil iiij iij j. 1481. B. Trant deux *(sic)*. (Archives Bonneval. Charte en parchemin en notre possession.)

(2) Archives de la Meurthe. Inventaire ancien. Briey. Domaine, nos 7 et 8.

(3) Jehan Adam, receveur et cellerier de l'hôpital Saint-Nicolas.

Le *receveur et cellerier* de l'hôpital Saint-Nicolas, appelé aussi dépensier ou changeur, remplissait les fonctions de l'économe actuel. Chargé de l'enregistrement des recettes et des dépenses, il rend ses comptes aux maitres, d'abord toutes les semaines, puis tous les mois, une fois par an, la veille de la Saint-Luc, devant la justice et les frères assemblés.

Jusqu'en 1500, c'est dans sa chambre qu'on tient séance, mais, après cette date, c'est dans la salle du Conseil des Treize. (Paul Ferry. *Observations séculaires.*) Choisi le plus souvent, le cellerier touche neuf livres par an. Les maitres l'établissent ou le destituent à volonté. (Voir Archives de l'hôpital Saint-Nicolas. Registres de comptabilité.)

(4) D'une ancienne famille de Metz, considérée comme noble depuis 1552. François et André Travalt étaient fils de Jean Travalt, aman de Saint-Marcel, et de Jeanneton Jeoffroy.

Francois II Travalt, écuyer, maitre-échevin en 1572, aman de Saint-Ferroy, treize et conseiller, demeurant aux Roches, à Metz, vivait en 1597 et était mort en 1600. Il épousa : 1° une fille de François de

Digitized by Google

Masson, maîtres et gouverneurs du dit hôpital pour et au nom du dit hôpital, à Charles III, duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldre, marchis, marquis du Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont et Zuphten, pour le cinquième de la seigneurie et vouerie de Salny *(sic)* « qu'on dit le ban de l'hospital du dit Salny. »

Dans cet acte de foi et hommage et ces reprises faites « de main et de bouche » (1), nous lisons que l'hôpital de Saint-Nicolas avait le droit de créer un maire et un échevin (2) « qu'il a accoutumé touttefois et quand qu'il y en faut homme subject en son ban mouvant en fiefs de tres illustre et tres excellent Prince mondit seigneur le duc ad cause de sa duché de Bar, prévôté de Briey. »

Suit l'énuméaation des droits perçus par l'hôpital Saint-Nicolas sur le ban qui portait son nom à Saulny.

Il avait droit à neuf gros pour huit bichets d'avoine livrée à l'étrille de droitures qu'il prenait chaque année, le jour de la Saint-Remy (1 octobre). C'était le jour où le maire devait rendre ses comptes de l'année.

Aux droitures en argent mouvant de ceux qui prenaient part à la *Fourasse,* « qu'on dit la *Com-*

Poggio d'Acodogne, dit Chesque, gentilhomme lucquois ; 2° Mathée Dumont : 3° Anne, remariée en 1600, avec le capitaine Fremy.

André I Travalt, frère puîné du précédent, fut aman de Saint-Étienne, treize et conseiller du maître-échevin. Il épousa Françoise Rollin.

(1) Nous lisons dans la *Coutume de Saint-Mihiel :* « L'hommage que doit le dit vassal est de ***main et de bouche***, seulement, sans payer relief ou achat de fief. (*Des Fiefs,* titre 3e, art. I.)

(2) L'échevin, nommé par le seigneur, remplissait ordinairement les fonctions de juge.

Digitized by Google

*mune*, qu'on appelle la *Crovée des Seigneurs* » (1), dont le maire devait rendre compte pour chaque conduit faisant feu, et qui s'élevaient à « neuf deniers montant ad neuf conduits valant six sols neuf deniers. »

De plus, chaque conduit devait à l'hôpital Saint-Nicolas trois poules, ce qui faisait vingt-sept poules par an.

L'hôpital Saint-Nicolas possédait, en outre, le quart d'une pièce de bois, sur le chemin de Woippy, « ce que le maire du dit hospital tient pour chacun an huit sols », un pressoir « qui gist au ban du dit hospital » et une cuve de vendange ou six stiers de vin de droitures.

Il possédait également une partie d'une pièce de bois, dite la *Haye Ollivier* (2), contenant environ cinq journaux, qu'il avait achetée en 1386, de Jehan Pomsais, une pièce de bois en *Chanoy* (3) *[sic]*, contenant environ 67 journaux ; une autre pièce de bois, sise devant la chapelle de Saulny (4), contenant environ 30 journaux, plus une pièce de bois, sise « sur les champs de cette chapelle », et contenant environ 10 journaux ; enfin une pièce bois qu'on dit la *Haye sous Chanoy,* où l'on

(1) Ou la *Crovée des Seigneurs*. Voir plan cadastral de la commune de Saulny, aux Pièces justificatives. Côte C.

(2) Achetée le 5 novembre 1386, par les quatre maîtres et les frères de l'hôpital de Saint-Nicolas-en-Neufbourg, à Jehan Pomsais. Cette Haye Ollivier confinait d'un côté au Bois de l'hôpital Saint-Nicolas, et de l'autre à un terrain appartenant à Jehan Brixon.

D'autres parcelles de bois avaient été acquises par l'hôpital Saint-Nicolas, en 1380 et 1381, à Petit Baudesson et à Jehan Burson, fils de Gérardin Burson. (Chartes en ma possession.)

(3) *Le Chênois*. Voir plan cadastral, Côte B.

(4) Nous trouvons le *Bois de la Chapelle*, à la côte A du plan cadastral de Saulny.

Digitized by Google

comptait « demy journaulx, » une pièce de bois où l'on compte 3 journaux et qu'on dit le bois de *Genethiere* (1).

L'acte de foi et hommage dont nous donnons l'analyse, porte les signatures de Didier de Viller, Claude Flavigny, et de François et Guillaume Travalt.

Y est appendu le sceau en cire verte de l'hôpital Saint-Nicolas. Un autre sceau manque.

Au verso se trouve le *vidimus* de la Chambre des Comptes de Bar : « Les Présidents gens du Conseil et des Comptes du duchié de Bar à tous ceulx qui ces presentes voiront salut. Scavoir faisons que jourd'hui veu de cestes nous avons receu l'adveu et denombrement donné par Isay Adam ch. qu'apres avoir veu sa verification et qui en auroit este dernièrement faicte par les officiers de Briey de ce icelui leur en fist foy et hommaige a Mr tres redoubté et souverain Seigneur Monseigneur le duc ce a cause de sa prévôté de Briey, ainsi que est amplement desclare ons denombremens d'aultre part saulf les droicts de Monseigneur et l'aultruiy. En tesmoing de quoy nous avons signé au présent des seings manuels de trois de nous cy nommés. Les cinquième jor de mai mil cinq cens soixante et quinze.

J. Merlin. Gleysenove.

Preudhomme (2).

---

(1) Le *Bois de la Gentière* confine à la commune de Woippy et est indiqué à la côte C, sur le plan cadastral de Saulny.

Il porte sur l'acte que nous analysons le nom de *la Genethiere*. Dans des actes postérieurs, il est autrement orthographié.

(2) Dénombrement du cinquième de la seigneurie de Saulny appartenant à l'hospital Saint-Nicolas de Metz, 15 avril 1575. Charte en parchemin, avec sceau. (Archives Bonneval.) — Voir également un



Digitized by Google

En 1612 (2 février-mars), Jehan Sylvestre, gouverneur de l'hôpital Saint-Nicolas-en-Neufbourg, comme procureur des sieurs Nicolas Maguin, écuyer et premier Treize en la Justice de Metz, Jehan Dubois, aman et Treize, Jehan Copperel (1), et Paul Joly, aman et Conseiller en la Justice de Metz, tous les quatre maîtres et gouverneurs de l'hôpital Saint-Nicolas-en-Neufbourg, fit ses reprises « pour ce qu'il tenait pour et au nom » de cet hôpital au cinquième de la seigneurie et *vouerie* de Saulny.

Il en avait présenté le dénombrement le 14 janvier de la même année (2).

Trois ans après que l'hôpital Saint-Nicolas-en-Neufbourg, de Metz, eut hérité de Collignon Burnequin du cinquième de la seigneurie et de la vouerie de Saulny, un nommé Hanrias Marcoulz, qui avait hérité d'un bien à Saulny, prétendit se dispenser, pour entrer en jouissance de ce bien,

---

double de ce dénombrement aux Archives de Meurthe-et-Moselle. (Ancien inventaire. Briey. Fiefs, n° 1.)

A cette charte sont annexées trois pièces: 1° Copie des lettres de Charles III, qui reçoit les gouverneurs de l'hôpital Saint-Nicolas à faire les reprises du cinquième de la seigneurie de Saulny; 2° Requête de Didier de Viller, échevin de Metz, avec décret au bas, lui accordant trois mois de délai pour donner son dénombrement; 3° Enquête des Officiers de Briey, concernant ce dénombrement, 16 avril 1575.

(1) Jehan Copperel, seigneur de Thury. Il épousa Gabrielle Lescuyer, qui épousa en secondes noces Fleury de Gournay de Talange, capitaine du château de Vry (26 janvier 1617). Coppucrel Treize en la justice de Metz, fut persécuté et accusé de trahison par M. de Soboles, gouverneur de la cité de Metz, mais le Parlement de Paris, le 20 septembre 1601, reconnut son innocence, ainsi que celle de Praillon, Bachelé et Sertorius.

(2) Voir Dénombrement donné par Jehan Sylvestre, gouverneur de l'hôpital de Saint-Nicolas-au-Neufbourg, à Metz, au duc de Lorraine. (Dufourny, ms. de la Bibliothèque de Metz.)

Digitized by Google

de l'aquiescement des maîtres et frères de l'hôpital. Ceux-ci s'opposèrent à cette prétention, et la cause fut appelée devant Nicolle Bataille, maître-échevin de Metz (30 septembre 1330).

« Le maître-échevin, lisons-nous dans l'*Histoire de Metz* par les Bénédictins, a dit pour droit, par lui et par ses prédécesseurs, que pour ce que l'hospital Saint-Nicolas est à la ville et que ce ne sont mie gens de religion, que Hanrias Marcoulz ne peut mie entrer en l'héritaige si que par le gré des maîtres et frères de l'hospital.

Les héritages de Saint-Nicolas étaient pareils aux héritages que « les citains de Metz lais (laïcs) tiennent, qui sont de lour meis et de leurs quartiers. »

En outre, nous lisons dans le Cartulaire de l'hôpital Saint-Nicolas : « Et est bien apparent que l'eritage de Salney *(sic)*, comme ait donneit à l'hospitaulz, il en convient servir le comte de Bar. Sait bien li dit Hanrias et (à) oster sa main du dit heritaige, ne n'ont de lui à ressoiure nuls... ne nuls *porteriers*, parmy ceux que devant dits est dis. Et de ceu veullent bien li maistres et li fraires de l'ospitaux oyr droit et mettent bien loy (concluent en droit partout). »

« Il est nôtre, disent les atours de la ville de Metz, en parlant de l'hôpital Saint-Nicolas, il n'est mie teires que soit Chièze-Deu » (1).

Le Ban de l'hôpital Saint-Nicolas, à Saulny devait un homme d'armes à la réquisition du duc

(1) *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, tome IV, Preuves, p. 59. Observations séculaires de Paul Ferry, siècle XIV. Cartulaire de l'hôpital Saint-Nicolas, f° XX, verso. Atour 116.

Digitized by Google

de Bar, redevance que les biens ecclésiastiques n'avaient jamais connue (1).

Les employés de l'hôpital Saint-Nicolas étaient laïcs, et la ville de Metz agissait de concert avec eux pour le « prout commun de la villle et de l'hôpital. » Ce qui ne l'empêchait pas de lui emprunter souvent des sommes considérables.

Le mardi après la fête de Saint-Jean-Baptiste, l'an 1317, intervint un accord entre les maîtres et les frères de l'hôpital Saint-Nicolas-en-Neufbourg, de Metz, et les *dames et seigneurs* de Saulny, concernant les droits de seigneurie pour les bois qui leur appartenaient.

Il fut défendu, par suite de cet accord, à tout habitant de Saulny, hommes, femmes et enfants, de porter en dehors du territoire de Saulny ni bois, ni échalas, ni de les vendre à d'autres manants qu'à ceux du village.

Chaque délinquant, dénoncé par un des seigneurs ou par un ou plusieurs de leurs forestiers, était soumis à une amende de dix florins de Metz, mais après serment prêté, la main sur l'autel, par un des seigneurs ou par plusieurs forestiers (2).

Il était également défendu de prendre aucunes

---

(1) Dans l'acte de confirmation par Édouard, comte de Bar, du legs fait par Collignon Burnequin à l'hôpital Saint-Nicolas de ce qu'il possédait à Saulny, on lit : « que l'ospital desus dit nous doit signer (*sic*) j hõme por lou dit fietz et de servir en la manière que le dis Colignon lou donnoit de servir. »

(2) Voir *Les Forêts Lorraines*, par Ch. Guyot. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1885, p. 35 et suiv. — Voir l'Ordonnance du 16 novembre 1340 (Dict. de Rogeville, verso Forêt. — Elle est postérieure à l'accord intervenu entre les seigneurs et les dames de Saulny.

Qu'on était loin dela mansuétude du du duc Mathieu II, touchant les délits forestiers : « On ne doit pas poursuivre les mésus dane les eaux

Digitized by Google

souilles « qui se doivent tailler, » sous peine de payer deux florins de Metz d'amende.

De plus, pour toute bête à cornes, trouvée dans les bois des seigneurs, qui n'avait pas quatre ans de croissance, on devait payer douze florins de Metz. Tout dommage causé dans les bois seigneuriaux de Briey était puni d'une amende de dix florins de Metz (1), et l'auteur du délit devait payer le dommage à qui appartenait le bois où il aurait été commis « par pouvoir de *prud'hommes* » (2).

Il fut également convenu que, si l'on trouvait dans les bois seigneuriaux de Saulny quelques bêtes à cornes de la *harde commune* (3), les hardiers payeraient deux florins de Metz pour chaque délit.

Nul habitant de Saulny ne pouvait vendre ni

---

et les forêts, parce que le bois ni l'eau n'ont de chasse (suite), et que le foin et les fosseurs huchent le pêcheur et la hache le forestier ». (Bonvalot, *Sur la Coutume du Rosemont*, p. 54.)

Voir *Le régime colonger en Alsace*, par M. Véron-Réville, *Austrasie*, 1866.)

(1) Nous lisons dans la *Coutume de Saint-Mihiel :* « Les forestiers et messiers trouvant personnes ou bêtes en mesus, peuvent reprendre et gager icelles, et sont crus de leurs exploits » (*Des juges, justices et juridictions, et droits d'icelles*, titre II, chap. XXVI.)

On lit dans la *Coutume de l'Évêché de Metz :* « Fortiers, bangars ou messiers peuvent dans 21 heures poursuivre les mesusans, et sont crus en leurs rapports, encore qu'ils ne soient saisis de gages, pourvu qu'ils soutiennent par serment s'être mis en devoir de gager les rapportés. » (Titre XIV, chap. XXVII.)

« Chacun est cru gageant sur le sien, soutenant son rapport par serment. » (Passim., art. XXIV.)

Voir aussi *Charte de Charmes*, en 1259. (Documents Vosges, VII, 20.)

(2) Les prud'hommes ou échevins étaient les collaborateurs du maire et partageaient avec lui le pouvoir administratif et judicaire.

(3) On entendait par *harde commune* le troupeau communal et par *herdiers* ou *hardiers* les bergers.

Digitized by Google

faire vendre, ni donner ni faire donner, ni mener ni porter en dehors du ban de Saulny « aucun amendement » (1) à homme et à femme « quels qu'ils soient, qui ne soient manants en la dite ville. » Tout contrevenant à cette défense devait payer cinq florins de Metz et « l'amendement. »

Les seigneurs ou dames, auxquels le délit commis aurait porté préjudice, devaient se faire payer une nuit après la constatation de ce délit, par le délinquant.

Les seigneurs et les dames de Saulny devaient être solidaires les uns des autres pour la répression des délits commis dans leurs bois, c'est-à-dire que, si l'un ou l'autre négligeait de se faire payer les amendes dues, les autres seigneurs se réservaient « tous ensemble ou chacun pour lui » de prendre ou de lever ces amendes sur les biens des délinquants ou de leurs enfants.

Tous les seigneurs et toutes les dames de Saulny devaient donc s'entr'aider pour la répression des délits commis dans les bois seigneuriaux, et se lier entre eux par serment.

Ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient payer les amendes encourues, étaient gardés en prison, jusqu'à l'acquittement de ces amendes.

Il était expressément défendu de quitter le ban du seigneur auquel le dommage avait été causé avant de s'être acquitté, et aucun des autres seigneurs ni aucunes dames de Saulny ne pouvaient « les retenir ni les soutenir » sur leur ban et tous devaient s'y engager par serment.

Aucun des seigneurs ni aucune des dames de

(1) *Amendement*. Nous n'avons pu trouver le sens de ce mot.

Digitized by Google

Saulny ne pouvait vendre « nuls de leurs bois à aucun manant de Saulny ni à qui que ce soit de nulles marchandises de ces bois à tous autres gens. »

Chaque seigneur et chaque dame de Saulny devait faire jurer chaque semaine ses forestiers, la main sur l'autel, « qu'ils *rapporteraient* (1) bonnement et loyalement tous soulz et celles qui escheues y seraient ne altre non. »

Les seigneurs et dames de Saulny convinrent entre eux, que nul, quel qu'il fût, ni hommes ni enfants, demeurant en la ville de Saulny, ou qui viendraient y demeurer, ne pourrait ni ne devrait « à nuls promettre tailles ni faire tailler bo (is) on ban de Saney *[sic]*, bo (is) ni mariens (2), queil qu'il soit jusques à ceu qu'il lairrait taixer sa noise à *frostre* (forestier) du dit leu ou il vouait *[sic]* tailler » (3).

Sinon, si le délinquant se faisait prendre par un ou plusieurs des seigneurs de Saulny, ou par un ou plusieurs de leurs forestiers, à moins qu'il ne

(1) Le forestier devait faire son rapport à l'officier du seigneur. Ce rapport, fait oralement et mis en écrit par l'officier, était la preuve essentielle de la constatation opérée.

Les *Forestiers* ou *Forretiers* étaient choisis par les habitants et confirmés par les seigneurs ou leurs justices, entre les mains desquels ils prêtaient serment. Ils devaint faire leurs rapports de mesus dans les vingt-quatre heures et les déposer au greffe de la justice dans ce délai et y spécifier si les mesus avaient été faits de jour et de nuit, « par échappée ou garde faite », de même que de la quantité et espèce de bestiaux repris. En cas de *recousse*, *efforts ou violence*, il était nécessaire, d'après l'article XXIII de la *Coutume de l'Évêché de Metz*, que les Forestiers fussent suivis d'un recors. Et pour les mesus ou délits de nuit, on exigeait le témoignage de quelques témoins.

(2) *Mariens*. Bois à brûler.

(3) C'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ait laissé taxer le délit commis par le forestier du dit lieu.

Digitized by Google

demandât l'*attronchement* (1) ou qu'il pût démontrer qu'il avait taillé ce bois en dehors des limites du ban de Saulny, il était obligé de l'abandonner ou de payer deux florins de Metz.

Pour finir, ajoutons qu'il fut encore convenu, entre les seigneurs et les dames de Saulny, que quiconque serait trouvé commettant d'autres dommages dans les bois des seigneurs et des dames de Saulny serait banni pendant cinq ans du ban et de la ville de Saulny. Ce bannissement serait de droit sept nuits après qu'ils eussent été *rapportés*.

En cas que le délinquant ne quittât pas le territoire avant ce délai, les seigneurs et les dames de Saulny pouvaient le faire enfermer dans leur prison jusqu'à ce qu'il eût payé cent florins de Metz « qui seroient communs as signours et dames, ainsi que les altres amendes devant dites. »

Ce fut l'*archidiacre* qui écrivit cette convention pour les frères de l'hôpital Saint-Nicolas-en-Neufbourg, de Metz (2).

---

(1) C'est-à-dire à moins qu'on ne vérifiât sur place les allégations du forestier, en rapprochant de la souche la partie inférieure de la tige saisie sur le délinquant. C'est le rapatronage actuel, appelé aussi, en Lorraine, *attronchement*. (Voir *Les Forêts lorraines*, par Ch. Guyot. Passim, livre II, ch. III, p. 38.)

(2) Voir Accord pour l'ospital en Neufbourg touchant le fiet *(sic)* de Salny en 1317. Deux chartes en parchemin. L'une semble la copie de l'autre et être plus moderne. Toutes deux portent sur le repli les dates de 1317 et 1342. Mais l'accord est daté de 1317.

Digitized by Google

## CHAPITRE III

### QUINZIÈME SIÈCLE.

En 1427, Hennequin III de Tournay, citain de Metz et aman de Saint-Jean, reprit les fiefs qu'il possédait à Saulny de René d'Anjou, héritier du duché de Bar. Cet Hennequin de Tournay, d'une famille des paraiges de Metz, était le fils de Pierre ou Perrin de Tournay aman de Saint-Etienne de Metz et changeur, et petit-fils de Hennequin I de Tournay, également changeur, originaires, croit-on, de la ville dont ils portaient le nom. Il avait épousé Angebour Gelin, fille de Thibault Gelin, d'Oultre-Seille, aman de Saint-Victor, et mourut avant 1436 et non en 1438, comme l'affirme à tort M. d'Hannoncelles, dans *Metz ancien*, car le 6 novembre 1436 Collignon de Ville rendit foi et hommage à Louis, marquis de Pont, lieutenant du duc René I, son père, au nom d'Angebour Gelin, veuve de Hennequin III de Tournay. Dans l'acte de foi et hommage conservé aux *Archives de Meurthe-et-Moselle*, il est dit qu'Angebour Gelin n'avait pu remplir cette formalité, elle-même, pour ce qu'elle tenait du duc de Bar dans la *Cha-*

Digitized by Google

*tellenie de Briey* et ailleurs, parce qu'elle était vieille et « oppressée de maladie ».

Dans cet acte de foi et hommage il est dit encore qu'Angebour Gelin, par suite de cette omission, avait été menacée de voir sa seigneurie saisie (1). En 1438, la même dame fit également ses reprises pour le quart de Saulny, et en 1462, elle fit son testament.

Le *vidimus* de ce testament fut donné par l'official de la cour de Metz, représenté par Jacquet Gustel, clerc des actes apostoliques et impériaux et des cours de Metz et de Toul, notaire juré, le 29 octobre 1463 (2).

Les clauses de ce testament étaient rendues exécutoires dans un délai de quatre jours après le décès d'Angebour Gelin.

Le 22 décembre 1436, Jean Baudoche, l'aîné, citain de Metz, avait fait ses reprises pour le quart de Saulny au nom de Jehanne Bonnefille, veuve de Simon Bonnefille, citain de Metz, « tant comme douairière comme aussi pour le treffons et heri-

---

(1) V. Copie de deux lettres 1° de Loys, marquis de Pont, que Colligñon de Ville au nom de Angebour, veuve de feu Hennequin, citoyenne de Metz, est entrée en foy et hommage de ce qu'elle tient en fief tant en la chatellenie de Briey qu'ailleurs 2° Copie des lettres de reprise de Hennequin de Tournay, citain de Metz et de son dénombrement pour Saulny, 6 novembre et 22 décembre 1536. (Archives de la Meurthe. Ancien Inventaire ; Briey, n° 216.) M. d'Hannoncelles, dans *Metz ancien*, parle des reprises faites par Hennequin II de Tournay en 1434.

(2) V. Vidimus du Testament d'Angebour, fille de feu Thibaut Gelin et femme de feu Hennequin de Tournay (mis icy en la chambre par messire Ponce Baudoche, citain de Metz, pour la terre de Saulny en la prévosté de Briey. (Passim, n° 246). Les répondants de ce testament se nomment Nicolas Pierre, demeurant en Viezeneuf, à présent maitre du gros horloge, et Despienne, marchand.

Digitized by Google

taige de Simon, son fils, mineur d'aige, que la dite Jehanne eut du dit feu Simon, son mari. » (1).

M. d'Hannoncelles se trompe donc en affirmant que Simon Bonnefille ne laissa pas de postérité.

Angebour Gelin, avant d'épouser Hennequin de Tournay, était veuve de Thiriat Xoxat, dont elle avait eu une fille Perrate, morte avant elle, et à laquelle, par son testament, elle voulut être réunie, après sa mort, désirant être, comme elle, ensevelie dans l'église paroissiale de Saint-Jehan-au-neuf-Moustier au Quartueil (Quartau), comme dit son testament. Cette église était située en dehors de Metz, près de la redoute actuelle du Paté, en dehors de la Porte Saint-Thiébault, mais à une distance très éloignée du Quartau, terrain vague situé près du Champaseille. Angebour Gelin, dans son testament, déposé dans l'arche de Symonin Bertrand, aman de Saint-Vy et citain de Metz, institua Marguerite de Toult, épouse de Nicole Roucel, dit l'aîné, écuyer, maître-échevin (1446) et échevin, mort le 14 octobre 1475, (2) sa « gairde mainbour et desparteresse. » (3). Elle lui légua le quart de la seigneurie de Saulny, à

(1) V. Lettres de Jean Baudoche, l'aîné, citoyen de Metz, au nom de Jeanne, sa femme, fille de Simon Bonnefille, qu'il reconnaît tenir du Roy de Sicile René le quart de la seigneurie de la ville de Saulny, 22 décembre 1436. (Passim, n° 214).

Jean Baudoche, maître-échevin en 1441 et échevin du Palais, mourut en 1457. Il était fils de Nicolle Baudoche, échevin de Metz en 1388, et de Comtesse de Gournay. Son trisaieul était Nicolle Baudoche, dit l'aîné, maître-échevin de Metz en 1315. M. d'Hannoncelles prétend, dans *Metz ancien*, qu'il épousa une allemande.

V. Dénombrement de Jean Baudoche, citain de Metz, du quart de la seigneurie de Saulny, 22 décembre 1436. (Passim).

(2) Marguerite de Toult était la fille de Werry de Toult et de Ydatte Bouchatte. Son père avait été maître-échevin de Metz en 1415.

(3) C'est-à-dire son exécutrice testamentaire.

Digitized by Google

charge de certaines fondations et de quelques legs. Ainsi, elle désire que Marguerite de Toult donne deux torches et deux cierges, parmi celles et ceux qui on servi à son enterrement, à l'église Saint-Ylaire-le-Grand (1), sa paroisse, et à l'église Saint-Jehan au nuef-moustier, à condition qu'on y priera pour son âme et les âmes « de son intention ». Elle désire qu'on étende sur sa bière un drap *camelin* (2) de douze aulnes, au prix de cinq sols l'aulne, et qu'on en donne la moitié à l'église Saint-Jean, à condition qu'on y prie pour son âme et « par Dieu et en aumosne ». Elle lègue aux échevins de Saint-Jean vingt livres de messins (3) pour « la réfection de la dite église et au plus grand profit de la dite église par l'ordonnance desdits échevins » à condition qu'on y prie pour elle et pour Peratte, la fille qu'elle a eue de Thiriat Xoxat et « pour toutes les aimes dont elle est tenue de prier. » Elle ordonne en plus que Marguerite de Toult sa « mainbour et desparteresse (4) » donne aux échevins de Saint-Jean la somme de deux livres messines pour acquitter dix sols messins de cens, à condition qu'ils fassent célébrer son anniversaire et celui de sa fille Peratte en leur église, chaque année.

Elle leur lègue, en outre, dix livres messines « pour acquitter dix sols messins de cens à condition que chaque année ils fassent célébrer l'an-

(1) Saint-Ylaire était situé sur l'emplacement actuel de l'Esplanade.

(2) *Drap camelin :* étoffe de poil de chèvre mélangé de laine et de soie.

(3) La livre messine valait environ 120 francs, ce qui ferait un don de 2.400 francs fait par Angebour Gelin à l'église Saint-Jean-au-neuf-Moutier.

(4) Voir plus haut.

Digitized by Google

niversaire de Jehanne, fille de Thiébault Dawigny, et épouse de Fourcquignon de Vaulx (1), et celui de ce dernier par quatre prêtres « ydoines et sufflisants ». Après avoir pris quelques autres dispositions testamentaires concernant le repos de son âme et de celle de sa fille, elle donne, dans cette intention, aux quatre ordres mendiants de Metz, les Prêcheurs, les Cordeliers, les Carmes et les Augustins, six quartes de blé ou vingt sols messins pour un lit, ainsi que vingt sols messins « pour pitance pour les poures malades de cens pour Dieu et en aumosnes, et pour prier pour l'aime d'elle et de Peratte, sa fille, et de tous ses bons amis et bienfaiteurs. »

Elle donne à Jehanette Grongnat, femme du sieur Jeoffroy Chaverson (2), l'échevin, cent livres

(1) Nous possédons un extrait du dénombrement fait par Jehanne Dawigny, femme de feu Forquignon de Vaulx, daté du 12 juillet 1629 ; c'est une copie sur parchemin de l'acte primitif daté de 1444. Jehanne Dawigny et sa sœur Marguerite déclarent reprendre du duc de Bar ce qu'elles possèdent à Saulny, à savoir le ban de la Nowe (Nolt) et la moitié du ban de Bu, ce qui constitue le quart de *toute la ville* et du ban de Saulny, et la *Saulterne*. Elles possédaient, en outre, tous les hommes et femmes appartenant au ban de la Nowe, à savoir Jean Malavelle, maire du dit ban à Satenoy et Thirion, Maugrad à Satenoy, Regnault Poussavit à Satenoy, Broichat du dit ban Satenoy, Jacquomin fils Collin Michelin à Satenoy, Jean fils Rollin Michelin à Satenoy. Elles déclarent également reprendre la moitié des hommes appartenant au ban de Bu, Thiriot Chaudron à Satenoy, Jean Boursart à Satenoy, Pavin à Satenoy, Jean Forbes fils Remont Donnemel à Salney (Saulny), Jean Goffrin à Satenoy, Jean le Mille, maire et échevin à Salney, Jean fils Baudesson à Salney, Collignon fils *mourtier* à Satenoy, Jean Bosse fils, Baudesson d'Albonde à Saulney, etc. (Voir aux Preuves.)

(2) Seigneur de Montoy, maître-échevin en 1456 et échevin, mort le 18 mai 1472, et inhumé aux Cordeliers. Sa femme Jennette Grongnat, était la fille unique de Nicolle II Grongnat, chambellan héréditaire de l'évêché de Metz, maître-échevin en 1421, et de Pentecoste Roiltenat.

Digitized by Google

de messins « pour prier pour l'aime d'elle. » Elle donne à Comtesse, femme de Thiebault Gelin, d'Oultre-Seille, aman de Saint-Victor, fils de Poincignon Gelin, une demi-douzaine de « couvrechefs pour Dieu et en aumosne et pour prier pour l'âme d'elle. »

Son confesseur, Jehan Drouet, prêtre, qui demeurait en Ayet (rue Taison) reçut en don dix livres de messins aux mêmes intentions.

L'hôpital Saint-Nicolas reçut quatre livres de messins et, de plus, comme cela était exigé, une de ses houpelandes.

Son clerc, demeurant avec elle, hérita de soixante sols messins, à charge de prier pour elle. Ses domestiques (sa mainy) reçurent vingt sols messins. A sa petite demoiselle de compagnie elle légua autant.

Le maire du ban de la *Nolt*, à Saulney, reçut vingt sols, ainsi que son compère Jehnat Malawez, de Saulny, toujours aux mêmes conditions.

Chacun de ses *pourterriens* (1) du ban de la Nolt reçut vingt sols messins. Le maire du ban de *Bu* reçut dix sols, ainsi que l'échevin du dit ban. Chacun de ses pourterriens (2) de ce ban reçut cinq sols.

Sa mainbour reçut quarante livres de messins (3) pour ses peines en dehors de tous les biens, meubles, harnais, dettes et gagières que laissait Angebour Gelin.

Les différentes donations, dont Marguerite de

(1) On entendait par *porterriens* les tenanciers ou les fermiers.

(2) *Terriens*, même sens que ci-dessus.

(3) Ce qui équivaut à la somme de quatre mille huit cents francs de notre monnaie actuelle.

Digitized by Google

Toult était l'exécutrice testamentaire, s'élevaient à la somme de *quatre mille livres de messins*.

Pierre Renguillon, maître-échevin de Metz en 1427, et époux en secondes noces de Agnes de Ludres, acheta de l'exécutrice testamentaire instituée par Marguerite de Toult, décédée, le quart de la seigneurie de Saulny.

Ce bien consistait dans le *ban de la Nolle ou de la Nowe* et la moitié du *ban de Bu*, ce qui constituait le quart de la seigneurie de Saulny.

Bientôt, après cet acquêt, Pierre Renguillon, qui avait contracté une dette probablement importante envers Poince Baudoche, père de Catherine Baudoche et beau-père de Wary Roucel, fils de Nicolle Roucel et de Marguerite de Toult, lui engagea ce qu'il avait acquit à Saulny (2).

Le 24 octobre et le 15 novembre 1464, Wary Roucel, au nom de son beau-père, fit ses reprises au duc de Lorraine et de Bar, pour ce que Pierre Renguillon venait d'engager à Poince Baudoche (3). Ce dernier mourut, à Metz, le 23 avril 1465.

Le 1er juin 1468, Nicolle Roucel, père de Wary Roucel, acheta de Catherine Baudoche le bien engagé par Pierre Renguillon à Pierre Baudoche, décédé depuis peu.

Il ne s'agissait pas évidemment du fonds, mais uniquement des *fruits* du quart de la seigneurie

(1) V. Dufourny, tome 3, p. 453.

(2) V. Copie en papier des lettres de reprises de Poince Baudoche, chevalier, citain de Metz, pour la terre de Saulny, 22 octobre et 18 novembre 1464 (Archives de la Meurthe. Ancien Inventaire, Briey Domaine, n° 4.)

Il est dit dans cet acte que cet hommage était dû par Poince Baudoche au duc de Bar « à cause de la terre de Saulny, et ses appartenants, situés près de Metz, tenant en fie (*sic*) de nous, à cause de notre

Digitized by Google

de Saulny dans le contrat d'acquêt intervenu entre le chevalier messin et sa bru.

Ce n'était qu'un *acquêt par gagière*, mais qui permettait à l'acquéreur de rendre foi et hommage au suzerain de la seigneurie engagée. Aussi Nicolle Roucel fit-il ses reprises pour ce quart de la seigneurie de Saulny, provenant de la succession de Marguerite de Toult, le 1er juin 1468, c'est-à-dire deux jours après en avoir fait l'acquisition par gagière (1). Pierre II Renguillon était mort le 14 janvier de la même année et avait été enterré à Saint-Martin à Metz, après avoir marié la fille qu'il avait eue de Agnes de Ludres, Alix Renguillon à Jean Papperel, citain de Metz. Ce fut son fils Wary qui le représenta. Catherine Baudoche mourut le 2 août 1474 et fut enterrée aux Cordeliers, à Metz.

---

chastel de Briey, baillé en *gaigière* au dit Baudoche par Messire Renguellon, chevalier, qui l'avait acheté de dame Marguerite, femme de Nicolle l'aîné « seule mainbour et exécutrice du testament de feue dame Angebour de Tournay. »

(1) Ce fut Wary Roucel qui représenta son beau-père devant le duc de Lorraine comme « son procureur ».

V. Dénombrement de Messire Poince Baudoche, citain de Metz, de ce qu'il tient en foi et hommage à Briey, possédé ci-devant par Angebourg (*sic*) veuve de Hennequin de Tournay. 16 novembre 1464. (Passim, Briey, n° 248). A cet acte scellé du sceau secret du roi de Sicile sont appendus les sceaux de Poince Baudoche et d'Erard de Wal, abbé de Saint-Arnoud, de Metz. V. aux *Preuves*.

V. Lettres de Nicolle Roucel, l'aîné, citoyen de Metz, qui reconnait tenir en fief et en hommage plein la quatrième partie de la ville et ban de Saulny, 2 juin 1468 (Passim, n° 252).

Ce fut Wary Roucel, fils de Nicolle Roucel, qui le représenta devant Gérard d'Haraucourt, seigneur de Louppy, chambellan du roi de Sicile, son sénechal et son lieutenant au duché de Bar. Gérard Marcaire, abbé de Sainte-Croix, apposa son sceau sur les lettres de Nicolle Roucel à côté du sien. Ces deux sceaux sont en cire verte.

Digitized by Google

## CHAPITRE IV

### QUINZIÈME SIÈCLE *(Suite)*.

Le 19 mai 1443, Pierre Besange de Montigny écrivit à Louis, marquis de Pont, fils et lieutenant de René I, que « de longtemps il y auroit eu procès meu devant le duc de Bar, entre feu Jean Besainge (1), son père, demandeur pour lors, à cause de dame Jacquemette, lors sa femme deffunte, mère du dit Perrin (*Pierre*) et Messire Poince le Gournais, son oncle, (2) deffendeur, à cause des terres et seigneuries de Jouy, Marly et Salney (*Saulny*), mouvant de lui en fief, à cause de sa *marquisie et chatellenie de Pont-à-Mousson* ». (3).

(1) Jean Besange, dit de Montigny, avait épousé Jacquemette de Gournay qui devint veuve en 1424. Elle était fille de Jean de Gournay, chevalier. Elle eut de Jean Besange Perrin de Besange, écuyer, échevin du Palais, mort en 1463, sans postérité. Il avait épousé Perrette, fille de Nicolle Roucel, chevalier, maître-échevin, laquelle se remaria (6 janvier 1464) à André de Rineck.

(2) Poince II de Gournay, chevalier, maître-échevin en 1409, serait mort le 16 mars 1443, suivant M. d'Hannoncelles (*Metz ancien*), ce qui est contredit par ce qui précède. Il avait épousé 1° Jennette de Lustange, morte au mois d'août 1422, et 2° Jennette Baudoche, fille de Nicolle Baudoche, dit Brullay, et de Comtesse de Gournay. Elle mourut le 17 août 1464. Poince de Gournay était le frère de Jacquemette de Gournay. Poince II de Gournay fut inhumé aux Célestins.

(3) Le comté de Bar fut érigé en duché par le roi de France, Jean-le-



Digitized by Google

Ce procès était encore pendant « par devant les commis du marquis du Pont, au lieu de Saint-Mihiel, et le sieur Poince de Gournay était devenu demandeur par « vertu d'un appointement ». (1).

Aussi fit-il signifier de nouveau à Pierre Besange de Montigny une appellation en l'hôtel du roi des Romains (2) qui avait *commis* le duc Louis de Bavière. (3).

---

Bon, l'an 1354, en faveur de Robert, qui, dix ans plus tard, épousa Marie, fille de ce souverain. Robert, fils puîné du comte Henry IV, était devenu héritier de Bar par la mort de son frère aîné, Edouard II, décédé sans postérité. Il joignait au titre de duc de Bar celui de marquis de Pont-à-Mousson, par suite de l'érection que l'empereur Charles IV avait faite, le 13 mars 1355, de la seigneurie de Pont-à-Mousson, qui faisait partie des domaines des comtes de Bar, en marquisat d'Empire, ajoutant à cette faveur le privilège, pour le marquis de Pont, de porter l'étendard à l'aigle impériale, le tout à charge d'en faire hommage à l'empereur et de recevoir de lui les insignes de sa dignité. Robert céda le marquisat de Pont-à-Mousson à son fils aîné, qui, à sa mort, devint duc de Bar sous le nom d'Edouard III Le cardinal Louis lui succéda. Le 31 octobre 1419, le cardinal Louis donna à René d'Anjou, fils de Louis II d'Anjou et de Yolande d'Aragon, en avance d'hoirie, l'usufruit des villes, châteaux et châtellenies du Pont, Briey, Longwy, Marville, etc. René d'Anjou devint duc de Bar à la mort du cardinal Louis, le 23 juin 1430, mais il en avait pris le titre, du consentement de son oncle, à partir du 23 juin 1420. On sait qu'il devint duc de Lorraine, par suite de son mariage avec Isabelle de Lorraine, fille de Charles II, duc de Lorraine. (1431—1453). Son fils cadet, Louis de Lorraine, né en 1624, prit le titre de marquis de Pont. Il mourut en 1644, quelque tems après le siège de Commercy. D'après ce qui précède on voit que Saulny « mouvait en fief » de la marquisie et de la châtelainie de Pont-à-Mousson. Après la renonciation de René d'Anjou au duché de Lorraine, le 28 février 1453, il conserva le titre de duc de Bar, car le duché de Bar n'était encore uni à celui de Lorraine, que personnellement.

(1) V. Annales de Paul Ferry, siècle XV^e^ Saulny, Fief du Pont, p. 657.

(2) Frédéric III, duc d'Autriche, élu empereur à Francfort, le 2 février 1440 et couronné à Aix-la-Chapelle, le 17 juin 1442. Il mourut à Lintz, le 19 août 1493 à l'âge de 78 ans.

(3) Louis II, surnommé le Bon, né en 1424, ayant succédé à son père en 1436, sous la tutelle d'Othon, son oncle, reçut l'investiture de l'em-

Digitized by Google

Ce dernier avait ordonné, à son tour, à ses conseillers, à Heidelberg, de juger l'affaire.

Perrin ou Pierre Besange de Montigny exposait « que, quoiqu'ayant averti Isabelle de Lorraine, épouse du duc René, du préjudice que le seigneur (l'époux) d'icelle y avoit, ainsi que le marquis du Pont, et pour la part où ceux que le dit Perrin représentait avaient eue, pour ce que son dit oncle (Poince le Gournay) avait jà appelé en l'hôtel du roi des Romains pour icelle et terre de Jouy, Marly et Salney d'une sentence définitive que le dit (Jean Besainge de Montigny) avait obtenue en l'hôtel du dict seigneur duc de Bar, et que, n'ayant le dict Jean osé comparoir ne se défendre en l'hôtel et par devant le commis du roi des Romains, par la défense que le dict duc de Bar lui en fit, la dicte dame sa mère avait été condamnée par contumace à grosse somme de deniers au profit de Poince de Gournay. »

Sans « la provision et l'ordonnance » du duc de Lorraine, à cette époque « mainbour du fief de Bar », Jacquemette de Gournay, sa mère, aurait été entièrement spoliée, ajoutait le suppliant. Aussi priait-il le marquis de Pont de lui permettre de comparaître et de répondre à l'appellation de Poince de Gournay. (1).

En 1489, René II, duc de Lorraine, prenant fait

---

pereur Frédéric III en 1442. Il mourut à Worms, pendant la diète, le 13 août 1449. Il avait épousé, le 22 octobre 1445, Marguerite, fille d'Amédée VIII, duc de Savoie, veuve de Louis d'Anjou, roi de Sicile. Il était Comte palatin du Rhin et succéda, sous ce titre, le 29 décembre 1436, à son père, Henri le Jeune. Sa mère était Mathilde, fille d'Amédée, duc de Savoie, morte en 1438. Heidelberg était la résidence des comtes palatins en 1362.

(1) Cf. Annales séculaires de Paul Ferry, *loco citato*. Saulny, comme

Digitized by Google

et cause pour Crantz, un des ennemis de la ville de Metz, déclara la guerre aux Messins. Il vint se camper à Sainte-Ruffine, village situé près de Metz, sur un côteau bordant la vallée de la Moselle.

Mais le 22 juin 1490, grâce à l'intervention de l'archevêque de Trêves, les Messins se réconcilièrent momentanément avec René de Vandémont.

Cette trêve ne dura pas longtemps, car la guerre recommença entre le duc et la cité de Metz lors de la conspiration de Jehan de Landremont contre la ville libre.

Ce ne fut qu'au mois de mai 1493 que ville et prince signèrent la paix.

En lisant les articles du traité intervenu entre les deux parties le 11 juin 1490, on constate qu'il y avait alors un procès pendant devant le bailliage de Saint-Mihiel au sujet de la terre de Saulny et que « pour la dite part », dit Paul Ferry, dans ses *Observations séculaires*, les seigneurs devaient en avoir main levée et que l'archevêque de Trèves, avec l'assistance de la cité de Cologne ou celle de Strasbourg, avait été nommé arbitre entre les deux parties. Son jugement devait être sans appel. Nous n'avons pu savoir entre quels copartageants ou *comparsonniers*, pour nous servir d'un terme de droit féodal, il y avait procès ni à quel sujet (1).

Outre Wary Roucel, son fils aîné, Nicolle Roucel eut d'autres enfants, entre autres, Wiriat Roucel, chevalier, maître échevin de Metz en 1478 et en 1498, qui eut d'Isabel d'Ancy, morte le 24

---

nous l'avons plus haut ap partenait au duché de Bur et devait un homme au titulaire de ce duché.

(Voir Atour 116. Hist. de Metz, par les Bénédictins *Preuves*.

(1) V. *Observations séculaires*, par Paul Ferry, xvᵉ siècle, p. 795.

Digitized by Google

mars 1478, un fils unique, Nicolle Roucel, écuyer, seigneur de Mercy, maitre-échevin en 1496 et 1524, qui n'eut qu'une fille, Marguerite Roucel, mariée à Jean de Heu, dont la postérité s'éteignit, vers 1617, dans la personne de la baronne de Vannes.

Nicolle Roucel rendit, le 10 janvier 1499, foi et hommage au duc de Lorraine, comme duc de Bar, de ce dont il avait hérité de son père à Saulny, ses deux frères étant dans les ordres et étant morts avant lui (1). Le premier se nommait Henriet et mourut le 14 août 1490, grand aumônier de la Cathédrale de Metz, et le second, Pierre, mourut chanoine de la Cathédrale et de Notre-Dame-la-Ronde et curé de Saint-Ladre, le 23 août 1466.

A la mort de son père, mort le 6 mai 1499, Nicolle renonça probablement à une partie de sa succession, en faveur de son neveu Collignon Roucel, fils de Wary Roucel, son frère aîné, et de sa seconde femme Anne de Barbay, morte le 24 juillet 1489. Les enfants de la première femme étaient morts auparavant sans laisser d'enfants, car le 3 août 1499, nous voyons Gérard d'Avillers, bailli de Saint-Mihiel, grand-écuyer de Lorraine, conseiller de René II, rendre foi et hommage à ce prince, au nom de Collignon Roucel, fils et héritier de Wary Roucel, mort le 15 décembre 1491, pour ce que ce dernier possédait à Saulny.

(1) V. Dénombrement de Nicolle Roucel, escuyer pour *Saulny* et Ramonville, (10 janvier 1499).

Copies des lettres de reprises de Gérard d'Avillers, bailli de Saint-Mihiel, pour et au nom de Collignon Roucel (Archives de la Meurthe. Inventaire ancien. Briey, Domaine, n 25.)

Digitized by Google

Collignon Roucel rendit, une seconde fois, foi et hommage pour ce qu'il possédait à Saulny, le 25 et le 26 décembre 1509 (1), et mourut peu de temps après. Gérard d'Avillers, qui le représenta, en 1499, était issu d'une famille fort ancienne, qui possédait le château d'Avillers-en-Barrois. Il était seigneur de Mars-la-Tour, dont il fit bâtir le château et la collégiale où il fut inhumé.

Lors de l'invasion de la Lorraine par Charles-le-Téméraire, Gérard d'Avillers se jeta dans Briey avec 80 Allemands, Didier de Landres, seigneur de Tichemont, et quelques gentilhommes barrisiens pour arrêter la marche de l'ennemi. Gérard eut le poing emporté d'un coup de serpentine et ses soldats, après s'être rendus, furent pendus.

Briey tomba au pouvoir de Charles-le-Téméraire dont les soldats vinrent jusqu'à Saulny (1495).

Saulny, à cette époque, était un repaire de sorcières (2).

A plusieurs reprises on en condamna à être brûlées (19 juillet 1481, 1er août 1485, 3 juillet 1488).

Qui le croirait ? Saulny fournit un bourreau à la ville de Metz et voici dans quelles circonstances : « Le 26 juin 1507, à l'hôtel du Doyen, qui servait de prison à la ville de Metz, un malfaiteur tua d'un coup de couteau le bourreau maître Welther, au

(1) V. Copie des lettres de reprises de Gérard d'Avillers, bailli de Saint-Mihiel pour et au nom de Collignon Roucel, 3 août, 11 janvier 1499. Archives de Meurthe-et-Moselle. (Ancien inventaire.) Briey Domaine, n° 25.

V. Reprises au duc Antoine par Collignon Roucel, escuyer, de ce qu'il tient à Saulny et à R[illegible]monville, 26-29 décembre 1509. (Passim, n° 49.)

(2) V. Journal de Jehan Aubrion, éd Lorédon Larchey, p. 122. 117. 201.

Digitized by Google

moment où ce dernier voulait le mettre « en gehenne ». Les sergents présents eurent beaucoup de mal à tenir en respect le condamné, bien qu'il eût les pieds « enforgés », lorsque se présenta, comme bourreau volontaire, Girard Noirel, natif de Saulny. Il s'était enfui de Metz « pour ses démérites » et y était revenu « pour sûreté ». On lui pardonna et il fut habillé « tout nuef » par la ville *blanc et noir* (couleurs de l'écu de la ville de Metz).

Le 10 juillet, se présenta un nouveau bourreau venant de France. Il était trop tard. Il consentit cependant à aider Girard Noirel peu au courant de ses fonctions. On mena le condamné au pilori du Champ-à-Seille.

En passant devant la « Grande Église » (Cathédrale) on rencontra une noce précédée de tambourins et de ménétriers et suivie d'un long cortège, qui se rendait à Saint-Gergonne, église située sur l'emplacement actuel de l'Hôtel-de-Ville. Le patient fut exposé jusqu'à deux heures de l'après-midi. Le bourreau le conduisit dans une brouette au lieu ordinaire des exécutions capitales, situé entre le Moyen-Pont-des-Morts et le Pont-Saint-Georges. Là, on lui lut « son procès des choses qu'il avait faites par avant, » et le bourreau le décapita (1). »

Ici se présente un fait que nous ne pourrions comprendre si nous ne reportions à la législation qui régissait les fiefs de l'Evêché de Metz, au XVe siècle.

Nous avons dit précédemment que, le 24 octobre et le 16 novembre 1464, Wary Roucel avait fait ses reprises au nom de Poince Baudoche, son beau-père, pour ce que Pierre Renguillon,

(1) *Passim*, p. 457 et 458.

Digitized by Google

acquéreur des biens de Marguerite de Toult, à Saulny, les avait *engagés* « pour une somme qu'il lui devait. »

Or qu'entend-on par *engagement, gagière* ou *antichrèse*? Nous l'avons dit plus haut. C'est le contrat par lequel le débiteur met son créancier en possession par forme de gage, pour en tirer les fruits, au lieu des intérêts, de la somme qui lui est due. Ce contrat, pour quelque temps qu'il puisse être, ne transfère jamais ni le domaine ni la propriété de ce fond, laquelle reste toujours la propriété de celui qui l'a engagée.

Le créancier possède seulement cette propriété au nom du débiteur, qui peut y rentrer, si bon lui semble, en remboursant la somme qu'il lui a prêtée.

Donc, de ce que Poince Baudoche, auquel précédemment Pierre Renguillon avait engagé ce qu'il avait acheté à Marguerite de Toult, femme de Nicolle Roucel, rend foi et hommage le 24 octobre et le 16 novembre 1464, il ne s'ensuit pas que le quart de Saulny, engagé par Pierre Renguillon, n'appartient plus à ses héritiers.

Aussi voyons-nous, après sa mort (25 janvier 1474) Jean Papperel II, son gendre, rendre foi et hommage pour *le ban de la Nowe ou de la Nolt* et de la *moitiéié du ban de Bu*, constituant le quart de la seigneurie de Saulny, le 1er juin 1468, un jour auparavant les reprises faites, par Nicolle Roucel, qui venait d'acheter à Catherine Baudoche, sa belle-fille, ce que Pierre Renguillon avait engagé vers 1464 à Poince Baudoche, son père (1).

(1) V. Lettres de Jehan Papperel, fils de Nicolle Papperel, citoyen de Metz, qui reconnait être entré en foi et hommage du Roy de Sicile

Digitized by Google

De plus le *retrait conventionnel,* d'après la *Coutume de l'Évêché de Metz*, était perpétuel dans les *gagières*, quand même il aurait été fixé et limité à certain temps. Un débiteur était toujours à même de rentrer dans le bien qu'il avait engagé à son créancier.

Ces principes sont établis par Domat, dans ses *Lois civiles*, liv. 3, tit. 7, sect. 5, art. II.

Ne soyons donc pas étonné si Jean Papperel, *seigneur de Saulny*, fit, le 26 mars 1485, son dénombrement pour le quart qu'il possédait en la ville et seigneurie de Saulny « ban, finage d'icelle et ses appartenant, seigneurie et juridiction, etc. (1).

Le 10 septembre 1491 Jean Papperel fit encore son dénombrement pour ce qu'il possédait à Saulny (2), ce qui n'empêcha pas Collignon Roucel, héritier de Nicolle Roucel, de rendre foi et hommage au duc de Lorraine et de Bar pour la même terre, le 3 août 1499 (3).

Dans une note manuscrite laissée par M. de Faugère de Vazelle, conseiller référendaire en la Chancellerie du Parlement de Metz et seigneur de Saulny (4), il est dit que Jean Papperel acquit les quatre cinquièmes de la seigneurie de Saulny, à savoir ce qui avait appartenu à Joffroy Le Mercier, aman à Metz en 1331 et qu'on nommait le *ban*

et avoir repris ce qu'il tient à Saulny, 1er juin 1468. (Archives de la Meurthe. Ancien Inventaire, Briey, n° 251.) V. aux *Preuves*.

(1) Dénombrement de Jehan Papperel pour ce qu'il tient à Saulny, 26 mars 1485. (Passim., Briey Domaine, n° 10.

(2) V. Autre dénombrement du même pour Saulny, Clouange et Vitry, 10 septembre 1491 (Passim, n° 21).

(3) V. Reprises au duc Antoine par Collignon Roucel, escuyer, de ce qu'il tient à Saulny et à Remonville, 26—29 décembre 1509 (Passim, n° 49).

(4) En notre possession Archives Bonneval. Cette note fut écrite vers

Digitized by Google

*Desch*, ainsi que la part qu'avait possédée Jean de la Court, du parage de Jurue, qu'on nommait le *ban de la Nolt* ou *de la Nowe*, ainsi que la part d'Ysambart Truillart, qu'on nommait le *ban de Son-Saulny* ou Papperel. L'autre cinquième de la seigneurie de Saulny appartenait à l'hôpital Saint-Nicolas de Metz et portait le nom de *ban de l'Hôpital*.

Les archives de la Meurthe ne laissent aucune trace des acquisitions faites par Jehan Papperel et les aveux et dénombrements et les actes de foi et hommages faits par lui ne concernent que le *ban de la Nowe ou de la Nolte* et la *moitié du ban de Bu* et non les autres bans dont il avait gardé le fonds.

Contrairement à ce qu'affirme M. de Faugière nous lisons, dans du Fourny, que, le 24 mars 1502, après la mort de Jean II Papperel, Alixette Renguillon, sa veuve, rendit foi et hommage au duc de Lorraine et de Bar, pour le *quart* seulement de la seigneurie et du ban de Saulny (1).

Alixette Renguillon mourut le 5 septembre 1514.

En 1489, nous trouvons, comme seigneur de Saulny, mais nous ne savons pour quel ban, Conrad de Serrière, haut personnage messin, d'une famille originaire de Lorraine où elle avait occupé des charges importantes, et fixée à Metz à la fin

1680, époque à laquelle M. de Faugère de Vazelle acquit une partie de la seigneurie de Saulny.

Joachim de Faugère, seigneur de Vazelle, de l'université de Pont-à-Mousson, fut reçu au parlement de Metz, le 10 août 1687, et conseiller référendaire en la chancellerie de cette cour souveraine, le 20 juin 1689. Il fut nommé lieutenant en la prévôté de Briey tout en conservant sa charge à la chancellerie du parlement. *(Biographie du Parlement de Metz* par Michel.

1. Cf. Dufourny, tome 3, p. 585.

Cet acte portait scel d'Arnoud de Cléry, prévôt de Notre-Dame-la-Ronde et chanoine de la Grande Eglise.

Digitized by Google

du XIVe siècle ou au commencement du XVe siècle.

Ancien maître-échevin (1472) Conrad de Serrière joua un grand rôle à Metz où il habitait un hôtel superbe, près de la ruelle du Poncel, vis-à-vis de la rue de la Hache. C'est là qu'il reçut, le 13 mai 1494, Philippe de Gueldre, femme du duc René II. Il possédait, outre ce qu'il détenait à Saulny, la seigneurie de Sillegny et la maison-forte de Lorry, village dont il était un des principaux seigneurs. Il vint à Nancy, en 1484, en compagnie de Wary Roucel et de Michel le Gournay, pour complimenter le duc René II de son avènement au duché de Bar dont il venait d'hériter d'Yolande d'Anjou, sa mère, et lui offrit, le lendemain de la fête de Saint-Georges, comme don de joyeux évènement, une coupe d'or.

La ville de Metz envoya une seconde fois Conrad de Serrière à Nancy. Ce fut au mois de février 1486. Il s'agissait de faire renoncer René II à l'ordre qu'il avait donné, avant son départ pour l'Italie, à plusieurs villages du Pays messin, Cheminot, Juville, Foville, Raucourt, Louvigny et à d'autres, appartenant aux églises ainsi qu'à des seigneurs temporels, de lui payer un subside. Tous refusèrent. Grâce à l'intervention de Conrad de Serrière, René II fit relaxer tous les habitants de ces villages qui avaient été faits prisonniers par ses agents fiscaux et ceux dont les biens avaient été saisis eurent leur « waige franc et quitte ».

Saulny était un des *villages contentieux* dont la possession fut longtemps réclamée par la ville de Metz, comme ayant hérité des droits de l'Évêché de Metz et des premiers ducs de Lorraine.

Digitized by Google

Le traité de Nomeny, signé en 1603, par le roi de France, qui s'était substitué à la ville de Metz, en qualité de vicaire du Saint-Empire dans les Trois-Evêchés, fixa le sort des *villages contentieux*. Quelques-uns devinrent la propriété de Henri IV, les autres furent abandonnés à Henri II, duc de Lorraine et de Bar. Saulny fut du nombre (1).

Mais n'anticipons pas sur les événements.

Depuis longtemps, même avant le XVe siècle, la justice de Metz voulait forcer les habitants des villages lorrains ou barrisiens, situés aux portes de la vieille cité impériale, à comparaître devant elle lors des procès qu'ils avaient à soutenir contre les bourgeois messins.

La ville de Metz avait la prétention d'avoir la justice supérieure du ressort des villages contentieux, « même par prévention et en première instance, et notamment touchant les fiefs et les droits féodaux et seigneuriaux, et ne croyait pas devoir se restreindre à la connaissance des bâtards cens et layées à cens ».

Plusieurs jugements, dont quelques-uns remontaient au treizième siècle, semblaient donner raisons aux prétentions de ceux de Metz.

Dans plusieurs de ces jugements il avait été plaidé que les villages contentieux se réglaient par coutumes, atours et ordonnances de Metz, ce qui au XVIIe siècle s'observait encore pour les poids, mesures, aulnes et monnaies qui devaient être les mêmes que dans le pays messin (2).

Les prétentions de Messieurs de Metz, aux-

(1) V. Observations séculaires de Paul Ferry, tome 2, XVIe siècle, p. 533. Biblioth. municipale de Metz.

(2) Passim.

Digitized by Google

quelles résistaient souvent les seigneurs et les habitants des villages soumis à la juridiction des ducs de Lorraine, leurs seigneurs féodaux, donnaient lieu à des incidents fâcheux comme celui que nous allons rapporter, selon le récit du chroniqueur messin Jehan Aubrion.

Le village de Saulny est le théâtre du drame qui va se jouer, drame local, il est vrai, sans grand intérêt pour l'histoire générale, mais qui dépeint les mœurs du temps et démontre combien, à cette époque, les droits de souveraineté étaient contestés et combien les diverses juridictions, auxquelles semblaient ressortir telles ou telles localités, étaient peu déterminés.

Nous sommes en 1489. La veuve de Ferri II, comte de Vaudemont, Yolande d'Anjou, était morte quatre ans auparavant à Joinville en laissant le Barrois à son fils René II, duc de Lorraine. L'oncle de ce dernier, Henri de Lorraine, fils d'Antoine, comte de Vaudemont, venait de succéder à Georges I de Bar, sur le trône épiscopal de Metz (1484).

Les Messins, toujours soupçonneux et craignant avec raison, que la persistance des ducs de Lorraine à faire nommer évêques de Metz leurs fils ou leurs neveux ne fut un acheminement à la conquête du pays messin que, de tout temps, ils avaient convoité, s'alarmèrent en apprenant la nomination de Henri de Lorraine.

Ce qui les inquiétait surtout et les mettait constamment en éveil et les faisait redoubler de précautions, c'était la part prise par René II à la guerre que leur avaient déclarée Crantz, le célèbre condottière, et son frère (1).

(1) Hannesse et Arnould Crantz étaient les fils de Crantz de Grisel-

Digitized by Google

Des délégués de la ville de Metz se rendirent à Saint-Mihiel, convoqués par le duc René II, qui voulaient traiter avec la ville de Metz au sujet de Crantz, mais les pourparlers, qui eurent lieu entre les Lorrains et les Messins, n'aboutirent à aucun résultat heureux.

Crantz et son frère continuèrent à ravager les environs de Metz et Conrad de Serrière, seigneur en partie de Saulny, eut à se plaindre de ses incursions sur ses terres de Juville-en-Saulnois, Morville et Rouvres (1—8 mai 1689).

C'est alors que les habitants de Saulny, comme sujets du duc de Lorraine, refusèrent de comparaître, à Metz, aux *adjournés*, c'est-à-dire aux sessions judicaires qui se tenaient à Metz devant la justice des Treize.

Aussi ces derniers, pour punir les habitants de Saulny de leur désobéissance, leur firent défendre d'entrer à Metz toujours en guerre avec le duc René II, leur souverain, ce qui leur fit, dit Jean Aubrion, « un grand déplaisir et un grand dommaige. »

Ils demandèrent à se disculper et à dénoncer celui qui les avait incités à désobéir aux injonctions des Treize.

Admis à se défendre, ils dénoncèrent Collignon, maire nommé par Conrad de Serrière, à Saulny, comme l'instigateur de leur insubordination.

Collignon, sans s'émouvoir d'une telle lâcheté, convoqua chez lui les maires et les échevins des autres bans.

---

hem, dit la Grande-Barbe, massacré par les Messins, le 9 avril 1473 ; dans cette journée mémorable où le patriotisme du boulanger Harelle sauva Metz de l'ambition des Lorrains.

Digitized by Google

Le maire Pierron et Warrin Collard refusèrent de se rendre à l'invitation du maire dénoncé.

Aux maires et aux échevins, qui s'étaient empressés de répondre à son appel, Collignon demanda de s'unir à lui par serment et les assura que, s'ils y consentaient, il trouverait moyen de les dispenser de se rendre aux *adjournés,* à Metz.

« C'était, disait-il, pour leur grand bien et le conseil de l'un de leurs seigneurs. » Ce seigneur était évidemment Conrad de Serrière. Tous les maires et échevins présents jurèrent d'agir de concert avec Collignon et s'adressèrent au duc René II, leur souverain, afin de le prier de défendre aux seigneurs de Saulny de laisser leurs sujets se rendre aux *adjournés*, à Metz. Mais les seigneurs de Saulny, qui étaient tous Messins, sauf Conrad de Serrière, messin comme eux, mais possédant plusieurs seigneuries en Lorraine, refusèrent d'obéir aux ordres de leur suzerain qu'ils considéraient avec raison comme l'ennemi acharné de Metz-la-Pucelle, leur patrie bien aimée. René, courroucé, fit saisir les biens de ces patriotes convaincus. Collignon se sentit en péril à Saulny. Aussi, malgré le concours que ses amis, maires et échevins lui avaient promis, crut-il prudent de se réfugier dans la maison forte que Conrad de Serrière possédait à Lorry, aux portes de Metz.

La ville de Metz avait gardé des amis dévoués dans le village de Saulny, trop dévoués, peut-être. Ces foudres de guerre se dirigèrent vers Lorry et s'emparèrent de la personne du malheureux Collignon qu'ils trouvaient trop bon Lorrain, et le conduisirent à Metz, où ses ennemis, les Treize, le firent enfermer dans la prison

Digitized by Google

de la ville, connue sous le nom de *Maison du Doyen*.

Conrad de Serrière n'abandonna pas son maire et demanda à Pierre Baudoche (1), maître-échevin de Metz, de prendre « en main » Collignon, jusqu'à ce qu'il eût comparu devant la justice des Treize, afin qu'il ne fût pas « enquis ni gehenné ».

Ne se contentant pas de cette démarche, Serrière se présenta, le lendemain, devant la justice des Treize et réclama Collignon « comme son homme ».

Les Treize restant sourds à ses injonctions, il se plaignit au maître-échevin de leurs agissements.

Sa plainte fut reçue et les parties furent mandées devant Pierre Baudoche et son conseil, le 6 juillet 1489.

C'était la veille du jour où Arnould de Fénétrange et vingt Allemands, ses compagnons, envoyèrent « leur défiance » à la cité messine.

Conrad de Serrière se présenta devant le maître-échevin et son conseil et se constitua « demandeur en justice » et « se proposa » lui-même.

Ce défenseur improvisé exposa au Conseil ce qui était vrai, à savoir que trois « compagnons » avait guetté Collignon lorsque celui-ci se rendait au bois derrière son char et l'avait fait prisonnier et emmené à Saulny. Là, ils avaient fait sonner

(1) Pierre II Baudoche, écuyer, seigneur de Moulins, maître-échevin de Metz, en 1464 et 1489, aman et échevin, mourut le 11 juillet 1505 et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Martin, de Metz.

C'est lui qui fit bâtir, en 1486, la maison du Passe-Temps, sur la Moselle, derrière l'église de Saint-Vincent, splendide demeure dont il est tant parlé dans nos chroniques messines. Conrad de Serrière épousa en secondes noces Claude Baudoche, fille de Pierre II Baudoche et de Bonne La Mark, sa troisième femme (25 juillet 1491).

Digitized by Google

la cloche de l'église, comme on le fait en temps de guerre, et ensuite ils avaient, comme nous l'avons dit plus haut, conduit leur victime à Metz où les Treize l'avaient fait écrouer dans la prison de la ville.

Il y avait donc trahison et félonie de la part des habitants de Saulny et il était naturel que la justice des Treize consentit à mettre en liberté un maire lorrain, victime d'un guet-apens.

Serrières le réclama de nouveau comme son *homme*, et, élevant la voix, il ajouta d'un ton provocateur, que, si quelques habitants de Saulny voulaient « lui demander quelque chose », il était prêt à leur « faire justice et raison ».

A ces fières et généreuses paroles, un des Treize, Nicolle Remiat (1), ancien maître-échevin, du paraige d'Outre-Seille, en son nom et en celui de ses collègues, répondit que « vu les méfaits et la trahison commis par le maire Collignon, d'avoir fait un tel délit, d'avoir séduit la communauté de Saulny, de faire un tel monopole (2), et d'être désobéissant à la cité (qui était crime de lèse majesté) ils avaient eu ordonnance, par Messieurs du grand Conseil, de clore les portes du dit Saulny. »

Nicolle Remiat, après le prononcé de cette sentence, fit donner lecture des suppliques des habitants de Saulny et de plusieurs lettres adressées

(1) **Collignon III**, puis Nicolle Remiat, écuyer, seigneur de Secourt, maître-échevin en 1481 et 1497, aman de Saint-Médard et échevin du Palais, mourut le 15 novembre 1524. Il avait épousé 1° Jennette de Toult 2° Amée ou Amicie d'Aspremont, morte le 23 février 1529, fille de Jacob d'Aspremont et d'Anne de Choiseul. Il eut plusieurs enfants. (*Metz ancien*, par d'Hannoncelles).

(2) *Monopole*, asssemblée tumultueuse.



Digitized by Google

par quelques-uns d'entre eux à des seigneurs de la cité, dans lesquelles ils s'excusaient de ce qui était arrivé, et accompagnées de plusieurs attestations prouvant qu'ils avaient entendu dire à Collignon qu'il n'avait agi que d'après les conseils de Conrad de Serrières.

Les Treize ne voulurent point rendre la liberté à Collignon et demandèrent au maître-échevin que la cause fut remise au grand Conseil (1).

Conrad de Serrières s'opposa à cette remise et persista à réclamer le maire de Saulny comme « son homme ».

La cause fut néanmoins portée au grand Conseil, et depuis « par grande prière », Collignon recouvra sa liberté.

Evidemment la justice des Treize avait outrepassé ses droits en cette affaire, puisque Saulny relevait du duc de Lorraine, et Conrad de Serrières s'était montré seigneur dévoué et reconnaissant envers le maire du ban qu'il possédait à Saulny (2).

---

(1) Le grand Conseil de la cité de Metz comprenait les membres des paraiges. Il intervenait dans toutes sortes d'affaires et résolvait les difficultés imprévues.

(2) V. *Journal de Jehan Aubrion*, bourgeois de Metz, éd. Loredan Larchey, Metz, 1857, p. 213 et suiv.

Digitized by Google

## CHAPITRE V.

### SEIZIÈME SIÈCLE

Conrad de Serrières, devenu veuf en 1488 de Philippe Desch, épousa en secondes noces, le 21 juillet 1491, Claude Baudoche, fille de Pierre Baudoche, l'échevin.

Nous le voyons en 1493, le lendemain de la Pentecôte, à Nancy, en compagnie de Renault de Gournay, chevalier, et de François de Gournay, ses frères, chargés, comme lui, de traiter de la paix, au nom de la ville de Metz, avec le duc René II.

Nous le voyons également assister au sacre de Louis XII, à Reims, le 27 mai 1498. Il y fut sacré chevalier, ainsi que François de Gournay et Claude Baudoche.

Deux mois plus tard, il maria sa fille, Philippe, qu'il avait eue de sa première femme, Philippe Desch, avec son propre beau-frère Claude Baudoche, fils de Pierre Baudoche.

Les deux époux eurent pour filles Claude et Bonne Baudoche que Jean II Papperel, dont nous avons parlé plus haut, institua ses légataires uni-

Digitized by Google

verselles et auxquelles il laissa le quart de la *ville*, du ban et de la seigneurie qu'il possédait (1).

Claude Baudoche épousa, par contrat du 18 février 1518, René II de Beauvau, baron de Manonville, seigneur de Rollay, de Pange et de Novéant-aux-Près, fils d'Alophe de Beauvau, maréchal du Barrois, maître d'hôtel du duc de Lorraine, bailli de Saint-Mihiel et capitaine de Darney, un des combattants de la bataille d'Agnadel.

Claude Baudoche fit son dénombrement pour sa part de la seigneurie de Saulny, le 29 juillet 1529. Son mari mourut en 1549 (2). Sa sœur Bonne épousa, par contrat du 15 décembre, Pierre du Châtelet.

Les chartes de Lorraine nous apprennent que, le 8 mars 1509, Thibaut de Gournay, citain de Metz, maître-échevin en 1503, fils de François de Gournay et de Perette Louve, fit ses reprises d'Antoine, duc de Lorraine et de Bar, de ce qu'il tenait à Saulny, Vitry et Clouange (duché de Bar, prévôté de Briey et bailliage de Saint-Mihiel) (3).

Thibaut de Gournay eut de Perette Roucel (4), sa première femme, morte au mois de juillet 1508, entre autres enfants, Claude de Gournay, seigneur

(1) Note manuscrite de M. Joachim de Faugière, seigneur de Vazelle, (Archives Bonneval).

(2) V. Dénombrement de Claude Baudoche pour Saulny, Haucourt, Clouange, Themereville, Tronville, Beaumont, 29 juillet 1529 (Archives de Meurthe-et-Moselle. Ancien inventaire. Briey Domaine, n° 65.)

(3) V. Copie en papier des lettres de reprises de Thibaut le Gournay, escuyer, citain de Metz, pour Saulny, Vitry et Clouange. 9 avril 1510. Archives de Meurthe-et-Moselle. Inventaire ancien. Briey Domaine, n° 38).

(4) Perette Roucel ou Roussel était fille de Pierre Roucel, maître-échevin en 1480 et en 1490, mort le 1er septembre 1498 et de Françoise Cœur-de-Fer, dame de Talange.

Digitized by Google

de Talange, Jouy et Saulny, maître-échevin de Metz en 1571, et époux de Catherine de Créhange. Le 20 décembre 1536, il fit ses reprises, pour la moitié de la hauteur du ban de Bu, à Saulny, auprès du duc de Lorraine (1).

La même année, le 10 décembre 1536, Humbert de Serrières, fils de Conrad de Serrières et de Claude Baudoche, sa seconde femme, fit son dénombrement pour ce qu'il tenait à Saulny et à Corny (2).

François de Gournay avait eu de Françoise de Gournay, sa seconde femme, Gaspard de Gournay, demi-frère, par conséquent, de Thibaut de Gournay, dont nous avons parlé plus haut, seigneur en partie de Saulny.

Gaspard de Gournay épousa en premières noces Philippe, fille de Conrard de Serrières et de Claude Baudoche, sa seconde femme, sœur par conséquent de Humbert de Serrières, seigneur en partie de Saulny.

Gaspard de Gournay, maître-échevin en 1523 et 1524, mort vers 1574, eut de sa première femme, Anne de Gournay, mariée en premières noces à Jean de Harange et, en deuxièmes noces, à François du Buchet, seigneur d'Ajoncourt et de Mailly, issu d'une ancienne famille de Lorraine. A la mort de son père, Anne de Gournay, devenue veuve de nouveau, vendit le 1er septembre 1574, de concert avec Claude de Beauvau, les *bans de*

(1) V. Dufourny, Biblioth. de Nancy, t. x. 2e partie, p. 68.

(2) V. Dénombrement d'Hubert de Serrières pour Saulny et Corny, le 10 décembre 1536. Dans ce dénombrement il est parlé d'un pont sur la Moselle, à Corny. (Archives de Meurthe-et-Moselle. Inventaire ancien. Briey domaine, n° 85.)

Digitized by Google

*Papperel et de Desch*, celui de *la Nolt* et la moitié du *ban de Bu* à Didier de Villers, un des maîtres de l'hôpital Saint-Nicolas-en-Neufbourg de Metz, aman et cité de Metz (1).

Le 18 novembre 1574, Didier de Villers adressa une requête à Charles III, duc de Lorraine, afin d'obtenir un mois de délai pour faire son dénombrement. Il y fut fait droit. Le 15 avril 1575, ce dénombrement fut fait pour ce que Didier de Villers venait d'acquérir à Saulny et ce qu'il tenait en fief, concuremment avec Claude de Beauvau, seigneur de Manonville et de Novéant, gouverneur du marquis du Pont. Didier de Villers pria François Troult, écuyer, de venir signer et sceller avec lui ce dénombrement présenté au duc de Lorraine et de Bar à cause de sa *chatellenie de Briey*. Au dos de ce dénombrement se trouve le *vidimus* de la Chambre des comptes de Bar avec les signatures de Merlin, Gleysenox et Prud'homme, en date du 16 mai 1675. Jointe l'enquête faite par les officiers de Briey, le 16 avril 1675 sur la vérification du dénombrement, signée par François, Bourgeois et Galletin.

Didier de Villers fit encore son dénombrement en 1594.

Anne de Gournay, de concert avec Claude de

---

(1) V. Reprises par Didier de Villiers *(sic)* aman de Metz, de ce qu'il a à Saulny, partageant avec Claude de Beauvau, gouverneur du marquis du Pont, seigneur de Manonville et de Novéant, par lui acquis de dame Anne de Gournay, veuve de François du Buchet, seigneur d'Ajoncourt. (Dufourny, t, 3, p. 630).

V. Dénombrement de Didier de Villers au duc de Lorraine des terres et revenus des terres qu'il possède à Saulny, consistant en seigneurie, haute, moyenne et basse justice au dit lieu, 31 juillet 1594. (Archives de Meurthe-et-Moselle. Ancien inventaire Arrancy, n° 8.)

Digitized by Google

Beauvau, vendit l'autre moitié du ban de Bu à Simon François, receveur gruyer de Briey, seigneur en partie de Clouange. Il devint haut et bas justicier de tout le ban et finage de Saulny pour un cinquième, conjointement avec les seigneurs de Beauvau, du Buchet et de Savigny (1) et l'hôpital Saint-Nicolas-en-Neufbourg.

Ils avaient, tous les trois, droit à la création des officiers, majeurs, échevins et doyen qui « cognaissaient de toutes actions soit réelles ou personnelles, civiles et criminelles ». Ces quatre seigneurs en partie de Saulny avaient prisons, carcans et signes patibulaires dans ce village, « auquel lieu chacun des seigneurs a ses hommes à part. »

Simon François fut anobli, le 6 juillet 1572, par le duc de Lorraine. Il laissa de Suzanne François, sa femme, trois enfants, Marguerite mariée à Louis dit Pierron de Bettainvillers, Jean-Jean et Louis.

A Saulny, Simon François avait droit au cinquième des amendes, confiscations et autres profits dépendant de la haute justice commune. Il faisait rendre la justice par les majeurs de la justice de ses comparsonniers. A lui appartenait pour la moitié l'hommage de tous les hommes résidant

(1) Suzanne de Gournay, fille de Thierry de Gournay et de Jehanne de Ligniville, petite-fille de Claude de Gournay, épousa, par contrat du 5 avril 1598, Jean de Savigny, seigneur du dit lieu, en Rethelois, et Ferrière, Mandres, Belmont, etc., conseilller d'Etat et chambellan du duc de Lorraine. Elle se remaria, le 17 avril 1617, à Jean-Jacques de Ligniville, seigneur de Vannes, Saulxures, Houssemont, colonel de 300 hommes de pied et 200 chevaux pour le service du roi, gentilhomme de sa chambre, chevalier de son ordre, conseiller d'Etat et gouverneur des ville et pays de Toul, etc.

Digitized by Google

sur le *ban de Bu*, concuremment avec M. de Beauvau. Pour le règlement de ce ban « séparé et limité contre bans voisins » et des hommes y résidant, ces deux seigneurs avaient « un établissement de moyenne justice ».

A Simon François appartenait seul la création du majeur et d'un échevin. A son comparsonnier appartenait « le reste qui avait les autres majeurs et justices du dit Saulny connaissant et jugeant de tous cas. »

Tous les hommes du ban de Bu et « bourgeoisies de chacun bourgeois » devaient chaque année à la Saint-Martin d'hiver trois poules dont François prenait la moitié.

Simon François avait trois parts « au *ban des seigneurs* » sis au finage de Saulny, nommé *la Trappe ou la Trouppe* (au nord de Saulny (Voir Plan cadastral de Saulny, cote C.), qui contenait environ quatre journaux tant en terre que haie. François était propriétaire de rentes dues par les porteriens d'un bois dit *Capelles* (Le plan cadastral de Saulny m'indique que le *Bois de la Chapelle* à la cote A) et du bois de *Texemont ou Trexmont*. (Probablement le *Bois de Tachaumont ou Techamont* (V. Plan cadastral de Saulny à la cote E.)

Chacun des portériens de ces bois lui devait annuellement à la Saint-Martin d'hiver neuf deniers messins pour le droit d'usage qu'ils avaient aux dits bois.

François était encore propriétaire pour la moitié du bois *Saint-Martin* (1), qui contenait environ

(1) Sur un ancien plan nous trouvons le *Bois Saint-Martin-Bois*, ou *Bois Tallange*, séparé du bois appelé le *Pain de Sucre* par le

Digitized by Google

160 arpents au finage de Saulny, ainsi que pour la moitié également, du bois de *Tensure*, (Sur le plan cadastral de la commune de Saulny nous ne voyons pas ce bois), qui contenait quatre journaux. Et « pour faire les reprises et gagières de ses *revestures* perpretées es dits bois », lui et ses comparsonniers avaient établi des forestiers. Les amendes s'élevaient à dix francs dont Simon François prenait la moitié.

Divers portériens, tenant héritage à Saulny, devaient payer à la Saint-Martin d'hiver certaines droitures en argent qui pouvaient monter à dix francs pour la part due à Simon François,

Il avait également droit « à même proportion, à quarante sestiers dont quart » et à une chopine de vin dûs par « certains particuliers du dit Saulny ».

Il avait également droit pour lui seul à trois quarts d'avoine.

Tous ces droits et revenus appartenaient à Simon François à cause de l'acquet qu'il avait fait naguère « aux dames et héritiers de feu Gaspard de Gournay ». Simon François fit son dénombrement le 4 septembre 1574.

A l'acte de dénombrement de Simon François sont appendus son scel armorié et celui du sieur Warin de Saint-Baussant, sieur d'Imonville, qui signe avec lui. (1).

---

*grand chemin de Metz*, au midi, et à l'orient, séparé par ce même chemin, du bois appartenant au chapitre de la cathédrale de Metz et, au midi, séparé par ce chemin, des terres du ban de Saulny.

(1) V. Dénombrement de Simon François, seigneur de Saulny, gruyer et receveur de Briey, de ce qu'il tient en fief de Saulny et Clouanges. Avec une enquête des officiers de Nouroy-le-Secq sur la

Digitized by Google

Après la mort de Simon François, sa veuve, Suzanne François, se remaria à Jean de Bettainvillers, lieutenant en la prévôté de Briey.

Jean de Bettainvillers était, croyons-nous, le fils de Valtrin de Bettainvillers, seigneur du dit lieu, et de Marguerite de Thomassin, mariée en secondes noces à Jean Pierron, dit de Bettainvillers, anobli le 5 mai 1573, par Charles III, duc de Lorraine et de Bar. Le second mari de Marguerite de Thomassin reprit le nom de celui que cette dernière avait épousé en premières noces.

Le 16 mai, Jean de Bettainvillers fit son dénombrement, tant en son nom qu'au nom de Jean-Jean et de Louis les François, de ce qu'ils avaient en la seigneurie de Saulny (1).

Le 16 mars 1594, ce dénombrement fut renouvelé par Jean de Bettainvillers, devant Charles III, duc de Lorraine et de Bar, en son nom et en celui de damoiselle Suzanne François, sa femme, et de ses enfants mineurs qu'elle avait eus de son premier époux. Il s'agissait d'un cinquième de la haute, moyenne et basse justice de Saulny, indivis avec les sieurs de Beauvau, du Buchet, de Savigny et de l'hôpital de Saint-Nicolas-en-Neufbourg, de Metz (2).

---

vérification du dit dénombrement, 4 septembre 1574. (Archives de Meurthe-et-Moselle. Inventaire ancien. Briey domaine, nº 176.)

Simon François fit encore son dénombrement le 30 septembre 1576. (V. Aveu et dénombrement du comte Frédéric de Gourcy du 30 septembre 1777 en ma possession. Parchemin.)

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle. Arrancy, 3.

(2) Voir dénombrement de Jean de Bettainvillers, lieutenant de Briey, au duc de Lorraine, tant en son nom que de Jean-Jean, et Louis les François, et au nom de Suzanne François, sa femme, et ses enfants mineurs, de deffunt Simon François, son premier mari, d'un cinquième et haute et basse justice de Saulny, indivis avec les sieurs de

Digitized by Google

Le 12 avril 1597, Jean-Jean François, seigneur de Saulny en partie, capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le service du roi de France, acquit de Louis François, son frère, comme lui fils de Suzanne François, et seigneur en partie de Saulny, pour la somme de 3,500 francs, tous les droits de la haute, moyenne, basse et foncière justice, rente, maison et terre arable qui lui appartenaient à Saulny (1).

Louis-François était assisté de Jean de Bettainvillers, son beau-père et tuteur.

Figurent dans cet acte de vente : Nicolas de Failly, seigneur d'Affleville et capitaine-prévôt de Briey, garde du scel et du tabellionnage de la prévôté de Briey, Ferry Caillou et Marc Valet, jurés.

Jean de Bettainvillers, époux de Suzanne François, mourut en 1613, car sa veuve fit son dénombrement de ce qu'elle avait à Saulny, en son nom et comme tutrice des enfants mineurs qu'elle avait eus de Simon François.

Jean de Bettainvillers eut un frère utérin, Louis Pierron, dit de Bettainvillers, fils de Jean Pierron, dit de Bettainvillers, seigneur en partie de Bettainvillers, qu'il acquit de Claude de Vigneulles, sei-

---

Beauvau, du Buschet, Savigny et l'hôpital de Metz, le 16 mars 1587. (Archives de Meurthe-et-Moselle. Inventaire ancien. Arrancy, n° 3 )

Les armes de la maison de Bettainvillers sont : *De gueules à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une rose de même.* (Armorial de Didier Richier, par R. de Souhesmes, et Nobiliaire de Dom Pelletier.

(1) Acquest pour Jean Jean François, seigneur de Saulny en partie, capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le service du Roy de France, de tous les droits de la haute, moyenne et basse justice, rente, maison et terre arable qui appartenoient à Louiz François, aussi seigneur de Saulny en partie. Abandonne ce pour la somme de trois mil cinq cents francs, du 12 avril 1597.

Digitized by Google

gneur de Maizey, le 27 novembre 1597. Louis Pierron fut admodiateur des forges de Moyeuvre, gruyer et receveur de Briey. Il signa avec son frère un partage daté du 16 septembre 1698, sous l'autorité de son père.

Il épousa, le 25 avril de la même année, Marguerite François, fille de Simon François, qui était par conséquent sa nièce par alliance.

C'est lui qui fit bâtir le château de Moyeuvre.

Il fut associé, pour l'exploitation des forges de Moyeuvre, à Pierre et Melchior Gauvain de Germiny.

Pendant la Ligue, le 23 juillet 1585, Blaise Lécuyer, lieutenant-général de Saint-Mihiel (1), par ordre du comte de Vaudémont, lieutenant-général en l'absence d'Antoine, duc de Lorraine et de Bar, fut averti que les habitants de Saulny avaient abattu les *sauvegardes lorraines,* et fit faire une enquête pour savoir quels étaient les coupables.

Les habitants de Saulny affirmèrent que c'était le duc d'Aumale (2) qui avait fait abattre ces sauvegardes par ordre de Messieurs de Metz (3).

---

(1) Blaise Lécuyer, licencié ès-lois, lieutenant-général du scel du tabellionage, nommé le 25 novembre 1570 à cet emploi, après le décès de François Warin.

(2) Charles, second duc d'Aumale (1551-1631), fils de Claude, marquis de Mayenne, puis duc d'Aumale, et de Louise de Brézé.

Charles, duc d'Aumale, épousa sa cousine Marie, fille du marquis d'Elbeuf. Une de ses filles épousa le duc de Nemours, et une autre le marquis de Spinola.

Il était le cousin-germain d'Henri de Guise.

(3) Les habitants de Saulny et leurs seigneurs s'étaient mis probablement sous la protection du duc de Lorraine. On entendait par *sauvegardes* des sortes d'assurances supplémentaires que se donnait, pour quelques-uns de ses biens le propriétaire incapable de défendre telle ou telle de ses possessions.

Un signe matériel, tel qu'un poteau, planté à l'entrée du village protégé, indiquait cette protection.

Digitized by Google

Vers le même temps, M. de Schomberg (1), ayant été envoyé vers les princes allemands par le roi de France, fut arrêté par l'armée de la Ligue, et ne put aller jusqu'à Briey, où le sieur de Lenoncourt le fit prisonnier, et le conduisit à Verdun, avant de le renvoyer en France.

C'est aussi vers cette époque que, deux mois avant la convention de Nemours, le duc de Guise tenta de s'emparer de Metz, qui fut sauvée par le duc d'Épernon (mai-juin 1585).

Placé qu'il était sur la frontière du duché de Bar et celle du Pays-messin, le village de Saulny était un sujet de revendications et de discussions perpétuelles entre les ducs de Lorraine et la ville de Metz.

Saulny était ce qu'on appelait un *village contentieux*.

La ville de Metz prétendait, comme nous l'avons constaté en 1489, forcer les habitants de Saulny à comparaître devant la justice des Treize, à Metz, et les ducs de Lorraine leur avaient toujours défendu d'accéder à cette prétention.

Des conférences eurent lieu, en 1560 et 1563, à Nomeny, lors du voyage de Henri IV à Metz, entre les gens du roi et ceux de Charles III, duc de Lorraine et de Bar, pour régler l'état des *villages contentieux*, tels que Saulny, Pange, Mont, Colligny, Cuvry, Pournoy-la-Chétive et autres.

Au cours de ces conférences, ceux de Metz

(1) Schomberg (Gaspard de), de la famille thurigienne des *Schœnberg*, établie en Misnie au xv[e] siècle, né en Saxe, 1540, mort en 1599, étudia à Angers, alla guerroyer contre les Turcs en 1566, commanda un corps de réitres dans les guerres de religion, devint colonel général des bandes noires, après Moncontour, resta fidèle à Henri III et servit Henri IV.

Digitized by Google

présentèrent un grand nombre de jugements rendus à Metz, « en tous cas personnels et réels, civils et criminels, tant volontaires que contradictoires », entre les seigneurs et les habitants de ces villages, dès l'an 1250 jusqu'au commencement des *contentions et des entreprises* des officiers du duc de Lorraine actuel.

De ces jugements, parmi lesquels il y en avait quelques-uns concernant la levée de droits sur les procès instruits par devant les justices particulières des lieux contestés, il appert manifestement que ceux de Metz avaient la justice supérieure et celle du ressort et même par prévention, et, notamment, touchant les fiefs et les droits féodaux et seigneuriaux.

Cette justice ne fut pas évidemment restreinte à la connaissance des bastards cens et layées à cens (1).

Dans ces jugements, il est plaidé et avoué que les villages contentieux se réglaient par les coutumes, atours et ordonnances de Metz, ce qui s'observait encore par les mêmes poids et mesures, aulnes et monnaies.

Claude-Marcel Remy, procureur-général du duc de Lorraine, n'en disconvint pas dans la journée tenue à Nomeny en 1603.

On pouvait encore invoquer, pour motiver les prétentions de la ville de Metz, plusieurs partages

---

(1) *Bastards cens et layées à cens.* On appelait *cens bâtard* ou *simple cens* le contrat émanant de n'importe quelle personne, n'ayant aucun caractère féodal, également désigné sous le nom de *cens ordinaire* ou *seigneurial.*

On appelait *terres layées à cens* les terres laissées à cens ou soumises au *cens seigneurial.*

Digitized by Google

faits par les seigneurs et les habitants des villages contentieux, devant les amans et tabellions de Metz, depuis l'an 1282 jusqu'en l'an 1545.

Il en était de même pour les *adjustitions* (1), depuis 1281 jusqu'en 1580. (2)

---

(1) ***Adjustitions.*** Peut-être synonyme de ***adjustement, étalonnement***, qui était le droit de marque et d'adjustage des mesures, celui que l'on payait au seigneur pour celles que l'on faisait jauger et marquer. (Voir Lacurne Saint-Pelaye, au mot *Adjustement.*)

(2) Cf. *Observations séculaires*, par Paul Ferry, tome 2, 16e siècle, p. 533.

Digitized by Google

## CHAPITRE VI

### DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

En 1602, à la demande de ceux de Metz, Henri IV envoya à Metz le président Jacques Viart, qui devait s'y rencontrer avec Jacques Bournon (1), président aux Grands Jours de Saint-Mihiel, et Georges Mainbourg (2), conseiller et maître des requêtes du duc de Lorraine.

Il se réunirent aux mois de juin et de juillet, entendirent les parties, et prirent connaissance de leurs réclamations.

On proposa de partager les villages contentieux.

Le maître-échevin de Metz, les Treize et la Communauté de Metz y consentirent, ainsi que le roi de France et le duc de Lorraine. Le 14 avril 1604, Nicolas Maguin, un des Treize, Charles Sartorius et Georgonne Feriet, conseillers, et Jérémie Le Goullon, greffier, furent chargés de défendre les intérêts de la ville de Metz, à Paris.

Un traité y fut signé, le 18 juin 1604.

---

(1) Bournon (Jacques) composa un Recueil intitulé *Coupures*, dont il ne reste que des débris.

(2) Georges Mainbourg. Probablement parent du procureur général Érard Mainbourg.

Digitized by Google

de Bu ; mais, en 1655, il racheta cette moitié du Ban de la Nolt, qui fut ensuite possédé par Jean-Baptiste-Stella de Rascache (1), capitaine et prévôt de Deneuvre, qui fit son dénombrement le 30 décembre 1665 et le 5 mai 1700, pour ce qu'il possédait à Saulny, conjointement avec les sieurs de Seltzer d'Elvange et Boulan.

Le ban de la Nolt constituait le cinquième de la terre de Saulny.

Le 9 novembre 1679, Louis XIV institua à Metz la *chambre royale*, chargée de trancher les difficultés survenues dans le ressort des Trois-Évêchés, qui lui avaient été cédés par le traité de Munster, en 1648, au sujet des fiefs compris dans le territoire de ces Évêchés.

Le 17 octobre 1680, Louis XIV obligea « toutes les villes et communautés, tous les vassaux médiats et immédiats, ecclésiastiques et séculiers des Évêchés, et clergés séculiers et réguliers des églises de Metz, Toul et Verdun, engagistes ou bien tenants des domaines et droits féodaux des dites églises, et tous autres, que son procureur général ferait assigner, de faire leurs reprises, foi et hommage au Roi desdites églises, de tous les biens et droits qu'ils tenaient en fief ou au-

(1) Voir Durfourny, Bibl. municipale de Nancy, tome III, p. 432, et Archives de la Meuse. — Jean-Baptiste Stella de Rascache eut pour fils Albert-Stella de Rascache, lieutenant au régiment de Lenoncourt, marié, le 24 octobre, à Marie-Gabrielle de Hatrize, qui eut pour fils Claude de Rascache. (Voir *Extrait des registres paroissiaux de Saulny.*)

Jean-Baptiste-Stella de Rascache, seigneur de Saulny, avait une maison sur le Ban de Bu, que sa bru, après la mort de son mari, vendit à MM. Voyard et Paquin, de Metz, qui la revendirent à M. de Cheppe. Cette maison faisait partie d'une *moitresse*. Elle était connue sous le nom de *Maison blanche*. On y avait réuni quatre autres maisons.

Digitized by Google

trement tant du roi que desdites Eglises, deux mois après la publication de la Déclaration, et, ensuite, quarante mois après, y bailler leurs aveux et dénombrements en bonne et due forme, contenant spécifiquement lesdits bans et droits, et de produire leurs confirmations, investitures et autres titres et pièces justificatives d'iceux » (1).

Quant au *ban de l'hôpital Saint-Nicolas-en-Neufbourg, de Metz*, il fut vendu, le 16 février 1680, à Joachim de Faugière, seigneur de Vazelle, conseiller référendaire en la chancellerie du Parlement de Metz et lieutenant de Briey, et à Marguerite La Walle, sa femme, moyennant la somme de seize mille francs messins (2).

Ce Ban de l'Hôpital constituait, avons-nous dit plus haut, un cinquième de la seigneurie et du ban de Saulny.

Le 17 août 1682, Joachim de Faugière fit son aveu et dénombrement à Louis XIV, pour ce cinquième de Saulny (3).

Au mois de février de la même année, Jacques de Serainchamps de Saulny *(sic)*, Madeleine de Mouza, Charles-François de Serainchamps, chevalier, baron du Saint-Empire, rendirent foi et hommage au roi de France, pour une partie de la terre et seigneurie de Saulny. (4)

Au mois de mars 1682, Jean-Baptiste-Stella de

---

(1) Voir *Histoire du Parlement de Metz*, par E. Michel.

(2) Acte de vente. Archives Bonneval.

(3) Voir Aveu et dénombrement par Joachim de Faugière Vaseille *(sic)* pour un cinquième de la terre et seigneurie de Saulny, 15 août 1682. (Inventaire des aveux et dénombrements contenus aux Archives départementales de Metz, par Sauer )

(4) Passim.

Digitized by Google

Rascache, Jean-Guillaume de Seltzer et André-Philippe de Mouza en firent autant (1).

Le 20 avril 1701, Jacques de Serainchamps fit son dénombrement pour ce qu'il possédait à Saulny (2).

---

(1) Passim.
(2) Archives de la Meuse.

Digitized by Google

## CHAPITRE VII

### DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Joachim de Faugière eut pour fils Nicolas de Faugière, qui hérita des quatre cinquièmes de ce que son père possédait à Saulny, et pour fille Marguerite-Reine de Faugière, épouse de Messire Claude de Médrano de Beulat, qui hérita de l'autre cinquième (1).

Par suite du traité de Riswyck (3 octobre 1697) une nouvelle délimitation eut lieu des frontières respectives du duché de Lorraine et de la province des Trois-Evêchés. Saulny fut rétrocédé à la Lorraine.

Le 19 novembre 1723, le frère et la sœur, moyennant la somme de quatre cents livres d'argent, reprirent à Claude et à Jean les Vosgin, Jacques Laquain et Jean Watrinet, habitants de Saulny, le bois de Chevallerosse, *alias* la Porterie, de la

---

(1) Archives Bonneval. Jean-Henry Lefebvre de Ladonchamps, chevalier, seigneur de Ladonchamps, conseiller du Parlement de Metz, épousa en deuxièmes noces Barbe de Médrano, fille majeure de Claude de Médrano, chevalier, seigneur de la Grange Royer (?) sous Sancy, et de dame Marguerite Reine de Faugière. (Contrat du 8 novembre 1738. Archives de Ladonchamps.)

Digitized by Google

seigneurie du ban de l'Hôpital, en les tenant quittes du droit de fortage. (1)

Dès l'an 1321, les maîtres et les frères de l'hôpital Saint-Nicolas avaient abandonné l'usage de ces bois à certains de leurs sujets et à leurs successeurs mâles, à charge pour chacun de faire une corvée « par chacun des porteriens prenant part aux dits bois » et de fournir des *fortiers* pour leur garde.

Ces bois étant de nature de fiefs, le sieur de Faugière et ses auteurs en faisaient hommage au duc de Lorraine, en qualité de duc de Bar, et ainsi ils avaient été exploités en coupe réglée *comme bois de gruerie* et en y laissant des baliveaux.

M. de Faugière avait fait avertir, depuis plusieurs années, notamment dans les plaids annaux, les usufruitiers ou usagers du bois de Chevallerosse de leurs infractions aux ordonnances ducales et avait invoqué, à l'appui de ses reproches, le traité conclu, le mardi après la saint Jean-Baptiste de l'an 1327, entre les seigneurs de Saulny, dont nous avons parlé plus haut, par lequel ils s'étaient entendus pour défendre aux usagers des bois du ban de Saulny de ne rien vendre sans permission ni admettre aucun étranger à l'adjudication de leurs coupes, « soit pour les arbres eux-mêmes ». Le bois de Chevallerosse (2) était dégradé et les usagers

(1) On entend par droit de *fortage* le droit dû par ceux qui prennent du bois dans les forêts pour se chauffer ou y laissent paître leurs bestiaux.

(2) Le bois de *Chenois* et *Chevallerosse* ou Chevalrosse, qui était situé au nord du village de Saulny, « avait une superficie de 268 jours, 17

Digitized by Google

avaient admis des étrangers à la coupe des souilles et en avaient fait la vente sans l'autorisation de leur seigneur.

C'est pourquoi, le procureur d'office de M. de Faugière donna requête contre Vogin, Luquain et Watrinet « à ce que visite et reconnaissance fût faite de l'état du dit bois de *Chevallerosse* et du défaut de baliveaux pour de suite prendre conclusion telle qu'il aviserait bon être à ce que défense leur fût faite d'en vendre sans l'aveu du dit seigneur, et à ce qu'ils fussent condamnés à nommer entre eux un *fortier* pour la garde de ses bois seigneuriaux. »

Une sentence intervint le 2 octobre 1723, qui remit la cause à huitaine.

Entretemps, une visite contradictoire fut faite pour constater l'état des bois de *Chevallerosse*, c'est-à-dire leur état de dégradation.

Les usagers interjetèrent appel au bailliage de Saint-Mihiel.

Mais M. de Faugière les y avait fait *anticiper* par exploit du 10 novembre.

Ce qui n'empêcha pas Vogin, Luquain et Watrinet de vendre une partie de la souille des bois de *Chevallerosse* et d'admettre, au milieu d'eux, deux étrangers à la seigneurie, moyennant une certaine somme d'argent.

Cet acte délictueux occasionna une nouvelle de-

---

verges, et comprenait une côte qui s'allonge du sud-est vers le nord-ouest en se versant vers l'est et l'ouest; lequel a été divisé en quinze coupes séparées par des petites tranchées ou layes ouvertes et abornées ». (V. Arpentage des bois dépendant de la seigneurie de Saulny, appartenant à M. de Cheppe, seigneur en partie du dit Saulny et autres lieux. Du mois de septembre 1772. Papier.)

Digitized by Google

mande du procureur d'office tendant à la confiscation des souilles vendues.

Alors les délinquants, après avoir pris conseil et après mûre délibération, ayant reconnu qu'ils ne pouvaient s'engager à veiller à la garde des bois dont ils étaient les usagers, vu leur grande étendue, et cette garde étant de nature à nuire à leur culture, que d'ailleurs ces bois étaient réduits à l'état de broussailles et ne contenaient plus de baliveaux, sans profit par conséquent, supplièrent M. de Faugière de vouloir bien leur faire grâce des dommages, intérêts et amendes qu'ils pouvaient encourir pour dégradations commises tant dans les bois seigneuriaux que dans ceux de *Chevallerosse*.

Ils le supplièrent également de reprendre ces bois de *Chevallerosse* et d'en disposer à son gré, en les indemnisant par l'octroi d'une somme de quatre cents livres argent « au cours des Etats », et de quatre arpents de bois, et à charge de les tenir quittes du droit de fortage et de toutes autres charges, quelles qu'elles puissent être.

M. de Faugière et Madame de Médrano consentirent aux propositions des usagers et il fut convenu entre les parties que ces usagers, eux et leurs enfants et successeurs, renonceraient dorénavant à tout droit d'usage et de propriété qu'ils avaient dans les bois de Chevallerosse au profit du sieur de Faugière et de Madame de Médrano, de leurs enfants et de leurs successeurs, le premier pour quatre cinquièmes et la seconde pour un cinquième.

Le frère et la sœur déchargèrent en même

Digitized by Google

temps les usagers de l'obligation de créer des *fortiers*, de toutes les corvées et de toutes les redevenances auxquels ils étaient auparavant astreints comme usagers du bois de *Chevallerosse*. Ils les tinrent également quittes de tous les dommages et intérêts auxquels ils auraient pu prétendre, eux propriétaires, pour dégradations commises dans le dit bois et cela moyennant la somme demandée par Vogin, Luquain et Watrinet.

Les quatre arpents de bois que Monsieur de Faugière et sa sœur cédèrent à leurs anciens usagers, ils les leur cédèrent « pour une fois seulement » en leur permettant de les faire couper et enlever en une année, à compter du 12 novembre 1723 « à la suite des portions de la dite année » qu'ils pourraient également enlever (1).

---

(1) V. Archives Bonneval. Le 7 mars 1739, comparurent devant Me Guerpin et son collègue, notaires à Metz, commis par le tribunal de première instance de Metz, à l'effet de procéder à la distribution des prix d'un bois, dit le *bois de Marimont*, situé sur le territoire de Saulny, vendu, devant ce tribunal, le 31 janvier 1839, le sieur Antoine Potdevin, gendarme, demeurant à Xivry-Circourt, Jean-Pierre Potdevin, gendarme à Ardres, ces deux derniers ayant leur domicile de droit à Saulny, et Jean-Richard, propriétaire à Saulny.

Avant cette répartition, il fut observé que, depuis un temps immémorial, quelques familles du village de Saulny possédaient en commun le bois de Marimont, que chaque année, une partie était exploitée et partagée, d'après un ancien usage, entre les ayant droits, les femmes et les filles étant exclues de ce partage. Il paraîtrait, selon la tradition, que ce bois provenait, « originairement aux ancêtres de ces familles », d'un don que leur avaient fait le seigneur de ce lieu, sous la condition que le dit bois serait transmis à leurs enfants mâles et que, dès leur naissance, ils auraient droit à une part ou portion semblable à celle que s'attribuait jusque-là chacun des autres co-partageants, et qu'en tout cas, les femmes et les filles ne seraient point admises au partage. Cependant les veuves y participaient. Telle est du moins la croyance du lieu. Cette manière d'opérer annuellement fut interrom-

Digitized by Google

Saulny, par suite de ce traité, resta à la Lorraine, et ses habitants demeurèrent justiciables des ducs de Lorraine.

Ce village ne contenait, à cette époque, que 60 habitants (1).

C'est le 22 décembre 1601, que Louis de Bettainvillers (2) donna ses lettres reversables à la Chambre des Comptes du Barrois, sous le scel de la prévôté de Briey, en qualité de seigneur de Saulny et de Moyeuvre en partie, gruyer et receveur de Briey, admodiateur des forges de Moyeuvre, y demeurant, par devant Laurent François et Martin Le Moine, jurés et établis à ce faire par le duc de Lorraine, en conséquence des lettres de Charles III et de Henri II, ducs de Lorraine, l'une en date du 11 janvier 1606, de la somme de 1200 francs, et l'autre en date du 20 août 1609, « portant somme de 36 francs par chacune année, payables à Noël, rachetables de la somme de 4,500 francs, le tout même monnaie à lui échus et assignés sur les recettes et la gruerie de Briey, sous faculté de rachat à toujours, moyennant le paiement et restitution au dit sieur de Bettainvillers des dites sommes capitales et rentes d'icelles dues. »

A ces lettres reversables était jointe une quittance portant réception d'une somme de 1200 francs faite par M. Pullenoy (3), conseiller secrétaire au Conseil d'État du dit duc Charles, auditeur des Comptes de Lorraine, et M. Claude de

(1) Voir *Observations séculaires,* par Paul Ferry, tome II, treizième siècle.

(2) Voir plus haut.

(3) Pullenoy. Famille anoblie le 20 janvier 1556.



Digitized by Google

Malvoisin (1), chevalier, trésorier général des finances, ainsi que l'entérinement des lettres du dit Charles » (2).

Claude de Chastenois fit à Henri II, duc de Lorraine et de Bar, son dénombrement en 1612 (9 avril—9 mars), pour ce qu'il possédait en la seigneurie, dite le Ban Papperel, au village de Saulny, « à lui obtenue par le décès de Didier de Villers, son aïeul (3).

La part de Jean-Baptiste de Villers fut vendue en 1635 (4).

Le ban de Desch, qui avait été compris dans le lot attribué à Claude de Chastenois, à la mort de Didier de Villers, devint la propriété de Jehan de Serainchamps (5), doyen de Bezaville, fils

---

(1) Claude II de Malvoisin, d'une famille ancienne, seigneur de Malvoisin, Han, Happoncourt, Aboncourt, Hameville, Hadonville et Coinche, conseiller d'État de Charles III, duc de Lorraine et de Bar, maître des requêtes, surintendant de la duchesse de Clèves (V. Lettres du duc de Lorraine qui le déclare d'ancienne noblesse, 16 juillet 1592). Claude II de Malvoisin épousa en premières noces Jehanne de la Bavière, dont il n'eut pas d'enfants, en deuxièmes noces Claude de Grandmont dont il eut deux fils et une fille mariée à Charles de Mitry, maître-d'hôtel du duc de Lorraine et gouverneur d'Epinal.

(2) Voir Dufourny. *Bibl. de Nancy*, tome III, p. 705.

(3) Dénombrement de Claude de Chastenois, seigneur de Remaucourt, au duc de Lorraine, de ce qu'il possède en la seigneurie, dite le Ban de Jean Papperel, au village de Saulny, à lui obtenue par le décès de Didier de Villers, son aïeul. (Archives de Meurthe-et-Moselle. Inventaire ancien. Arrancy, n° 33.)

(4) Voir note laissée par M. Joachim de Faugière de Vazelle (1780), déjà citée.

(5) La famille de Serainchamps ou Strainchamps était originaire de Serainchamps, près de Marche-en-Famène, maintenant dans le Luxembourg belge.

Les Serainchamps contractèrent plusieurs alliances avec la maison de Bettainvillers. Jean de Serainchamps, reconnu noble d'ancienneté par le duc Antoine, le 24 mars 1593, eut pour fils : 1° Nicolas de Serainchamps, qui épousa Marguerite de Bettainvillers, fille de Gérard-

Digitized by Google

de Jean de Serainchamps, d'une famille originaire du Comté de Chiny-en-Ardennes, et de Jacquette de Tucquegnieux, mariée le 24 mars 1539.

A la mort du doyen de Bezaville, le ban de Desch devint la propriété de Jacques de Serainchamps (1). L'autre moitié échut à Anne de Serainchamps, comtesse de Soyes (2), qui la revendit à Nicolas de Serainchamps, créé baron par l'Empereur, en 1639 (3). Nicolas de Serainchamps était le fils cadet de François de Serainchamps et de Anne de Mouton.

Un petit-neveu de Jehan de Serainchamps, doyen de Bezaville, petit-fils de son frère Nicolas, épousa une fille de Jean de Bettainvillers et de Suzanne François. Il se nommait Bernard de Serainchamps. Il hérita de la moitié du *Ban de Bu* que lui légua Jean de Bettainvillers, son beau-père, et fit son dénombrement le 30 septembre 1625, « pour un cinquième en la seigneurie de Saulny, le droit

---

Valtrin de Bettainvillers et de Marguerite de Thomassin, sœur de Jean de Bettainvillers, seigneur en partie de Saulny, qui épousa Suzanne François, veuve de Simon François, prévôt et gruyer de Briey, seigneur en partie de Saulny : 2° Jehan de Serainchamps, doyen de Bezaville.

Nicolas de Serainchamps eut pour fils François de Serainchamps, qui eut de Anne de Mouton Bernard de Serainchamps, seigneur de Brabant et, en partie, d'une part de Trieux et de Saulny, qui épousa une fille de Jean de Bettainvillers.

Enfin, Honoré de Serainchamps épousa Catherine, fille de Jean de Bettainvillers et de Suzanne François.

Les armes des Serainchamps sont : D'argent à la bande de gueules chargé de trois lys d'or ; ou : D'argent à la bande de gueules chargée de trois œillets d'or.

(1) Fils de Bernard de Serainchamps et d'une fille de Jean de Bettainvillers.

(2) Dame en partie de la seigneurie de Villerwald et de Freistroff (1681).

(3) Le titre de comte fut accordé à son fils Rudolphe Wentzel de Serainchamps.

Digitized by Google

de faulté mouvant de Bar qui est es ban et finage d'icelle qu'ont le Sr de Villers-Chastenois et l'ospital de Metz, ses comparsoniers. Lui appartenaient pareille part de rentes, confiscations, attrachières, amendes, forfuiances, biens vacquants et aultrement et en exercices et en émoluments » (1).

Il avait, en outre, au même titre que ses comparsonniers, le droit de créer office de majeur et échevins de justice, « qui connaissent de toutes actions soit réelles et personnelles, civiles ou criminelles, et pour la punition et répression des criminels. »

Bernard de Serainchamps avait à Saulny prisons, carcans et signes patibulaires.

Il eut pour fils Jacques de Serainchamps, qui hérita de la moitié du *Ban de Bu*, qu'avait possédée Simon François. Il en avait déjà l'autre moitié. Cette moitié du *Ban de Bu* avait été vendue à Regnauld Regnauldin, seigneur de la Voivre, officier de gruerie à Saint-Pierremont, qui la re-

(1) Voir dénombrement fait par Messieurs *(sic)* Bernard de Serainchamps *(sic)*, le 30 septembre 1635, des seigneuries de Brabant, et du quart de Trieux, signé : De Serainchamps et G. de la Roche. *Parchemin.* (Archives de Bonneval.)

Nous lisons encore dans le dénombrement donné par Bernard de Serainchamps : « Auquel ceux chrs. seigneurs a se dessous ayté neanmoins sont rentes, amendes, confiscations et autres prouffits despendant de la dite faulté, justice commune et à part en mesmes part en memes parson *(sic)* que dessus. En quoy m'apartient un cinquième.

« Item la justice se fait conjointement par les majeurs de mes comparsonniers et de moy et m'appartient l'homage de toutes les fieds résidant au ban de Beu audit Saulny, lequelle ban ont separés et limité contre tous autres bans voisins, pour règlement duquelle et des fieds y residant à moy seul appartient la création du maieur et d'un échevin qui ans les autres maieurs de justice du dit Saulny cognoissent et jugent de tous cas. » (Voir Pièces justificatives.)

Digitized by Google

vendit à M. de Faugière, en 1678, qui la revendit (1) lui-même à Jacques de Serainchamps.

Nous avons dit, plus haut, qu'Anne de Gournay, veuve de François du Buchet d'Ajoncourt, avait vendu, de concert avec Claude de Beauvau, les Bans de Papperel et Desch, le Ban de la Nolt et la moitié de celui de Bu à Didier de Villers, le 1er septembre 1574.

Didier de Villers eut deux héritiers : 1° Jean de Villers, échevin de Metz, seigneur de Villers-sur-Genivaux, époux de Philippe de Mondelange, et Claude de Chastenois, son petit-fils. Jean de Villers eut le ban de la Nolt et la moitié du Ban Papperel. Claude de Chastenois eut, dans sa part, la moitié du Ban Papperel, le Ban Desch et la moitié du Ban de Bu.

Le 23 juillet, le 10 octobre et le 17 novembre 1605, Jean de Villers, au nom de Didier de Villers, son père, fit au duc de Lorraine, Charles III, le dénombrement de ce qu'il possédait au village de Saulny. A ce dénombrement étaient jointes trois pièces. La première comprenait ses lettres de reprises en copie collationnée. La seconde, une déclaration de la contenance de sa seigneurie. La troisième, un procès-verbal en vérification du dénombrement fait par Didier de Villers pour sa part en la dite seigneurie (2).

Le 13 et le 15 juin 1606, Jean de Villers fit

(1) Voir Note de M. de Faugière de Vazelle, déjà citée.

Joachim de Faugière fit son dénombrement pour ce qu'il possédait à Saulny, au mois de juin 1701. (Archives de la Meuse.)

(2) Voir Dénombrement de Jean de Villers, au nom de Didier de Villers, son père, au duc de Lorraine, de ce qu'il possède au village de Saulny, etc., 1605, 23 juillet, 27 novembre, 10 décembre, 22 décembre. (Archives de Meurthe-et-Moselle. Inventaire ancien. Arrancy, n° 16.)

Digitized by Google

son dénombrement au nom de Jean-Baptiste de Villers, son fils, et de Claude de Chastenois-Villers, seigneur de Remaucourt, son petit-fils, au duc de Lorraine, Henri III, de ce qu'ils possédaient en « terres et seigneuries de Saulny ». A ce dénombrement sont jointes deux pièces. La première collationnée contient les lettres de reprises de Jean de Villers (1).

Jean de Villers était un des quatre seigneurs de la cité de Metz qui, en 1603, portèrent le dais sous lequel Henri IV fit son entrée dans cette ville.

Il mourut le 3 novembre 1603. Sa femme était morte, quelques jours avant lui, le 27 octobre 1609.

Leur fils, Jean-Baptiste de Villers, seigneur de Villers-sur-Genivaux et de Saulny, qui était échevin de Metz lors de l'entrée de la duchesse de La Valette dans cette ville, devint chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. M. le roi de France, et fut maître-échevin de Metz 1628.

Il fit son dénombrement à Henri II, dit le Bon, duc de Lorraine et de Bar, en son nom et au nom d'Esther de Baillivy, tutrice de Catherine de Villers, sa fille, de la moitié de la seigneurie, dite le ban de Papperel, sise à Saulny, avec les hautes et basses justices, et le pouvoir d'y créer le maire et deux échevins.

A ce dénombrement est annexée la copie colla-

(1) Voir Dénombrement de Jean Devillers *(sic)* au nom de Jean-Baptiste de Villers, son fils, et de Claude de Chastenois, seigneur de Remaucourt, au duc de Lorraine, de ce qu'ils possèdent en terres et seigneuries de Saulny. Joint deux pièces, la première collectionnée des letttres de reprises du dit Jean de Villers. 15 et 13 juin 1606. (Passim, n° 20 et Briey, n° 182 )

Digitized by Google

tionnée des reprises du dit sieur de Villers. Ce dénombrement eut lieu le 15 décembre 1609 et au mois de janvier 1610.

En 1605 et en 1612, il fit son dénombrement en son nom personnel (1).

Nous avons dit plus haut que Jean-Baptiste de Villers possédait à Saulny le Ban Papperel, qui fut vendu en 1635.

La moitié de ce ban fut adjugée à Henry de Ficquelmont (2), fils de Robert de Ficquelmont et d'Élisabeth de Serainchamps, et époux de Philberte de Gournay, fille de Daniel de Gournay, qui en possédait l'autre moitié (3).

Charlotte de Ficquelmont, fille unique de Henry de Ficquelmont et de Philberte de Gournay, épousa, le 9 avril 1645, Paul de Gournay, seigneur de Friauville, Removille, Moustiers, Villers-devant-Rombas, Rambercourt, Hatrize, Moulinet et Champigneulles, plus tard colonel au service de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar.

Henry de Ficquelmont céda, le 10 septembre 1653, des biens provenant de la succession de leur mère, à ses enfants, et le 20 mars 1658,

(1) Voir Dénombrement de Jean-Baptiste de Villers, seigneur du dit Villers-sur-Genivaux, et au nom d'Esther de Baillivy, tutrice de Catherine de Villers, sa fille, au duc de Lorraine, de la moitié de la dite seigneurie dite le Ban de Jean Papperel, sise à Saulny, avec les haute et basse justice, et la pouvoir d'y créer le maire et deux échevins. (Passim, n° 25.)

Voir : Autres de Jean-Baptiste de Villers, seigneur de Saulny, au même duc, pour les terres, seigneuries, cens et revenus qu'il possède à Saulny et au ban de Lennetz. 1605-1612, 23 juillet, 2 avril, dernier febvrier. (Passim, n° 30.)

Le village de Villers-sur-Genivaux se nomme maintenant Villers-au-Bois.

(2) Voir note manuscrite de M. de Faugière déjà citée.

(3) Passim.

Digitized by Google

son exécuteur testamentaire rendit des comptes de succession à son gendre, Paul de Gournay, héritier unique et universel « à cause de dame Charlotte de Ficquelmont (1).

Paul de Gournay fit son dénombrement le 8 novembre 1681, à Louis XIV, roi de France, pour ce qu'il possédait à Saulny, c'est-à-dire un quart de cette seigneurie, formé par le Ban Papperel (2).

Charlotte de Ficquelmont mourut en 1669, et son mari testa, en 1671, à l'âge de 49 ans, en faveur de Regnault II, comte de Gournay, son fils, capitaine de cavalerie au régiment d'Enghien, conseiller d'État de S. A. royale et gouverneur du prince François-Antoine de Lorraine, abbé de Stavelot (3).

Regnault II de Gournay épousa, le 9 avril 1690, Marie-Élisabeth de Bergh, et en eut, pour fille et unique héritière, Anne-Marie de Gournay, dame de Friauville, Moustiers, Saulny, Bouzonville, etc., mariée, le 15 mars 1717, à Louis-Antoine, marquis de Raigecourt, maréchal des camps et armées du roi, sous la charge que l'aîné de leurs enfants et ses descendants à perpétuité porteraient le nom et les armes des Gournay.

Le Ban de la Nolt était devenu la propriété de Paul de Gournay, qui en abandonna la moitié à Regnault Regnauldin, officier de gruerie à Saint-Pierremont, déjà possesseur de la moitié du Ban

(1) Voir *Maison des Salles*, *Généalogie Ficquelmont* et *Metz ancien*, par d'Hannoncelles, p. 97 et 1898.

(2) Voir Aveu et dénombrement donné par Paul de Gournay, chevalier, pour les terres de Fronville *(sic)*, Moutiers, Saulny, etc. 9 décembre 1699. (Inventaire des aveux et dénombrement déposés aux Archives départementales de Metz, 1895.)

(3) Voir *Metz ancien*, par d'Hannoncelles.

Digitized by Google

M. de Faugière avait le droit de créer un maire et des échevins au village de Saulny, avec tous les droits d'épaves, confiscations, amendes, prés, bois, hayes et, généralement, tout ce qui pouvait dépendre du ban dit de l'Hôpital.

Le 5 décembre 1770 Charles de Cheppe (1), écuyer, seigneur en partie de Saulny et autres

pue par les sieurs Antoine Potdevin, propriétaire et garde particulier, Jean-François Potdevin, gendarme à Xivry-Circourt, et J.-P. Potdevin, gendarme à Ardres, tous trois domiciliés à Saulny, qui ne voulant plus rester dans l'indivision, formèrent, par exploit de Sarazin, huissier à Metz, le 25 juillet 1838, demande en partage ou licitation de ces bois. Leur demande fut accueillie par le tribunal de première instance de Metz, qui, par son jugement du 13 août de la même année, ordonna que le dit bois serait vu et estimé par expert pour reconnaître si le partage pouvait s'en faire et que, dans le cas d'impossibilité de partage, la licitation aurait lieu. Après le rapport des experts terminé et l'impossibilité de partager reconnue, le dit tribunal, par son jugement du 20 novembre 1838, ordonna à sa barre 1° la vente du dit bois en douze lots d'après la division faite par les experts 2° que le prix en serait distribué en 47 portions et que les portions à attribuer aux veuves reviendraient, à leur décès, aux propriétaires du fond, 3° qu'il serait procédé par Me Guerpin à la répartition du dit prix 4° Enfin que les frais seraient supportés par les parties dans la proportion de leurs avoués. Parmi les acquéreurs du bois de Marimont nous trouvons Mathieu et François Watrinet *(Acte notarié)*.

(1) Charles de Cheppe, né le 29 novembre 1726, de François Cheppe, écuyer, seigneur de Morville, Grosterme, Broussey et Raulcourt, conseiller du roi de Pologne et son avocat général en la chambre des comptes de Bar, et de Madame Jeanne Magot. Il épousa, dans l'église de Saint-Maximin de Metz, Pauline Louise-Anne de Marion, fille d'un conseiller du Parlement de Metz, morte le 7 décembre 1777 à Metz. Charles de Cheppe eut d'elle quatre filles. L'aînée épousa, M. Martin de Julvécourt ; la seconde Monsieur Pierre-Jean Geoffroy ; la troisième M. de Moutroni, ancien officier d'infanterie, demeurant à Lorry-lès-Metz, et la quatrième M. Armand de Blair. Porte pour armes : *D'azur au chevron d'argent, chargé de cinq larmes d'or et accompagné de trois coupes de gueules, deux en chef et une pointe* (V. Biographie du Parlement de Metz, par E. Michel, et Dom Pelletier.) V. Acquisition d'une portion dans la terre et seigneurie de Saulny, biens et droits en dépendant faites par Messire Charles de Cheppe, etc., de Messire Marie de Médrano, chevalier. (Archives Bonneval).



Digitized by Google

lieux, conseiller du roi au Parlement de Metz, et dame Pauline-Anne-Louise de Marion (1), sa femme, acquirent une portion de la terre et seigneurie de Saulny, « bois, droits et dépendances » de Messire Jean de Médrano (2), chevalier, seigneur de Mont-Pardiac, Boulat, Montlezut et autres lieux, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine, et de dame Marie-Thérese Lefebvre de Ladonchamps (3), son épouse, qui avait hérité, le 21 octobre 1765, de sa mère, du cinquième de la terre et seigneurie de Saulny et d'une métairie de vignes située au dit lieu.

Le 20 juillet 1771, Charles de Cheppe fit son dénombrement pour ce qu'il possédait à Saulny (4).

---

(1) Marion. Famille anoblie, le 25 février 1713, dans la personne de Louis de Marion, seigneur de Glatigny, chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie.

(2) *Médrano* : *D'argent à treize tours d'azur autour d'un écu d'azur à la fasce d'argent chargée trois bandes de gueules, surmontée d'une colombe tenant à son bec une légende d'Ave Maria et accompagnée en pointe d'une croix patté d'or.* Jean-Henri Lefebvre, seigneur de Ladonchamps, Saulny et autres lieux, né à Metz, le 5 octobre 1693, conseiller du Parlement de Metz, le 13 mars 1730, épousa, le 8 novembre 1738, en secondes noces Barbe-Thérèse de Médrano. Ils eurent un fils et une fille Marie-Thérèse, qui épousa son parent, M. de Médrano, seigneur de Montbaussan, capitaine au régiment d'Acquitaine.

(3) Les Lefèvre de Ladonchamps sont originaires d'Abbeville en Picardie et remontent à Kayen-Léon Lefèvre dont le fils Antoine vint s'établir à Châlons-sur-Marne, au commencement du 16e siècle. Portent pour armes : *D'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux aiglettes au vol éployé de sable, becquées et onglées de gueules, et en pointe d'un arbre de sinople.* Supports : Deux aigles. Devise : *Volabunt et non déficient.*

(4) V. Acquisition d'une portion dans la terre et seigneurie de Saulny, biens et droits en dépendant, faite par Messire Charles de Cheppes, de Messire Jean-Marie de Médrano, chevalier, etc. (5 décembre 1770) (Ms. sur papier. Archives Bonneval.) V. Dénombrement fait par Charles de Cheppes de ce qu'il possède à Saulny, 20 juillet 1771. (Archives de la Meuse.)

Digitized by Google

Le 22 mars 1772, Marguerite et Marie de Serainchamps, dames de Brabant, du Sart de Trieux, Lommerange et Saulny, demeurant en leur château de Brabant, déclarèrent tenir en fief, foi et hommage, du roi de France le fonds d'un dixième dans la haute, moyenne, basse et foncière justice de Saulny, dans tous les droits honorifiques, utiles et casuels de la seigneurie de Saulny, partageable avec tous les autres seigneurs, « n'en pouvant donner le détail parce que les coseigneurs ont les dénombrements faits en différents temps et mutations, avec les actes des reprises, foi et hommage » (1).

Le 1er février 1773, Charles-Emmanuel-Xavier, marquis de Saint-Mauris (2), chevalier, baron et seigneur de la Ville-Neuve, Saulx, Chatenoy, Chatenay, Vilory, Saulny, pour partie, et autres lieux, Gabrielle-Françoise-Bernarde de Raigecourt, comtesse du Saint-Empire romain, son épouse, et Georges, baron de Roll d'Emenholtz (3), capitaine au régiment de Waldner-Suisse, pour le service de France, et Elisabeth-Thérèse de Raigecourt, comtesse du Saint-Empire romain, son épouse, comme héritiers par partie de feue Madame Anne-Marie, comtesse de Gournay, de son

(1) V. Dénombrement de Marguerite et Marie-Théodore de Serainchamps pour Brabant, Sart de Trieux, Lommerange et Saulny. 22 mars 1772. (Archives de la Meuse. Série B. Chambres des comptes de Bar, carton 400, n° 830.

(2) Le marquis de Saint-Mauris se maria en secondes noces à Gabrielle-Françoise-Bernarde de Raigecourt, chanoinesse de Remiremont, en 1753.

(3) Elisabeth-Thérèse de Raigecourt, chanoinesse de Remiremont, épousa le baron de Roll d'Emenholtz, capitaine aux gardes suisses, maréchal des camps et armées du roi, ancien capitaine au régiment de Waldner.

Digitized by Google

vivant veuve et douairière de défunt messire Louis-Antoine, marquis de Raigecourt, seigneur de Friauville, Bayonville, du ban de Buzy et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi (1), déclarèrent tenir en fief, foi et hommage de Louis XV, roi de France et de Navarre, à cause de son duché de Bar et de sa châtellenie de Briey, et en vertu du partage fait entre eux, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, des biens immeubles composant la succession de la comtesse de Gournay, leur mère et belle-mère, des terres, seigneuries, cens, rentes et droitures au tiers de Saulny, dont Robert de Ficquelmont avait fait le dénombrement devant la Chambre du Conseil et des comptes de Bar, le 27 février 1630, ainsi que l'avait fait Paul de Gournay, aïeul de Anne-Marie, comtesse de Gournay, le 25 octobre 1662. Ces dénombrements avaient été renouvelés devant la Chambre royale établie à Metz, le 8 octobre 1681, et devant la Chambre du Conseil et des Comptes de Bar, par Regnault II de Gournay, père de dame Anne-Marie, comtesse de Gournay.

Les terres possédés à Saulny par les héritiers de cette dame comprenaient le *ban Papperel*, comportant haute, moyenne et basse justice.

---

(1) Louis-Antoine, marquis de Raigecourt, seigneur de Bayonville et de Buzy, etc., chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, brigadier en 1735, maréchal des camps et armées du roi en 1738, mort le 22 avril 1754, avait épousé par contrat du 15 mars 1717 Anne-Marie, fille de Renaud, comte de Gournay, seigneur de Friauville, Montiers, Saulcy, Villers-les-Rombas, Bouzonville-sur-Orne et, en partie de Saulny, et de Marie-Elisabeth de Berges, à condition que le fils aîné des enfants qui en sortiraient joindraient le nom et les armes de Gournay aux siens.

Digitized by Google

Ses héritiers possédaient « le quart des amendes, confiscations, épaves du dit Saulny et ban d'icelui, sinon que chaque seigneur prend en ses bois seulement. »

Il leur était dû annuellement, au temps des vendanges, environ trente cinq hottes de vin de cens seigneurial, affecté sur plusieurs héritages, et au jour de la Saint-Martin, soixante et dix francs, onze gros, six deniers et quatre quartes et demie d'avoine, dans le cens de trente-cinq hottes de vin. Il en était dû quatre hottes, moins deux pots, à la baronne de Serainchamps.

Il était dû aux héritiers de la marquise de Raigecourt annuellement « par chacun des bourgeois résidant au dit ban Papperel » au dit jour de Saint-Martin, trois poules.

Il leur était dû « par chacun des porteriens qui prend portion dans les bois communaux du dit Saulny dix-huit deniers de droiture qu'ils acquittent annuellement au moyen d'une journée de corvée. »

Il leur appartenait, à cause du ban Papperel, un canton de bois appelé *Haut-Gimont* (1), contenant soixante et dix arpents et un autre canton de bois appelé les *Hèches* (2), contenant environ six-vingt arpents « lequel dernier canton est fossoyé tout à l'entour. »

Il leur appartenait « la Tuilerie du dit Saulny (3), ses halles, bâtiments, aisances et dépendances, situées au ban Papperel, avec les jardins, fruitiers,

---

(1) Près la ferme Saint-Maurice. (V. Le plan cadastral de la commune de Saulny aux *Pièces justificatives.*)

(2) *Les Haiches.*

(3) *Tuilerie* ou la Grande Tuilerie, désignée sous la cote E dans le plan cadastral de la commune de Saulny.

Digitized by Google

paturaux, terres labourables, prés, le petit bois et place à tirer et prendre la terre pour faire la tuile» .

Il leur appartenait un moulin (1) avec son tournant, maison de meunier, jardin et chenevières à l'entour, le ruisseau qui fait tourner le moulin, un champ sur les écluses du dit moulin, et un au-dessous.

Il leur appartenait, au ban de Papperel, une métairie de terres labourables de la consistance de vingt-deux jours de terres en chacune saison, et vingt-cinq fauchées de prés en plusieurs pièces, et trois jours de vignes, au lieu dit *Chicheresse* (2).

Ils possédaient, au dit Saulny, « une maison seigneuriale assez vaste avec ses granges, écuries, jardin, meix derrière et à côte royé les Dames baronnes de Serainchamps, d'une part, et le chemin de ville de l'autre (3). »

Le 30 octobre 1777, Frédéric, comte de Gourcy, chevalier, seigneur de Recicourt, Parvis-en-Argonne, Dombasle et autres lieux, rend au roi de France foi et hommage pour les bois, cens et rentes, droits seigneuriaux, avec une maison dite la *Maison de la Cour,* maison seigneuriale, chef-lieu et principal manoir du dit Saulny « toutes choses dépendantes de la terre de Saulny pour lesquelles, avec leur dépendances » il avait rendu

(1) Nous trouvons le *Moulin haut* auprès du *Jardin Chanrée,* sur la route de Saulny à Devant-les-Ponts. (V. Le plan cadastral de la commune de Saulny, à la cote E.)

(2) Probablement *les Tischeresses*, près du *Coin-Martin*, au nord de *Derrière l'église* (V. Le plan cadastral de Saulny, à la cote B.)

(3) C'est le *Chateau*, entre *Sous les Fossés* et les *Champs Mey*, (V. Cote B. du plan cadastral de la commune de Saulny).

Voir Dénombrement de Charles-Emmanuel de Raigecourt pour Saulny, 1 février 1773 (Archives de la Meuse, Série B., Chambre des Comptes de Bar. Carton 403. n° 892).

Digitized by Google

foi et hommage au roi en sa Chambre des comptes de Bar, le 29 janvier 1776.

Dans ce dénombrement le comte Frédéric de Gourcy avoue tenir patrimonialement le cinquième et demie de la terre et seigneurie de Saulny, consistant en la totalité du ban de Bu, dont il était le seul, seigneur « sans part d'autrui, et dans la moité du ban des Desch, l'autre moitié appartenant aux dames baronnes de Serainchamps de Brabant. »

Le ban Desch provenait d'acquisitions faites par messire Pierre de Serainchamps, curé de Beuveille, aumônier de S. A.

Sur ces deux bans, le comte de Gourcy avait droit de haute, moyenne et basse justice et choses en dépendant, en amendes, confiscations, épaves, biens vacants, droits de forfuyance, tant en autorité qu'en exercice et émolument, dans lesquels il avait le cinquième et demie, à cause du ban de Bu et de la moitié de celui des Desch, chacun de ces bans constituant le cinquième de la terre et seigneurie de Saulny.

M. de Gourcy possédait comme bois celui de *Tachaumont*, la moitié du bois dit *les Grandes layes hayes*, le bois de *Saint-Martin*, et celui de la *Souquise*; celui *des Carrières* était indivis entre lui et Madame de Serainchamps. Il possédait également la moitié des *Petites layes hayes*.

Il possédait, en outre, le *bois de Tuzy*, qui contenait environ quatre-vingt jours et trois fauchées au lieu dit *le Breuil* (2) et la rente du bois dit *la Côte*, contenant cinquante jours environ,

(1) V. Le plan cadastral de la commune de Saulny, cote B.

(2) Près de la route de Saulny à Woippy. (V. Cote C au plan cadastral).

Digitized by Google

comme seigneur du ban de Bu, le *bois de Gentière* (1), contenant vingt-quatre jours trois quarts, la moitié de *Saint-Martin-Bois* ou *Bois de Tallange*, qui comprenait 36 jours un quart, 27 verges, et d'autres bois.

La *maison seigneuriale de Saulny* appartenait au comte de Gourcy, avec ses bâtiments, granges et « généralement ce qui en dépendait, aisances et dépendances ». (2) Il était propriétaire du *pressoir banal*, avec les droits qui en dépendaient.

Il possédait une pièce de terre située au ban et finage de Saulny au lieudit *La Tropelle*, de la consistance de cinq quarterons de terres labourables « royées au levant le *Grand Chemin*, au couchant Jacquelot, des deux bouts au midi et au septentrion le sieur de Woippy, louée à Henry Catelan. »

Il possédait des cens en argent sur différentes maisons, terres et héritages, un cinquième et demie dans les amendes qui étaient *prononcées* du dit Saulny, les cens en poules sur onze feux ou maisons situées au dit lieu, qui devaient chacun trois poules la veille de la Saint-Martin d'hiver « des quels en poules la moitié appartenait à Madame de Serainchamps. Ces onze feux était situés au *ban des Desch* ou *Papperel*.

Il possédait des cens en poules sur six feux ou maison de Saulny au *ban de Bu*.

Le comte de Gourcy possédait les *Corvées de*

(1) V. Cote C. sur le plan cadastral. Le bois de *La Gentière* confine à la commune de Woippy. Il comprenait 33 jours et demie.

(2) *Le château de Saulny* se trouve situé entre *Les vignes aux vaches* et les *Champs Mey*.

V. Cote D, sur le plan cadastral de Saulny.

Digitized by Google

*Bru*, droits de chasse et de pêche et tous les biens, et droits situés à Saulny.

Les adjudicataires étaient tenus de payer les rentes et droits et de rendre les droits seigneuriaux à qui ils étaient dûs, francs deniers, aux vendeurs et sans aucune diminution des principaux prix, six deniers pour livres des dits prix et autres charges de l'adjudication.

Mentionnons le droit suivant : « S'il y a un repas de noces, lors d'un mariage, le mari doit deux pots de vin avec un pâté et deux tartes. Ce droit était abandonné aux gens de la justice.

Les seigneurs de Saulny avaient droit, lors des danses qui suivaient une noce, d'en faire *crier* une pour eux, droit laissé aux garçons de Saulny qui mettaient à prix cette danse et en recevaient le montant pour boire.

Jusqu'en 1732, chaque ban de la seigneurie de Saulny (il y en avait cinq) avait son maire particulier.

Mais, par arrêt d'État d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, veuve du duc Léopold, sur la représentation des seigneurs de Saulny et par les soins du baron de Serainchamps de Mairy, oncle du comte de Gourcy, fondé de la procuration de tous les seigneurs contre la comtesse du Hautois de Beauvais, alors dame des deux tiers du ban de la Nolt, faisant le dixième de la terre de Saulny, il fut ordonné qu'il n'y aurait plus à l'avenir, à Saulny, qu'un échevin, un procureur d'office, un greffier et un sergent.

Le comte de Gourcy avait le droit, ainsi que ses comparsonniers, de créer les officiers chargés d'exercer la justice, à savoir un maire, un éche-

Digitized by Google

vin et un sergent « qui connaissaient de toutes actions criminelles et jugeaient de tous les cas ».

Du temps de M. de Serainchamps, il y avait à Saulny, prisons utiles et ordinaires en la maison dite *La Mothe*, connue sous le nom de la *Maison devant l'église*, au-dessous de la porte de laquelle était une meurtrière avec créneaux « royée, au levant, le chemin du village qui descendait sur la chaussée de Metz et, au nord, *rue ou chemin de Bu* ». Cette maison de *La Mothe*, avec ses aisances, au nord de la *rue de Bu* et de la *fontaine des fossés*, avait appartenu au sieur Regnault Regnaudin et, comme telle, elle était rappelée dans les anciennes recettes du ban de Bu (2).

En 1777, elle appartenait à Antoine Jacquelot, qui, en la rebâtissant, changea les prisons civiles de place, et depuis elle devint la propriété de Louis Simonin et de Pierre Androuin de Metz.

Dans l'acte de reprises, faites le 30 décembre 1777 par le comte Frédéric de Gourcy, nous lisons qu'il lui était dû plusieurs rentes de forfuyance par des *particuliers* résidant dans le Pays messin pour les biens qu'ils possédaient dans la terre et seigneurie de Saulny « à cause du concordat ou traité de Nomeny du 18 juin 1604, ne pouvant acquérir ni posséder héritage au dedans de la dite terre et seigneurie sans permission des seigneurs, sous peine de confiscations d'iceux ».

Parmi ces *particuliers*, auxquels M. de Gourcy avait permis d'acheter et de posséder des héritages sur la terre et seigneurie de Saulny, et qui

(1) Reprise faite par Frédéric, comte de Gourcy, de ce qu'il possédait à Saulny, 30 décembre 1777. Parchemin. (Archives Bonneval.)

(2) Passim.

Digitized by Google

lui devaient en bloc, à chaque vendange, « à la pierre au premier sault six hottes, trois chaudrons, cinq chopines de cens annuel, mesure de l'hospital usitée à Saulny, affectées sur plusieurs pièces de vignes » nous relevons les noms de la baronne de Rolle, née de Raigecourt, représentant Christophe Lescuyer d'après contrat du 4 juillet 1593, Madame Sellier, de Metz, comme héritière de feu M. Poinsignon, curé de Saulny, son oncle (1), la veuve François Richard, de Metz, représentant le sieur Valette, de Briey, qui représentait M. de Mageron.

D'autres redevances étaient dues à M. de Gourcy par différents particuliers parmi lesquels figurent Madame de Montlibert, demeurant sur la paroisse Sainte-Ségolène, à Metz, représentant M. Dilange, son père, Antoine Watrinet, représentant Pierre de Villers, le seigneur de Faugière de *Vasseille [sic]*, la dame Balbo, femme au sieur de la Tarade.

Chaque *bourgeois* résidant *au ban de Bu* devait à M. de Gourcy, la veille de la Saint-Martin d'hiver, trois poules ou deux chapons en plume, pour droit de bourgeoisie. « qui monte et avalle ».

L'acte des reprises faites par le comte Frédéric de Gourcy contient le dénombrement des maisons du *ban de Bu*.

Nous y voyons que M. de Verpy possédait une maison de vignerons, que M. de Cheppe y possédait également une maison et un pressoir, ainsi que le sieur Pierre Drouin, de Metz.

M. de Cheppe occupait, lui-même, sur le ban de Bu, une maison qui avait appartenu, comme résidence, aux sieurs Jean-Baptiste Stella de Ras-

(1) D. Poinsignon fut curé de Saulny de juin 1738 à 1766. (Voir archives de la commune de Saulny).

Digitized by Google

cache, époux de Gabrielle de Hatrize, et à Albert Stella de Rascache, son fils, lieutenant au régiment de Lenoncourt, jusqu'à ce que la veuve de ce dernier l'eût vendue à MM. Woyard et Paquin de Metz, et ceux-ci à M. de Cheppe.

D'après les anciens dénombrements cette maison faisait partie d'une *moitresse*. Elle fut connue depuis sous le nom de la *Maison blanche*. A cette maison furent réunies depuis quatre autres maisons avec leurs jardins qui ne formaient en 1777 qu'un bâtiment. Cette *Maison blanche* avait pour royer au levant et au nord le *chemin de la cure*, au couchant le chemin pris dans le jardin des *Dames Prêcheresses* « aborné de quatre bornes, avec les trois bornes séparatives des aisances » au devant du pressoir de la bergerie de M. de Gourcy, au midi la rue ou le chemin de Bu.

Comme nous l'avons dit, la maison de *la Mothe*, où étaient les prisons civiles ou ordinaires, connu depuis sous le nom de la *Maison derrière l'église*, était située sur le *ban de Bu*.

Le cimetière, l'église et la maison de cure étaient également situés sur ce ban qui avait pour limites, au levant, le *chemin de la Quelotte*, au couchant le *ban Desch*, « qui commençait à la maison de Jean-François l'aîné, aux *Fossés* », au nord, *les bois de Norroy*, au midi, la *Chaussée de Metz* avec la *rue de Bu*, qui passait au-dessus du *Ban de l'hôpital* « qu'elle séparait du *ban de Bu* depuis *la Halle*, en allant au levant. »

Le ban de Bu était séparé et « limité contre les autres bans de Saulny. »

Chaque bourgeois, résidant sur le ban Desch, devait, la veille de la Saint-Martin d'hiver, trois

Digitized by Google

poules ou deux chapons en plume pour *droits de bourgeoisie* « qui monte et avalle ».

La moitié de ces droits revenait au comte de Gourcy et l'autre aux dames de Serainchamps de Brabant.

Le 3 décembre 1782, à la requête de Suzanne-Antoinette Mercier, veuve du compte Isaÿe-Frédéric de Gourcy, qui avait renoncé à la communauté de biens qui avait existé entre elle et son époux, après sommation faite à Messire André-Mathieu, comte de Gourcy, chevalier, seigneur de Mainville, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Bouillon-infanterie, curateur de messire Antoine, comte de Gourcy de la Ville-aux-Prés, son frère, interdit « ce dernier seul et unique héritier du défunt, à cause des renonciations faites à sa succession par les autres héritiers, et à Jean-Paul de Gourcy, chanoine de l'église et comte de Lyon, en qualité de légataire des acquets du comte de Gourcy, et aux différents créanciers du comte Isaÿe Frédéric de Gourcy, d'assister à la vente de ce qu'il possédait à Saulny, il fut procédé à l'adjudication de sa part de la seigneurie de Saulny, qui fut adjugée pour la somme de *Trente mille francs* à Monsieur de Cheppe, écuyer, conseiller au Parlement de Metz, à charge d'indemniser la comtesse de Gourcy et les autres créanciers de la succession du comte Frédéric de Gourcy (1).

Il s'agissait du cinquième et demie de la terre, seigneurie, haute moyenne et basse justice, d'un

(1) V. Deux actes en parchemin en date du 3 décembre 1782. L'un fut passé à Varennes, siége du bailliage de Clermont, devant Augustin Rouyer, lieutenant général civil criminel, enquêteur et commissaire enquêteur du dit bailliage.

L'autre, simple copie de ce procès-verbal d'adjudication, fut enre-

Digitized by Google

bois, appelé le *bois Saint-Martin* et l'autre, le *bois de la Souquise*, et d'un autre, appelé *les Carrières*, indivis avec la dame de Serainchamps, qui était propriétaire de la moitié de ce bois, d'un autre bois, appelé le *Bois Fazy*, de la contenance d'environ 80 jours, de trois fauchées et demi de prés au lieudit *le Breuil*, et de la *Maison seigneuriale de Saulny*, qu'occupait le comte de Gourcy, de ses jardins, du pressoir banal, d'une terre dite *la Tropelle*, de divers cens, et des *Corvées de Bru*, droits de pèche et de chasse, etc., sous l'empire de la Coutume de Saint-Mihiel.

Le 31 mai 1786, Charles-Alexandre-Joseph, comte de Gourcy-Serainchamps, capitaine au régiment du Roi-dragons, en quartier à Sarreguemines, fit ses reprises à Louis XVI, roi de France, duc de Lorraine et de Bar, à cause de son duché de Bar, du dixième de la seigneurie de Saulny, qui était la moitié du *ban des Roches*, lequel ban était composé de cinq habitants qui lui devaient chacun trois poules ou deux chapons au jour de la fête de Saint-Martin « par chacune année ».

Ils lui devaient également dix journées à bras, par chacune année.

Il lui était dû par Monsieur de Verpy un pré, appelé *le Breuil seigneurial*, qui contenait trois jours et demi (1).

---

gistré à Bar au greffe de la Chambre du conseil et des comptes du duché de Bar.

Sceau en cire rouge du Baillage de Bar aux armes des d'Orléans.

(1) V. Dénombrement de Charles-Alexandre-Joseph, comte de Gourcy-Serainchamps, pour Brabant, Sart de Trieux et de Lommerange et Saulny, 31 mars 1786. Archives de la Meuse, Série B. Chambre des comptes de Bar, carton 415, n° 1193.

Digitized by Google

# RAPPORT

SUR LE

# PRIX HERPIN

Au nom d'une commission
composée de MM. HUBERT, BENOIT et PAULUS, *rapporteur*.

L'Académie ayant cru devoir renvoyer à une seule et même commission les travaux déposés pour le concours ordinaire d'histoire et pour celui du prix Herpin, je viens vous soumettre rapidement les résultats de ce double examen.

Le prix Herpin a tenté, cette année, trois concurrents. Trois mémoires ont été présentés, fort inégaux et en étendue et en valeur.

I. Sous la devise, empruntée à Chenedollé :

> Voilà de vos grandeurs ce qu'ont laissé les ans,
> Quelques vases rompus, des colonnes brisées...

l'auteur du premier travail (quatorze pages format papier à lettres) rend compte d'une découverte archéologique faite, en ces derniers temps, sur le territoire de la commune de Chérisey.

Le défrichement d'un bois, dit « le Bois de la Cour », a mis à jour d'antiques substructions. Le sol était jonché de fragments de pierres taillées, et même finement sculptées, de débris de poteries, d'instruments divers, etc., le tout remontant très probablement à l'époque romaine.

Digitized by Google

A titre d'appendice est jointe une courte notice archéologique relatant les diverses trouvailles faites antérieurement à Chérisey.

Ce petit mémoire, clair, bien écrit, accompagné de bons dessins à la plume, sobre et modeste dans ses affirmations, sans prétention aucune, n'est malheureusement pas conforme aux exigences de votre programme. Son importance par trop restreinte nous fait un devoir, pour le récompenser selon son mérite, de le renvoyer à nos concours ordinaires.

Nous proposons donc pour l'auteur une médaille de bronze moyen module. Et, pour le travail, son impression dans nos mémoires.

II. *Alea jacta est !* Telle est la devise assez solennelle sous laquelle s'abrite le second mémoire déposé. Il porte pour titre : « L'agrandissement de la ville de Metz ».

L'auteur ne partage nullement les modestes hésitations de ses concurrents, il débute d'une manière aussi fière que profondément convaincue.

« Parmi tous les sujets pouvant être considérés comme offrant un intérêt particulier pour la ville de Metz et pour ses environs, on en trouverait difficilement un, je crois, satisfaisant mieux que celui-ci aux conditions imposées aux concurrents pour le prix Herpin.....

« Pour moi, après avoir examiné longuement l'éventualité (de l'agrandissement de la ville), il m'a paru intéressant de profiter de l'occasion... pour faire connaître mes humbles (?) idées ! »

Le candidat ne s'arrêtera pas à discuter les nombreuses objections que l'on pourrait présenter ;

Digitized by Google

ces développements, dit-il, « feraient de son travail un labeur de bénédictin ». Il se contentera donc de supposer (fort gratuitement sans doute) que tout le monde est de son avis, c'est-à-dire « partisan convaincu de l'élargissement de notre ville », et, sous le bénéfice de ces réserves, il entre immédiatement et de plein pied dans son sujet.

Suit alors une assez longue et assez filandreuse dissertation au courant de laquelle l'auteur s'efforce, par des arguments qui n'ont rien, ni de bien neuf, ni de bien saisissant, s'efforce de démontrer (à ses partisans, bien entendu) que l'agrandissement de Metz est utile, qu'il peut se faire, qu'il doit se faire. L'auteur expose même le plan qu'il a admis pour bien arranger toutes choses. Quant à ce que deviendrait l'ancien Metz, il nous fait savoir qu'il avait d'abord conçu des craintes, mais heureusement « elles se sont toutes dissipées à la suite de longues et comparatives méditations ». L'ancien Metz restera ce qu'il est, seulement deviendra plus élégant.

Il termine enfin en déclarant solennellement, et avec assez de justesse, que son étude n'est qu'une large ébauche; qu'il a simplement jeté les bases d'un travail d'ensemble. Je livre, dit-il, mon travail et mes idées à l'appréciation de ceux qui auront à le juger. Puissent-ils lui trouver une valeur quelconque, puissé-je avoir émis une seule idée pouvant, sous l'égide de l'Académie, où les compétences artistiques ne manquent pas, etc. Cela suffit.

Messieurs, en lisant ces dernières lignes, des souvenirs d'enfance murmuraient à nos oreilles les paroles un peu modifiées de notre bon Lafontaine :



Digitized by Google

« Tout flatteur rit aux dépens de celui qui l'écoute. » Nous avons cru devoir être plus prudent que le corbeau du fabuliste et nous n'avons pas lâché... le prix Herpin.

En somme, il est bien permis de ne pas partager les profondes convictions de l'auteur, ni sur le choix du sujet, ni sur l'utilité relative de l'agrandissement de Metz. Ce que nous avions à juger, d'ailleurs, ce n'était pas l'importance et l'utilité de la question elle-même, mais bien celles du travail présenté au concours.

Nous regrettons de le dire, cette longue et prétentieuse dissertation ne renferme absolument rien de remarquable, ni dans la conception, ni dans la suite, ni dans le développement des idées, ni même dans le style. Elle ne nous paraît nullement de nature à influencer l'opinion publique ni à faire avancer la question.

Répétons avec l'auteur : *Alea jacta est !* Le sort en est jeté ! mais pas en sa faveur. Rien pour cette étude, pas même une mention honorable.

III. Le troisième et dernier concurrent a déposé un ouvrage bien plus considérable que les précédents et d'une toute autre valeur, et de tous points conforme aux exigences du programme.

Il est intitulé : *Metz. Documents généalogiques d'après les registres des paroisses*, et porte pour devise : « Allez à la fourmi. »

Nous renvoyer à la fourmi ! Etait-ce bien nécessaire ? Nous le croyons à peine. L'auteur a su si bien reproduire lui-même, par ses patientes et laborieuses recherches, les qualités que l'on attribue communément à ce diligent et courageux in-

Digitized by Google

secte, que la comparaison se présentait naturellement à l'esprit. Mais puisqu'il fallait une devise, disons qu'elle est parfaitement choisie et caractérise l'auteur autant que son œuvre : un volumineux travail, résultat de huit années de labeurs assidus. Le manuscrit déposé compte plus de douze cents pages très compactes, soit la matière de deux forts volumes in-8°.

Comme l'indique très exactement le titre, c'est un ensemble de documents généalogiques sur les représentants du clergé, de la noblesse, du Parlement, de l'armée, des administrations diverses, de la haute bourgeoisie ayant résidé à Metz depuis la fin du seizième siècle jusqu'à la Révolution française. Afin de faciliter les recherches sur un terrain aussi compliqué, l'auteur a classé ses notes dans l'ordre alphabétique des noms de famille. Ces notes, grâce aux actes nombreux de baptême, de mariage, de décès conservés aux archives municipales et départementales, ces notes, disons-nous, dont le nombre est parfois considérable (211 par exemple pour la famille Le Bachelé, 258 pour les Leduchat, 380 même pour les Legoullon) ont permis d'établir de véritables arbres généalogiques très complets.

La manière dont on a procédé pour la composition de cet ouvrage est seule capable de fournir une idée exacte de la somme de travail dépensée par l'auteur.

N'a-t-il pas fallu dépouiller et analyser feuille par feuille, page par page, acte par acte les nombreux registres des paroisses existant à Metz avant la Révolution, c'est-à-dire de Saint-Eucaire, Saint-Maximin, Saint-Étienne-le-Depenné, de Saint-Jean-

Digitized by Google

Baptiste de la Citadelle, Saint-Martin, Saint-Gengoulf, Saint-Simplice, Sainte-Ségolène, Sainte-Croix, Saint-Gorgon, Saint-Victor, Saint-Georges, Saint-Marcel, Saint-Livier et plus tard Saint-Simon. A ces registres des paroisses catholiques, il a fallu joindre ceux de la communauté protestante autrefois nombreuse et importante. Quel labeur ! Et ensuite on a dû classer individuellement par personne, par souche, par famille, les milliers de notes recueillies dans cet immense dépouillement, dresser des tables de noms de personnes et de lieux, ajouter certains documents étrangers aptes à jeter plus de lumière sur quelques familles connues. Revoir enfin, contrôler nom par nom, date par date, toutes les parties de son œuvre.

C'était immense ! L'auteur a eu la ténacité et le courage de ne pas reculer devant cette tâche. Aussi, grâce à lui, l'histoire messine regrettera moins le travail resté inachevé de M. d'Hannoncelles et promis autrefois comme le complément indispensable de *Metz ancien*. Il a ouvert une source abondante de documents précieux et authentiques sur les familles ayant résidé à Metz pendant les derniers siècles. C'est le fondement, ce sont les matériaux, incomplets sans doute, d'un ouvrage que l'auteur nous donnera un jour, nous osons l'espérer, sous le titre de : *Metz moderne*.

Nous proposons donc à l'Académie, sans aucune hésitation, d'attribuer à l'auteur du travail portant pour devise : « Allez à la fourmi », l'ensemble du prix Herpin, et nous exprimons l'espoir de voir l'auteur faire prochainement partie de notre société.

---

Digitized by Google

# CONCOURS HERPIN

# NOTICE ARCHÉOLOGIQUE SUR CHÉRISEY

PAR

M. AUVRAY

Voilà de vos grandeurs, ce qu'ont laissé les ans
Quelques vases rompus, des colonnes brisées...
(Chenedollé).

Etant plutôt habitué de travailler la terre, que de me servir avantageusement de la littérature, je ne veux point ici chercher à faire une étude approfondie et compétente de quelque vieux monument connu; non, je vais simplement (ne pouvant pas faire mieux) essayer de faire connaître un petit coin de notre belle Lorraine, complètement ignoré, qui a eu aussi ses beaux jours et son histoire.

J'abandonne donc un instant, les mênes de la charrue, pour prendre en main une plume quelque peu indécise, aussi demanderai-je à mes doctes lecteurs, une bonne part d'indulgence, car mon petit travail aura pour but, non de faire grande lumière, mais plutôt de fixer l'attention des hommes compétents.

En conséquence, je vais soumettre humblement à l'Académie de Metz, le résultat de mes fouilles,

Digitized by Google

de mes recherches, et même oser formuler peut-être quelques étroites appréciations.

*Lieu et Dénomination.* — Sur le territoire de la commune de Chérisey, canton de Verny, dans un bois, en partie nouvellement défriché, connu sous le nom de *Bois de la Cour* s'élevait autrefois une bâtisse, qui va faire l'objet de ce petit mémoire.

Je ferai remarquer, qu'aucun ancien livre n'en fait mention, et que la tradition locale est muette de ce côté.

*Etymologie.* — La dénomination *La Cour* aurait-elle pris naissance lors des rois d'Austrasie, car vu la richesse architecturale des débris, on pourrait être tenté de le croire, ou bien, dois-je m'en rapporter à l'explication de Flammarion qui donne *La Cour* comme équivalent de Cimetière, et cite entre autre, *La Cour Mottée* en Champagne.

*Travaux.* — Les principales découvertes eurent lieu, lors du défrichement, en 1884 et en 1893 où j'ai procédé au défoncement du terrain.

*Aspect.* — En passant sur la route qui conduit de Chérisey à la route nationale Metz-Strassbourg, on voit, près de la lisière du bois, à la partie supérieure d'une nervure de terrain en pente douce et allongée, et tranchant sur la blanche terre, un vaste carré de terrain noir faisant contraste.

Cet espace est comme délimité par des pierres, restes de clôture, et au centre, se trouve une petite butte pierreuse dans laquelle le soc de la charrue a peine à se livrer passage, mais au dessous de laquelle, on retrouve immédiatement le sous-sol.

*Fondations.* — C'est à un angle du terrain dé-

Digitized by Google

crit, que se trouvait le bâtiment, dont les fondations furent arrachées. et qui formaient un carré d'environ 15 mètres de côté, en pierres ordinaire du lieu, mais qui offraient ceci comme particularité, que les mœllons au lieu d'être placés horizontalement se trouvaient au contraire, appuyés les uns contre les autres presque verticalement.

A trois des angles, pour ainsi dire à fleur du sol, se trouvait d'énormes blocs; l'un en pierre jaune, taillé seulement sur deux faces formant angle droit, et portant à sa partie supérieure, un espèce de tronc.

L'autre, une belle pierre blanche, taillée en cube, mais que l'humidité et la gelée avaient détériorée, et qui s'effrita en lamelles, lorsqu'on la remua.

Enfin la dernière, de même couleur, mais plus grande.

Tout ce qui va être décrit à présent, a été en grande partie trouvé — à part les restes d'architecture — dans l'espace décrit.

*Urne en verre et sa châsse.* — D'abord, une belle urne en verre bleu, avec double anse massive et couvercle; dans laquelle se trouvait des ossements calcinés et qui était enfermée dans un cube en pierre fort bien taillé, dont le couvercle avec baguette entrant dans la cavité inférieure et creux en dôme au-dessus de l'urne. (Fig. 1 et 2).

Pour garantir celle-ci de l'humidité et de toute secousse, l'espace compris entre le verre et la pierre avait été rempli de glaise.

Il est à regretter que les ouvriers l'aient brisée.

*Poteries.* — Ce furent ensuite des débris de poteries rouge, grise, noire, que la pioche ramena

Digitized by Google

Fig. 1.

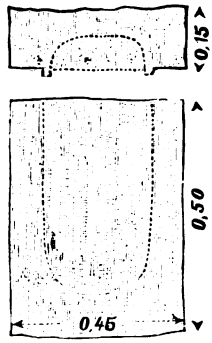


Fig. 2.

au jour, les premières sont les plus abondantes et les mieux conservées.

*Vase intact, — nom du potier.* — J'ai ramassé *seul intact*, un petit vase avec fleuron sur le bord, (Fig. 3) et une foule d'autres fragments de plus grandes dimensions, ou de plus fine structure, mais ne présentant rien d'intéressant, les ornements étant tous semblables (Fig. 4) ; à part deux

Fig. 3.

Fig. 4.

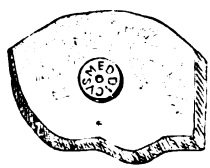


Fig. 5.

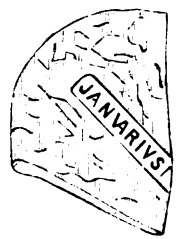


Fig. 6.

Digitized by Google

cependant, portant l'un, sur un petit médaillon au fond intérieur, le nom MEDDICVS, et l'autre sur un petit cachet rectangulaire, celui de IANVARIVS. (Fig. 5 et 6).

*Outils en fer.* — Je recueillis en outre des restes d'urnes massives en terre et en verre, des clous, du verre fondu, des os calcinés et un ancien ciseau (Fig. 7) puis un autre outil genre marteau avec tranchant. (Fig. 8).

Fig. 7.

Fig. 8.

*Pierres à aiguiser.* — Ensuite plusieurs pierres à aiguiser très mordantes de différentes formes, et de couleur verte ou noire, une entre autre avec trou pour suspendre. (Fig. 9).

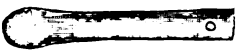

Fig. 9.

*Verre taillé.* — En ce qui concerne le verre taillé, je possède une partie de cuillère (Fig. 10) et quelques fragments de petits vases ou burettes de verre finement taillés.

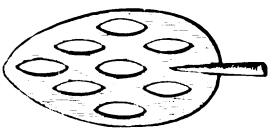

Fig. 10.
Cuillère (partie convexe) taillée.

*Grande dalle.* — Je relaterai en outre, une grande dalle rectangulaire, avec doucine sur les bords, mais brisée en plusieurs morceaux, ayant pu servir de couvercle à une tombe.

*Croix.* — Puis ayant servi au même usage, une autre pierre tumulaire en forme de croix, fort bien achevée (Fig. 11) avec profonde entaille pour scelle-

Digitized by Google

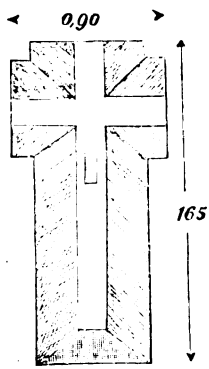

Fig. 11.

ment sur la grande branche, et en dessous, moulure sur les bords.

De nombreux morceaux de croix semblable furent encore retrouvés de côté et d'autres.

*Moulures.* — Quant à des restes d'architecture, tels que moulures de toutes sortes, fleurons de chapiteaux, sculptures, etc.... ils sont très nombreux, mais brisés en minimes parcelles, comme par esprit de vandalisme; ou bien, ne serait-ce que les chutes du tailleur de pierres, les blocs ayant resservi à un autre usage?

*Statues.* — Je ne veux point terminer sans mentionner deux fragments de visage de statues (Fig. 12) et aussi trois doigts d'une main tenant un objet. (Fig. 13).

Fig. 12.

Fig. 13.

*Tuiles.* — Il est à remarquer, que la pierre blanche était uniquement employée, et que les tuiles y sont assez rares; on n'y voit que quelques morceaux de tuiles romaines.

*Nulle Inscription, ni Monnaie.* — Je dois aussi ajouter, que j'ai en vain cherché quelque reste d'inscription, et également sans succès la moindre pièce de monnaie.

Voilà le résultat de mes recherches, et de mes observations sur l'emplacement en question, mais je ne puis passer sous silence certaines trouvailles bien plus anciennes encore, faites aux environs,

Digitized by Google

éparses dans le terrain nouvellement défriché, et remontant à une bien plus haute antiquité.

1° *L'âge de pierre*, représenté par des ornements de cette substance de dimensions et formes différentes (Fig. 14, 15, 16, ensuite par la hache

Fig. 14.

Fig. 15.

Fig. 16.

Ornements.

primitive en pierre (Fig. 17), puis par le couteau en silex taillé (Fig. 18).

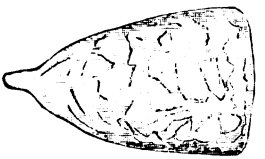

Fig. 17.

Hache en pierre.

Fig. 18.

Flèche en silex taillé.

2° *L'âge de bronze*, représenté par un seul spécimen, un bracelet entier en bronze (Fig. 19), métal qui fut remplacé par le fer dont j'ai décrit plus haut quelques objets et que suit la description de poteries, verres, urnes avec ossements calcinés, usage de l'époque encore payenne, que le Christianisme vint abolir en ces lieux, la Croix en est la preuve éclatante.

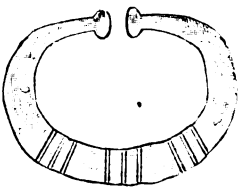

Fig. 19.

Digitized by Google

Donc, dans quelques hectares de terrain, j'ai relevé les traces des différentes phases de la civilisation depuis les premiers âges de l'homme, jusque bien après l'entrée du catholicisme dans nos contrées.

Je ferai l'observation qu'il n'est point rare de trouver dans ces terrains de vieux fers de chevaux. En creusant un drainage dans un pré marécageux, à quelques centaines de mètres plus loin, l'ouvrier ramena nombre de ces fers, et même des parcelles de poterie rouge semblables à celles décrites auparavant.

D'ailleurs sur plusieurs points du ban de Chérisey, on remarque encore l'emplacement d'habitations, ou fermes, la charrue y retourne quantité de morceaux de tuiles romaines.

J'en ai une creuse, et aussi une plate, presque intacte.

Je ne terminerai point, sans dire un mot de quelques vieilles monnaies, assez fréquentes dans les terrains même du village de Chérisey (qui je crois a été détruit trois fois à l'époque des Seigneurs) et que j'y ai trouvées moi-même.

Quelques jetons des ducs de Lorraine:

Charles III Duc de Lorraine

Pièce en cuivre; d'un côté: Lion fougueux couronné

SOLATVR CONSCIENTIA ETERNIS 15. N. 88,

de l'autre côté: cavalier impétueux (entouré de la devise)

PER SAXA PER IGNES 1588.

Charles IV Duc de Lorraine.

Blason couronné

ET ADHVC SPES DVRATA EORVM 1670.

Digitized by Google

Un denier de Leopold (argent);
aigle couronné : NANCEI MONETA CV...SA
peu visibles : LEOPI.DG.....

Denier d'un Evèque de Metz.

Denier d'un Evèque de Trèves, Philippe Charles 1650 (argent).

Monnaie de Louis XIII — 1611.

Quarto de Metz
M. MONETA METENSIS — 1648.

Six bronzes romains différents.
Tête de femme IVLIA AVGVSTA (fille de Septime Sévère) ANNO REGINE.
Pièce de Titus (argent).
Un camée antique.

Digitized by Google

Digitized by Google

# RAPPORT

SUR LE

# CONCOURS DE MÉDECINE

## DE L'ANNÉE 1896-1897

PAR

MM. BOX, rapporteur, l'abbé FRIREN et le Docteur MARCHAL,

répondant, d'après le programme de l'année, à la question :
*Microbes et bacilles ; leurs caractères et leur classification. — Quel rôle jouent-ils dans la nature ?*

---

MESSIEURS,

Depuis deux ans, cette question complexe est à notre programme, et, c'est, à la deuxième année seulement, qu'il y est répondu. Ce qui prouve qu'il est convenable de maintenir les mêmes questions pendant plusieurs années, surtout quand ces questions ont de la valeur et peuvent donner lieu à des travaux importants.

Deux ouvrages sont donc présentés, cette année, sur la même question, et se composent, l'un de cinquante-huit pages de texte, grand in-folio, avec le titre : *Homo sum, et nihil humani a me alienum puto ;* l'autre comporte vingt-huit pages, également in-folio, avec la devise : *Crescite et multiplicamini.*

En abordant cette question « toute d'actualité et du plus haut intérêt », l'auteur du dernier de ces

Digitized by Google

travaux déclare qu'il n'entend point faire un traité complet sur la matière ; il croit même être d'accord avec l'Académie, en résumant, d'une façon aussi succincte que possible, l'état actuel de la science, tel qu'il ressort des recherches et découvertes les plus récentes.

Il commence donc par faire l'historique des découvertes successives qui ont donné naissance à cette science, encore si nouvelle, qui s'appelle « Bactériologie » ; il expose ensuite les caractères et la classification des « Microbes », puis, leurs fonctions physiologiques, avec leur rôle dans les fermentations, la putréfaction et les maladies, et il termine en établissant le rôle de ces êtres dans la nature.

L'historique, comme le reste de l'ouvrage de cet auteur, est fait très méthodiquement, par une plume qui n'est pas à son début, ni pour le style, ni surtout pour la terminologie.

Parfaitement établie, cette partie, fort intéressante par ses détails, nous semble être aussi complète que possible par la citation de tous les savants, qui, suivant l'expression de l'auteur, ont apporté leur pierre à l'édifice de la doctrine microbienne.

Les caractères généraux des Microbes ou Bactéries sont également bien établis, et permettent de faire la distinction entre ces êtres du dernier échelon de l'ancien règne végétal, placés à côté des algues et des champignons, plus rapprochés cependant de ces derniers, parce qu'ils ne contiennent pas de chlorophylle, et que, par suite, ils sont réduits à l'état de parasites.

Après avoir déterminé physiologiquement et chi-

Digitized by Google

miquement le premier rudiment de toute Bactérie, l'auteur en établit les caractères généraux.

Toute Bactérie se compose d'une *membrane enveloppante* et d'un *protoplasme albumineux homogène* dépourvu de noyau. C'est une *cellule*, de forme et de dimensions variables, ayant, en moyenne, un millième de millimètre, dépourvue de chlorophylle, mais contenant parfois d'autres matières colorantes.

Certains microbes sont animés de mouvements giratoires ou oscillatoires, produits, le plus souvent, par des prolongements désignés sous le nom de *cils vibratiles*.

Souvent, la membrane enveloppante, qui se compose d'une substance analogue à la cellulose, se gonfle et devient déliquescente ; il en résulte une agglomération d'un certain nombre de cellules contiguës, une gangue gélatineuse, au milieu de laquelle sont emprisonnées les bactéries : on les désigne, dans ce cas, sous le nom de *zoogloces*.

Le *caractère commun* des bactéries réside dans leur *mode de reproduction* qui a lieu par *scission*. La cellule s'allonge ; il s'y produit un étranglement qui se prononce de plus en plus jusqu'à la séparation complète des deux cellules de nouvelle formation.

Ce phénomène se passe, en général, dans un espace de temps relativement court. Pasteur, en observant deux globules, les vit se dédoubler, de manière à en produire huit au bout de deux heures. Cohen en a déduit un calcul très curieux : en admettant que rien ne s'oppose à la reproduction et au développement indéfinis de ces cellules, ce qui n'est pas toujours le cas dans la nature, les



Digitized by Google

descendants d'un individu se monteraient, au bout de trois jours, au chiffre fabuleux de 4772 billions. La progéniture d'une bactérie pèserait, au bout de vingt-quatre heures, $\frac{1}{50}$ de milligramme; au bout de trois jours, 750 tonnes!

Un certain nombre de microbes se reproduisent par *spores*. Ce mode de reproduction ne se rencontre que dans les bactéries désignées sous le nom de *Bacilles*.

Lorsqu'un bacille est sur le point de périr, faute d'aliment, on voit se produire, en l'un de ses points, un renflement qui persiste après la disparition du bacille, et qui représente sa forme durable, susceptible de résister, pendant des années, à des influences physico-chimiques qui seraient fatales au microbe lui-même. Ces spores sont destinées à en assurer la propagation et se mettent à pulluler, lorsque les conditions, dans lesquelles elles se trouvent placées, viennent à être favorables.

D'après le mode de production des spores, on distingue les microbes en *endospores* et *arthrospores*. Dans les premiers, les spores prennent naissance dans les cellules microbiennes, sous la forme de petits nucléoles, qui s'accroissent en absorbant le plasma. Dans les bactéries arthrosporines, toute une cellule microbienne se transforme en spores, par épaississement de sa membrane et disparition du contenu protoplasmatique.

Un autre caractère commun aux microbes est leur caractère parasitaire. Ne contenant pas de chlorophylle, ils ne peuvent pas assimiler au même titre que les autres plantes, c'est-à-dire transformer l'eau et l'acide carbonique en substance organique. Ils en sont, par suite, réduits pour vivre,

Digitized by Google

à *décomposer des matières organiques. Parasites,* dans le sens étroit de ce mot, sont les microbes qui s'attaquent à des êtres vivants. Ceux qui décomposent la matière morte, sont désignés sous le nom de *Saprophytes.* A cette dernière catégorie appartiennent tous les ferments ainsi que les micro-organismes de la putréfaction.

*Classification.*

Il n'a pas été, jusqu'à présent, possible d'établir une classification satisfaisante des Microbes, basée sur leurs caractères morphalogiques et biologiques. Il existe, en effet, des bactéries polymorphes, passant successivement d'une forme à une autre. D'autre part, les fonctions physiologiques des bactéries ne sont encore qu'imparfaitement connues; il est souvent difficile de distinguer des microbes pathogènes d'autres microbes de même apparence, dépourvus de toute propriété nocive. Il faut alors faire appel aux cultures artificielles et aux inoculations.

En attendant, l'auteur se rattache à la classification établie par Cohn, qui est fondée sur les caractères morphalogiques des microbes, et établit quatre groupes ou tribus, qui sont les :

1° Sphérobactéries ou Bactéries globulaires ;
2° Microbactéries ou Bactéries à bâtonnets courts ;
3° Desmobactéries ou Bactéries à bâtonnets longs ;
4° Spirobactéries ou Bactéries en spirale.

Après le détail des caractères sur lesquels reposent ces divisions, suit l'énumération et la description des *principaux représentants* de chacune d'elles.

Malgré la réserve, faite par l'auteur, de ne citer

Digitized by Google

que les principaux représentants, la nomenclature qui les énumère avec leurs caractères, est d'autant plus longue, qu'en y ajoutant l'étude de leurs fonctions physiologiques, il a été amené à déterminer leur rôle dans la *fermentation*, la *putréfaction* et les *maladies*.

C'est long, tout cela ; mais c'est fort intéressant, surtout la culture et l'inoculation, auxquelles il faut recourir pour obtenir certaines bactéries, et obtenir, par elles, la différence, en cas de maladie, entre les Bactéries pathogènes et les Bactéries non pathogènes.

Selon l'auteur, l'action des bactéries pathogènes sur l'organisme humain est, en résumé, une action, à la fois, chimique, mécanique et biologique. Si le microbe rencontre un terrain propre à sa pullulation rapide, c'est l'organisme qui succombe dans la lutte. Dans le cas contraire, le microbe trouve dans l'état vigoureux du sang et de la cellule organique des adversaires capables d'avoir raison de l'ennemi qui succombe sur place, ou est repoussé au dehors.

*Rôle des microbes dans la Nature.*

Après avoir établi le rôle que les microbes jouent dans les fermentations et les maladies, on peut dire qu'en fin de compte tous ces phénomènes aboutissent à la destruction des êtres vivants. Quant au rôle que ces êtres jouent dans l'économie générale de la nature, l'auteur le fait ressortir par le rappel de ce qui se passe lorsque *du moût de bière est abandonné à lui-même à l'air libre :*

Les ferments s'en emparent et transforment le

Digitized by Google

sucre qu'il contient en *acide carbonique* et en *alcool*. Ce dernier constitue pendant quelque temps un agent protecteur contre de nouvelles altérations du liquide. Mais bientôt de nouveaux ferments succèdent aux premiers et s'attaquent à l'alcool qu'ils brûlent en fixant sur lui l'oxygène qu'ils puisent dans l'air. L'alcool disparu, le liquide se détériore de plus en plus; la matière organique qu'il renfermait est finalement ramenée aux formes simples *d'eau*, *d'acide carbonique*, d'*hydrogène* et d'*ammoniaque*.

Ce qui se passe pour le moût de bière, s'applique à toute matière organique que la vie a abandonnée; qu'il s'agisse d'un roseau ou d'un chêne, d'une fourmi ou d'un éléphant, l'œuvre destructive s'accomplit en majeure partie par les infiniment petits qui deviennent ainsi les grands agents de l'hygiène publique du globe. Ils protègent par leur activité incessante, les vivants contre les morts.

Mais il y a plus: c'est à ces êtres microscopiques qu'est due la continuation de la vie sur la terre. Tout être organique, en effet, végétal, ou animal, doit son origine à l'organisation des éléments gazeux empruntés à l'air et des matières azotées et salines contenues dans l'eau. Le chêne comme le roseau, l'éléphant, comme la fourmi, ont été originairement de l'eau, de l'acide carbonique, des sels ammoniacaux, des matières minérales solubles. Aussi longtemps que cette matière vit, elle ne restitue pas à la nature les éléments dont elle est formée et ne saurait, par conséquent, entretenir une vie nouvelle. Ce n'est qu'après sa mort, une fois soumise à l'œuvre destructrice des infiniment

Digitized by Google

petits, qu'elle rend à l'eau et à l'air les éléments qu'elle y a puisés et concourt, en rentrant dans le courant général de la circulation aérienne et aqueuse, à l'entretien d'autres êtres organisés.

Si donc l'atmosphère et l'eau reprennent sans cesse ce que les êtres vivants leur enlèvent d'une façon non interrompue, si elles gardent leur composition et leurs principes fécondants, si des générations nouvelles peuvent succéder à celles qui les ont devancées en héritant non seulement de leurs formes, mais encore de leur propre substance, c'est aux microbes qu'on le doit. C'est de l'existence du monde des invisibles que dépend la vie des êtres visibles.

Et si l'on vient à se demander comment il se peut que des êtres aussi infimes soient à même de produire un travail aussi immense, qu'on réfléchisse au *degré de puissance destructive qui leur est inhérent*. On sait, en effet, que, tandis qu'un homme consomme une quantité d'aliments équivalente au cinquantième de son poids, la levure de bière peut transformer quatre à cinq fois son poids de sucre, soit deux cents fois plus que l'homme. L'agent de l'acétification de la bière va jusqu'à faire disparaître cinquante à cent fois son poids d'alcool ; beaucoup d'autres microbes atteignent ou dépassent ce degré de puissance.

Cette citation, Messieurs, achève péremptoirement et couronne le beau travail de notre concurrent ; il a parfaitement compris la portée de la question proposée ; il l'a traitée magistralement et il attend que vous l'en récompensiez.

Pour notre part, nous vous demandons, pour lui une médaille d'argent, grand module, et l'in-

Digitized by Google

sertion de son œuvre dans les Mémoires de l'année.

MESSIEURS,

Ayant encore à nous prononcer sur le mérite d'un autre travail présenté sur la même question, nous avons facilité notre tâche en prenant l'un des deux ouvrages comme terme de comparaison.

En agissant de la sorte, il n'est porté aucun préjudice à ces ouvrages; mais notre jugement simplifié et rendu plus facile est aussi plus précis et plus sûr.

Comme première application de notre méthode, nous constatons, que, en général, les *théories* exposées dans les deux ouvrages sont identiques ainsi que les éléments appelés à les justifier. Seule, la manière d'exposer ces théories diffère.

Le premier n'a pas la moindre hésitation; il a l'air d'être absolument sûr des faits qu'il avance et il n'ajoute pas un détail superflu; il est sobre d'idées, comme son style est sobre d'images; il est autoritaire et son exposition est académique; ce qu'il dit est suffisant et il ne va jamais au-delà.

Le second a l'air d'avancer avec moins d'assurance et cherche à se faire appuyer par d'autres; il croit toujours ne pas avoir dit assez et il se fait aider par de nombreuses figures d'un grand intérêt pour les spécialistes. Il est spécialiste lui-même, et il tient à bien faire connaître sa pensée.

Par ces considérations, ces auteurs ont tous deux produit des travaux remarquables qui méritent d'être recompensés:

La théorie des Microbes, les détails fournis sur

Digitized by Google

leurs caractères et leur classification se valent et résolvent la question principale.

Mais, pour le rôle de ces êtres dans la *nature*, les développements fournis par le premier auteur sont dépassés de beaucoup par les développements du second auteur. Celui-ci cite aussi les phénomènes de la fermentation, de la putréfaction et des maladies avec plus d'extension et il y ajoute de très intéressants détails sur la fermentation alcoolique (vin, bière); la fermentation acétique (vinaigre); la fermentation lactique; la fermentation de l'urine; la fermentation butyrique; la fermentation visqueuse et pour le rôle des microbes dans la provocation des maladies. Il examine leur *habitat* dans l'air, le sol, l'eau, etc., et après avoir décrit les maladies microbiennes peu connues des plantes, il énumère et décrit les maladies microbiennes communes à l'homme et aux animaux, puis les maladies microbiennes spéciales aux animaux et enfin, les maladies microbiennes spéciales aux hommes.

Ces détails comportent 25 pages de texte et sont fort intéressants et curieux.

Le travail de cet auteur revêt d'ailleurs tous les caractères d'un livre: il y a préface, une table de matières, indiquant bien le plan du travail et la liste des ouvrages et des auteurs auxquels il a été fait des emprunts.

En résumé et pour fixer définitivement nos conclusions, nous sommes d'avis de partager les travaux présentés en deux parts:

La 1re qui comporte le travail pour lequel nous avons sollicité pour l'auteur la médaille d'argent de 1re classe et qui comporte les caractères géné-

Digitized by Google

raux des microbes, leur classification et l'énumération de leurs principaux phénomènes dans la nature;

La 2e comporte particulièrement le rôle qu'ils jouent dans la nature.

Nous estimons que cette première partie a été traitée d'une manière équivalente dans les deux ouvrages et mérite la même récompense, la médaille d'argent grand module.

Comme la seconde partie du deuxième ouvrage est traitée d'une manière supérieure, nous estimons que cette supériorité doit être également récompensée.

Toutes considérations réunies, nous estimons que le travail ayant pour devise: *crecite et multiplicamini* doit avoir pour récompense, la dite *Médaille d'argent, grand module,* avec l'insertion aux mémoires;

L'autre travail, au contraire, mérite une *Médaille d'or* avec l'insertion dans les Mémoires de l'année et nous vous demandons expressément ces deux récompenses.

L'Académie a accordé à Mr le docteur Haas, auteur du second mémoire, une Médaille d'argent grand module avec diplôme, et à Mr le docteur Meyer, auteur du premier travail, une Médaille de bronze grand module avec diplôme.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# RAPPORT

SUR LE

# CONCOURS DE PHILOSOPHIE

Au nom d'une commission
composée de MM. l'abbé BÉRARD, DE GOY et FERREZ, *rapporteur*.

---

MESSIEURS,

Votre commission du concours de philosophie pour la présente année m'ayant fait l'honneur de me choisir pour son rapporteur, je viens vous rendre compte des travaux et des conclusions de cette commission, à l'occasion dudit concours.

Votre programme comportait, cette année, dans la section de philosophie, les deux questions suivantes: 1° Depuis un siècle, le bien-être moral a-t-il marché parallèlement à l'amélioration matérielle? 2° Quelles sont les causes qui attachent l'homme aux lieux qui l'ont vu naître, et quels seraient les moyens de rendre ces causes assez puissantes pour empêcher l'émigration vers les grandes villes? Trois concurrents ont répondu à notre appel: deux ont tâché de répondre à la première de nos questions; un seul s'est essayé sur la seconde. Un reproche général pourrait être adressé d'abord, quoique à des degrés divers, à chacun des trois auteurs: le reproche commun de n'avoir point lu les questions proposées, avec une attention suffisante pour les avoir comprises, tous

Digitized by Google

trois étant restés en effet, plus ou moins, à côté, pour ne pas dire en dehors, de ces deux questions.

Pour parler d'abord de la première, en demandant, comme vous l'aviez fait, si le bien-être moral, — je souligne le mot *bien-être* — avait marché parallèlement avec l'amélioration matérielle, vous n'aviez pu entendre en effet proposer, comme sujet, une étude générale sur la marche de la moralité depuis un siècle, mais une étude toute spéciale sur la marche du bien-être moral. Et si quelqu'un nous répondait ici, et non sans quelque raison, que jusqu'à un certain point, ces deux questions se confondent, le bonheur ne se rencontrant guère que dans la vertu, nous n'en considérerions pas moins comme une lacune regrettable, dans l'un et l'autre des deux mémoires dont il s'agit, que leurs auteurs n'aient pas cru devoir mettre tout d'abord en lumière cette vérité initiale, laquelle ne saurait être, à ce qu'il nous semble, admise comme un de ces axiomes si évidents *a priori* et si universellement admis, qu'elle puisse se passer, sinon d'être démontrée, du moins d'être rappelée comme lacune préliminaire et exprimée comme telle sommairement.

Cette réserve faite, nous passons à l'examen particulier des deux mémoires sur la première question. L'auteur de l'étude sous la devise : *Quousque tandem* est un partisan résolu du passé. Son œuvre n'est qu'une catilinaire, — un mot que l'épigraphe adoptée appelait forcément ici — contre les turpitudes et les iniquités de toutes sortes du temps présent. Qu'il y ait eu, depuis cent ans, progrès matériel, puisque l'Académie le dit, notre

Digitized by Google

concurrent a bien voulu l'admettre, mais sans grande conviction, sans enthousiasme du moins, et plutôt, à ce qu'il nous a paru, pour ne pas nous être désagréable; quant à un progrès moral, ah ! oui, il s'en est accompli un, dans le même temps, et parallèlement, oui, mais d'un mouvement rétrograde, en sens inverse, un progrès à rebours, qui s'arrêtera peut-être avant que tout choie à l'abîme, mais quand? *quousque tandem?* Car ce n'est pas sans une intention *ad rem* que notre auteur a placé, en vedette, en tête de son réquisitoire, les deux premiers mots de la célèbre harangue de l'orateur romain. Quant à la question du bien-être moral, il y est bien fait une allusion discrète, — trop discrète, — quand l'auteur, voulant donner la caractéristique du siècle, traite la masse de ses contemporains de désespérés, d'envieux et d'inassouvis. Inassouvis ! notez que l'expression est excellente, que tout le sujet était dans ce mot, que c'était cela qu'il fallait développer, non incidemment, mais comme thème essentiel de son étude. En se bornant à ce développement nécessaire, notre concurrent eût évité, croyons-nous, certaines exagérations de langage et de pensée qui nuisent, plus qu'elles ne sauraient servir à la défense d'idées souvent très justes, très vraies, qu'il ne fallait que savoir exprimer avec plus de mesure, de prudence et de philosophique impartialité. Après avoir conclu dans le sens du progrès à rebours, conclure, avec Darwin, dans le sens de la transformation des espèces, à rebours aussi en formulant cet apophtegme : « si l'homme ne vient pas du singe, il y retourne », même en admettant la plaisanterie, il nous est permis de

Digitized by Google

trouver celle-là quelque peu raide; et nous n'aurions pas manqué de protester en demandant à l'auteur de vouloir bien nous faire l'aumône de quelques exceptions, s'il ne s'était hâté de le faire lui-même, ne voulant pas, dit-il, « passer pour un pessimiste et un misanthrope »; et voulant bien reconnaître, — nous citons toujours, « que certains esprits « sensés ont pu et su conserver sur ceux qui les « entourent une influence suffisante pour paralyser « en partie le mal dont l'auteur vient de nous « faire le tableau rapide et saisissant ». Rapide et saisissant, nous n'aurions pas mieux dit, car nous devons reconnaître que toute cette déclamation, écrite dans un style facile et coloré, ne manque ni de mouvement ni de chaleur, avec quelques négligences, qu'un peu moins de rapidité eût pu faire disparaître sans doute à moins qu'elles ne soient, dans la pensée de l'auteur, destinées à rendre l'idée plus « saisissante » encore, comme témoignant d'une œuvre écrite d'un seul jet, dans un bond de colère et d'indignation contre les abominations du siècle; l'auteur ayant la conscience de s'être exprimé en termes assez catégoriques et assez clairs pour que le sens, de même que la portée de son œuvre, ne pût dépendre de quelques incorrections, comme il en échappe toujours aux hasards plus ou moins heureux d'une improvisation.

En raison de la parfaite bonne foi, ainsi que du mérite de forme de cette étude, votre commission s'est demandé, Messieurs, tout en vous laissant juges de la décision définitive, s'il ne conviendrait pas d'accorder à l'auteur, à défaut d'une récompense plus haute, une toute modeste mention honorable.

Digitized by Google

Le second mémoire sur la même question, portant la devise: « L'honneur n'est grand ni par les richesses ni par les honneurs, mais par sa nature morale », est un travail des plus consciencieux et des plus complets, ayant coûté de sérieuses recherches à son auteur, lequel a la prétention d'être fortement documenté, au rebours de notre précédent concurrent qui ne procédait guère que par de simples affirmations, généralement dépourvues des justifications d'usage. Ici, au contraire, les preuves abondent, comme il seyait dans une œuvre entreprise, à ce qu'il nous a paru, sans aucun esprit préconçu, et comme il convenait dans l'étude d'un problème social, où le dogme non plus que la politique n'avaient rien à voir, d'un problème tel que l'Académie avait pu le concevoir et le proposer, sans sortir des strictes limites de ses usages et de ses statuts. L'auteur de ce second mémoire, que nous allons analyser succinctement, a divisé son travail en trois parties. Dans la première, il fait l'historique, — un peu bien longuement peut-être, — des améliorations survenues depuis un siècle dans la vie matérielle des peuples. Dans la deuxième, il résume les quelques améliorations morales, — il veut bien, lui, en reconnaître quelques-unes, — qui ont été comme une suite forcée des premières, et qui ont marché côte à côte et parallèlement avec elles. Dans la troisième partie enfin, la plus étendue, hélas! il trace, en vingt-cinq longs chapitres, le tableau de la dégénérescence des mœurs, au fur et à mesure précisément, de l'accroissement du bien-être moral, au cours de ce siècle qui s'achève et qui s'appellera bientôt le siècle écoulé! Encore bien

Digitized by Google

que dans l'établissement de ce triste bilan moral, notre deuxième concurrent se soit, comme le premier, tenu presque constamment en dehors du sujet proposé, en traitant, à un point de vue général et non spécial, ce qu'on pourrait appeler la question de la décadence morale du siècle, comme dans le courant de vingt-cinq chapitres, on dit nécessairement beaucoup de choses, notre auteur a trouvé moyen, en un ou deux de ces chapitres, de traiter incidemment la question du bien-être moral, la seule réellement posée: ce qui nous a permis de ne pas considérer ce concurrent, si sympathique à tant d'égards, comme s'étant mis, faute d'avoir compris le sujet, tout à fait en dehors des conditions normales du concours.

N'y eût-il eu d'ailleurs, dans ce long mémoire de 142 pages, que les deux ou trois dernières, celles qui contiennent la conclusion, ces quelques pages, réellement excellentes, auraient suffi à elles seules pour retenir notre attention et assurer à l'auteur, ainsi qu'à son œuvre, l'indulgence de votre commission. En admettant, avec nos plus illustres sociologues, la succession de progrès et de reculs successifs dans la marche de l'humanité, l'auteur a adopté, en effet, non seulement ce qui, dans l'état actuel de la science sociale, paraît être la solution la plus rationnelle, mais ce qui, dans un concours comme le nôtre, apparaît comme la conclusion la plus courtoise, — la plus académique, si j'osais dire, — la seule qui ait l'avantage immense de concilier toutes les apparentes antinomies sociales, en ne donnant tort ni aux adeptes de la perfectibilité indéfinie, ni aux partisans de la dégénérescence progressive des races humaines. Dès que la

Digitized by Google

marche de l'humanité n'est plus admise ni reconnue comme uniforme, que signifient, dès lors, et que peuvent prouver désormais, dans la vie relativement si longue des peuples, quelques années, disons quelques siècles même, de recul ou de progrès? Voir, dans la marche de l'humanité présente, les premiers pas d'un enfant qui s'essaye et tâtonne, ne serait-ce pas la conception la plus utile, la plus consolante? et qu'il serait bon, pour l'aplanissement des grandes difficultés sociales et humaines, qu'il y en eût beaucoup comme celle-là!

Votre commission, tenant compte à l'auteur de ce second mémoire de sa bonne volonté, de son travail, de beaucoup de bonnes choses dites, exposés avec une rare modération, dans un style que nous aurions désiré plus nerveux et plus ferme, — mais quoi? on ne peut pas tout avoir, — votre commission, disons-nous, messieurs, ne voulant pas se montrer trop sévère, vous propose d'accorder à l'auteur du mémoire sous la devise: L'homme n'est grand ni par la richesse ni par les « honneurs, mais par sa nature morale », une médaille d'argent, dont nous vous prierions seulement de vouloir bien fixer vous-même le module.

Il nous reste à vous rendre compte en quelques mots du concours sur la seconde question proposée.

L'auteur du mémoire portant la devise: « *Para el bueno y la verdad* », nous a paru animé des meilleures intentions. C'est un admirateur passionné de la campagne et un contempteur irréductible des grandes villes, auxquelles il a voué une de ces haines vigoureuses dont parle Alceste, nous dirions une haine atroce, si le mot ne nous paraissait bien dur, alors qu'il s'agit, comme ici,



Digitized by Google

d'un auteur à l'âme tout ingénue et candide, nourrie de poésie et de rêves: ces rêves, du retour à l'âge d'or, mis à la mode par Jean Jacques au siècle dernier. Toute son œuvre n'est, à proprement parler, qu'une longue paraphase de l'apostrophe célèbre de Virgile aux laboureurs de son temps ; et il s'en dégage d'un bout à l'autre, comme une vague odeur de grenier à foin et d'étable, quelque chose qui vous donnerait envie, si l'on était sûr que tout cela soit bien vrai, de fuir à jamais l'air impur et enfiévré des villes pour aller brouter l'herbe tendre, suivant le mot cruel de Voltaire, et nous mettre au vert pour le restant de nos jours. Disons, pour justifier l'auteur, que, d'après ses confidences, il est citadin, — oh! citadin bien malgré lui, vous pouvez l'en croire, — des devoirs professionnels, sans doute, qui l'attachent à ces tristes rivages, et qu'il a dû plus d'une fois maudire: mais quoi ? on ne choisit pas toujours sa vie ! De là, ces élancements perpétuels, ces aspirations sans fin, vers cette autre vie, moins entrevue que rêvée, une vie étudiée dans des livres, non dans des livres d'observateurs et de moralistes: — vous savez? ces dix lignes fameuses de La Bruyère qui en disent si long sur la vie champêtre au grand siècle, — mais dans des livres de poètes et de rêveurs: des bucoliques et des églogues, et la prosopopée de Fabricius et les chant alternés des bergers, — déjà pas bien authentiques alors, et du cygne de Mantoue.

Dans tout cela, que devient la question posée, et l'auteur a-t-il essayé d'y répondre? Oui, quant à la première partie de cette question, avec un bien grand luxe de développements, même pour

Digitized by Google

ce qui ne devait être qu'un simple préambule, alors que le sujet à traiter tenait tout entier au contraire dans la seconde partie de la question proposée. Et c'est malheureusement ici que la réponse manque et se dérobe; car nous ne pouvons considérer comme une réponse les quelques lignes où l'auteur nous révèle que le seul remède au mal c'est de « faire aimer la campagne au cam- « pagnard et lui faire détester la ville, l'attacher « de toutes les forces de son cœur et de son être « à sa terre natale et l'éloigner des murs de la « ville, ces murs qu'il doit craindre et fuir ». Mais comment arriver à ce résultat ? par la réforme de l'enseignement, c'est parfait ; mai voilà ce qu'il fallait nous expliquer en détail, et ce que notre concurrent n'a pas fait ; voilà ce qu'il fallait nous dire en nous indiquant et les moyens pratiques et les procédés particuliers et le sens général des réformes à opérer : tout un programme ! au lieu de se livrer à une vaine amplification de rhétorique sur le bien-être de la vie champêtre, opposé à la misère matérielle et morale des grandes cités. Si encore ce discours était écrit avec plus de sobriété et de mesure, dans un style plus pur et plus soutenu, la lecture pourrait en être considérée comme un des moyens d'action qu'on pourrait employer, avec d'autres, pour détourner de l'émigration la jeunesse de nos campagnes; mais telle que se présente cette œuvre, elle ne peut être considérée que comme une étude, mieux pensée qu'elle n'est écrite, et qui, ne répondant pas dans sa partie la plus essentielle à la question que vous aviez posée. ne saurait motiver ici, de la part de notre commission, aucune demande de récompense ; à moins

Digitized by Google

cependant que, voulant vous montrer cette fois, Messieurs, très généreux et très indulgents, vous ne croyiez pouvoir accorder à l'auteur, à titre de simple encouragement, une mention honorable.

Concluons : le résultat de nos recherches n'est pas réjouissant. Loin de constater une amélioration de la morale, comme on était en droit de l'attendre de la diffusion du bien-être matériel, des progrès de la science, de l'industrie, du commerce, de l'instruction, des améliorations administratives et des institutions privées, il nous semble qu'elle est plutôt en décadence.

Nous n'avons pas épuisé notre sujet; nous nous sommes borné à considérer les faits les plus saillants, l'examen d'autres faits, moins importants, auraient donné des résultats analogues. Somme toute, nous osons attester que croître en civilisation ne signifie pas croître en moralité. Mais rendrons-nous la civilisation responsable de l'oblitération du sens moral ? Et pour le relever, faut-il retourner à l'état de barbarie ?

La dernière question est vaine: le temps de l'ignorance et de la simplicité des mœurs est passé ; il est impossible à la société d'y retourner, car on ne peut pas empêcher les hommes d'avoir conscience de telle et telle chose, quand même ils le voudraient. Relativement à la première question, nous pensons que la société moderne s'enorgueillit trop des avantages immédiats que lui procurent les immenses progrès de la civilisation et de la liberté, qu'elle en a pris *d'abord* — comme les peuples barbares au premier contact des vieilles nations — le mauvais côté, la surface brillante,

Digitized by Google

et qu'ainsi elle en a plutôt abusé et que cet abus a altéré son sens moral.

Sous ce rapport, notre siècle n'aurait donc été qu'une époque de transition.

La société du vingtième siècle, profitant de tous les frottements occasionnés par les excès même et les jouissances de cette civilisation, aura appris par nos déboires que la liberté sans frein devient la licence, que le bonheur véritable se trouve dans la soumission aux lois divines et humaines; elle reviendra sur ses pas non pour renier le progrès — il y a des courants qu'on ne remonte pas — mais pour l'accommoder avec les différents devoirs de l'individu et du citoyen: elle fournira la preuve que l'homme peut cheminer en tramway électrique et traiter d'affaires par le téléphone entre les deux mondes, en alliant l'honnêteté et la vertu à l'usage modéré de toutes les facilités et de toutes les jouissances que lui apporte chaque jour le progrès moderne; elle proclamera enfin par la *pratique* que *l'homme n'est grand ni par les richesses ni par les honneurs, mais par sa nature morale.*

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# RAPPORT SUR LE CONCOURS

# HISTOIRE DES INDUSTRIES LOCALES

OUVERT PAR L'ACADÉMIE DE METZ EN 1896-97

PAR M. LAMETZ

MESSIEURS!

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission composée de Messieurs Schlinker, Amblard et Lametz, le rapport sur le mémoire ayant pour titre: « Histoire de la Meunerie Lorraine », et pour devise: « Tout par Labeur ».

Ce mémoire, très bien écrit, dénote chez son auteur une connaissance approfondie du sujet qu'il traite, tant au point de vue didactique qu'à celui pratique, et prouve aussi que le commerce des grains ainsi que l'histoire de la boulangerie, ne lui sont pas étrangers.

Je dois avouer que votre rapporteur, ayant conscience de son incompétence sur l'histoire de la Meunerie en Lorraine, a remis en communication le mémoire à un ingénieur-mécanicien et constructeur de moulins, et aussi à un meunier de profession, en les priant de vouloir bien donner leur avis.

J'exprime ma reconnaissance à ces deux Messieurs de la complaisance avec laquelle ils ont accueilli ma demande.

Digitized by Google

L'avis de ces deux maîtres experts est que le mémoire envoyé au concours est d'une grande valeur et que, sans sortir du cadre de l'histoire d'une industrie locale, l'auteur a fait preuve de toutes les connaissances nécessaires à son travail.

L'un des deux, le meunier qui est né dans un moulin, son père étant aussi meunier, a bien voulu me dire qu'il avait lu avec plaisir ce travail qui lui remémorait toutes les phases par lesquelles la meunerie lorraine a passé successivement.

La lecture du mémoire dont j'ai à vous rendre compte m'a appris, et pourra apprendre à bien des personnes, les causes qui ont amené le remplacement des meules par les cylindres dans un grand nombre de nos moulins de Lorraine. Votre Commission, sans se prononcer sur le mérite, au point de vue technique, du travail qu'elle avait à examiner, qui d'ailleurs offre peu de prise à la critique, son but principal étant d'exposer l'histoire de la meunerie en Lorraine, votre Commission, dis-je, a constaté que l'auteur a exposé clairement, et d'une façon complète les diverses transformations par lesquelles les moulins à blés ont passé successivement depuis leur origine jusqu'à nos jours.

L'auteur est un partisan convaincu de la supériorité de l'emploi des cylindres ; il en décrit les avantages et signale les reproches qu'on leur a adressés, et qui ne lui paraissent pas entièrement fondés.

Cependant il reconnaît la justesse de celui que l'on fait de l'élimination par les cylindres de l'embryon ou germe du blé, et il engage les industriels à rechercher le moyen d'incorporer le con-

Digitized by Google

tenu du germe dans les farines provenant de la mouture par les cylindres. C'est qu'en effet ce reproche est grave, car tout en admettant qu'il y a avantage a éliminer complètement le son de la farine, on ne saurait méconnaître que le pain fabriqué avec des farines de cylindres, quoique plus blanc, n'a pas la même saveur, ni le parfum *sui generis* qui caractérise le pain fait avec des farines de meules.

Un autre défaut de ce pain, c'est la rapidité avec laquelle la mie se dessèche, s'égrène et perd toute espèce de goût.

Si une légère et bienveillante critique pouvait être faite à l'auteur, ce serait de lui signaler l'oubli qu'il a fait d'indiquer la force mécanique plus grande que nécessite le nouveau système. Ce renseignement aurait été utile et trouvait naturellement sa place à la suite de la description qu'il donne d'un ensemble complet de cylindres.

J'attirerai l'attention de l'Académie sur le paragraphe suivant extrait du mémoire:

Page 28. — Un grand stimulant aussi de cette époque (1840), et qui s'est perdu plus tard, c'était l'espérance qu'avait chaque ouvrier intelligent, courageux, même sans fortune, de pouvoir un jour être patron, d'abord d'un petit moulinot et ensuite d'un véritable moulin.

Cette prétention n'était pas téméraire puisqu'elle s'est réalisée souvent. Elle poussait les meilleurs sujets à passer successivement par tous les grades du travail, afin de bien se pénétrer des obligations de chacun d'eux, etc.

Ces réflexions philosophiques, qui ne s'appliquent pas seulement à la meunerie, mais à toutes les

Digitized by Google

industries modernes qui sont devenues des entreprises exigeant de grands capitaux, sont malheureusement trop vraies, elles expriment le regret de voir la puissance du capital grandir aux dépens de la valeur individuelle des hommes.

En résumé, le mémoire « Histoire de la Meunerie Lorraine » est une œuvre remarquable, qui fait honneur aux connaissances et au travail consciencieux de son auteur, et il justifie bien l'utilité des concours institués par l'Académie puisque ces concours font naître et encouragent la production de travaux aussi intéressants.

Votre commission, à l'unanimité, propose de décerner à l'auteur une médaille d'argent grand module et demande l'insertion de l'histoire de la meunerie dans le prochain volume des mémoires de l'Académie.

---

L'Académie a admis la récompense proposée et a accordé à Monsieur Valentin Pelsy, au moulin de Gosselming (Lorraine), la médaille d'argent, grand module, avec insertion du travail aux mémoires.

---

Digitized by Google

# HISTOIRE

DE LA

# MEUNERIE LORRAINE

PAR

M. Valentin PELSY

MEUNIER A GOSSELMINGEN (LORRAINE)

## *Considérations générales.*

L'industrie meunière de chaque contrée revêt un cachet particulier, caractéristique. Dans telle contrée, essentiellement industrielle, elle est représentée par les grandes usines, travaillant des blés exotiques et dirigeant sur tous les marchés de la région les farines nécessaires à l'alimentation d'une multitude de travailleurs, occupés à diverses industries. Dans telle autre, surtout agricole, elle comprend les petits moulins ruraux, les moulins aux petits sacs, transformant le blé des particuliers, qu'ils cherchent à domicile et ramènent façonné.

C'est ainsi que la meunerie lorraine a un rôle bien déterminé, d'une part, par la production locale d'une grande quantité de céréales qui fait de notre pays un pays essentiellement producteur, d'autre part, par la tâche qui lui incombe d'accommoder ces céréales aux besoins de la consom-

Digitized by Google

mation, très grande, de nos populations rurales et aussi à l'alimentation plus exigeante de nos agglomérations urbaines.

Au-dessus des procédés spéciaux, suivis par les diverses meuneries locales pour atteindre leur but, il existe cependant des principes fondamentaux de mouture, des méthodes générales qui découlent immédiatement du but même que doit se proposer toute meunerie, savoir: Retirer du grain des céréales, le plus économiquement possible et sans les altérer, tous les principes nutritifs, assimilables par l'appareil digestif de l'homme, et rejeter totalement ceux qui ne le sont pas.

Dans l'étude qui va suivre de l'histoire de la meunerie lorraine, nous verrons comment nos meuniers ont compris ce but et comment ils ont rempli leurs obligations vis-à-vis de l'alimentation publique. Ces deux branches de l'industrie générale sont si étroitement liées ensemble qu'une mesure arbitraire appliquée à l'une d'elle a son contre-coup fatal dans l'autre.

V. P.

Digitized by Google

## *De l'origine à la fin du XVIIIe siècle.*

Depuis fort longtemps, les céréales ont servi de nourriture à l'homme ; soit sous la forme de grains, crus ou rôtis ; soit pilées en une boulange brute, contenant toutes les parties du grain, et facilitant l'absorption de l'eau pour la confection de différents mets. Ce broyage primitif fut bientôt complété par un tamisage écartant les plus grandes impuretés contenues dans la boulange ; ainsi fut obtenue la première farine. A l'origine, cette farine était évidemment grossière, impure, produite qu'elle était par le simple pilage des grains entre deux pierres brutes, sans appropriation préalable, et exécuté au foyer selon les besoins de la famille.

L'idée première du broyage fut donc celle du choc. Aux chocs répétés fut substitué le frottement produit par deux pierres dont l'une, inférieure, était fixe, l'autre, supérieure, était mobile, actionnée d'abord par mains d'homme, puis par la force de traction d'un animal attelé à un manège. L'agencement des moulins romains retrouvés dans les ruines de Pompeï fournissent un exemple de ce mode de mouture. Sous la domination romaine, notre contrée a très probablement vu fonctionner

Digitized by Google

plusieurs de ces moulins et, pour cette raison, nous en donnons un croquis.

Cet agencement fut remplacé par la suite, dans les endroits où la situation le permettait, par une combinaison plus compliquée, sans doute, mais permettant l'emploi de la force des agents physiques.

Les premiers moulins hydrauliques furent flottants. Ils étaient installés à l'intérieur de bâteaux amarrés, portant sur leurs côtés des roues à larges palettes sur lesquelles agissait le courant. Cette installation avait l'avantage de n'être pas coûteuse et de ne nécessiter que peu de travaux pour l'utilisation de la force de l'eau. Cependant, la grande difficulté d'approvisionnement de ces moulins et surtout les dangers qui résultaient de la crue des eaux les firent bientôt abandonner pour les moulins fixes bâtis sur de plus petits cours d'eau. Ces derniers se multiplièrent en concurrence des moulins à moteurs animés.

Le plateau lorrain, si richement doté au point de vue de l'écoulement de ses eaux, a dû voir de bonne heure se dresser sur les bords de ses nombreux ruisseaux de primitifs moulins. On peut fixer du Xe au XIIe siècles la multiplication des moulins fixes à moteurs hydrauliques en Lorraine.

Le mode de mouture ne change pas : c'est toujours le broyage du grain, sans nettoyage préalable, en une boulange brute, au moyen de meules de différentes natures selon les localités, mais généralement en grès qui s'usait très vite. Cette boulange était rendue telle quelle au consommateur qui la tamisait suivant les besoins du ménage. En raison du peu de dureté et de la mauvaise tenue des meules, la farine contenait toujours

Digitized by Google

une notable portion de pierre, arrachée à la meule pendant la mouture.

La distribution heureuse des petits cours d'eau eut encore pour effet d'empêcher la multiplication, dans notre région, des moulins à vent, rapportés en Europe par les croisés, qui les avaient trouvés, bien rudimentaires il est vrai, dans les plaines de l'Asie mineure. Le moteur principal restait donc pour nous le moteur hydraulique ; mais il était très primitif, incomplet, n'utilisant qu'une faible partie de la force réelle du courant.

Le type de moulin, de beaucoup le plus répandu en Lorraine, se composait d'une roue à palettes, de construction élémentaire, fixée à l'extrémité d'un arbre sortant du moulin. Cet arbre portait à son extrémité intérieure un rouet massif, en bois d'orme de préférence, portant à la périphérie, enchâssées sur l'une de ses faces, de grosses dents, sorte de chevilles brutes, *les allu-chons*, qui engrenaient avec les fuseaux d'une *lanterne*, dont l'axe vertical donnait le mouvement à la meule située à sa partie supérieure. Le mouvement de rapprochement des meules était obtenu par un *chevêtsier* mobile dans le sens vertical et sur lequel virait le pivot de l'arbre de meule.

Un autre agencement, qui fut plus rare chez nous, et qui représentait bien l'idée la plus simple que l'on puisse se faire d'une meule de moulin mue par l'eau, se composait d'une roue horizontale, réceptrice de la force, reliée à la meule également horizontale par une tige de bois. Ce fut la réalisation, chez nous, de la première turbine hydraulique. Elle fut aussi introduite par les croisés qui la trouvèrent en Palestine, où elle fonctionnait encore

Digitized by Google

aussi primitive jusqu'à ces dernières années. L'ensemble du moulin pouvait recevoir un mouvement vertical pour rapprocher ou éloigner les meules, le *mouvement de trempure*, par un système de leviers et de tiges en bois. Chaque tour de roue donnait un tour de meule. L'arbre, en bois de chêne, équarri à vingt centimètres de côté, était muni d'un ferrement à chaque extrémité. Celui du bas faisait pivot et tournait sur une crapaudine, celui du haut s'arrondissait pour passer dans le *boîtard* de la meule inférieure et se terminait en papillon carré, recevant l'*anille* en fer qui présentait un trou identique à la tête de l'arbre. Cette anille était un morceau de fer entaillé dans la meule courante en deux endroits diamétralement opposés de son ouverture centrale, l'*oeillard*.

Dans ces deux agencements, qui représentaient nos *moulants* lorrains au moyen âge et dont nous donnons un croquis fidèle, les procédés de dressage des meules sont aussi primitifs que les moulins eux-mêmes. Il ne faut pas songer ici à une meule courante équilibrée, à un arbre parfaitement vertical ; la rigidité de l'ensemble du moulin laisse même beaucoup à désirer. Les meules sont enfermées dans une archure circulaire en bois, sur laquelle est posé un chevalet qui supporte la trémie destinée à recevoir le grain à moudre. Le fond de cette trémie, *le sabot*, est agité par un *frayon* en bois que porte l'anille et formé par une pièce triangulaire frappant contre un côté prolongé du sabot, alimentant ainsi insensiblement les meules. La boulange sort par une entaille pratiquée à l'archure et tombe dans un coffre d'où on la retire au fur et à mesure.

Digitized by Google

Le bâtiment de ces moulins est généralement peu élevé; il n'existe pas de magasins, pas de greniers. On va chercher le grain chez les pratiques et on le reporte moulu à dos de cheval ou de mulet; à moins cependant qu'on n'attende au moulin que la pratique apporte son blé et remporte sa farine. Un seul étage suffit donc; c'est le rez-de-chaussée, où est établi le moulant ainsi que l'habitation bien modeste du meunier. Les machines, poulies, courroies, manquent absolument.

Nous avions donc déjà à cette époque le moulin public remplaçant le broyage domestique: c'était la première étape dans la voie du progrès, mais ce n'était pas encore l'industrie meunière. On ne saurait, en effet, donner ce nom à un ensemble de moulins qui n'avaient aucun lien entre eux, aucun intérêt commun.

En raison des difficultés de transport qui existaient alors et des entraves apportées à la libre circulation des grains, chaque seigneurie, chaque commune se trouvait dans la nécessité de pourvoir elle-même à ses besoins en farine. Il n'y eut pas en Lorraine un ruisseau qui ne comptât un ou deux de ces minuscules moulins; pas une source qui ne fût captée en vue d'utiliser sa force pour le broyage du grain; pas le moindre petit étang derrière la digue duquel ne s'élevât le moulin traditionnel. Partout où cela était possible, la force hydraulique remplaçait avec avantage la force animale.

On s'étonne aujourd'hui que ces moulins soient restés si longtemps, c'est-à-dire depuis leur origine jusqu'au XVIII[e] siècle, dans l'état aussi pri-



Digitized by Google

mitif qu'au jour de leur adoption chez nous. Les raisons en sont nombreuses et faciles à retenir.

Ces créations étaient toutes constituées en fiefs au profit des grands seigneurs, des communautés et des abbayes. Les moulants avaient le monopole absolu du broyage dans leur district ; c'était le moulin banal que complétait quelquefois le four banal. L'obligation de moudre à ce moulant, à laquelle tous les boulangers et particuliers étaient contraints, entraînait l'absence complète de toute concurrence, et l'absence de concurrence avait pour suite l'absence d'émulation et la continuation de la routine. Le censitaire du moulin se rétribuait en nature suivant les quantités qui variaient d'un moulin à l'autre, selon la grandeur du cens qui revenait au Seigneur ou à la communauté. Mais ce censitaire avait aussi un gain assuré par le fait que lui seul avait le droit de moudre le grain du domaine. De plus, il n'avait la charge d'aucune des réparations qui survenaient au moulin ou à ses dépendances; les communes banales, en effet, devaient fournir les subsides nécessaires à ces réparations, et leur quote-part était fixée par l'intendant du domaine. Dans ces conditions, les réparations se bornaient à l'entretien strictement nécessaire du matériel existant ; il est vrai que les moyens que l'on possédait étaient suffisants pour satisfaire l'alimentation peu exigente de nos campagnes, dans la mesure des céréales qu'elles avaient à leur disposition. La science de l'hydraulique était aussi à peu près inconnue des charpentiers de moulins, ingénieurs-constructeurs d'alors,et de ce côté il n'y a non plus qu'une routine incroyable.

Digitized by Google

Les boulangers n'existaient que dans les villes et les gros bourgs, ils achetaient leur blé sur le marché de leur localité, puisque souvent défense leur était faite de l'acheter ailleurs. Quelques-uns possédaient même encore un manège et moulaient leur blé eux-mêmes, d'autres le portaient au moulin banal, qui le leur rendait en boulange brute, et tous faisaient de ce simple broyage, au moyen de cribles, un triage en deux qualités de farine.

La première amélioration matérielle fut l'addition du *bluteau* aux moulants existants. Le bluteau, dont nous donnons aussi un croquis, fit son apparition en Lorraine au XVI^e^ siècle, ainsi qu'il ressort d'un document de ce temps relatif au moulin domanial de Fénétrange.

Il devait tamiser automatiquement la boulange brute au fur et à mesure de sa sortie des meules. Il se composait d'un coffre, *la huche,* établi immédiatement au-dessous des meules et dans lequel était fixé horizontalement dans le sens de la longueur, une sorte de sac de construction particulière, légèrement incliné, qu'on appela communément bluteau. Il recevait en tête par en haut la boulange brute qu'il *blutait* au moyen d'un mouvement de trépidation latérale qui lui était communiqué par son *babillard* et sa *baguette.*

La babillard, forte latte en hêtre, était appuyé contre une pièce triangulaire calée sur l'arbre de la meule et produisait pendant le mouvement le tic-tac bien connu. Et les nombreuses chansons qui ont célébré chez nous le tic-tac du moulin, montrent assez combien cette innovation avait agi sur l'esprit de nos populations ; combien le moulin avait gagné en devenant un ensemble complet,

Digitized by Google

qui transformait d'un coup le blé brut qui lui était soumis en une farine prête à être versée au pétrin.

Les mailles de la garniture du bluteau étaient généralement de deux grandeurs différentes, les plus fines en tête, les plus grandes en queue. Elles laissaient tomber deux sortes de farines dans deux compartiments séparés de la huche. Ce moyen, absolument primitif, qui constituait l'enfance du blutage, s'est promptement répandu en Lorraine, et ce n'est qu'avec de faibles modifications que nous le trouvons utilisé par nos moulins ruraux de la première moitié du XIX^e^ siècle. Le meunier et sa famille tissaient eux-mêmes le canevas de garniture, dont ils ouvraient les mailles selon les exigences de leur clientèle locale, ou simplement selon leur bon savoir..

La mouture que l'on pratiquait alors en Lorraine, comme dans plusieurs provinces françaises, était la mouture à la *Grosse*. Le grain de blé, versé dans la trémie du moulin, passait une seule fois entre les meules, et à ce passage unique le meunier le broyait aussi finement que le lui permettaient la force et la bonne tenue du moulant. Comme cette force était très faible en raison de la mauvaise construction du moteur et des primitifs moyens de transmission du mouvement, et que la tenue des meules était toujours très défectueuse, de nombreux morceaux de grains, non moulus, passaient dans les sons. Il en résultait une perte réelle pour l'alimentation, car ces granules étaient regardés comme préjudiciables à la santé et il était défendu aux meuniers de les repasser une seconde fois sous les meules pour les réduire en

Digitized by Google

farine. Lorsque cette interdiction fut levée, les meuniers demandèrent pour ce second passage une rétribution proportionnelle à celle du premier, ce qui détermina plusieurs pratiques à ne pas faire repasser leurs sons. La mouture à la grosse ne fut donc pas économiquement favorable à la consommation générale.

Cette mouture fut remplacée dans la Beauce, en 1546, par la mouture *économique*, qui était basée sur une observation plus juste de la constitution du grain de blé. Dans cette mouture, les sons et les granules rejetés par le bluteau étaient repris par un cylindre horizontal recouvert d'un canevas dont les mailles avaient diverses grandeurs. Ce cylindre, le *dodmage* comme on l'appelait, opérait la division de ces granules et les laissait tomber dans des cases séparées. Ces diverses sortes de semoules étaient ensuite repassées sous les meules et donnaient *la farine de gruaux* dont les qualités sont si justement vantées par *Parmentier,* l'ardent propagateur de la mouture économique. Ce n'est cependant qu'à la fin du dix-huitième siècle, et peut-être à la suite des salutaires leçons données à la meunerie générale par Parmentier, que la mouture économique apparaît en Lorraine. Elle n'a pas trouvé chez nous d'application exclusive, elle a été admise seulement par les moulins alimentant les villes, dont les consommateurs étaient plus exigents que les habitants ruraux que contentaient l'ancienne mouture à la grosse.

Voici la comparaison des produits obtenus dans chacune de ces deux moutures.

Digitized by Google

| *Mouture à la grosse* | | *Mouture économique* | | |
|---|---|---|---|---|
| Farine 1re (1er passage) | 50 °/₀ | Farine 1re 68,30 °/₀ | 1er passage | 39,00 °/₀ |
| Farine 2e (2e passage) | 25 °/₀ | | 1ers gruaux | 19,80 °/₀ |
| Sons mêlés | 23,50 °/₀ | | 2mes gruaux | 9,50 °/₀ |
| | | Farine 2me | | 7,20 °/₀ |
| | | Sons mêlés | | 23,00 °/₀ |

Il faut cependant remarquer que si les quantités de farine totale obtenues étaient à peu près égales dans les deux moutures, la qualité de la farine provenant de la mouture économique était de beaucoup supérieure à celle provenant de la mouture à la grosse, qui contenait toujours une notable portion de sons et le son une de farine.

Au dix-huitième siècle, il y a eu une amélioration très sensible dans la meunerie générale. Elle fut provoquée par l'influence d'hommes éniments. *L'abbé Bossut*, en créant une science hydraulique à la portée des charpentiers de moulins, faisait concevoir le premier, pour la construction des moteurs et de leurs coursiers, quelques modifications capitales. Il réfuta entr'autres clairement l'opinion, couramment reçue, que la grande vitesse de la roue motrice aidait la mouture en faisant volant : et démontra qu'au contraire cette grande vitesse n'avait pour conséquence qu'une utilisation beaucoup moindre de la force réelle de l'eau.

Parmentier, l'agronome, indiquait les avantages qu'il y avait pour le meunier et le boulanger à bien connaître leur métier. Il disait à ce sujet dans son *Parfait Boulanger* :

« Si l'on m'objectait ici que la connaissance de la nature et des propriétés du froment est absolument inutile au meunier et au boulanger, et que l'on répétât d'après quelques modernes, qui ont écrit sur une matière qu'ils n'entendaient absolu-

Digitized by Google

ment pas, qu'il importe fort peu que l'on sache de combien de parties le blé est composé, quelle est celle où réside spécialement la faculté nutritive, puisqu'elles sont toutes plus ou moins alimentaires, je répondrais d'abord que rien n'est inutile à l'homme qui cherche à perfectionner son art ».

« Je répondrais que, si la nature du blé eût été déterminée et approfondie, on n'aurait pas laissé dans le son cette portion si essentielle à la fermentation panaire et rejeté dans le pain bis et grossier ce qui constitue aujourd'hui le pain le plus blanc, le plus savoureux et le plus substantiel ; on n'aurait pas donné des ordonnances qui défendaient expressément de remoudre le son et d'introduire dans l'économie animale les gruaux ».

« Disconviendra-t-on que la plus belle farine que l'on retire du blé, celle qui boit beaucoup d'eau et fournit une grande quantité de pain, ne vienne précisément des gruaux? »

« Je répondrais enfin qu'il n'y a que le meunier instruit sur la nature du blé qui retirera constamment de la belle farine d'un grain imparfait, et le boulanger également instruit qui pourra faire avec la farine de ce grain, un pain bien fabriqué dans toutes les saisons. »

Il était le premier à faire remarquer la grande valeur nutritive des gruaux qui sont d'autant meilleurs, d'autant plus riches en gluten, c'est-à-dire en matière nutritive par excellence, qu'ils sont plus durs, et que, séparés et réduits en farine, ils donnaient ce produit qu'il appelait, avec grande raison, la plus belle farine produisant le plus beau pain, le plus substantiel.

Parmentier avait aussi beaucoup insisté sur les

Digitized by Google

avantages qui résulteraient, pour l'alimentation, de l'appropriation du grain avant la mouture. Il fut le grand promoteur du nettoyage, chose si essentielle en meunerie. Aussi, à la suite de ses leçons les premiers appareils du nettoyage apparaissaient partout en France. En Lorraine, ce premier engin fut représenté par la *ramonerie*, dont le but était de frictionner énergiquement le grain de façon à lui enlever les poussières qui y adhéraient et de pulvériser les mottes de terre qui s'y trouvaient mélangées.

A la révolution, nos moulins domaniaux, quelque peu améliorés déjà, passèrent des mains des seigneurs et des communautés dans celles des particuliers, dont quelques-uns possédaient quelques moyens. Ceux-ci, en raison de l'amélioration de la situation commerciale, provoquée par le passage de Turgot aux affaires, se mirent à vendre les produits obtenus dans leur moulin. C'était la création, chez nous, de la meunerie de commerce. Il y eut, en effet, à ce moment, en Lorraine, un concours de circonstances favorables à son développement : une science hydraulique plus juste pour la construction des moteurs, une connaissance plus approfondie de la composition du grain de blé, et enfin une situation commerciale florissante.

Cette activité plus grande dans le commerce des farines devenu libre se traduisit par une tendance à améliorer encore les produits.

Les améliorations faites au matériel, les constructions plus spacieuses construites pendant le XVIII^e^ siècle, et les relations commerciales créées sur certains points, eurent pour conséquence une classification des moulins lorrains. Nous avions ainsi :

Digitized by Google

1° Les moulins à blanc, ou de commerce, opérant presqu'exclusivement avec la clientèle des marchés de leur localité.

2° Les moulins aux petits sacs, disséminés dans toute la contrée, faisant la mouture à façon des particuliers et dépourvus de voies de communication.

Tous ces moulins avaient toujours autant de moteurs que de paires de meules ou *tournants*; les moulins à un tournant, deux tournants, trois tournants, qui comptaient respectivement, une, deux, trois roues hydrauliques. Les meules restaient concave pour la volante, et convexe pour la gisante, afin, pensait-on, de faciliter l'avancement de la marchandise vers la périphérie. Ces meules avaient toutes invariablement deux mètres de diamètre.

Ce diamètre excessif était nécessaire, avec l'agencement trop simple du mécanisme, pour obtenir la vitesse exigée par la mouture. Cette forme des meules avait été combattue par Parmentier et quelques-uns de ses contemporains, mais sans succès. Fabre, mécanicien provençal, en particulier, utilisait déjà des meules planes d'un mètre et demi de diamètre, partagées en secteurs égaux alternativement renfoncés et relevés; les secteurs relevés seuls devaient opérer la mouture. Ce n'était pas précisément le *rayonnage*, tel qu'il fut réalisé chez nous plus tard, mais c'était une conception plus juste du mode de travail des meules. Nos meuniers restèrent absolument réfractaires à ces innovations puisque nous retrouvons, en Lorraine, les grandes meules jusque vers 1840.

C'est aussi pendant le XVIII^e^ siècle que le *tire-*

Digitized by Google

*sac* fut ajouté au moulin pour faciliter la manœuvre des grains. Le premier tire-sac fut à bras, il se composait d'un treuil en bois monté dans les combles, sur deux chevalets. Une grosse roue en bois, dont ce treuil formait l'axe et auquel elle était reliée par des rayons en bois, recevait dans sa gorge une corde qui descendait de part et d'autre jusqu'au rez-de-chaussée. Le sac à monter était accroché à une extrémité de la corde, et sur l'autre branche on exerçait à la main la traction nécessaire pour le faire monter. Plus tard, l'extrémité libre de la corde, celle sur laquelle le manœuvre exerçait son action, fut fixée à un second treuil, calé sur l'arbre mobile d'une lanterne, permettant, au moyen d'un cordeau, de la faire engrener avec les dents d'un rouet. Dans cette position, la corde s'enroulait sur le treuil mobile et faisait monter le sac accroché à l'autre bout. Cette application mécanique, toute simple, rendit de grands services, et ce n'est qu'avec des modifications de détails que nous la retrouvons dans nos moulins actuels.

Digitized by Google

## *De 1800 à 1840.*

Après 1789, les diverses mesures restrictives qui furent prises à l'égard de la boulangerie et du commerce des grains, et dont nous ne rappellerons que l'article 30 de la loi des 19-22 Juillet 1791, permettant aux municipalités de fixer une taxe maximum pour le prix du pain, arrêtèrent l'essor de la meunerie en Lorraine, comme dans les autres provinces françaises. En vertu de cet article, la boulangerie allait être à la merci des municipalités qui pouvaient désormais fixer le prix maximum auquel elle devrait écouler sa marchandise. Cette situation, déplorable pour la boulangerie, devait se maintenir jusqu'en 1863, comme nous le verrons par la suite.

Ce métier, de création très ancienne, assujetti comme corporation au régime des maîtrises et des jurandes, est devenu une industrie commerciale régie par des décrets et des ordonnances. Elle fut assujettie à divers règlements qui ont été faits, par la suite, au profit de la boulangerie du XIX^e^ siècle, et dont les statuts de la corporation, donnés par Louis XVI, le premier avril 1783, ont jeté la base la plus complète.

Digitized by Google

Aussi, en 1820, nous retrouvons nos moulins lorrains tout à fait au même point qu'en 1789. Les grands moulins faisant la mouture économique pour le commerce ou la façon des boulangers ; les petits moulins ruraux opérant à la grosse sur les petits sacs. Mais si la première partie de la période que nous étudions ne vit aucun progrès, la seconde, de 1820 à 1840, devait être féconde en améliorations importantes.

Ce fut, en effet, vers 1820 que parurent chez nous les premiers engrenages *en fonte* en remplacement des anciens rouets en bois. La première utilisation de la fonte, pour cet usage, est due à Olivier-Evans, constructeur américain, qui s'occupait beaucoup de l'amélioration de la mouture; comme il trouvait en Amérique le fer à meilleur marché qu'il l'était chez nous, il avait le premier *coulé* des roues coniques pour remplacer les vieux rouets toujours défectueux comme callage et comme dressage.

Les grands établissements industriels construisant les machines spéciales aux moulins n'existaient alors nulle part, et ce furent les établissements métallurgiques qui coulèrent, en Lorraine, les premières roues en fonte pour les moulins. Elles étaient d'abord très grossières. Les charpentiers de moulins, vaincus par la supériorité des nouveaux rouages, entreprirent également de remplacer eux-mêmes les vieux rouets par des roues d'angle : ils confectionnèrent les modèles des rouages dont ils avaient besoin et les envoyèrent couler aux grandes fonderies, se réservant de les denter et de les ajuster au moyen d'un petit outillage qu'ils durent se procurer.

Digitized by Google

De petits ateliers se sont ainsi créés près des centres minotiers : à Metz et Moulins-lès-Metz, Saint-Avold, Forbach, Puttelange, Vergaville, Sarrebourg, etc., se partageant les moulins de la contrée. La petite meunerie, possédant dès lors à sa proximité les moyens nécessaires pour améliorer son matériel très défectueux encore, en profita aussi largement que ses médiocres ressources le lui permettaient.

Cette substitution des rouages en fonte aux vieux rouets en bois marqua la grande époque du passage définitif de notre meunerie absolument primitive à la meunerie moderne. Elle fut la première évolution industrielle favorable, point de départ de l'énorme développement mécanique actuel.

Les différentes transmissions commandant les accessoires du moulin de commerce, car lui seul en possédait alors, reçurent des engrenages coniques en fonte au grand profit de l'économie générale de l'exploitation et de la meilleure utilisation de la force motrice. A cette importante amélioration du gros matériel vint s'ajouter le perfectionnement du nettoyage auquel étaient soumis les grains destinés à la mouture.

Convaincus maintenant de l'avantage qu'offrait un nettoyage, même sommaire, les meuniers lorrains de cette époque se consacrèrent spécialement à l'amélioration du nettoyage, et les moyens que leur offrait le nouveau mode de transmission leur facilitèrent la tâche. On parlait fort chez nous, alors, d'un batteur fonctionnant dans les environs de Paris et remplaçant avantageusement la ramonerie ; c'était le *batteur de Gravier*, mécanicien à Meaux.

Digitized by Google

Il se composait essentiellement d'un tambour en bois, recouvert intérieurement de tôle rape, dans lequel se mouvaient, fixées à un arbre horizontal, des ailes recouvertes aussi de même tôle. Le grain, introduit par un auget, était projeté contre les aspérités de la tôle et perdait son épiderme rugueux, la poussière adhérente à sa barbe. A sa sortie, il subissait l'action d'un ventilateur qui expulsait les matières légères détachées.

Si on considère que ce batteur était précédé, dans les meilleurs moulins, d'un émotteur-époudreur et d'un cylindre horizontal recouvert de tôle perforée pour retirer les nielles et les vesces, on voit que ce nettoyage était déjà très complet pour l'époque. Il le devint plus encore lorsque Niceville, meunier à Metz, inventa une nouvelle colonne râpeuse qui détrôna bien vite, chez nous, le batteur Gravier, et se répandit beaucoup en dehors de notre contrée. On en trouve encore des exemplaires dans nombre de nos moulins ruraux actuels.

La *colonne Niceville* se compose d'un manteau cylindrique vertical de tôle râpe dont les bavures sont tournées vers l'intérieur et dans lequel se meut, à raison de 350 à 500 tours par minute, un axe vertical sur lequel sont calées des ailes obliques recouvertes également de tôle râpe. Le blé entrant par le haut de l'appareil est fortement projeté contre le manteau qui le renvoie aux ailes et ainsi de suite, de sorte qu'arrivé au bas de la colonne il est complètement débarassé de sa barbe, de son épiderme rugueux. Les petites mottes de terre et les cloques de blé moucheté sont pulvérisées par l'action des ailes, d'où le nom de *démouchetoir* qu'on lui donne quelquefois. A

Digitized by Google

sa sortie le grain est ventilé par quatre ailes, calées en croix sur l'axe même de la colonne.

Les meuniers de commerce lorrains eurent bientôt tous un ou deux exemplaires de ce batteur, qu'ils firent suivre par un cylindre calibreur pour retirer le petit blé et par une vis archimède pour mélanger le blé humecté. Son seul inconvénient était d'envoyer dans le local du nettoyage toutes les poussières enlevées aux grains et d'être ainsi contraire à l'hygiène du moulin. La malpropreté de ce local ne devait disparaître qu'avec la construction plus tardive des appareils à aspiration pneumatique.

Les petits meuniers ruraux, qui jusque-là avaient moulu le blé des particuliers tel qu'il leur était livré, commencèrent aussi à installer quelques nettoyages bien simples, comprenant : un émotteur-cribleur et un crible battant. Comme ils avaient déjà des rouages en fonte, installés par les mécaniciens lorrains, ils arrivèrent à un petit ensemble leur permettant, lorsqu'ils étaient soigneux, d'obtenir une farine suffisamment propre.

Nos meuniers, avons-nous dit, conservaient toujours leurs grandes meules de deux mètres de diamètre, et c'est avec elle que fut accomplie l'installation des rouages en fonte. Cette amélioration fit ressortir la défectueuse assise des meules. On délaissa alors le plancher branlant sur lequel elles reposaient et on le remplaça par un enchevêtrement de solides charpentes, réalisant la rigidité indispensable pour une bonne mouture. Cette rigidité fut obtenue même dans les petits moulins et constituait un progrès sérieux dans l'art de moudre. De plus on acceptait à cette époque *l'anille scellée*.

Digitized by Google

Jusqu'alors l'anille, le fer qui communique à la meule le mouvement de rotation de l'arbre, était simplement posée dans deux entailles diamétralement opposées de l'ouverture centrale de la meule. Pour équilibrer cette meule, comme l'exige la mouture, on se bornait à enfoncer, sur le côté de l'anille correspondant au côté le plus léger de la meule une calle, appelée *pipe,* qui ramenait la meule, de ce côté par rapport à son point de suspension sur la tête de l'arbre. L'anille fut donc scellée dans les entailles de la meule ; on put alors équilibrer parfaitement la courante et en obtenir constamment une pression égale sur tout son pourtour pendant le travail.

Quelques meuniers de commerce intelligents, en raison de la plus grande vitesse obtenue avec les roues d'angle, rendirent moins bombées leurs meules. Les résultats heureux qu'ils obtinrent les amenèrent bientôt à accepter franchement la surface plane, dont on peut contrôler la correction au moyen de règles parfaitement planes. Les autres meuniers suivirent leur exemple, et c'est alors, vers 1830, que disparurent, en Lorraine, les vieilles meules bombées, au profit de la bonne tenue des moulages.

Jusque-là on s'était toujours contenté, lorsque les meules n'étaient plus assez vives, de les relever sur leur champ, au moyen de cordes et de treuils, dont les assises étaient scellées dans le mur de *tampane*, et que l'on peut encore voir dans de nombreux moulins. Ensuite, avec des manteaux spéciaux, on repiquait les places les plus lisses pour leur redonner de l'ardeur. L'admission de la surface plane entraîna un rhabillage plus judi-

Digitized by Google

# LINDRES.

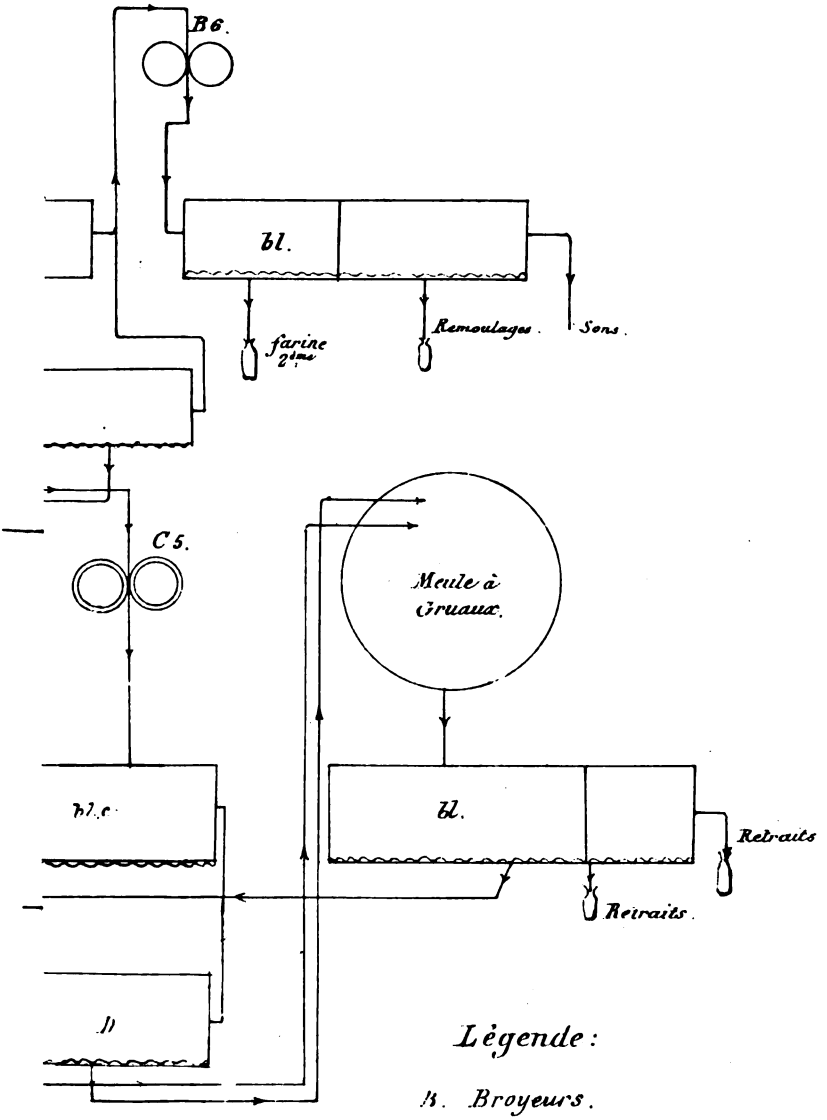


*Légende :*

*B. Broyeurs.*
*C. Convertisseurs.*
*D. Diviseurs.*
*bl. Bluterie.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Anglaise.

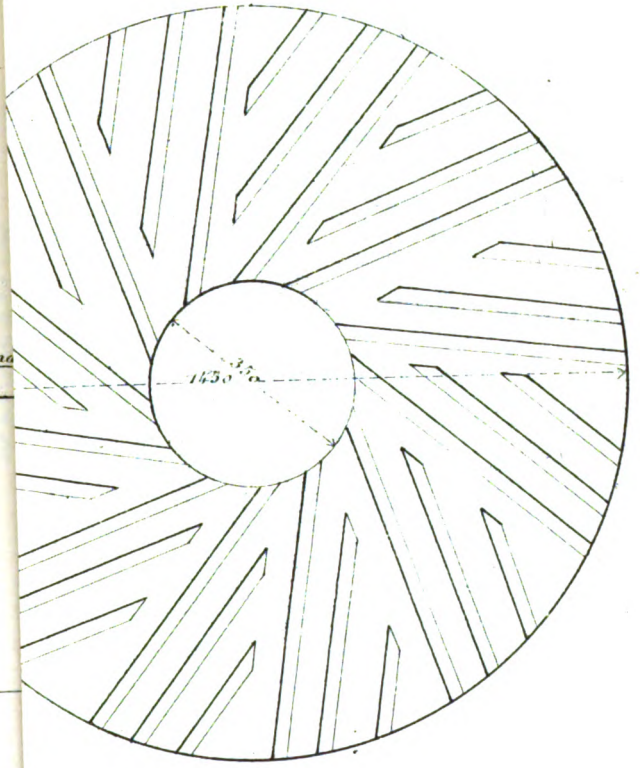


Digitized by Google

Digitized by Google

# BLUTEAU

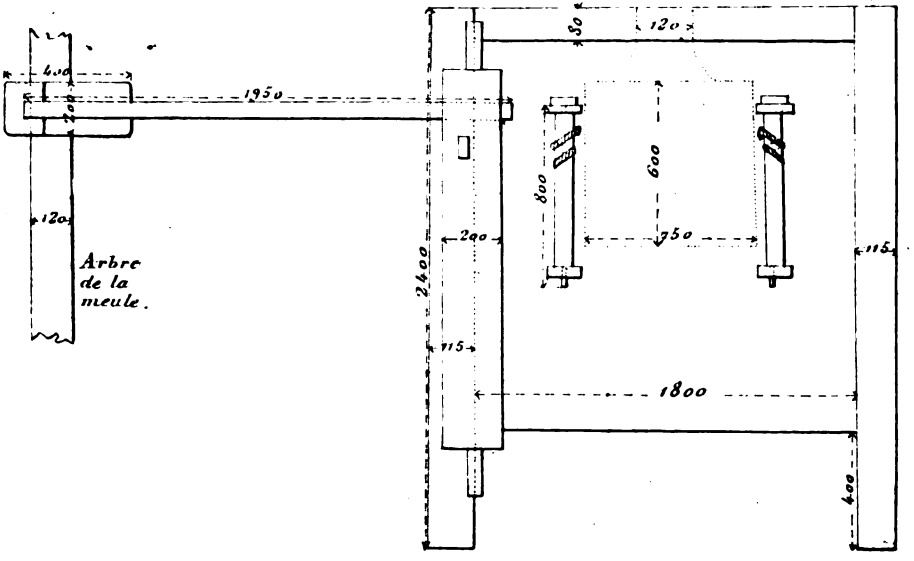


Digitized by Google

Digitized by Google

S.

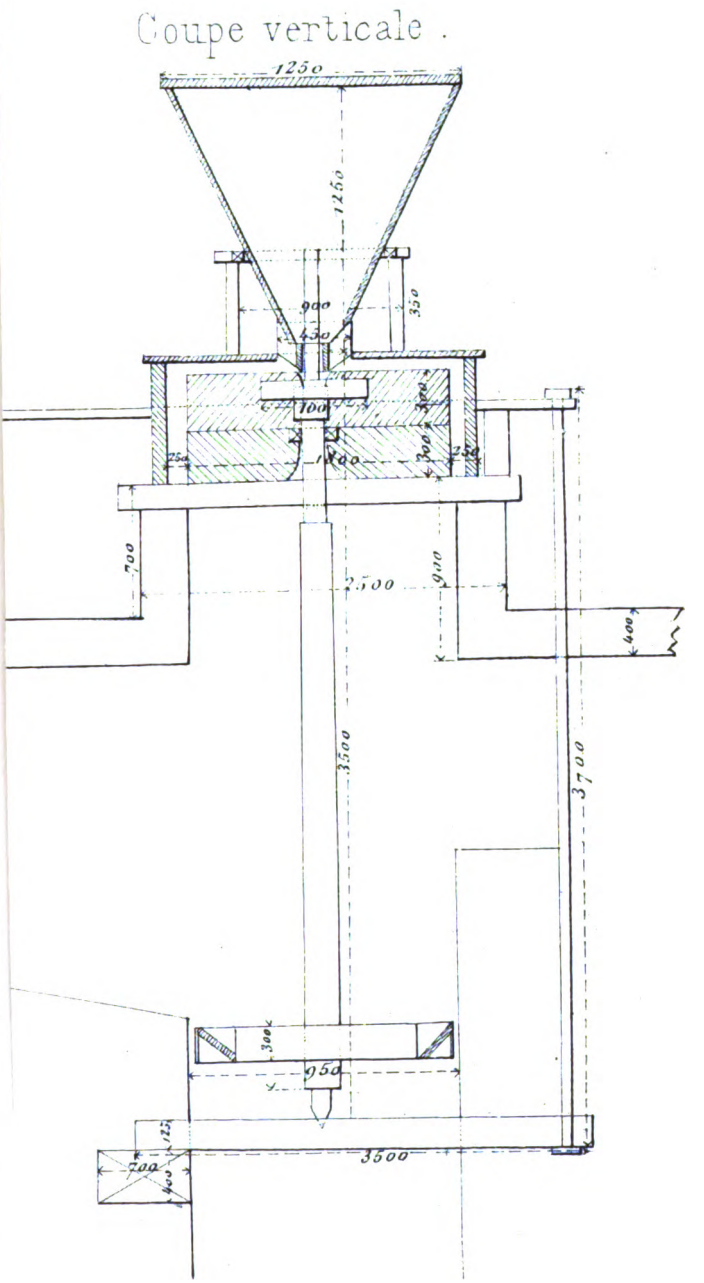


Digitized by Google

Digitized by Google

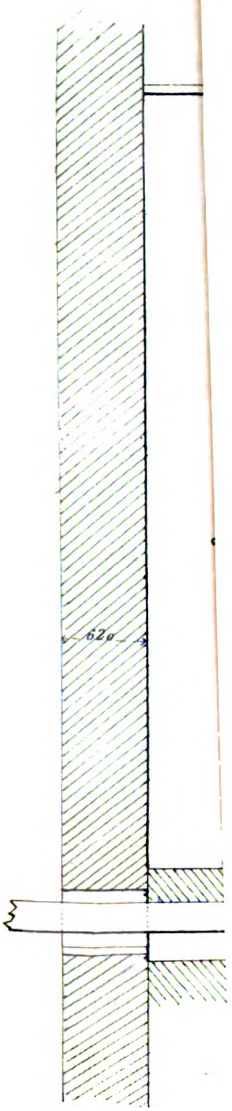


Digitized by Google

Digitized by Google

cieux : ce ne furent plus des coups de marteaux éparpillés sur la surface de travail, mais bien alignés de façon à former une série de lignes très rapprochées. Ce rhabillage rectiligne changeait implicitement le mode d'action des meules : et de déchirante qu'était cette action avec l'ancien repiquage, elle devint, avec ces entailles rectilignes, coupante, analogue à celle d'une paire de ciseaux. Le résultat définitif en fut une plus grande blancheur de la farine, puisqu'une moindre partie de l'enveloppe se trouvait brisée en menues parcelles.

Cette blancheur augmenta encore lorsque le bluteau fut remplacé par la *bluterie horizontale* à pans, que l'introduction, dans les moulins, des *élévateurs à godets* venait rendre plus facilement applicable. Cette bluterie se composait d'un prisme hexagonal ou octogonal, incliné vers l'une de ses extrémités, afin d'obtenir l'écoulement des produits, et tournant autour de son axe à raison de 30 tours par minute. Il était recouvert de soie gaze de Lyon, dont les mailles très régulières, du moins beaucoup plus régulières que celles du bluteau retenaient mieux les fragments d'écorce.

La chaîne à godets comprenait une sangle en chanvre ou une courroie en cuir sur laquelle étaient fixés, à raison de trois par mètre, des godets en cuir de sanglier. Cette courroie sans fin tournait autour de deux poulies, mobiles autour de leurs axes dans des châssis. L'une était à la partie inférieure et l'autre à la partie supérieure d'un conduit ; celle-ci était animée d'un mouvement de rotation qu'elle communiquait à tout le système. Les godets prenaient en bas la boulange des meules, l'élevait d'un étage ou de deux, et en se retour-



Digitized by Google

nant pour descendre la rejetait dans une anche qui la dirigeait sur la bluterie.

Ces perfectionnements de l'ensemble du matériel moulant s'étaient réalisés en même temps que les conditions d'approvisionnement devenaient plus faciles. On s'occupait activement à cette époque, en effet, de l'ouverture des routes départementales et de l'amélioration des chemins vicinaux, et cela aidait puissamment au développement de la meunerie. Cette amélioration vicinale reliait plus directement et plus constamment les cantons agricoles au marché le plus voisin et donnait à ce dernier plus d'importance et surtout plus de régularité d'approvisionnement, ce qui était capital à une époque où ni meuniers, ni boulangers, n'avaient de grands entrepôts de réserves pour parer aux éventualités. Plusieurs de nos moulins ruraux, les mieux placés par rapport aux nouvelles voies de communication, s'élevaient au rang de moulins à blanc.

Le meunier aussi n'est plus tracassé par l'administration : il règle ses opérations par des faits matériels relevés par lui-même, complètement indépendants de l'influence malsaine des jeux de bourse, qu'il ne connaît pas. Ses rapports directs avec le cultivateur lui permettent de connaître d'une façon certaine le chiffre de l'existence des blés, en granges et en greniers, dans le rayon de ses affaires, ainsi que les dispositions plus ou moins prononcées des détenteurs pour la vente de leur denrée. Ce meunier intelligent était à même de pouvoir tirer parti des accidents locaux qui sont du domaine de la fatalité, tels que : gelée, grêle, etc., qui provoquaient souvent des variations de

Digitized by Google

prix considérables et très lentes à s'équilibrer, vu le coût et la lenteur des moyens de transport de l'époque.

Au point de vue commercial et au point de vue matériel, la situation était donc également prospère. Il y avait bien encore une loi du 17 décembre 1814, dont le premier paragraphe permettait, en cas d'urgence, de suspendre l'exportation des produits du sol. En vertu de ce paragraphe, plusieurs arrêtés ont été pris, qui ont jeté un peu de perturbation dans les affaires de notre meunerie frontière.

En 1832, fut aussi promulguée la loi dite de l'*Echelle Mobile*. « C'était une sorte de bascule qui devait fonctionner d'elle-même, de la manière suivante : des marchés régulateurs étaient désignés pour donner la mercuriale ; si ces marchés indiquaient que le blé haussait en France, les portes de l'importation s'ouvraient plus ou moins grandes pour laisser entrer le blé étranger. Elles fonctionnaient en même temps de façon à empêcher les blés et la farine indigènes de franchir la frontière. Le contraire se produisait lorsque les mercuriales indiquaient des prix en baisse, les portes s'ouvraient toutes grandes pour laisser sortir les blés et se fermaient pour empêcher toute importation. »

Les résultats de cette combinaison savante ne remplirent pas du tout les espérances que l'on avait fondées sur elle ; ils furent désastreux, elle ne fut cependant supprimée qu'après les épreuves, funestes pour nous, de 1846-47.

Une amélioration importante eut lieu à cette date en Lorraine, nous voulons parler de l'introduction des petites meules *américaines*. Elles nous

Digitized by Google

vinrent des environs de Paris, dont les meuniers, plus avancés à ce point de vue, en firent bientôt leur propre chose. Fabre, dont nous avons cité les essais, ainsi que les échecs, passa en Amérique, s'associa à Olivier-Evans et ils réalisèrent, à leur grande satisfaction, les petites meules rêvées. Comme ils n'obtenaient pas, avec les simples harnais en bois d'alors, la vitesse nécessaire aux petites meules, ils construisirent le double harnais à hérisson horizontal. Dans ce harnais, la première lanterne était calée sur un arbre vertical, portant un grand rouet horizontal dont les dents engrenaient les fuseaux des lanternes commandant les meules. Avec les mouvements de bois, l'ensemble était assez défectueux, peu pratique, mais, tout en résolvant le problème de la propulsion de plusieurs tournants par un seul moteur, ils avaient atteint leur but : l'utilisation de meules plus petites.

Les avantages des petites meules sur les grandes sont faciles à comprendre. Les grandes meules se composaient, en effet, dans toute leur étendue, de six pieds de diamètre, d'un seul bloc ; il était bien rare dans ces conditions qu'elles fussent homogènes sur toute leur surface. Ces blocs étaient toujours plus tendres sur un point que sur l'autre et s'émoussaient très irrégulièrement. Les petites meules au contraire avaient une surface bien moindre, elles étaient composées de nombreux morceaux choisis avec soin quant à leur homogénéité. Ils étaient soigneusement taillés, ajustés et convenablement réunis au moyen d'un ciment spécial. C'est à l'homogénéité de la pierre, à la régularité de forme et de profondeur des éveillures que l'on reconnaissait les meules de bonne qua-

Digitized by Google

lité, susceptibles de garder longtemps le rhabillage qu'on leur imprimait. Celles qui étaient les plus résistantes étaient regardées comme les meilleures, cependant la mouture du blé se trouvait bien de l'emploi d'une pierre moins dure pour la meule gisante et d'une pierre plus dure pour la meule courante.

Les meuniers des environs de Paris, avons-nous dit, acceptèrent cette idée et, étant donné l'état de perfectionnement de leur matériel, ils en firent le type du moulin français. En Lorraine, du moins, tous les moulins construits ou remontés à cette époque le sont invariablement d'après ce type qui devait durer, chez nous, aussi longtemps que la mouture par les meules. Nous n'acceptions cependant pas les meules aussi petites que les préconisaient les Américains, c'est-à-dire de 1m,20 de diamètre, mais bien de 1m40 à 1m50. Nous retenions des Anglais l'excellente méthode du *rayonnage*, consistant en rayons un peu excentrés dans le sens du mouvement de rotation des meules, ce qui activait l'avancement des marchandises vers leur périphérie et en augmentait le débit. On profita encore de cette innovation pour affermir l'assise des meules et on créa le type de *beffroi*, qui s'est répandu concurremment au nouveau mode de transmission d'Olivier Evans.

Dans la construction de ces beffrois, les meules reposaient sur une forte charpente soutenue par un entablement de fonte supporté par de robustes colonnes. Ces colonnes reposaient par leur base sur un parpaing circulaire qui avait des fondations spéciales, l'isolant du reste du bâtiment, afin de ménager celui-ci le plus possible contre les trépi-

Digitized by Google

dations provenant du mouvement. Nous donnons le croquis d'un beffroi pris dans un moulin de la Sarre, monté vers 1840.

La roue hydraulique, perfectionnée par Poncelet, plus judicieusement construite, portait à l'extrémité intérieure de son arbre une grande roue conique en fonte avec dents de bois, *le roi*. Ce roi engrenait un fort pignon conique, claveté sur un gros arbre vertical en fer qui s'élevait au milieu des meules et portait un hérisson horizontal en fonte avec dents de bois, *la couronne*. Cette couronne engrenait à son tour autant de pignons qu'il y avait de tournants à faire mouvoir, généralement de deux à six. L'arbre central s'élevait jusqu'au deuxième étage, d'où partaient, commandées par des engrenages coniques, les transmissions desservant les accessoires: nettoyage, blutage et manutention. Car tous ces moulins avaient maintenant des élévateurs à godets effectuant le service des meules et des divers engins accessoires, épargnant ainsi une grande somme de main-d'œuvre.

En même temps que nos meuniers adoptaient les petites meules américaines ou *anglaises* et les beffrois sur lesquels elles reposaient, ils acceptaient aussi, comme conséquence inévitable de cette adoption, le mode de mouture des meuniers anglais: la *mouture basse*. Cette mouture broyait en un seul passage le blé qui lui était soumis en affleurant d'un seul trait les sons du grain. Elle fit époque, elle remplaça la monture économique dans les moulins de commerce et la mouture à la grosse dans les moulins ruraux. Elle se répandit en Lorraine en raison même du perfectionnement que l'on faisait aux meules et aux accessoires; en

Digitized by Google

outre, elle convenait assez bien à notre blé dont l'écorce coriace résistait bien à l'action d'une meule convenablement tenue. Mais ce qui contribua le plus à son application immédiate et exclusive chez nous, ce fut bien l'absence de toute discussion scientifique à cette époque.

Nos meuniers, en effet, n'étaient pas prévenus des effets désastreux que peut avoir une mauvaise mouture sur les produits obtenus. Les *Recherches économiques sur le son* du docteur Herpin n'étaient pas assez complètes quant à l'ensemble du grain, et le gluten ne fut étudié sérieusement qu'en 1837 par Boussingault. Nos meuniers ne connaissaient pas ce gluten, qui est invisible à l'œil nu, et ils attribuaient la *force* d'une farine exclusivement à la provenance du grain. Ils ne voyaient encore dans le grain que deux éléments constitutifs, le son et la farine : le gluten, le germe, la céréaline, qui occupent tant nos meuniers actuels, leur étaient inconnus. Il est certain que si les études, très complètes, qui ont été faites plus tard sur ces corps, leur eussent été connues, la mouture basse, anglaise comme on l'appelait, ne se serait pas répandue si universellement, et ne serait pas enracinée si fortement chez nous, au point de menacer de ruine notre meunerie locale, lors de l'apparition des cylindres.

Un des grands inconvénients, le plus grand peut-être, de la mouture basse, était l'échauffement de la boulange sous les meules, par suite du frottement. Mais nos meuniers ne lui attribuaient que ses conséquences matérielles immédiates. Ils ne voyaient, en effet, que l'humidité produite qui formait, avec les folles farines, une pâte qui pour-

Digitized by Google

rissait promptement les archures, les couloirs, en un mot tous les récepteurs de la boulange sortant des meules. Ils ne savaient pas encore qu'une température de 70 degrés altère fatalement le gluten de la farine et partant nuit énormément à la qualité de cette dernière. Souvent les causes d'infériorité d'une farine étaient recherchées parmi les plus insignifiantes.

De nombreux procédés furent employés pour amoindrir cet échauffement, et de tous ces moyens, parmi lesquels il y en avaient de très fantaisistes, un seul atteignait à peu près son but : c'était *l'aspirateur*. Cet aspirateur, dont le conduit d'appel d'air s'ouvrait dans l'archure des meules, était suffisant pour enlever la buée humide et les folles farines produites et les rejeter dans une chambre à étagère, dont les étages à chicanes permettaient à la farine entraînée de se déposer, l'air étant ensuite refoulé dans une cheminée qui s'ouvrait sur le toit.

Mais on reconnut bientôt que si ces moyens permettaient d'atténuer les effets funestes de l'échauffement, celui-ci se produisait quand même sous les meules et que le seul moyen d'y remédier efficacement consistait dans une correction plus grande de la tenue des moulages et une conduite absolument soignée de la mouture. Et comme la mouture basse par les petites meules était désormais pratiquée chez nous, sans aucune contestation possible, on ne s'occupa plus que de perfectionner la tenue de ces meules par l'attention croissante que l'on apportait à l'exécution du rhabillage. Il en résulta une émulation salutaire qui fit faire un grand pas à la connaissance du métier.

Digitized by Google

Nos patrons les plus intelligents envoyaient leurs fils dans les moulins alimentant Paris, qui passaient pour être déjà des modèles en leur genre, pour se faire eux-mêmes provisoirement ouvriers. Ils rentrèrent au moulin paternel avec l'amour du travail et un bagage de savoir-faire qui fut profitable à tout le personnel. Ils insinuèrent à ce personnel tout ce qu'ils savaient sur la valeur des différentes pierres, sur les bons ou mauvais services de certaines pierres dans des cas particuliers, sur les divers modes de rhabillage qu'imposait telle ou telle nature de pierre pour obtenir de bons résultats. Une succursale des carrières meulières de La Ferté-sous-Jouarre, établie à Metz à cette date, contribua encore à familiariser nos meuniers avec les bonnes pierres, à leur en fournir, et à leur faire connaître les derniers perfectionnements réalisés dans la tenue des meules.

La multiplication des organes mécaniques et la grande exactitude que l'on réclamait pour l'exécution des différents services, conduisirent à la formation d'ouvriers sérieux, se spécialisant dans tel ou tel service suivant leurs aptitudes. Nous avions ainsi, dans les moulins à blanc :

1° Les chefs de mouture, dirigeant tous les services du moulin,

2° Les rhabilleurs, uniquement chargés du bon état des moulages et de la bonne condition de leur travail,

3° Les conducteurs, surveillant la marche des meules, afin d'en obtenir, avec profit, des produits de bonne qualité,

4° Les bluteurs, surveillant les bluteries, préparant les mélanges,

Digitized by Google

5° Les nettoyeurs, qui devaient surveiller les appareils du nettoyage des grains et les préparer à la mouture,

6° Les hommes de plancher, à la disposition de tous les services.

Cette division est restée invariable tant qu'a vécu la mouture par les meules. Un grand stimulant aussi de cette époque, et qui s'est perdu plus tard, était l'espérance qu'avait chaque homme intelligent, courageux, même sans fortune, de pouvoir un jour être patron, d'abord d'un petit moulinot et ensuite d'un véritable moulin. Cette prétention n'était pas téméraire puisqu'elle s'est réalisée souvent. Elle poussait les meilleurs sujets à passer successivement par tous les grades de travail afin de se bien pénétrer des obligations de chacun d'eux. Ce sont ces bonnes dispositions d'esprit de nos auxiliaires meuniers et la conviction où étaient tous les praticiens d'alors que de la bonne tenue des meules dépendait la qualité des produits obtenus, qui nous ont valu cette armée de bons rhabilleurs et de conducteurs au talent remarquable, qui devaient porter la mouture basse, en Lorraine, à son plus haut degré de perfection.

Nos meuniers ruraux, stimulés, eux aussi, par ces bons exemples et surtout par la bonne renommée des produits des grands moulins, suivaient avec attention ces progrès et en retenaient ce qu'ils croyaient leur être utile. Comme plusieurs boulangers, attirés par la bonne qualité des farines des moulins bien agencés, quittèrent les vieux moulins ruraux, où ils moulaient à façon, pour acheter des farines de commerce, les meuniers aux petits sacs améliorèrent aussi leurs moulages. Vers

Digitized by Google

1840 tous ont abandonné la grande meule bombée pour la petite meule anglaise; le bluteau pour la bluterie à pans, que quelques-uns, faute de place, laissent tourner dans la huche; et la mouture à la grosse pour la mouture basse, d'un seul trait. Les petites meules planes étaient donc exclusivement employées chez nous et si, en 1838, c'est-à-dire vers la fin de la période que nous étudions, Raspail disait de la meunerie générale: «La routine a presque seule appris tout ce que l'on sait et indiqué ce que l'on pratique en meunerie; c'est ce qui fait que cet art a marché si lentement dans la voie du progrès», la meunerie lorraine pourrait être fière d'être arrivée à un degré d'ensemble et de perfection qu'il serait difficile de trouver à cette époque dans une autre contrée; à l'exception pourtant du rayon immédiat de Paris. Il est réjouissant de constater aujourd'hui que pendant l'édification de la meunerie en général l'industrie lorraine ait tenu un rang si honorable.

Digitized by Google

## *De 1840 à 1870.*

En 1840, la situation de la meunerie lorraine était donc avantageuse : elle prospérait matériellement ; elle avait un seule mode de mouture universellement accepté et appliqué. Il semblait en général qu'il n'y avait plus rien à innover et l'on se contenta d'améliorer encore les services des appareils, sans changer rien aux principes généraux admis. Le moulin de commerce, divisé en services bien déterminés et facilement surveillés, procurait de beaux bénéfices. Le petit moulin rural, mieux agencé, conduit par un meunier qui subissait l'influence du courant d'amélioration qui régnait dans nos grands moulins, livrait à ses pratiques une farine très propre et répondait grandement à leur exigence.

C'est dans cet état satisfaisant que la mauvaise récolte de 1846 trouva notre meunerie. Pendant cette année là, le régime de l'Echelle mobile montra toute sa défectuosité et cela par toute la France, mais en Lorraine les effets furent particulièrement déplorables pour la population. Cette année avait été précédée par deux années d'abondance et le prix du blé avait considérablement baissé, si bien

Digitized by Google

qu'il y eut une exportation autorisée par le fonctionnement de l'Échelle mobile. Cette exportation produisait un grand vide sur notre pays frontière, dépourvu encore de grands entrepôts de blé ; il en est résulté que la mauvaise récolte a trouvé le pays complètement dépourvu de ressources en céréales disponibles.

En présence de la famine menaçante, le gouvernement voulut réglementer les acquisitions de blé et signifia que les céréales devaient être mises en vente exclusivement sur les marchés qui devaient s'ouvrir à midi pour les particuliers et à une heure pour la meunerie et le commerce. Cette mesure arbitraire et absolument inutile ne servit qu'à effrayer ; elle simulait la perspective d'une famine complète. Aussi le blé et ses dérivés immédiats, la farine et le pain, acquirent, dans certaines localités, des prix fabuleux. Heureusement, pendant les années qui suivirent, les récoltes furent abondantes et la meunerie put de nouveau prospérer.

Les effets de cette disette eurent pour conséquence de porter les inventeurs à la recherche de moyens économiques d'alimentation dans le but de soulager la classe pauvre dans l'éventualité de nouvelles famines, de plus ils poussèrent les savants spécialistes français à s'occuper de la constitution physique et chimique du grain de blé. Ces premières études ressortent des travaux de Mège-Mouriés, Payen et de Gasparin.

Le premier découvrait la cause de la teinte bise du pain, lorsqu'il est fabriqué par la méthode ordinaire, avec des farines relativement blanches, mais imparfaitement blutées. Cette découverte boule-

Digitized by Google

versait toutes les idées reçues jusqu'alors, puisque l'on attribuait cette coloration bise à la présence du son dans la farine mal épurée ; tandis que, d'après lui, cette infériorité de blancheur du pain tient uniquement à l'influence d'une matière dont il révèle l'existence, *la céréaline*, contenue dans le tissu de la membrane embryonnaire du grain de blé.

Mège-Mouriés ne prétendait pas, comme le veut aujourd'hui la mouture par cylindres, qu'il fallait extraire de la farine cet élément très nutritif, mais il indiquait le traitement méthodique que l'on devait faire subir à la pâte pour l'empêcher de produire ses effets tout en la conservant à la farine. Il a trouvé, en effet, que cette céréaline se constituait à l'état de ferment et qu'alors elle liquéfie l'amidon à la manière de la diastase, qu'elle le transforme à 50 degrés en dextrine, la dextrine en glucose, et la glucose en acide lactique. En outre, elle altère profondément le gluten, qui produit, entr'autres, de l'ammoniaque et une matière brune rappelant les *ulmines*. Son action sur l'amidon a pour conséquence la production d'une mie poisseuse et l'altération du gluten produit cette teinte bise uniquement due à l'action de la céréaline.

Mège-Mouriés est allé plus loin : après avoir trouvé le ferment qui produit le pain bis il a recherché et découvert le moyen d'empêcher son action. Son procédé consiste à empêcher la céréaline de se constituer à l'état de ferment lactique. Pour cela elle est d'abord précipitée par le sel marin, et ensuite la fermentation panaire est activée de façon à ne pas lui laisser le temps d'incubation

Digitized by Google

nécessaire. Il concluait qu'au moyen de ce procédé la quantité de farine que l'on retirait du blé pourrait encore être augmentée des gruaux bis enlevés à l'écorce et rejetés par la mouture ordinaire.

Ce procédé était donc très économique au point de vue de l'alimentation générale ; il ne fut cependant guère appliqué en Lorraine et la raison en est probablement qu'il venait un demi siècle trop tard. Il était à présent contraire aux exigences des consommateurs dont le goût pour le pain blanc s'affirmait de plus en plus, et d'ailleurs, son application chez nous n'eût été rien moins que la condamnation des progrès réalisés par notre meunerie, progrès dont on était si fier. Quoiqu'il en soit, nous ne connaissons pas qu'il en fût fait aucune application, même isolée, dans notre pays.

*Payen*, dont l'autorité était grande en la matière, fit remarquer la grande proportion de phosphates de chaux contenue dans l'enveloppe et la membrane embryonnaire du grain de froment ; et il nous apprit combien cet aliment minéral est nécessaire ! Il en déduisait qu'il ne fallait pas priver le pain de cette membrane embryonnaire où se trouvaient les agents de la digestion, les corps phosphatés et les autres minéraux.

*De Gasparin* disait : « Lorsque l'homme travaille et fatigue, il faut ajouter à sa ration d'entretien ce qui correspond à la déperdition qu'il doit faire, et cette ration est telle que l'azote soit au carbone dans la proportion du tiers. Cette proportion se trouve dans le bon pain de froment dont la farine contient tous les éléments constitutifs du blé et de laquelle il n'en faut extraire aucun. »

Parmentier, bien avant, n'avait pas dit autre

Digitized by Google

chose. Mais nous avons cité ces études parce qu'elles furent le commencement de travaux très complets qui devaient faciliter et expliquer l'introduction de la mouture graduelle par les cylindres.

Au point de vue industriel, il faut signaler l'application de *l'indicateur de vitesse* aux moulins, application qui permettait d'obtenir une marche régulière, remédiant aux inconvénients qui résultent toujours d'une marche irrégulière des meules. L'engraineur *Conty* apparut également dans les meilleurs moulins remplaçant les frayons, souvent beaucoup plus bruyants que bons alimenteurs, par un vase coquet qui faisait l'ornement du moulin et qu'on n'entendait pas. Un nouveau service encore s'était créé dans quelques moulins travaillant pour la boulangerie de luxe : le *sassage* mécanique des gruaux. Quoique la mouture basse, pour le travail courant, ne lui prêta pas confiance et empêcha sa multiplication, c'est bien à cette date que fut créé le premier sasseur par Perrigault, meunier à Rennes. Il n'y eut chez nous que quelques applications de cet appareil qui remplaçait assez médiocrement le sassage à la main ; sa construction étant encore trop peu étudiée.

Par suite de la familiarisation des meuniers avec les appareils nouveaux et en raison des progrès réalisés dans leur construction, on peut noter une disposition mieux entendue des divers accessoires de nettoyage et de blutage, ainsi que l'excellente tenue des moulins qui en est résultée. Les bluteries hexagonales se construisirent généralement avec une plus grande longueur permettant l'emploi de garnitures plus fines, pour arriver quand même à l'extraction complète de la farine, tout en rete-

Digitized by Google

nant mieux les impuretés. De plus, dans les moulins de commerce, on montait trois bluteries à la suite des meules broyeuses. La première extrayait la farine sur toute sa longueur, la seconde divisait les semoules et la troisième classait les recoupettes, les sons fins et gros. Les petits meuniers, qui s'étaient contentés d'une bluterie souvent très petite faisant farine en tête et divisant les gruaux en queue, montaient une seconde bluterie diviseuse, en réservant la première uniquement à l'extraction de la farine. Ils répondaient ainsi à un besoin qui s'était fait sentir à la suite de l'augmentation du débit des meules provenant de la plus grande correction des moutures.

Tout allait donc sans encombre et ce fut l'âge d'or de la meunerie lorraine. On vantait alors la beauté de ses produits qui brillaient dans les expositions par leur beauté et leur finesse. On trouvait avec raison qu'il était inutile de réformer le mode de travail, puisqu'on retirait du froment tout ce qu'il pouvait donner de farine et que l'on obtenait de bons et beaux produits. Notre meunerie était, en effet, arrivée à un résultat économique très satisfaisant pour le pays : avec nos bons blés indigènes, elle extrayait 70 à 75 pour cent d'une farine d'excellente qualité, donnant un pain très nutritif en même temps que très léger, au bon goût de noisette. Ce fait seul expliquerait le peu de cas que nos meuniers ont fait de la découverte de Mège-Mouriès. La conséquence de cette fabrication soignée était un écoulement facile des produits en dehors des limites de notre contrée; aussi y avait-il place pour tous au le soleil.

L'année 1861, qui fut mauvaise pour toute la



Digitized by Google

France à l'exception de notre région, se traduisit encore, chez nous, par une augmentation de l'activité commerciale et une amélioration générale de la situation industrielle. Les grands moulins de commerce, dont les produits étaient très recherchés, n'éprouvaient pas encore l'énorme concurrence que la meunerie étrangère, alors en voie de formation, devait lui faire plus tard, et l'ouverture des voies ferrées ne leur fut que très favorable en leur facilitant encore les relations et l'approvisionnement en blé.

Le réseau vicinal se complétait aussi au profit de l'importance des centres commerciaux. Le petit meunier surtout profitait des nouveaux chemins et il n'en est presque plus un qui n'ait maintenant à sa disposition un chemin praticable en toutes saisons. Ce chemin lui permet des relations constantes avec ses pratiques dont il vient à jour fixe chercher le blé et ramener la farine. Cette régularité de relations améliora beaucoup la situation des petits meuniers en leur procurant un gain constant et assuré. Les immeubles minotiers avaient aussi une grande valeur vénale, que peuvent expliquer seulement les bénéfices élevés réalisés par quelques meuniers très intelligents et bien placés. La meunerie avait en Lorraine la confiance des capitalistes, et le meunier qui s'était installé pauvrement arrivait avec ses bons soins et la valeur excessive que l'on attribuait à son moulin, à une grande aisance, même à la richesse.

Le système métrique, rendu obligatoire pour toute la France à partir du 1er janvier 1840, venait encore contribuer à la facilité dans les affaires. La vente des céréales au volume fut remplacé in-

Digitized by Google

sensiblement par la vente au poids et ce changement fut tout à l'avantage du meunier acquéreur. La vente au poids est de beaucoup plus équitable, car plus un grain a une densité élevée, plus élevé aussi est son rendement en farine. On a en outre observé que le poids du blé est sensiblement en rapport avec sa teneur en gluten, c'est-à-dire, en élément capital au point de vue minotier. Le professeur Kick, de Vienne, dont l'autorité en meunerie est incontestée, exige pour un bon blé un poids minimum de 73 kilos à l'hectolitre. Le professeur Aug. Richter dit textuellement, dans le même ordre d'idées: « Les blés avec une teneur élevée en matières protéïques (par conséquent en gluten) ont en règle générale un haut poids spécifique, ceux qui ont une teneur basse en matières protéïques, au contraire, un poids spécifique moindre. »

On associe souvent aujourd'hui les deux modes de vente, en indiquant le poids d'un volume déterminé, généralement l'hectolitre. Cette méthode, la plus équitable entre toutes, donne un critérium infaillible pour la classification des différentes qualités de blés présentées à la vente. Le poids à l'hectolitre dépend, en effet, d'une somme de circonstances favorables ou défavorables, relativement à la variété, à la culture, à la rentrée de la récolte et aux conditions de conservation: il ne saurait être maximum que si le grain est de toute première qualité. Les cultivateurs, en présence des différents prix établis pour chaque qualité, avaient avantage à ne livrer qu'une marchandise de belle qualité afin de recevoir la plus haute rémunération possible pour leur denrée. C'était un

Digitized by Google

stimulant dont les effets furent profitables à notre meunerie de commerce.

Le petit meunier, qui recevait dès lors un poids déterminé de blé, était à même de retirer la quantité de farine exigée par les consommateurs depuis l'introduction des bascules décimales dans les exploitations rurales. Il lui restait cependant toujours, quand il était soigneux et connaisseur, un bénéfice suffisant qui lui permettait de bien faire son travail; et l'introduction des bascules ne fut pas si contraire aux intérêts des meuniers aux petits sacs qu'on a bien voulu le dire souvent.

La tenue des meules, à laquelle nos meuniers redevaient une bonne partie de leur succès, est arrivée, à cette date de notre histoire industrielle, à un si haut degré de perfection que nous n'hésitons pas à dire quelques mots sur cette tenue. La meule est, en effet, le cœur du moulin, l'outil principal qui permet au meunier d'arriver au but auquel il tend, l'organe qui transforme la matière brute en produit fabriqué. Ce produit se rapproche d'autant plus de la perfection que l'outil employé est meilleur et qu'il est mis en œuvre avec plus d'habileté et d'intelligence.

La meule gisante reposait sur les extrémités aplaties de trois ou quatre vis verticales, susceptibles de recevoir par rotation un mouvement dans le sens de leur longueur et au moyen desquelles on pouvait donner à la surface supérieure de cette meule une horizontalité absolument rigoureuse.

Cette surface, ainsi que la surface correspondante de la meule courante, avait été dressée, c'est-à-dire, rendue parfaitement plane à l'usine. Cette meule gisante recevait, scellé en son centre, un boîtard

Digitized by Google

en fer, présentant trois entailles où étaient introduits trois coussinets en bronze, entre lesquels tournait l'arbre supportant la meule supérieure. Ces trois coussinets étaient fixés dans leur position par des boulons à vis et à écrous, et comme, d'autre part, la crapaudine, qui recevait la pointe inférieure de l'arbre, était mobile dans tous les sens, on pouvait donner à cet arbre une position rigoureusement verticale. Cette position, indispensable pour une bonne marche du moulin, se vérifiait, dans la pratique, en fixant sur la partie supérieure de l'arbre une règle horizontale sur laquelle on posait un niveau à bulle d'air. En faisant tourner l'arbre, qui entraînait la règle et le niveau, on constatait qu'il était bien vertical lorsque l'horizontalité de la règle était parfaite dans toutes les positions qu'elle prenait pendant le mouvement.

La meule courante était toujours supportée et mise en mouvement par l'anille, qui reposait en son centre sur le pointal du fer de meule. Elle était en outre prise entre les deux griffes d'un manchon qui l'entraînait pendant la marche. Comme ces deux griffes pressaient naturellement sur l'anille, elles empêchaient la meule de balancer librement des deux côtés correspondant aux griffes. Aussi, au lieu de sceller directement l'anille dans la meule, on la terminait à ses deux extrémités par deux tourillons s'articulant dans deux coussinets qui, eux étaient scellés. On réalisait ainsi une sorte de suspension à la cardan, permettant à la meule courante d'osciller dans tous les sens autour de son point de suspension et régularisant son action sur toute la *feuillure*. Cette feuillure était constituée par la partie circulaire la plus extérieure,

Digitized by Google

de vingt à vingt-cinq centimètres de profondeur et sur laquelle on pratiquait le rhabillage.

Nous ne saurions relater ici tous les soins, toute l'habileté manuelle que demandait la bonne tenue de ce rhabillage. Notons seulement que les règles dont on se servait pour vérifier et au besoin corriger la surface plane de la feuillure étaient elles-mêmes dressées sur un étalon en fonte parfaitement établi, le *régulateur*. Pour qu'un régulateur fût admis comme convenable, il fallait que deux règles dressées sur lui, présentées l'une à l'autre et frottées légèrement dans le sens de leur longueur, fussent tellement bien en contact qu'en enlevant la supérieure, celle-ci enlevât du même mouvement la règle inférieure.

L'anille à balance ou oscillante et le régulateur constituent les derniers perfectionnements apportés, chez nous, à la tenue des meules de moulins. Si l'on tient compte de ces perfectionnements et de la valeur que les propriétaires attribuaient à leurs petites meules, qui leur avaient coûté beaucoup en vérité, on ne s'étonnera pas que, dans les baux qu'ils passaient avec leur locataire, on retrouve des clauses stipulant que le locataire redevait une rétribution proportionnelle à l'usure des meules. Cette usure était fixée par deux expertises faites l'une au commencement, l'autre à la fin du bail. Le taux de la rétribution, qui se payait indépendamment du loyer annuel, était généralement de 40 francs par 17,5 millimètres d'usure.

Il y a eu en 1862, partout en France, un grand mouvement d'opinions, relativement à la législation qui réglementait la boulangerie : les uns étaient favorables au maintien de la réglementation, les

Digitized by Google

autres étaient partisans de la liberté complète. Cette réglementation avait trait à la limitation du nombre des boulangeries dans les villes, l'obligation d'une permission spéciale pour l'établissement, l'approvisionnement de la réserve et du dépôt de garantie, les conditions à remplir pour quitter la profession, les prescriptions relatives au nombre des fournées. Ces obligations sévères et ces charges pesaient lourdement sur les boulangers de nos villes fortifiées qu'elles visaient spécialement, tandis que ceux de nos campagnes, encore bien rares il est vrai, n'y étaient pas soumis. Des discussions très vives s'engagèrent à la chambre entre les adversaires et il en résulta une mesure administrative qui fut l'augmentation de la prime de cuisson qui servait de base à la fixation de la taxe. Elle fut portée de sept francs par quintal à sept francs soixante centimes et nos boulangers en profitèrent. C'était un acheminement vers la liberté complète qui ne devait pas tarder à venir.

Le 22 juin 1863, en effet, l'empereur Napoléon signait à Fontainebleau le décret qui proclamait la liberté de la boulangerie, auquel nous empruntons l'article suivant :

Art. 1er. « Sont abrogées, à dater du 1er septembre 1863, les dispositions des décrets, ordonnances ou règlements généraux, ayant pour but de limiter le nombre des boulangers, de les placer sous l'autorité des syndicats ; de les soumettre aux formalités des autorisations préalables pour la fondation ou la fermeture de leurs établissements, de leur imposer des réserves de farines ou de grains, des dépôts de garantie ou des cautionnements en argent ; de réglementer la fabrication, le transport

Digitized by Google

ou la vente du pain ; autres que les dispositions relatives à la salubrité et à la fidélité du pain mis en vente. »

Le mois de septembre arrivé, le désarroi que l'on redoutait pour les opérations commerciales en boulangerie fut peu sérieux ; les effets en avaient été escomptés d'avance par la meunerie. Quelques savants pensaient qu'en conséquence de la liberté de fabrication de la boulangerie, la meunerie serait amenée à tirer du blé tout ce qui se peut en farine, soit 90 % ; et que ces 90 % seraient divisés en un grand nombre de sortes permettant aux boulangers de fabriquer du pain pour tous les goûts. La masse de nourriture tirée du froment se trouverait aussi augmentée ; mais il fallait compter avec l'exigence des consommateurs qui réclamaient toujours du pain très blanc. En dehors du pain de luxe, on ne fit qu'une sorte de pain blanc, excellent du reste, provenant de farines blutées à 70 et 75 % et une quantité moindre de pain bis que l'on délaissait visiblement pour le pain blanc, malgré ses excellentes qualités nutritives.

A cette époque, la qualité de farine produite par chaque province était encore bien caractéristique, fixée qu'elle était par la qualité du blé cultivé dans cette province. Les blés étrangers n'étaient travaillés que par nos meuniers à fabrication de luxe et par les autres seulement dans les années de déficit de la récolte. Car on n'avait pas encore, comme aujourd'hui en 1895, la grande facilité d'approvisionnement pour ces blés provoquée par la baisse constante des frets. D'après une étude publiée par la chambre de commerce de Hambourg, il ressort, en effet, que le prix de transport par-

Digitized by Google

terre de Chicago à New-York a baissé de 74,83 Mark par tonne, qu'il était encore en 1870, à 29 Mark en 1895. De même le frêt de New-York à Hambourg a baissé de 50 % pendant la même période.

Après 1861, le blé restait chez nous à un prix modéré et les affaires continuaient à se traiter couramment ; le mouvement commercial favorisé par une législation devenue plus libérale avait pris une très grande extension. Quelques moulins à petits sacs, les plus favorablement situés, furent encore transformés en moulins de commerce et alimentèrent en grande partie l'alimentation locale. Il en résulta une concurrence qui fit refluer sur nos grands marchés la fabrication d'un certain nombre de moulins. Cette farine fut dirigée à l'extérieur ou sur d'autres grands centres où elle était mise à la disposition de la spéculation. Cette évolution commerciale, provoquée par la concurrence locale, a distrait un grand nombre de nos bons meuniers de la direction du travail de leur usine et les a complètement livrés au négoce.

Les loyers des petits moulins ruraux, ainsi que leur valeur vénale, se sont tellement élevés vers 1870, par suite des excellentes affaires faites par leurs exploitants, qu'ils étaient devenus inabordables aux ouvriers sans fortune. Aussi nos ouvriers les plus capables, ceux qui avaient été de si utiles collaborateurs pour la bonne renommée de nos produits, perdirent la perspective d'indépendance qui avait été le stimulant principal de leurs bons services. Quelques-uns quittèrent le service avec des économies devenue insuffisantes, ceux qui restaient s'inspiraient de l'insouciance industrielle des

Digitized by Google

patrons et ne faisaient plus assez pour l'instruction des jeunes apprentis qui leur étaient confiés. Nous avons ainsi perdu les rhabilleurs d'élite et les conducteurs sérieux que nous avons admirés à la besogne.

Sous l'empire d'une telle tendance, l'état du matériel de nos moulins et la conduite des moutures ne pouvaient que rester stationnaires. Seul le nettoyage gagna quelque peu encore par la perfection que la technique apportait à la construction de ses divers appareils et par l'apparition du *trieur à alvéoles*. Jusque-là on s'était contenté, pour l'extraction des graines rondes, de cylindres dans lesquels étaient découpés des trous ronds laissant tomber les graines, le travail de ces appareils laissait toujours fort à désirer.

Le trieur à alvéoles constitue une grande amélioration dans ce sens. Il se compose d'un cylindre de tôle comme ses devanciers, mais dont la paroi intérieure est entaillée de petites alvéoles rondes, très rapprochées, de dimensions telles que les graines que l'on veut éliminer puissent aisément s'y loger, sans que le grain de blé, qui est oblong, puisse cependant y entrer. On leur donne généralement trois millimètres de diamètre. Le cylindre est animé d'un mouvement lent de rotation autour de son axe qui est un peu incliné vers l'une de ses extrémités, ce qui permet l'écoulement lent et progressif du blé vers cette extrémité. Les graines rondes se logent dans les alvéoles et sont entraînées jusqu'à une certaine hauteur où, par suite du mouvement, les alvéoles se retournent et laissent tomber les graines. Elles sont reçues dans une tôle cintrée que maintient l'axe central

Digitized by Google

du trieur et dont le fond est muni d'une vis archimède qui les expulse. Le travail de cet appareil est très remarquable comme perfection.

Digitized by Google

## *De 1870 à 1895.*

C'est dans cette situation stationnaire que l'année 1870 trouva notre meunerie, et à peine nos meuniers avaient-ils retrouvé l'équilibre commercial après le changement de frontière qui s'ensuivit, que la concurrence des farines allemandes vint leur rendre le marché plus difficile. Mais leurs produits avaient encore une valeur relative telle que les premiers essais de la meunerie allemande ne lui furent pas favorables et laissèrent chez nos boulangers l'impression d'une farine très blanche, mais sans aucune force au pétrin ni au four, qualité que présentait éminemment notre farine de meules. Malheureusement, de nouveaux essais de farine allemande réussirent en 1876, par suite de l'adoption par les meuniers allemands de la mouture graduelle par cylindres.

L'année 1875 est en effet restée célèbre dans toute la meunerie par l'apparition, dans la pratique, des moulins à cylindres. L'idée cependant datait de bien longtemps. On rapporte qu'en 1823, John Collier obtint un brevet de perfectionnement aux Etats-Unis, pour la construction d'un appareil de mouture du blé par cylindres cannelés. Les cy-

Digitized by Google

lindres de cette invention étaient à cônes, doués d'un mouvement rotatif autour de leurs axes, dans une situation horizontale. Ils étaient formés de deux troncs de cônes égaux et opposés, faisant le même nombre de tours à la minute; il en résultait que les points des surfaces opposées étaient animés de vitesses différentes et d'autant plus inégales qu'ils se rapprochaient plus des extrémités des troncs de cônes. La tentative échoua par suite de la mauvaise disposition pratique, de l'absence d'un métal suffisamment résistant au travail, et surtout de l'intention que l'on avait de faire, avec cet appareil, la mouture basse pratiquée par les meules.

Néanmoins, J. Collier, non encore convaincu, lui donna une suite; il construisit un nouvel appareil, cette fois à deux cylindres réguliers faisant le même nombre de tours à la minute, mais dont les diamètres étaient inégaux, ce qui constituait, au point de contact, une vitesse différentielle. C'était déjà un peu plus logique, mais les résultats ne furent pas plus heureux.

En 1873, *Wegmann* de Zurich reprenait l'idée de la mouture au moyen des cylindres et apportait à *Budapesth* un certain nombre de petits moulins à cylindres en porcelaine, construits par lui. Il avait choisi cette ville pour expérimenter ses moulins parce que depuis 1870 de nombreux grands moulins, exploités par des sociétés par actions, s'y étaient élevés. Les fondateurs de ces sociétés s'étaient dit justement, que puisque leurs blés étaient si recherchés à l'étranger pour ses bonnes qualités, il en serait de même du produit fabriqué et que la prime de fabrication qui en

Digitized by Google

résulterait constituerait pour eux un avantage économique. Cependant la nature pulvérisable de leurs blés leur rendait difficile la mouture basse par les meules, car cette mouture était universellement pratiquée, et toujours étaient à l'ordre du jour des essais nouveaux pour l'amélioration du mode de fabrication.

Wegmann y fut accueilli avec beaucoup d'égards et ses moulins à cylindres en porcelaine, destinés uniquement à la mouture des gruaux, furent aussitôt mis en service, à titre d'essai. Le constructeur s'était bien gardé de les appliquer à la mouture basse du blé ; des essais furent cependant tentés pour leur imprimer un cannelage leur permettant d'opérer le broyage du blé. On échoua de ce côté en raison du peu de malléabilité de la porcelaine, qui s'était montrée très apte au convertissage des gruaux. Mais bientôt *Meckwarth*, directeur de l'usine métallurgique de Ganz et Cie à Budapesth, présentait des cylindres en fonte durcie. Des essais établirent que ces cylindres étaient susceptibles de recevoir un cannelage et d'être appliqués au broyage du blé à la condition expresse de répéter les passages.

Le problème de la mouture par cylindres était désormais résolu : des appareils à cylindres en fonte durcie cannelés devaient réduire le blé en farine et gruaux, d'une part, et en sons, d'autre part. Les gruaux devaient être convertis en farine au moyen des cylindres en porcelaine.

Les premiers établissements transformés furent les grands moulins *Victoria* et *Erste Ofener Dampfmühle*, qui fonctionnaient déjà en 1875. La même année voyait se transformer le matériel moulant

Digitized by Google

du grand moulin *Tivoli* de Munich et d'autres établissements de l'Allemagne du Sud, qui étaient en relations commerciales continues avec la Hongrie. Ainsi, de proche en proche, la révolution qui devait transformer complètement la mouture du blé dans le monde entier nous gagnait et, en 1878, la maison Kolb et Cie de Strasbourg installait, en Lorraine, les premiers moulins à cylindres. Ils étaient construits d'après le brevet *Simon* et plusieurs fonctionnent encore à l'heure actuelle dans nos moulins de commerce.

Cette transformation du matériel qui coûtait excessivement cher au début, en raison du grand emplacement nécessaire et du nombre exorbitant des appareils accessoires présentés comme indispensables, se limita à nos meilleurs moulins de commerce. Leurs propriétaires ou fermiers, très versés dans le négoce, étaient maintenant en relations suivies avec la meunerie allemande qui se transformait promptement, et en présence des exigences de leur clientèle qui vantait toujours la blancheur des farines allemandes, ils n'hésitèrent pas un instant. Ils eurent raison, économiquement du moins, car leurs farines, d'une blancheur plus grande et d'un plus grand degré de finesse, furent très recherchées. La réforme se traduisit pour eux par une élévation du prix de leurs farines qui les rémunéra largement des dépenses faites. Ils connurent encore quelques années d'aisance commerciale. La concurrence allemande, favorisée par la multiplication des voies ferrées et par l'abaissement des tarifs des chemins de fer, devait leur rendre plus tard la situation beaucoup plus difficile.

Digitized by Google

L'application de méthodes nouvelles aux divers services de la mouture du blé révolutionna complètement les idées que nos meuniers s'étaient faites jusque-là sur les services de leurs établissements. Les opinions étaient surexcitées par une foule de théories des plus fantaisistes que l'on disait nouvelles et basées sur une étude plus approfondie du grain de blé. Quoiqu'il en soit, cette rénovation industrielle de la mouture est devenue tellement importante que nous en décrivons les principes fondamentaux.

Les cylindres cannelés doivent donc opérer le broyage du blé, le moins brutalement possible, et on y arrive le mieux au moyen de multiples passages : on en fait généralement six. Le premier passage doit se faire entre deux cylindres cannelés animés de vitesses différentes, l'un tournant à 225 tours, l'autre à 150 par minute, qui, rapprochés bien parallèlement, mettent en présence, un instant seulement, leurs génératrices, qui, pendant ce court contact, compriment, ouvrent le grain, sans beaucoup l'entamer cette première fois. A ce premier passage, on doit se borner à frotter les deux lobes du grain l'un contre l'autre de façon à déterminer l'expulsion de la farine noire contenue dans la fente ; à ce titre il devient un excellent complément de nettoyage.

Le deuxième passage, à léger rapprochement des cylindres, a pour but de désarticuler toutes les molécules de l'amande farineuse et d'ouvrir les deux lobes du grain, de façon à faciliter le travail du passage suivant, lequel devient l'un des plus intéressants. Le troisième passage doit avoir une très grande action. Il doit vider dans la plus

Digitized by Google

grande proportion possible la carapace du grain dans sa portion centrale, la plus considérable, la plus pulvérisable, et qu'il est intéressant de ne pas laisser aller plus loin. Le quatrième passage doit, sans trop de pression encore, achever de granuler toutes les semoules coriaces voisines de la cellule embryonnaire, qui n'ont pas été détachées par le précédent. Il doit aussi, en raison du rapprochement des cylindres, étendre le son, afin de rendre plus facile le cinquième, qui devient une opération complémentaire. Il doit, en effet, complètement désagréger le blé, mais le son doit rester légèrement blanc du côté intérieur de l'enveloppe afin d'éviter la partie qui contient le plus de céréaline, dont la présence dans la farine du curage complet du son, fait par le sixième passage, n'a pas de grand inconvénient, puisqu'elle est destinée à la farine bise.

Telle est, en principe, la réduction graduelle du blé par les cylindres broyeurs et là aussi est tout le secret de la supériorité des cylindres sur les meules: ils retirent du grain de froment toute l'amande farineuse, petit à petit, sans choc, sans provoquer d'élévation de température, tout en lui conservant, sous la forme de semoules, l'agglomération naturelle qu'elle possède dans le grain. Le broyage par les cylindres présente encore cet avantage, énorme pour les praticiens, de fournir au premier et au dernier passages une farine inférieure comme nuance et comme qualité, qui, écartée, laisse immaculée la farine des quatre passages intermédiaires, farine supérieure dont la blancheur est si recherchée par les boulangers des villes et des campagnes.



Digitized by Google

A chaque passage, le produit granulé passe dans une bluterie recouverte de toile métallique qui laisse passer les semoules et la farine désagrégée, et renvoyant le résidu au broyage suivant. Ces semoules et farines réunies des quatre passages intermédiaires passent dans une bluterie recouverte de soie gaze laissant tomber la farine et envoyant à un diviseur les semoules dont les plus tachées de parcelles de sons sont sassées. Après cette opération complémentaire, l'ensemble des semoules est propre à être réduit en farine par les moulins à cylindres en porcelaine.

Wegmann indiquait, comme suit, le mode d'action de ses moulins : « Mes moulins à cylindres en porcelaine servent et ne doivent servir qu'à convertir en farine les semoules qui proviennent de la mouture des grains de céréales. Ce convertissage ne doit pas seulement résulter de la pression exercée sur ces semoules à leur passage entre les cylindres, mais de la coopération simultanée de cette pression et d'un frottement tempéré, que j'obtiens mécaniquement en donnant aux cylindres des vitesses différentes à leurs génératrices de contact. J'ai réalisé d'ailleurs la condition physique nécessaire en employant une porcelaine spéciale pour leur construction, car toute porcelaine n'a pas cette constitution spéciale, comme toute pierre ne saurait servir de pierre meulière. Cette coopération simultanée de la pression et du frottement des cylindres doit avoir pour conséquence une mouture douce et légère. La pression doit déterminer l'adhésion du grain de semoule aux cylindres poreux tandis que le frottement produit par la vitesse différentielle détend ce grain.»

Digitized by Google

« Ce serait méconnaître le principe de la mouture au moyen des cylindres en porcelaine que de vouloir broyer en une seule fois les gruaux en farine, en employant une pression proportionnée. Le degré de pression auquel on doit s'arrêter pendant la mouture dépend exclusivement de la constitution des produits à traiter. Ce degré est fixé par la limite à laquelle les parcelles de sons adhérentes aux gruaux et qui sont plus résistantes, ne sont pas encore attaquées par la porcelaine. Après chaque action des cylindres, la farine produite doit être blutée et les parcelles de sons éloignées. Si cette conception du principe de la mouture par cylindres en porcelaine est bien comprise, ces appareils offrent au meunier le seul moyen pratique pour résoudre le problème de la mouture, en lui permettant d'obtenir de la farine pure de tout son et du son libre de toute particule farineuse. »

Si ces théories se réalisaient assez bien dans la pratique, c'était toujours au profit des grands meuniers possédant seuls les fonds qui leur en permettaient l'application au moyen d'appareils nombreux à fonction déterminée. Le petit meunier souvent ne les comprend pas, ou s'il les comprend, est dans l'impossibilité pécuniaire de se les procurer. Quelques-uns cependant, en présence des principes très exigeants de la mouture nouvelle, se résignèrent à monter les six broyeurs consécutifs, cannelés diversement pour opérer chaque passage, mais ils furent très peu nombreux. Peu nombreux aussi ceux qui installaient des moulins Wegmann pour moudre les semoules provenant du broyage par leurs meules.

Digitized by Google

Ces installations partielles n'étaient que des palliatifs et la mouture par cylindres semblait devoir rester le privilège exclusif des grands moulins, alors que les petits moulins étaient pour ainsi dire condamnés à disparaître. On croyait, en effet, que ces principes généraux étaient inviolables et les petits meuniers, devant l'intransigeance des constructeurs, pouvaient bien désespérer de pouvoir jamais transformer leur moulin, dans les limites de leurs moyens et de la force motrice dont ils disposaient.

Cependant les bons ouvriers étaient devenus de plus en plus rares dans tous les moulins, et ce manque de bons auxiliaires se fit tellement sentir qu'un groupe de meuniers des environs de Sarreguemines s'adressa à la fabrique de porcelaine de cette ville pour l'obtention d'une matière convenablement poreuse, de façon à ce que les meules qui en seraient formées présentassent, à tous les degrés d'usure, une surface assez rugueuse pour pouvoir faire la mouture du blé sans le secours de l'ouvrier rhabilleur. Ils comptaient faire avec ces meules la mouture haute que l'on pratiquait avec les cylindres; ils ne se rendaient pas compte que c'était redonner à la meule la défectuosité qu'on lui reprochait, chez nous, en 1830. Du reste, ces essais n'eurent aucune suite et nous les avons cités seulement pour montrer le désarroi de notre meunerie pendant cette époque de transformation.

Les choses en restaient là et nos meuniers ruraux attendaient toujours la solution qui devait les faire profiter, eux aussi, de la méthode nouvelle. De ce fait, ils négligèrent encore plus la tenue des meules dans l'espoir qu'ils étaient de n'avoir plus

Digitized by Google

longtemps à s'en servir, et leur clientèle diminuait fatalement au profit de celle des moulins transformés. On crut cependant, un instant, avoir trouvé la solution cherchée, et quelques constructeurs avaient essayé, d'après les conseils d'ingénieurs éminents, d'opérer le broyage graduel avec une seule paire de cylindres. Parmi les moulins qui adaptèrent ce mode d'opérer, citons ceux de Magny et de Niederhof.

Les cylindres recevaient des cannelures identiques à celles des passages moyens du broyage rationnel ; on pensait qu'elles attaqueraient bien le blé aux premiers passages et seraient suffisamment rapprochées pour finir les sons. Le broyeur unique était surmonté d'un boisseau double, d'une contenance de 30 à 40 quintaux pour chaque moitié. On nettoyait le blé dans l'une des parties du boisseau et le broyeur opérait sur ce blé le premier passage. Le blé broyé était remonté dans les combles où une bluterie séparait la farine et les gruaux du blé concassé qui retombait dans l'autre partie du boisseau. Ce passage fini, on rapprochait légèrement les cylindres et on opérait le second passage, ainsi de suite on faisait les six passages successifs en rapprochant toujours les cylindres.

« La vérité est là, disait un ingénieur spécialiste, et au moyen de ce broyeur unique notre petite meunerie est sauvée ; elle peut, elle aussi, produire de belles farines et lutter avec la grande meunerie quant à la beauté des produits. » Ces belles paroles n'eurent aucune suite ; le broyeur unique était complètement incapable de curer parfaitement les sons, en raison de la forme de ses

Digitized by Google

cannelures qui n'étaient pas spécialement faites pour ce but. Ce défaut était capital pour les petits meuniers, car ils ne pouvaient plus retirer du grain la quantité de farine réclamée par les consommateurs qu'en repassant le son sur la meule, c'est-à-dire, en détruisant complètement le bon effet produit par le broyeur à cylindres. Aussi le nombre des moulins transformés se limita à ceux qui le furent du premier coup.

Les diverses théories faisaient toujours beaucoup de bruit, et l'une des plus extravagantes, celle de l'extraction du germe du blé, avant la mouture, a exercé une très grande influence sur l'esprit de nos meuniers. On a mis cette élimination à l'actif du progrès réalisé par les cylindres : c'est une erreur. Les constructeurs américains, qui, vers 1870 s'occupaient beaucoup de l'amélioration du nettoyage, réussirent à donner à certains engins une énergie telle que quelques-uns sont arrivés à mettre à nu le germe du grain et même à en expulser une certaine quantité. La possibilité de cette extraction attira l'attention des meuniers américains, qui voyaient dans le germe un élément fort nuisible à la mouture. Cet embryon, qui n'a jamais gêné nos meuniers lorrains, recevait d'eux la grave accusation « de déposer sur la pierre des meules une crasse graisseuse qui en paralysait l'ardeur et nuisait à son travail ». Et les inventeurs rivalisèrent de zèle pour créer la machine qui devait éliminer, avant la mouture, cet élément si nuisible aux yeux des meuniers américains. L'expulsion du germe fut donc admise en principe pour en débarrasser la meule américaine dont il gênait le bon travail. Chez nous, l'ail qu'on ne

Digitized by Google

peut pas séparer facilement du grain entraînait des inconvénients plus prononcés, mais le germe n'a jamais reçu de reproches de la part de nos meuniers.

Quand apparurent les moulins à cylindres dont le mode de travail expulsait totalement le germe, il fallut bien trouver autre chose ; la science anglaise intervint bruyamment en qualifiant d'impur le contenu du germe. Un encouragement moral de cet ordre ne pouvait manquer de stimuler encore le zèle des inventeurs et il en est résulté un grand nombre d'appareils nouveaux, dont chacun avait la prétention de dégermer mieux que ses devanciers, et une réclame outrancière qui s'est répandue jusqu'à chez nous.

Cette question frappait vaguement l'esprit de nos petits meuniers qui n'étaient pas à même de comprendre ces discussions d'ordre abstrait, mais les grands industriels lorrains durent forcément suivre le mouvement général en faveur de l'extraction du germe, forcés qu'ils étaient de se maintenir à hauteur de la concurrence étrangère qui devenait tous les jours plus intense.

L'extraction préalable du germe nous laisse fort perplexe quant à son principe même. Le contenu du germe, qui représente 1,43 % du poids du grain, ce qui n'est pas négligeable, est excessivement riche en éléments azotés assimilables ; il contient en outre une matière odorante qui communique au pain un bon goût de fruit, et des matières grasses qui donnent au pain une souplesse caractéristique, et dont l'élimination pourrait bien être cause de l'insipidité du pain provenant de la farine de cylindres. Il y a bien contre l'incorporation

Digitized by Google

du germe à la farine, cet argument qui semble péremptoire pour les grandes usines, que l'huile qu'il contient a la propriété de rancir très vite et de nuire à la bonne conservation des farines. L'influence de la matière huileuse du germe sur la longue conservation des farines est très contestable, croyons-nous. Nous avons vu des farines de cylindres, dont cette substance est totalement éliminée, s'altérer plus vite que des farines de meules, où elle est incorporée. Toutefois pour nous, en Lorraine, où nous n'avons pas lieu d'avoir des stocks énormes en farines, la question de leur grande conservation n'est pas une question de premier ordre, et nous sommes d'avis que cette élimination faite par nos meuniers, qui subissaient les effets de la mode, fut contraire aux intérêts des consommateurs.

Quoi qu'il en soit, lorsque *Schweitzer*, meunier à Einville (Meurthe-et-Moselle,) inventa son fendeur dégermeur et ses moulins rationnels pour la mouture du blé, l'attention de nos meuniers se porta avec confiance sur les appareils du jeune inventeur. Il présentait ainsi à notre meunerie ses moulins qui, fonctionnant à Einville, paraissaient plus aptes à travailler notre blé lorrain :

« Le moulin fendeur se compose essentiellement de deux meules métalliques en acier coulé, de forme tronçonnique, tournant en sens inverse, entre lesquelles passent les grains de blé. Ces deux meules sont taillées de façon à pouvoir ouvrir tous les grains dans le sens de la longueur. La meule inférieure présente des cannelures en forme de plan incliné terminé par une arête vive. Ces cannelures, où les grains s'engagent les uns à la suite

Digitized by Google

des autres, sont de moins en moins profondes ; le grain de blé y chemine longitudinalement, bientôt il affleure et la meule supérieure le touche et l'entraîne dans son mouvement, il roule sur lui-même en long, puis, pressé contre une arête vive, il est fendu en deux et tombe dans une cannelure de sortie. Le blé fendu est soumis à l'action d'une brosse qui n'agit sur lui qu'avec l'intensité suffisante pour lui enlever la farine noire et le germe. »

« Le moulin réducteur est essentiellement formé de deux meules métalliques horizontales, l'une supérieure, fixe, l'autre inférieure, tournant sur un arbre vertical. Ces deux meules, pourvues de cannelures appropriées au travail de la réduction graduelle, sont à une distance variable l'une de l'autre et peuvent être rapprochées, même pendant la marche, suivant la grosseur des produits que l'on veut obtenir. On a réglé, une fois pour toutes, le parallélisme des deux meules, la meule inférieure est rigoureusement perpendiculaire à son axe de rotation et la meule supérieure lui est parallèle. Ce parallélisme est invariable. »

De même, dans le convertissage des gruaux en farine, Schweitzer prônait les avantages qu'offrirait un moulin basé sur l'étude de la conformation des grains de semoules ; il développait cette étude et en concluait que le convertisseur idéal serait celui qui, sans aucune pression, convertirait les gruaux en farine en les roulant continuellement sur des surfaces tranchantes destinées à ouvrir successivement toutes les cellules dont ils sont composés. Cette action idéale était évidemment réalisée par son convertisseur.

Digitized by Google

Plusieurs de ses moulins furent installés, tant dans les petits moulins qui croyaient trouver dans cette mouture, en trois passages seulement, une méthode plus facilement applicable à leur exploitation, que dans les grands moulins qui jusque-là s'étaient refusés à monter des cylindres. Les résultats furent navrants.

Les moulins garantis indéréglables comme parallélisme des couronnes travaillantes ne marchèrent que très peu de temps dans cet état ; bientôt la chaleur des paliers vint détruire la verticalité des arbres et avec elle le parallélisme des couronnes, qui était si difficile à obtenir de nouveau. D'autre part, le retaillage des couronnes, que l'inventeur montrait comme un travail insignifiant, était en réalité une opération délicate et en même temps très pénible. Plusieurs ouvriers auraient préféré rhabiller les vieilles meules tant décriées. De plus, la pression nécessaire pour obtenir le broyage du blé étant, par suite du nombre restreint des passages, appelée à devenir très grande, occasionnait une chaleur nuisible à la bonne panification des farines. Et comme plusieurs meuniers n'arrivaient pas, malgré leurs bons soins, à maintenir la forme des surfaces travaillantes dans leur état normal, le travail de certaines usines fut médiocre, même défectueux. Il s'ensuivit un nombre très grand de procès qui amenèrent la faillite de l'inventeur, ce qui n'aidait guère aux meuniers qui avaient installé ses moulins.

Il fallut en fin de compte jeter les appareils aux orties et recourir quand même aux cylindres, maintenant que l'on avait relégué au second plan les vénérables meules. Il en résulta un plus grand

Digitized by Google

désarroi de notre petite meunerie et ce contretemps contribua encore à allonger, chez nous, cette période de transformation, si nuisible à notre bonne renommée, et à faire hésiter les meuniers qui avaient conservé leurs meules jusqu'à les amener à se laisser enlever toute leur clientèle par leurs voisins mieux outillés.

Ce fut donc aux cylindres qu'on retourna et, heureusement pour ceux qui y furent contraints, la technique avait considérablement perfectionné la construction des cylindres et de leurs cannelures. Si bien que, par l'installation d'un seul broyeur à cannelures nouvelles, on opérait assez bien maintenant la mouture graduelle du blé en six passages. Nous disons assez bien, car il ne saurait être question de perfection dans une installation que l'on peut, à juste titre, appeler irrationnelle. Les produits obtenus peuvent bien être beaux, mais le premier passage et le curage des sons, tels qu'ils doivent être opérés, ne sont pas possibles avec un appareil à cannelures de forme unique. On perd, de ce fait, le grand avantage pratique de pouvoir séparer de la farine première la farine bise obtenue dans ces deux passages extrêmes.

Ces diverses péripéties industrielles n'avaient pas duré moins d'une dizaine d'années, et ce n'est que vers 1890 que nos bons moulins furent tous transformés. Dès que la supériorité des cylindres fut bien reconnue par nos meuniers, chacun d'eux avait entrepris la transformation selon les circonstances locales dans lesquelles se trouvait son moulin. Pour ceux qui n'avaient pu monter le jeu complet, l'installation comprenait invariablement un broyeur pour le broyage du blé, un moulin

Digitized by Google

Wegmann pour désagréger les gruaux, et une paire de meules pour finir les moutures.

On avait en effet conservé partout au moins une paire de meules ; mais d'outil primordial qu'elles étaient, elles devenaient un accessoire, qui, bien que très nécessaire, devait cependant jouer un rôle secondaire. Parmi les nombreux services qui résultaient de la grande quantité de types de marchandises en cours de mouture, la meule restait tout indiquée pour réduire en farine les gruaux fins et blancs, provenant du broyage et du désagrégeage. Il lui restait là une place dans laquelle elle pouvait briller encore. En effet, les moulins à meules pour la mouture des gruaux n'exigent pas, pour leur tenue, une aussi grande habileté manuelle que celle que nécessite impérieusement les meules pour la mouture du blé. Une bonne pierre, appropriée à ce service, une correction suffisante de la surface plane moulante et un équilibrage parfait de la courante, suffisent pour faire de ce vieil instrument l'un des meilleurs pour le traitement des gruaux blancs, parfaitement épurés, destinés aux farines premières.

L'installation des moulins à cylindres et de leurs accessoires nécessitait presque toujours l'élévation du bâtiment, des réparations aux moteurs et aux transmissions existantes. Les dépenses occasionnées pesaient relativement beaucoup plus sur la petite meunerie que sur la grande dont les capitaux plus importants permettaient plutôt ces dépenses. Aussi plusieurs meuniers ruraux, qui ne possédaient pas de ressources disponibles et qui ne voulaient pas s'exposer à des dépenses énormes, alors que les bénéfices étaient très problématiques,

Digitized by Google

laissèrent aller leur usines à la dérive. On peut effectivement noter une forte diminution du nombre de nos moulins actifs. Les statistiques faites tous les ans par le comité de la corporation de la meunerie ne dénotent qu'une diminution d'un cinquième du nombre de nos moulins lorrains ; mais si l'on tient compte de la diminution de fabrication de chacun d'eux on reste en dessous de la vérité en estimant à cinquante pour cent la diminution du grain broyé dans nos moulins ruraux.

Ceux qui avaient transformé leur matériel restaient quand même dans une situation difficile. Les farines qu'ils retiraient maintenant du blé qu'ils travaillaient à façon étaient bien blanches, mais l'ancien rendement des meules qui satisfaisait les consommateurs dut être abaissé, avec les cylindres, à 65 — 70 %, de sorte que ceux-ci, qui ne demandaient que du pain blanc, durent subir, bien malgré eux, la diminution de rendement qui s'en suivit. Le seul avantage qui en résulta pour les petits meuniers, et il est bien maigre, fut que quelques boulangers qui se fournissaient dans le commerce recommencèrent à faire travailler à façon.

D'ailleurs, la valeur vénale des moulins avait aussi baissée dans des proportions inquiétantes, et telles usines qui avaient été vendues vingt ans auparavant pour 100.000 ou 30.000 francs ne trouvaient plus d'acquéreur pour les sommes relatives de 50.000 et 15.000. — C'était un rude coup pour notre industrie meunière, qui, dans un temps relativement court, se trouvait ne plus représenter qu'une valeur réduite de moitié. En outre, en conséquence de la grande difficulté d'exploitation

Digitized by Google

et de l'avenir douteux des petits et moyens moulins, les capitaux se retirèrent des usines qui n'offraient pas de garanties sérieuses. Ce manque de crédit entraîna une plus grande gêne encore dans les affaires.

A ces difficultés industrielles et commerciales vinrent s'ajouter de fâcheuses mesures administratives : l'entrée forcée du patron dans la corporation de la meunerie et son inscription d'office à l'assurance contre les accidents auxquels sont exposés ses ouvriers.

Le 6 Juillet 1885 fut, en effet, promulgué le décret impérial qui mentionnait que « la corporation de la meunerie allemande, approuvée par le Conseil fédéral suivant avis de l'Office des assurances de l'Empire, porterait le nom de *corporation de la meunerie* et aurait son siège à Berlin. La circonscription de cette corporation s'étend à l'Empire allemand et comprend les moulins à froment, orge, gruaux, huile et riz, et les industries similaires. La corporation est répartie en dix-sept sections. L'Alsace-Lorraine en forme la treizième ». Pour se procurer les fonds nécessaires afin de subvenir aux frais d'administration, il fut prélevé d'avance, des sociétaires, pour la première année, une cotisation de un mark pour chaque personne à assurer.

Les cotisations des autres années sont fixées d'après le gage des ouvriers, y compris les frais de pension. La somme cotisée est à envoyer tous les ans sur un formulaire spécial au siège de la corporation, qui multiplie cette somme par une quotité fixée d'après les dépenses de l'année écoulée, puis par le montant du tarif des risques. Ce

Digitized by Google

tarif est fixé par le comité de la section conformément à l'enquête faite par un homme de confiance, suivant les dispositions de l'article 28 de la loi sur les accidents. Or, étant donné, d'une part, le tarif des dangers fixé à 1,5 pour cent pour la Lorraine, et d'autre part, l'obligation du meunier de porter aussi comme gage les frais de pension de ses ouvriers, dont le minimum est fixé à un mark par jour et par homme, on comprend que la cotisation annuelle représente une somme assez ronde. Et comme les patrons doivent en supporter eux-mêmes toute la charge, cela constitue pour eux une perte sèche considérable.

Plus tard, les dépenses qui résultèrent des dispositions relatives à l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse vinrent grever davantage encore leurs budgets déjà si difficile à équilibrer. Ces diverses charges pèsent encore relativement beaucoup plus sur le petit meunier que sur le grand industriel. Il en est de même des entraves apportées à la liberté du travail par le repos dominical forcé.

Si la grande extension de l'installation mécanique de nos grandes usines, et même de nos moyennes, a pu justifier en quelques sorte les mesures prises, par le rôle tout à fait secondaire qui y est réservé à l'ouvrier ; si les accidents y deviennent plus à craindre en raison du nombre considérable des machines tournant parfois à des vitesses très grandes, et si ce rôle secondaire attribué à l'ouvrier dans la règlementation du temps de travail, ne permet pas au directeur de l'usine de laisser tout son personnel libre pendant les jours fériés, il n'en est plus de même dans nos

Digitized by Google

petits moulins. Ici, le personnel ouvrier fait partie de la maison, de la famille. Si un ouvrier tombe malade il est souvent soigné au foyer aux frais du patron que les formalités détournent de la déclaration. Quant au repos du dimanche il a toujours été observé dans les petits moulins. L'ouvrier et le patron se partageaient le travail des dimanches et arrivaient de leur plein gré aux résultats compliqués obtenus par les dispositions préfectorales octroyant l'occupation du personnel pendant vingt-six dimanches de l'année.

Est-ce à dire que nos meuniers de commerce soient dans une situation plus favorable ? tant s'en faut. Il suffit pour s'en convaincre de lire les rapports annuels adressés par *l'association auxiliaire* des meuniers allemands à l'association principale. Cette association principale, fondée en 1875, a son siège à Berlin, et le 10 septembre 1886 nos meuniers étaient invités à se rendre à Strasbourg, en assemblée générale, afin d'arrêter les dispositions statutaires relatives à une association auxiliaire. Ces dispositions stipulent, entr'autres clauses, que le comité de notre association doit adresser au comité principal, tous les ans, un rapport circonstancié sur la situation de la meunerie dans son ressort. Nous donnons, comme représentant fidèlement la situation de notre meunerie de commerce, les rapports des années 1894 et 1895.

« L'année 1894 ne fut pas favorable à la meunerie lorraine et probablement elle ne l'aura été nulle part. Quoique nous n'ayions pas trop à nous plaindre de l'écoulement des farines et que nous ayions moins souffert de la concurrence des grands moulins de l'Allemagne, parce que le prix de nos

Digitized by Google

farines se rapprochaient plus des leurs ; nous avons travaillé avec de petits bénéfices. En outre, la baisse constante des prix des céréales a particulièrement occasionné de grande pertes à notre meunerie. Au commencement de l'année, les prix étaient déjà si bas que l'on ne pouvait croire qu'ils baisseraient encore. De ce fait, de grandes provisions ont été entassées et des marchés furent conclus pour des livraisons ultérieures. Les espérances que l'on fondait sur la hausse des blés ne se réalisèrent pas, et plus on approchait de la moisson, plus les offres de blés étrangers baissaient ; de sorte que, la nouvelle récolte arrivée, nous avions des prix aussi bas qu'ils ne l'avaient jamais été de longue date. »

« La différence des prix avec la normale était de trois marks, et comme partout les magasins étaient remplis, on peut se représenter les pertes des détenteurs. En outre, plus bas les prix étaient devenus, plus difficile devenait le placement des farines. Les boulangers étaient tellement assaillis par les offres qu'ils n'achetaient plus que le strict nécessaire, toujours dans l'espérance que les prix continueraient de baisser. Les farines baissèrent encore, en effet, et on écoula au-dessous du prix de revient. Enfin la baisse du prix des sons vint encore, et si demandés qu'ils étaient l'an dernier, ils devinrent implaçables par suite de la grande quantité de matières fourragères existantes ; on dut les vendre à tout prix. On ne se rappelait pas une pareille situation. »

« C'est à toutes ces causes que l'année 1894 doit d'être une des plus mauvaises qu'ait vu depuis longtemps notre meunerie, ainsi que notre



Digitized by Google

agriculture qui, en présence de tels prix, va forcément à la ruine. Actuellement, l'espoir d'une amélioration n'existe pas. Plus les prix sont bas, plus exigeant on devient avec la qualité. La farine et le pain ne peuvent plus être livrés assez beaux, les qualités inférieures ne trouvent plus d'acheteurs ; il est impossible de mesurer la durée de cette situation. »

« La question de la différence de tarification de la matière brute et du produit fabriqué, si souvent soulevée, revient sérieusement à l'ordre du jour chez nous et sera bientôt une question d'existence pour notre industrie. Dans les circonstances actuelles, où le gain devient de jour en jour plus minime, il ne faut pas blâmer la meunerie si elle relève énergiquement la question. Dans les contrées, comme la nôtre, éloignées des voies fluviales, où le meunier est obligé de se procurer ses besoins en céréales par chemin de fer, il est en désavantage par rapport à ceux qui peuvent se fournir directement par bateau. Quant ces moulins-ci expédient leurs farines, ils ont un avantage du tiers au quart du prix de transport sur ceux qui payent ce prix en entier. Ils peuvent dès lors offrir leur marchandise à meilleur marché que les moulins moins favorisés, » (Tel est le cas des grands moulins rhénans, dont celui de Ludwigshafen seul écrase journellement 2700 quintaux de céréales).

« Il serait conséquemment très souhaitable que les dirigeants soient persuadés de cette chose et qu'ils fassent tarifier différemment le blé et la farine. Ce serait aussi très équitable puisque presque tous les articles bruts sont soumis à des tarifs

Digitized by Google

inférieurs à ceux des produits fabriqués. Si l'on n'a pas égard à cette question, on peut être sûr que le nombre des grands moulins construits sur les communications fluviales ira toujours en croissant, tandis que nos moulins séculaires, moins favorisés, seront forcés de disparaître petit à petit. Pour la culture de notre contrée, ce serait évidemment une grande perte, aussi il est grand temps que l'on donne une suite à cette question. »

L'année 1895 est un peu meilleure.

« Au commencement de l'année, les moulins hydrauliques ont souffert des fortes crues qui, pendant quatre semaines, avec de courtes interruptions, empêchèrent la mouture. De mars à octobre, la demande fut bonne, pourtant le gain fut médiocre. Après que les prix chancelants furent raffermis, nous fûmes, grâce à la fermeté du marché, épargnés par les pertes. Pendant la seconde partie de l'année, les hautes eaux nous forcèrent de nouveau à l'arrêt complet pendant vingt jours. La forte demande en sons nous améliora le gain. Pour relever notre meunerie, il faudrait que les admissions temporaires douanières, qui ne profitent qu'à un nombre restreint de grandes usines, soient abolies. Les bureaux des douanes devraient, en outre, être avertis de voir sévèrement à ce que les fourrages farineux n'entrent pas en franchise comme sons. »

Il ressort bien de ces rapports que la situation de notre meunerie séculaire est très précaire. Elle est forcée de se courber devant de véritables fabriques de farine, créées d'hier, avec les derniers perfectionnements et exploitées avec une science qui nous était inconnue. La période d'aisance qui

Digitized by Google

avait suivi l'installation des premiers moulins à cylindres et l'élévation de la taxe douanière sur les farines françaises en 1883 est maintenant passée. Nos meuniers sont en présence d'adversaires redoutables contre lesquels ils ne peuvent souvent rien ; aussi plusieurs d'entre eux combattent-ils pour leur droit d'existence.

L'aspect industriel est plus réjouissant. Nos meuniers n'ont rien négligé pour maintenir leur matériel au niveau des derniers progrès réalisés dans l'art de moudre. La masse considérable de machines compliquées créées au début de la mouture à cylindres se simplifie, et, comme en 1840, notre meunerie pratique un mode unique de travail : *la mouture graduelle*. Ce n'est pas un petit avantage industriel pour elle de ne posséder qu'une méthode unique, dont la supériorité n'est plus contestée par personne ; tous les efforts tendent, en effet, à perfectionner davantage cette méthode et ils finissent par la porter au plus haut degré de perfection dont elle est susceptible.

On tend surtout à diminuer le nombre des sasseurs. Ces appareils, que la mouture basse n'admettait pas dans la fabrication courante, comme nous l'avons vu, trouvent une application multiple dans la mouture par les cylindres. Ces derniers appareils produisent une grande quantité de semoules et de granules dont plusieurs sont encore adhérents à des parcelles de sons. On pensait au commencement les épurer par des divisions et des sassages répétés ce qui conduisit à une multiplication exagérée des sasseurs. Aujourd'hui, on en est revenu à une application plus juste et on construit le *sasseur-diviseur* chargé de diviser et

Digitized by Google

d'épurer les semoules dans des conditions suffisantes pour leur convertissage en farine.

La mouture graduelle a eu aussi une grande influence sur le perfectionnement du nettoyage. Les farines noires, très impures, obtenues par les premiers concassages, portèrent l'attention générale sur le nettoyage qui pouvait seul améliorer la nuance de ces farines. Aussi le nettoyage de nos bons moulins, nouvellement installés, a atteint un haut degré de perfection, tant dans la construction des divers appareils que dans leur distribution. Il atteint enfin le but de ce service qui consiste à ne livrer à la mouture que du grain parfaitement débarrassé de toute substance étrangère, de toutes les impuretés susceptibles d'altérer les farines et de nuire à leur panification.

Il comprend généralement : 1° *L'émotteur-cribleur* composé de plusieurs cribles inclinés et couverts de tôles perforées, de différents numéros. Cet appareil est toujours accompagné d'un *ventilateur-aspirateur* agissant sur le blé à son entrée et à sa sortie. Il est destiné à éliminer les matières étrangères plus grosses, plus fines, plus légères que le blé : les mottes, les sables, les poussières et les pailles.

2° *L'épierreur*, généralement oscillant, qui retire, au moyen de la différence de densité à laquelle il permet de se manifester par des chicanes ingénieusement combinées, les menues pierres de la grosseur du grain et qui peuvent échapper à l'émotteur.

3° *Le tarare américain*, composé d'un ventilateur pneumatique d'une grande énergie et chargé de jeter au dehors les grains étrangers plus légers

Digitized by Google

que le blé; grains charançonnés, orges, avoines, etc.

4° *Le trieur à alvéoles.* Ces alvéoles varient de formes suivant les grains que l'on veut retirer; elles sont généralement rondes et enlèvent les vesces, nielles, etc.

5° *Les colonnes rappeuses-épointeuses,* composées d'un manteau cylindrique horizontal ou vertical de tôle-râpe, dans lequel se meut avec une vitesse de 350 tours à la minute pour les horizontaux et de 500 pour les verticaux, des bandes hélicoïdales fixées à un axe; par leur énergie elles sont destinées à désagréger les terres qui seraient mélangées aux grains, à vider les cloques de blés moucheté et surtout à décrasser énergiquement le grain de blé, à lui enlever la barbe et la partie rugueuse de son épiderme. On leur donne souvent le nom d'*Eurêka* quand on remplace la tôle râpe, un peu brutale, par un treillis de fils d'acier, qui a en outre l'avantage d'être de plus longue durée.

6° Un *second tarare* suit la colonne et retire les balles, les cloques et les poussières rendues libres par elle.

7° La *brosse à blé* complète l'action des appareils précédents en enlevant les pellicules épidermiques à demi détachées par eux, elle polit le grain, et combinée généralement avec une aspiration énergique, elle enlève au grain toutes les menues impuretés qui pourraient y adhérer encore.

8° Un *appareil magnétique* complète l'ensemble du nettoyage. Il retient au passage les particules métalliques qui sont mélangées au grain, ou qui pourraient s'être détachées des autres appareils et

Digitized by Google

qui détérioreraient les cannelures des broyeurs et la soie des bluteries.

Ces divers appareils fonctionnent les uns à la suite des autres, chacun recevant automatiquement le blé du précédent et le livrant directement au suivant. On conçoit que le blé qui a subi leur action soit propre et puisse donner une farine suffisamment pure ; mais la technique ne s'est pas arrêtée là. L'appropriation de la fente du grain, cette bête noire des meuniers, renfermant toujours des impuretés qu'il est très difficile d'atteindre en raison de sa forme rentrée en hameçon double, a été le but qu'elle s'est proposée. Il n'y avait qu'un moyen d'arriver à ce but, c'était d'employer le nettoyage par voie humide : *le lavage*.

On construit aujourd'hui des laveuses dans lesquelles le blé n'est qu'un instant immergé dans un *cuvier* spécial, ce qui le sépare des corps légers qui restent à la surface et des pierres, plus lourdes, qui tombent au fond et sont éliminées automatiquement. Quant aux bons grains, ils sont repris par une *sécheuse-essoreuse*, qui, au moyen de palettes qui projettent le blé contre ses parois et d'un courant d'air énergique, le sèche le plus vite possible. Car dans ce mode de nettoyage, le plus intensif, il est capital que l'amende farineuse ne ressente rien de l'humidité communiquée à l'enveloppe, ce qui altérerait fatalement la farine. C'est contre la nécessité absolue de sécher, pour ainsi dire instantanément, le grain qu'avaient échoué tous les efforts faits pour introduire le lavage en meunerie.

La question est maintenant résolue, et plusieurs de nos minotiers emploient des laveuses-essoreuses

Digitized by Google

avec lesquelles ils traitent le blé qu'ils livrent ensuite aux broyeurs. Si l'on se rend compte que leurs connaissances professionnelles les ont conduits à faire passer ce grain séché dans une machine à décortiquer qui lui enlève son épiderme ligneux et inassimilable, on voit qu'ils sont arrivés, dans le nettoyage du blé et son appropriation à la mouture, au plus haut degré de perfection qu'il soit donné d'atteindre d'après les données de la technique actuelle. Malheureusement, ces laveuses ne sont pas encore à la portée de la petite meunerie, les cuviers nécessitent une grande quantité d'eau et les essoreuses exigent une force motrice considérable, mais il faut espérer qu'on arrivera sous peu à les adapter à son matériel relativement faible.

Dans le blutage comme dans le nettoyage, de grands progrès ont été réalisés depuis l'installation des cylindres. Les vieilles bluteries hexagonales sont maintenant remplacées par des bluteries rondes et planes, dont le principe est de laisser glisser sur la soie, sans aucune secousse, la boulange à bluter, de façon à amener continuellement les pellicules légères qui s'y trouvent à la surface supérieure et les empêcher ainsi de passer, malgré la ténuité qu'elles pourraient avoir, au travers des mailles de la soie. C'est bien un résultat important dans l'art d'éliminer de la farine les débris de l'enveloppe.

Tillement, le grand minotier de Metz, que la bonne renommée de son moulin indiquait tout naturellement pour l'installation de ces blutoirs perfectionnés, en a installé le premier à sa grande satisfaction et aussi au grand profit de la beauté

Digitized by Google

de ses produits. On construit aussi ces buttoirs pour l'usage des petits meuniers et plusieurs en ont déjà installés. Nos meuniers suivent en cela la tradition de la meunerie lorraine qui est de rester à la tête du mouvement quand il s'agit de perfectionner ses moyens. Nous espérons qu'ils continueront cette tradition, dont ils peuvent être fiers, et qu'ils suivront de près les progrès accomplis tous les jours par la technique industrielle dans l'art de simplifier, tout en les perfectionnant, les machines dont ils auront à se servir.

Digitized by Google

# CONCLUSION.

Après cet exposé de l'histoire de notre meunerie lorraine, nous croyons intéressant de critiquer deux reproches qu'on lui a beaucoup faits dans ces dernières années. Le premier concerne les producteurs qui reprochent aux meuniers l'emploi des blés étrangers ; emploi qui, selon eux, ne repose que sur un préjugé. Le second, le plus important, lui est fait par les consommateurs qui disent la farine de cylindres médiocrement nutritive, ou, toutefois moins nutritive que la farine des meules.

Au premier point, nous répondrons que si quelques meuniers lorrains ne se fournissent de blés étrangers que par simple préjugé, les autres, et ils constituent l'immense majorité, connaissent pertinemment les causes qui les obligent à en faire usage.

D'abord, il y a chaque année en Lorraine, comme partout ailleurs, des blés qui sont plus ou moins bien récoltés et qui arrivent au moulin dans un état de siccité très défectueux, ne permettant pas au meunier d'en tirer une marchandise vendable. Pour lui, le moyen le plus simple et le plus com-

Digitized by Google

mode d'utiliser ce blé aqueux, consiste à le mélanger avec du blé dur exotique dans des proportions que ses connaissances professionnelles fixent pour le mieux. C'est donc pour faciliter le broyage d'une partie de nos blés que les meuniers achètent des blés étrangers.

En outre, pour ce qui concerne la fabrication courante pour laquelle on fait usage de nos bons blés lorrains, les blés exotiques très glutineux sont également indispensables pour obtenir une farine d'une teneur en gluten suffisante. Nos boulangers sont devenus très exigents sur ce point, et une farine qui ne se comporterait pas bien pendant la fermentation panaire ne trouverait bientôt plus aucun acheteur, et ce serait le cas d'une farine fabriquée exclusivement avec du blé lorrain actuel.

Nos producteurs doivent comprendre que si les meuniers persistent à acheter des blés étrangers, c'est qu'ils y trouvent un certain profit, soit sur le prix, soit sur la qualité. Or, d'un profit sur le prix d'achat il ne saurait en être question, puisque les blés étrangers, les bons du moins, sont tous beaucoup plus chers que nos blés indigènes, ce dont il est facile de se rendre compte en jetant les yeux sur les mercuriales des grands marchés.

Le meunier a donc un profit sur la qualité. Quoique ces blés soient pour la plupart d'un aspect inférieur à celui des nôtres, leur teneur en gluten est beaucoup plus grande ; et comme la valeur minotière d'un blé dépend essentiellement de sa richesse en gluten, on comprend la préférence donnée par nos meuniers aux blés exotiques. Si nos agriculteurs veulent voir leur denrée jouir

Digitized by Google

de la préférence accordée à ces blés, ils doivent donc forcément en augmenter la teneur en gluten.

Or, cette teneur dépend elle-même, d'après tous les savants qui se sont occupés de la question, de deux causes essentielles : 1° de la variété originelle du blé, et 2° de la composition du sol, du mode de fumure et de l'assolement.

Nos variétés de blé, quoique désormais insuffisantes comme qualité, ne sont pas mauvaises, puisqu'elles ont permis à notre meunerie locale la fabrication de farines longtemps renommées. On pourrait cependant en obtenir de meilleurs résultats au moyen de sélections continues et bien conduites en partant, par exemple, du blé roux de la côte de Delme qui constitue notre meilleure variété et qui s'est acquis une juste renommée. Si ces sélections ne donnaient pas les résultats demandés, il ne faudrait pas hésiter à créer de nouvelles variétés; soit par des croisements ; soit en important des variétés étrangères.

On a bien fait depuis quelques années des essais d'acclimatation de blés exotiques, mais on s'est surtout adressé à des variétés à grand rendement, auxquelles l'agriculture, en raison des bas prix, demandait une rémunération plus grande de ses travaux. Malheureusement, ces variétés présentent souvent tous les caractères des blés pauvres en gluten, de sorte qu'on abaisse plutôt par ce moyen la valeur de notre récolte qu'on ne la relève.

Il ne faut pas, comme on le fait trop chez nous, perdre de vue les qualités meunières d'un blé dans le choix à faire. La meunerie doit aussi être consultée lorsqu'il s'agit de choisir les variétés de blé à produire, puisqu'à elle incombe la tâche

Digitized by Google

d'en fabriquer un produit qui doit soutenir la concurrence des produits similaires étrangers. Et, dans cet ordre d'idées, nous citerons l'opinion émise par un meunier, en même temps agronome éminent, qui demandait pourquoi le meunier ne serait pas en droit d'exiger du blé qu'il doit employer une teneur en gluten déterminée, tout à fait au même titre que le fabricant de sucre demande à la betterave une teneur minimum en sucre.

Pour ce qui est de l'assolement et de la fumure, les moyens ne manquent pas non plus à nos producteurs pour améliorer la qualité de leurs produits. Puisque plus un sol est riche en azote et plus glutineux est le blé récolté sur ce sol, l'emploi des engrais azotés est tout indiqué, surtout maintenant que l'usage des phosphates permet de remédier aux accidents culturaux qui en résultent. Aujourd'hui que notre culture a à sa disposition, à des prix modérés, des engrais chimiques variés, il lui est possible, quand elle en comprend l'emploi, de remédier grandement à la qualité du grain récolté. Il est regrettable qu'elle délaisse autant qu'elle le fait la culture du blé pour l'élevage du bétail qui semble plus rénumérateur pour les temps présents.

Cette amélioration serait d'autant plus urgente que le marché européen tend de jour en jour à s'équilibrer en raison des facilités croissantes de communications et de la baisse continue des frais de transport ; de sorte que la valeur attribuée à une variété de blé se rapproche d'autant plus de sa valeur intrinsèque. Ce n'est toutefois que lorsque notre culture sera arrivée à produire une variété

Digitized by Google

de blé présentant les qualités requises que la meunerie pourra trouver un écoulement rémunérateur à ses produits et que les deux industries, agricole et meunière, complétées l'une par l'autre, pourront assurer à notre pays une place avantageuse dans le grand tournoi producteur moderne.

Au second point, savoir si la farine des cylindres est aussi nutritive que la farine de meules, nous n'hésiterons pas à répondre par l'affirmative. Pour appuyer notre manière de voir, nous nous reporterons à l'arbitre infaillible en pareille matière; la science.

Tous les savants spécialistes, depuis *Olivier de Serres* jusqu'à nos éminents chimistes actuels, reconnaissent unanimement que la moindre parcelle de son mélangée à la farine diminue la valeur nutritive de cette dernière.

Olivier de Serres écrivait, en effet, dans son *Théâtre de l'Agriculture :*

« Il est aujourd'hui démontré au chimiste que le son, réduit à son véritable état d'écorce, ne fournit aucun des principes nutritifs de la farine ; qu'il nuit à la conservation de cette dernière, à la fabrication du pain, et le dénature dans ses propriétés alimentaires. »

Parmentier écrivait également : « Loin de changer, comme les autres parties du grain, de forme et de nature, dans toutes les opérations qu'il subit avant de servir d'aliment, le son reste constamment le même ; c'est du son dans le blé et la farine, c'est du son dans le levain et la pâte, c'est du son dans les entrailles et les déjections, partout il jouit des mêmes propriétés ; il fait du poids et non du pain. »

Digitized by Google

M. Aimé Girard concluait, en 1884, dans une étude approfondie du grain de blé : « L'enveloppe est riche en matière azotée, elle en contient 18,75 %, et, comme elle représente à elle seule 14,36 % du poids du grain, l'importance de ces matières est à considérer au premier chef ; mais l'expérience apprend qu'elles ne sont solubles ou solubilisables par l'appareil digestif de l'homme, et par suite assimilables, que dans une proportion insignifiante. Cette proportion atteint à peine 4/1000 du poids du grain. Dans la composition de cette enveloppe, les matières minérales solubles dans les sucs digestifs figurent pour une proportion sérieuse 4,5/1000. Ce serait une erreur cependant que de conclure de ce fait de l'utilité de l'admission de l'enveloppe du grain de froment dans le compost alimentaire humain. »

De même Balland disait en 1893 : « L'enveloppe du grain de blé, contrairement à l'avis de quelques observateurs, n'apporte presque rien à l'alimentation, il y a donc intérêt à l'écarter ».

Ce concert unanime établit donc bien, d'une façon incontestable, que le son doit être totalement éliminé de la farine. Ce résultat est parfaitement obtenu par la mouture à cylindres et n'a été obtenue que par elle : dans ce sens, la mouture graduelle constitue un progrès réel.

Si l'on va plus loin et que l'on compare les pains obtenus avec des farines de cylindres et des farines de meules, on constate encore des résultats plus favorables aux cylindres. « On oublie trop, dit A. Girard, que, suivant l'état de pureté des farines, les pains arrivent au consommateur en des états d'hydratation différents. Plus basse

Digitized by Google

en est la qualité, c'est-à-dire plus de sons elles contiennent, plus grand aussi est la quantité d'eau que le pain retient à la sortie du four ». Ainsi s'explique cette assertion de Parmentier ; le son fait du poids et non du pain.

A ces caractères extérieurs différents correspondent, en outre, diverses valeurs alimentaires. Il est établi, en effet, qu'une certaine quantité d'éléments assimilables échappent toujours à la digestion et se retrouvent dans les déjections. Or, des expériences très précises, faites en Allemagne, démontrent péremptoirement que la quantité utile ainsi perdue varie en proportion de l'élévation du taux d'extraction de la farine, c'est-à-dire, suivant la quantité de sons qui y est contenue. De sorte que, dans le pain provenant de la farine de cylindres, où toute parcelle de son est éliminée, et qui représente sous un même poids une quantité plus grande de matières sèches, une quantité moindre d'éléments utiles échappe aux sucs digestifs.

En se plaçant à ce point de vue, M. Aimé Girard a cherché à fixer le point critique du blutage. Considérant que la farine blutée à un taux inférieur ne contient pas encore tous les éléments essentiels du grain et n'est pas complète, que d'autre part la farine qui contiendrait trop de sons, le son étant non seulement inassimilable, mais encore un obstacle à l'assimilation des autres principes du pain, serait également imparfaite au point de vue purement nutritif, il a été conduit à déterminer le point précis auquel la farine renfermerait tous les éléments alibiles du grain et n'en renfermât aucun qui produisît un effet contraire. C'est ce point qui constitue le point critique.

Digitized by Google

On pourrait donc, d'après cela, fixer le pain auquel nos populations lorrains devraient arrêter leur choix. Etant donné la qualité de nos blés et notre mode de mouture, nous regardons, comme satisfaisant le mieux aux conclusions théoriques et aux expériences pratiques, le pain obtenu avec des farines de cylindres blutées à environ 70 % d'extraction. Il contient, en effet, la presque totalité des éléments nutritifs amassés dans le grain à l'état naturel ; sa légèreté spongieuse permet une utilisation maximum de ses éléments assimilables. De plus son bon goût, qui devient un facteur capital au point de vue hygiénique, permet d'en consommer une plus grande proportion.

Si le son doit être scrupuleusement éliminé par la mouture, il n'en est plus de même du germe. M. Balland dit à ce sujet : « Les matières grasses qu'il renferme, il est vrai, sont altérables, mais moins qu'on le suppose. L'élimination de l'embryon a pour effet, non seulement de priver les farines d'une grande quantité de leurs phosphates, mais encore de leur enlever la souplesse et l'arôme apportées par les matières grasses ».

Schweitzer, dans ses *Principes de la mouture rationnelle*, dit aussi : « Quand on a les germes de blé isolés et purs, on peut les transformer en une poudre alimentaire extrêmement riche en substances azotées assimilables, après leur avoir enlevé l'eau et l'huile qu'ils contiennent. C'est cette poudre assimilable qui a reçu le nom de *Fromentine*, et qui est appelée à rendre les plus grands services comme aliment reconstituant par excellence ».

Les phosphates contenus en grande proportion



Digitized by Google

dans le germe (5,30 %) sont aussi particulièrement réclamés par l'organisme, et M. A. Girard, qui a expérimenté sur lui-même, a reconnu que le travail de la digestion solubilise et fait assimiler les trois quarts des matières minérales et particulièrement les phosphates. Aussi nombreux sont les savants qui attribuent à l'élimination du germe l'accroissement des maladies des os chez les enfants.

En somme, les qualités nutritives du germe sont incontestables et, pour cette raison, il devrait être incorporé à la farine. La mouture par cylindres en a voulu autrement, aussi de ce côté elle n'a pas été favorable à l'alimentation générale. Nais on ne peut pas trop lui en tenir rigueur ; elle a surtout grandement satisfait à la manie qui règne chez nous de ne manger que du pain d'une blancheur immaculée.

Néanmoins, nos meuniers ne doivent pas s'arrêter aux résultats obtenus et il leur faut absolument trouver le moyen d'incorporer le contenu du germe à la farine. C'est seulement lorsqu'ils auront atteint ce but, quand notre meunerie livrera à la consommation publique l'ensemble des éléments assimilables accumulés dans le grain de blé, sans aucune exception, tout en rejetant ceux qui ne le sont pas, qu'elle aura satisfait à la définition que Parmentier en a donné, il y a plus d'un siècle ; car c'était bien cela, nos meuniers peuvent s'en convaincre, que l'éminent économiste entendait exprimer.

Digitized by Google

# NOTICE

SUR

# M. le Dr Louis-Eugène MARCHAL

PAR

M. le Docteur A. HAAS

Louis-Eugène Marchal naquit à Boulay au mois d'octobre 1830. Il fit ses études secondaires au Lycée de Metz, puis commença ses études médicales à Strasbourg pour les continuer et les terminer à Paris. De 1855 à 1857 il remplit les fonctions de médecin aide-major auxiliaire à l'hôpital du Gros-Caillou. Après avoir soutenu avec succès sa thèse de doctorat (*Des épanchements dans l'articulation du genou 1857*), il alla s'installer comme médecin à Norroy-le-Sec près de Briey. Pendant son séjour dans cette commune il se distingua comme médecin des épidémies, ce qui lui valut deux mentions honorables en 1862 et 1864.

En 1865 il vint s'établir à Metz où il fit de 1866 à 1867 un cours libre d'accouchements à la Maternité. Nommé membre de la Société des sciences médicales de la Moselle, il se signala par plusieurs travaux publiés en partie dans les *comptes rendus* de cette société savante, entre autres : *Considérations sur les obstacles apportés à l'accouchement par les rétrécissements du bassin* 1865. — *Etude sur la Mortalité des femmes en couches dans les*

Digitized by Google

*campagnes*. (Mémoires de la Société de chirurgie 1867. *Etude* sur cette même mortalité *dans la ville et l'arrondissement de Metz*. — *Etude sur la mortalité des enfants du premier âge dans la ville de Metz* (1868). Comme secrétaire général de la Société des sciences médicales, il rédigea le *compte rendu* de cette Société pendant les années 1868, 1869 et 1870. Il publia également des *Notices biographiques* sur le Dr Gillot, M. Demange et le Dr Félix Maréchal.

Peu d'années s'étaient écoulées depuis son arrivée à Metz, que Marchal commençait à conquérir une des plus belles situations au milieu du corps médical messin et à jouir parmi la population d'une légitime notoriété, quand survinrent les événements désastreux de 1870.

Pendant le blocus de Metz il fut constamment sur la brèche pour donner des soins assidus et dévoués aux soldats malades et blessés. C'est à lui qu'on dut l'organisation de l'ambulance du lycée; il remplit également les fonctions de médecin traitant à l'ambulance municipale et à celles des Petites Sœurs des Pauvres.

Le 31 août 1871 il fut nommé membre titulaire de l'Académie de Metz.

Père de trois fils, Marchal dut faire comme beaucoup d'autres qui voulurent rester fidèles à la mère patrie et il émigra à Nancy dans le courant de l'année 1872.

Il retrouva dans cette ville ses anciens maîtres et quelques camarades de la Faculté de Strasbourg. Le professeur Stoltz, l'éminent doyen de la Faculté de médecine, appréciant en lui une expérience consommée de la science obstétricale, l'as-

Digitized by Google

socia à son enseignement en le faisant nommer son chef de clinique. Comme tel, il eut pour mission de diriger les élèves dans leurs travaux cliniques et fut en même temps chargé de conférences de diagnostic obstétrical. Il occupa ces fonctions du 15 novembre 1872 au 15 janvier 1879. La retraite du Dr Stoltz qui s'effectua vers cette époque entraîna celle de son collaborateur.

Ces quelques années passées à la clinique de la Maternité marquèrent la carrière scientifique de Marchal. Membre de la Société de médecine de Nancy, il prit pendant tout ce temps une part active à ses travaux, ainsi qu'en témoignent les compte rendus de cette Société. Il publia plusieurs mémoires et études dans la *Revue médicale de l'Est* et la *Gazette obstétricale de Paris*, au nombre desquelles nous citerons : le *Mémoire sur la méthode de Kiwisch. — Observations de tumeur fibreuse de l'utérus et de fongosités du col détruites à l'aide de l'éponge préparée. — Trois observations de présentation de la face. — Des vomissements incœrcibles de la grossesse. — Observations de fistule vésico-vaginale. — D'éclampsie puerpérale. — De môle charnue*, etc. — Il fut aussi l'inspirateur de plusieurs thèses de doctorat, rédigea pour le Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques l'article *Placenta* et fournit pendant un an à la *Revue médicale de l'Est* une revue d'obstétricie et de gynécologie. Enfin il fit partie de la Société des sciences naturelles de Nancy et avait été nommé membre correspondant de l'Académie de Stanislas.

Après son clinicat, la carrière de Marchal devint presque exclusivement professionnelle. Outre sa clientèle très étendue formée en grande partie

Digitized by Google

d'annexés, de nombreuses œuvres d'assistance, de prévoyance, de charité sollicitaient de lui un concours et un appui qu'il ne leur marchandait pas.

C'est ainsi qu'il concourut en 1873 à la réorganisation du Comité de la Croix-Rouge dont il fit partie comme conseiller d'abord, puis comme vice-président. Il fut également un des fondateurs de la Société de secours mutuels des Réfugiés d'Alsace-Lorraine qui s'organisa à Nancy sur le modèle de ses aînées de Metz que Marchal avait eu l'occasion de voir à l'œuvre, ayant été lui-même médecin de la Société Amicale. Il était encore, au moment de sa mort, président du Jury médical de la Société d'Alsace-Lorraine. Enfin, c'est à Marchal que l'on doit la fondation de l'Association Amicale des anciens élèves du Lycée de Metz.

Marchal se trouvait encore dans la pleine activité de ses travaux lorsqu'il fut atteint de la maladie qui, après plusieurs semaines de souffrances supportées avec une patience et une résignation héroïques, le conduisit au tombeau. Il s'éteignit à Nancy le 29 mai 1896 dans sa soixante-sixième année.

Nous ne saurions mieux faire, pour terminer cette courte notice, que de reproduire les quelques lignes dans lesquelles le professeur Bernheim, parlant devant la dépouille mortelle de Marchal au nom de la Société de médecine de Nancy et de tout le corps médical, traçait le portrait de l'homme et du médecin.

« Le médecin était parfait : expérience clinique servie par un esprit sagace et fin, prudence, sang-froid, grand bon sens, telles étaient ses qualités dominantes jointes à celles du cœur. Cordialité

Digitized by Google

charmante de bon éloi, suggérant la confiance et l'amitié des familles; affable, compatissant, apportant aux indigents la même bienveillance, le même empressement qu'aux riches; charitable sans ostention, il était démocrate dans le vrai sens humanitaire du mot.

L'homme du monde était spirituel, causeur, plein de verve et de charme, caustique avec tact, cachant sous un scepticisme de surface une âme enthousiaste et généreuse. Avec son esprit de conciliation et la droiture de son jugement, il fut un modèle de confraternité médicale, plein de délicatesse et d'aménité dans ses relations professionnelles. »

Digitized by Google

Digitized by Google

# NOTICE

SUR

# M. Isaac MAYER

**Banquier**

PAR

M. E. GREFF, MEMBRE TITULAIRE.

---

Nous avons le vif regret d'enregistrer le prématuré décès de M. Isaac Mayer, survenu le 10 février 1897, quelques mois après son admission comme membre titulaire de l'Académie, en juillet 1896, séance à laquelle il assistait, et répondant à la réception qui lui était faite, remerciait, par des paroles émues, l'Académie de l'honneur qu'elle lui faisait de l'admettre dans sa docte société à laquelle il promettait son concours dévoué. Ce fut la seule fois que nous ayons eu l'honneur de sa présence parmi nous, car peu de temps après sa réception, une cruelle et douloureuse maladie devait mettre fin à son existence et nous priver de son utile concours.

M. Isaac Mayer est né à Metz en 1833. Après avoir terminé ses études à l'Ecole supérieure, par goût, il s'adonna à la branche commerciale et fit son apprentissage dans différentes maisons honorables de la ville de Metz, où, par son assiduité et son intelligence, il acquit une certaine notoriété et l'estime de ses patrons. Aussi en 1863, il n'hé-

Digitized by Google

sita pas à se mettre à la tête de la Banque Moralis et Cie dont le capital d'un million, par suite de l'inexpérience de son gérant, se trouvait réduit à peu près de moitié et dont la liquidation s'imposait. Il avait alors 30 ans lorsqu'il entreprit cette tâche difficile et délicate, aussi parvint-il, par son énergie, sa prudence, son affabilité et sa connaissance parfaite des affaires, à surmonter les difficultés inhérentes à son entreprise et sut donner à la Banque sous la raison sociale Caisse d'Escompte, Mayer et Cie une prospérité qui n'a cessé de s'accroître sous son habile direction. Aussi pour satisfaire sa clientèle et donner plus d'extension à ses affaires, dut-il porter le capital social successivement au chiffre actuel, soit 2.500.000.

M. Isaac Mayer, par ses connaissances, son caractère affable et obligeant, s'était attiré la sympathie de ses concitoyens qui le nommèrent conseiller municipal de 1872 à 1886, époque à laquelle il donna sa démission avec d'autres de ses collègues indigènes. En 1872, il fut élu par les notables commerçants, membre de la Chambre de commerce, et en fut nommé président en 1882, en remplacement de M. P. Besançon, décédé, fonctions qu'il a remplies jusqu'au jour de sa mort et au moyen desquelles il aurait pu nous faire des communications très utiles et intéressantes. Enfin, en 1888, il fut élu, par ses coréligionnaires président du Consistoire israélite de la Lorraine, en remplacement de M. Louis Morhange, décédé.

Qu'il repose en paix!

---

Digitized by Google

# NOTICE

SUR

# M. l'Abbé VION

**Curé de Bazoncourt**

PAR

M. E. GREFF, MEMBRE TITULAIRE.

---

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je viens vous présenter une notice biographique et nécrologique de notre excellent ami et érudit collègue M. l'abbé Vion, curé de Bazoncourt, qui a été prématurément enlevé à notre affection, victime de son dévouement humanitaire, et je regrette vivement qu'une voix plus autorisée que la mienne ne se soit pas chargée de remplir ce doux, mais pénible devoir; aussi permettez-moi de compter sur votre indulgence.

M. l'abbé Vion est né à Noisseville le 10 décembre 1820, après avoir suivi les cours élémentaires, il est entré au Petit-Séminaire de Metz et lorsqu'il eut terminé ses études théologiques et scientiques, il fut envoyé comme professeur au collège de Bitche, en attendant l'âge prescrit pour être ordonné prêtre, ce qui eut lieu le 8 octobre 1848 et fut alors attaché, à titre de professeur au collège de Sierck. En 1849, il a été nommé vicaire à l'église St-Vincent de Metz, et comme dans

Digitized by Google

cette paroisse, il était souvent appelé à exercer son ministère apostolique auprès des malades de l'hôpital Bon-Secours, il comprit que pour fortifier l'âme, il fallait également soigner le corps, aussi prit-il goût à l'art de médicamenter les malades, art qu'il devait pratiquer dans la suite avec discernement, dévouement et succès, mais sans jamais empiéter sur les droits de la médecine légale, car il n'employait généralement que des simples, récoltés par lui-même, dans les champs et les bois, en visitant les malades dans ses quatre villages annexes, et pratiquait ainsi la vraie médecine du bon Dieu, qui varie peu, mais guérit souvent, et par ses sages conseils, ses visites cordiales et désintéressées, il relevait le moral de ses malades et leur rendait la confiance.

Il fut nommé desservant à la paroisse d'Avril en 1853, à celle de Failly en 1857, à celle de Silly en 1866, enfin il fut nommé curé de Bazoncourt en 1869, où il devait terminer une carrière de dévouement et d'abnégation, qui peut se résumer dans ces consolantes paroles: « Le souci et le soin des âmes et de l'humanité souffrante », qui étaient sa devise. Comme exemple, il me suffira de citer un épisode de 1870, où son amour pour l'humanité faillit lui coûter la vie en parcourant la campagne, pour visiter ses malades, pendant l'investissement de la place de Metz. Son teint bistré et son costume tant soit peu négligé, l'ayant fait passer, aux yeux des Allemands pour un étranger, déguisé, pratiquant l'espionnage, il fut arrêté et condamné par le conseil de guerre à être fusillé, et en attendant l'ordre d'exécution de la sentence, il fut attaché à un arbre, mais par suite du change-

Digitized by Google

ment de commandement qui fut alors confié au général de Manteuffel, ce dernier ne trouvant pas de motifs suffisants pour mettre à exécution la sentence prononcée par le conseil de guerre, lui fit rendre la liberté au moment où le bon curé de Bazoncourt, ayant fait le sacrifice de la vie préparait son âme pour le voyage éternel.

L'abbé Vion faisait partie de l'Académie comme membre titulaire depuis 1887 et il en a été nommé président en 1894. Tous nous avons pu apprécier l'égalité de son caractère, son érudition, l'élévation de son esprit, aussi fin que délicat, lui permettant de prendre part à toutes discussions sans blesser personne et supportant la riposte sans jamais se froisser. Par la souplesse de son esprit il savait descendre vers les petits pour les charmer, et s'élever vers les grands dont il gagnait l'estime et si l'abbé Vion plut à beaucoup par son esprit, il plut à tous par la bonté de son cœur.

C'était un marcheur infatigable, d'un caractère gai et serviable, modeste et poli, mais quelquefois original et hardi, allant souvent au-devant de situations délicates, sans autre pensée que d'accomplir un acte de bienfaisance ou un service à rendre à ses amis, qui souvent abusaient de sa complaisance ; aussi est-ce à tort que dans ces derniers temps on ait par trop vertement critiqué certaines relations et quelques-uns de ses actes, croyant y voir des tendances politiques, où il n'y avait que de la charité et des amitiés personnelles, car l'abbé Vion était loin d'être égoiste et n'était heureux que quand il obtenait une faveur pour quelques amis et protégés sans jamais penser à lui-même, et quand il s'agissait de rendre service ou d'être

Digitized by Google

agréable à quelqu'un, la distance, les mauvais chemins et le mauvais temps ne l'arrêtaient pas. Il était très estimé de ses confrères qu'il accueillait toujours le cœur sur la main, et s'il a eu quelques ennemis, ce ne pouvait être que des envieux, ou des gens qui ne le connaissaient qu'imparfaitement, car les portes de son presbytère hospitalier étaient largement ouvertes aux nombreux amis qu'il recevait le sourire sur les lèvres ainsi qu'aux malades et malheureux auxquels il venait en aide par ses soins et par sa bourse.

Malgré ses nombreuses occupations, l'abbé Vion, qui faisait aussi partie de la Société d'archéologie, était un chercheur intrépide, s'occupant de sciences et de littérature. Pendant ses moments de loisir, il se livrait sérieusement à l'étude du patois messin dont depuis plus de trente ans il était à la recherche des traditions locales et réunissait tous les documents nécessaires pour la confection d'un glossaire qu'il venait de terminer un peu avant sa mort, travail de patience et de longues recherches, qui étant le produit de ses efforts consciencieux lui survivra, espérons-le, et nul doute que s'il vivait encore, il en eut fait hommage à l'Académie à laquelle il était très attaché.

M. l'abbé Vion est décédé le 17 novembre 1896 à Bazoncourt; ses funérailles étaient imposantes par le recueillement et le grand nombre de ses paroissiens et d'amis venus de toutes parts pour lui rendre les derniers devoirs. Il a été inhumé le 21 du même mois, dans sa belle église dont il commença la magnifique restauration et qu'il mena à bonne fin, avec l'aide de ses paroissiens et d'une noble famille de la localité qui ayant toute con-

Digitized by Google

fiance en lui, l'ont, de tout cœur et généreusement secondé dans sa pieuse entreprise.

Notre sympathique et dévoué collègue l'abbé Vion nous lègue l'exemple de la vie la plus laborieuse et la plus charitable et laisse comme le plus précieux héritage, les vifs regrets de ses amis et la reconnaissance de ses obligés. Nous ne l'oublierons pas.

Digitized by Google

Digitized by Google

# NOTE ADDITIONNELLE

CONCERNANT

# M. GABRIEL-AUGUSTE DAUBRÉE,

Membre honoraire de l'Académie de Metz,

PAR

M. N. BOX, MEMBRE TITULAIRE.

En 1842 et dans sa séance du 27 février, l'Académie de Metz, présidée alors par M. Mézières, Recteur de l'Académie universitaire des départements de la Moselle et des Ardennes, il a été décidé que l'hommage à rendre aux Membres décédés, consisterait en une Biographie insérée dans les Mémoires, avec la note des travaux qu'ils ont livrés à la Compagnie.

A de très rares exceptions près, cette décision, jusqu'ici, a reçu son application pour les Membres titulaires.

Pour les autres Membres dont l'activité s'est le plus souvent dépensée au profit d'autres Sociétés, la véritable Biographie a été laissée à ces Sociétés et nous nous sommes bornés à mentionner, dans nos comptes rendus annuels, les relations qui ont pu exister entre les Membres défunts et notre Compagnie.



Digitized by Google

Tel a été le cas récent de M. Ambroise Thomas, pour lequel M. Huber a été chargé néanmoins de rédiger une note particulière ; tel est, aujourd'hui, le cas de M. Daubrée.

Le dernier toutefois était, depuis 1841, affilié à notre Société, en qualité de *Membre correspondant*, et depuis 1867, en qualité de *Membre honoraire*.

En effet, en 1841, M. Daubrée a été, présenté et reçu Membre correspondant, comme enfant distingué de Metz : distingué par ses succés au Lycée, à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole des Mines, d'où il sortit le premier en 1837 ; distingué encore, comme Ingénieur des mines et Professeur à la Faculté des sciences de Strasbourg.

Après sa sortie de l'Ecole des Mines et comme sujet d'élite, il fit au compte du Gouvernement, plusieurs voyages d'études, en Allemagne, en Angleterre, en Ecosse. Entre temps, il prit ses grades universitaires, y compris le grade de Docteur-ès-sciences-physiques. En 1838, il devait encore faire partie d'une Commission spéciale nommée pour faire l'exploration de l'Algérie alors à peine connue : mais on venait de créer à la Faculté des Sciences de Strasbourg une chaire de minéralogie et de géologie et comme on la lui offrit, il l'accepta et, au lieu d'explorer l'Afrique, il explora l'Alsace où il créa, par son enseignement méthodique et pratique, cette École de géologues et de minéralogistes modernes dont nous nous félicitons d'avoir été l'un des zélés pionniers.

Appelé à Strasbourg, pour nos grades universitaires, nous éprouvions alors des difficultés énormes par la raison que nous n'avions pas de véritables

Digitized by Google

livres d'enseignement autres que certains ouvrages dans lesquels il n'existait aucun ensemble de vue réellement scientifique. Aussi, malgré nos grades de bachelier-ès-lettres et même de bachelier-ès-sciences-physiques, nous ne savions rien. L'arrivée de M. Daubrée a donc été pour nous, pauvres étudiants en sciences, l'étoile lumineuse qui nous a guidés vers d'autres horizons. Par sa jeunesse, son affabilité, sa douceur, son extrême condescendance et malgré une notable difficulté de s'exprimer, il a su gagner nos sympathies, et en suivant ses savants conseils, comme pour lui être personnellement agréables, nous avons été, en peu de temps à même de profiter de ses profondes connaissances personnelles : avec un marteau de géologue, un creuset de platine, quelques grammes de potasse, un filtre et un trébuchet, il nous a fait connaître la matière des roches et autres minéraux par des analyses à un millième de milligramme près et jamais nous n'avons pu oublier les éléments ainsi isolés par nous-même.

Ce fut le triomphe de notre jeune professeur de nous initier ainsi aux secrets de la nature et la reconnaissance que nous lui devons doit durer autant que notre existence.

C'est à Strasbourg, avec nous et pour nous, qu'il est descendu dans tous ces infimes détails du gisement des minéraux et de leurs réactions sous l'influence du feu et de l'eau. C'est à Strasbourg qu'il a posé la pierre angulaire du bel édifice des sciences qui l'a conduit à l'Institut, après être devenu, en 1852, Doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg; en 1861, Professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris; en 1862, Professeur à l'Ecole

Digitized by Google

supérieure des Mines et, en 1872, Directeur de cette savante école.

Dans la séance académique du 28 novembre 1867, M. le président d'alors fit observer que « notre « compatriote, M. Auguste Daubrée, Membre de l'Ins- « titut, qui ne faisait partie de l'Académie de Metz « qu'au titre de Correspondant méritait d'être pro- « posé pour le titre de Membre honoraire, plus en « rapport avec sa haute position dans le monde « savant.

« Après quelques observations sur ses précédents, « échangés entre MM. Goulier, de Bouteiller et de « Saulcy, l'Académie décida que M. Daubrée, dis- « pensé, par sa qualité de Membre de l'Institut, « des formalités exigées par les articles 23 et sui- « vants du règlement, méritait, en effet, d'être « proposé en qualité de Membre honoraire de l'A- « cadémie ; la proclamation se fit à l'instant à l'una- « nimité des voix ».

M. le commandant Goulier était alors Président de l'Académie et il siégeait à côté de M. Thilloy, Secrétaire, de M. Marcus, Archiviste, de M. de Saint-Martin, Trésorier et des éminents Titulaires dont nous aimons à rappeler les noms : MM. *Thiel*, *Abel*, *Dommanget*, *Grellois*, *Blanc*, *Chevrier*, *Maguin*, *Simon-Favier*, *Cuvier*, *Emile Michel*, *Félix Maréchal*, *Prost*, *Collignon*, *Hanriot Th.*, *l'abbé Ledain*, *de Bouteiller*, *Bodin*, *de Gérando*, *Cailly*, *Petsche*, *Terquem*, *Dufresne*, *S. de Saulcy*, *Lapointe*, *Scoutetten*, *Didion*, *de Mardigny* et *Mézières*. — MM. *Salmon*, *Emilien Bouchotte*, *Emile Bouchotte* et *Welter* étaient absents. Il est à remarquer que sur les 36 membres, 32 étaient présents et 4 seulement étaient absents.

Digitized by Google

Nous terminons par une correction à faire aux Tables de nos Mémoires annuels, où M. Daubrée est inscrit comme Membre Honoraire depuis 1841, c'est une erreur; cette date est celle de sa nomination de Membre Correspondant, la date de sa nomination comme Membre Honoraire, est de 1867.

Digitized by Google

Digitized by Google

# RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR L'ACADÉMIE

*à la suite des Concours de l'année 1895-96.*

L'Académie confirme par son vote les conclusions des différentes Commissions, relativement aux différents Concours, ainsi qu'il suit :

## CONCOURS POUR LE PRIX HERPIN

Le prix est accordé à M. l'Abbé POIRIER, curé de Peltre.

## CONCOURS DE PHILOSOPHIE

Médaille d'argent, petit module, à M. JUNG, professeur à l'École Réale supérieure de Metz.

Mention honorable avec diplôme, à M. LARUELLE, ingénieur à Metz ; de même à M. Ernest KRUMM, à Metz.

## HISTOIRE

Médaille d'argent, moyen module, avec diplôme, à M. Ferdinand DES ROBERT, à Nancy, ainsi que l'insertion aux Mémoires.

Médaille de bronze, moyen module, avec diplôme, à M. Camille AUFRAY, à Chérisey.

Digitized by Google

## INDUSTRIE LOCALE

Médaille d'argent, grand module, avec diplôme et insertion, à M. Valentin PELSY, au moulin de Gosselming (Lorraine).

## MÉDECINE

Médaille d'argent, grand module, avec diplôme, à M. le Docteur HAAS, à Nancy.

Médaille de bronze, grand module, à M. le Docteur MEYER, à Metz.

Digitized by Google

# PROGRAMME

DES

## CONCOURS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE

## 1897-1898

Dorénavant, l'Académie aura trois sortes de concours à juger :

§ I. *Les concours purement académiques* pour des prix à décerner chaque année ;

§ II. *Le concours pour le Prix Herpin*, qui ne sera décerné, s'il y a lieu, que de quatre ans en quatre ans ;

§ III. *Les concours pour les Prix de Vertu*, qui seront décernés d'année en année.

---

### § I. CONCOURS ACADÉMIQUES ET PROGRAMMES POUR 1897-1898

L'Académie décernera, au mois de mai 1898, des MÉDAILLES D'OR, DE VERMEIL, D'ARGENT, DE BRONZE, ET DES MENTIONS HONORABLES aux meilleurs travaux littéraires ou scientifiques sur les sujets suivants :

**I. — Philosophie.**

1° Quels sont les effets moraux et sociaux, produits depuis un siècle, par la transformation de la propriété foncière, dans le pays messin.

Digitized by Google

2° Approfondir l'idée de Pascal sur le degré de précision mathématique dont le langage est susceptible. (Voir *Pensées de Pascal « Du langage géométrique »*.

**II. — Mathématiques.**

1° Comparaison des diverses méthodes de résolution de l'équation numérique du troisième degré, au point de vue de la rapidité des calculs.

2° Résumer les principales applications du rapport et de la division harmoniques.

**III. — Beaux-Arts.**

1° Histoire du *théâtre* à Metz.

2° Quelles sont les conditions pour bien s'exprimer en musique ?

3° Critique de la musique dont on fait usage dans les églises.

**IV. — Industries locales.**

1° Quelle serait l'utilité, au point de vue de l'industrie locale, de l'établissement d'une station électrique à Metz.

2° Faire l'histoire d'une des principales industries du pays (à l'exception de la tannerie, draperie et meunerie déjà traitées).

**V. — Archéologie et Histoire.**

1° Étude archéologique de l'ancienne église de Sainte-Ségolène à Metz, avec plans et dessins explicatifs.

2° Établir la généalogie, avec documents à l'appui, d'une des anciennes familles du pays : Baudoche, de Heu, de Raville, de Warize, de Rodemack, de Boulay, de Lutzelbourg.

Digitized by Google

3° Étudier les institutions judiciaires, communales, politiques d'une des villes suivantes : Vic, Marsal, Sarrebourg, Gorze, Saint-Avold, Boulay, Sierck, Thionville.

### VI. — Agriculture.

1° L'emploi des engrais chimiques, en Lorraine, répond-il à des besoins réels, et quel avenir peut-on lui prédire ?

2° Prouver l'affirmation. — Le règne des engrais azotés finit, celui des bactéries commence.

3° Des moyens, propres à favoriser l'élevage du cheval en Lorraine.

NOTA

L'Académie admettra, d'ailleurs, tout travail intellectuel pouvant avoir un intérêt spécial pour le pays.

### OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le règlement de l'Académie lui interdit toute discussion sur les questions politiques et religieuses. Les concurrents sont priés instamment de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lui adresser.

L'Académie n'admet au concours que des œuvres inédites.

Les mémoires présentés au concours devront être adressés franco, avant le 20 janvier 1898 (*cette date est de rigueur*), à

**Monsieur le Secrétaire de l'Académie**
*rue de l'Évêché, 25, à Metz.*

Les concurrents ne devront pas se faire connaître.

Digitized by Google

Chaque œuvre portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, dans lequel l'auteur inscrira son nom et son adresse ; il attestera, en outre, que *son œuvre n'a pas été présentée à un autre concours.*

Les auteurs de mémoires, qui auraient pris part à des concours antérieurs de l'Académie de Metz, *auront soin de ne pas se servir des devises qui accompagnaient leurs travaux pour ces concours.*

Cependant les auteurs de travaux qui, pour être appréciés, ont besoin d'être suivis d'expériences, pourront se nommer, afin de mettre l'Académie à même de vérifier avec eux l'exactitude des résultats indiqués.

D'après l'article 3 du règlement de l'Académie, les *Membres titulaires* n'ont pas droit aux prix proposés ; l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les *Membres correspondants* et les *Associés-libres* non résidants sont admis à concourir pour les prix.

*Les travaux envoyés pour les concours ne sont pas rendus.* Les auteurs pourront, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Académie.

---

### PRIX DE VERTU

Les rentes provenant, d'année en année, des sommes allouées par feu M. J.-F. Pécheur, feu M. le baron J.-C.-F. de Ladoucette et feue Mademoiselle Bouchotte, et devant être ajoutées aux diplômes des Prix dits *Prix de Vertu*, seront dis-

Digitized by Google

tribuées, en 1898, dans la séance académique du dernier jeudi du mois de mai.

Dans le cas où ces récompenses ne pourraient être accordées, le dit jour, les valeurs disponibles seraient reportées à l'année suivante.

Il est entendu que les demandes qui ont été présentées cette année, et qui n'ont pu être récompensées, conservent tous leurs droits pour les concours prochains, sans préférence, et concurremment avec les demandes nouvelles qui seront à même de se produire d'années en années.

A l'occasion de ces prix, l'Académie croit utile de faire remarquer qu'ils ne sont nullement destinés à récompenser d'une manière exclusive les personnes méritantes, habitant Metz ou ses environs : ils peuvent être obtenus par toute personne résidant dans le département actuel de la Lorraine. L'Académie se permet encore de rappeler aux autorités civiles et religieuses, la prière qu'elle leur a faite, de vouloir bien lui recommander les personnes de leur localité, dont la conduite et le dévouement mériteraient d'être pris en considération.

Toutes les demandes ou documents concernant les Prix de Vertu devront être adressés franco, avant le 20 janvier 1898 (date de rigueur), à *M. le Secrétaire de l'Académie*, 25, rue de l'Évêché, à Metz.

Digitized by Google

Digitized by Google

# BUREAU

DE

# L'ACADÉMIE DE METZ

## POUR L'ANNÉE 1897-1898

*Président d'honneur :*

M. LE PRÉSIDENT DE LA LORRAINE.

| | |
|---|---|
| *Président titulaire.* . . | M. FERREZ. |
| *Président honoraire* . . | M. E. GREFF. |
| *Vice-Président* . . . . | M. BOX. |
| *Secrétaire* . . . . . | M. l'abbé PAULUS. |
| *Secrétaire-Archiviste* . . | M. V. DE TINSEAU. |
| *Trésorier* . . . . . | M. E. LAMETZ. |

*Agent :* M. EUG. COLON.

Digitized by Google

Digitized by Google

III

# APPENDICE



Digitized by Google

Digitized by Google

# OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1896-1897

## I. — Ouvrages divers.

### A) Ouvrages dont les auteurs appartiennent à l'Académie.

Bleicher & Beaupré. *Matériaux pour l'histoire de la métallurgie en Lorraine.* Nancy, 1896.

Box N. *Notice sur les pays de la Sarre et en particulier sur Sarreguemines.* Tome II, 4e 5e liv. Metz, 1896.

Germain L. *Grands et petits chevaux de Lorraine. Taque de fourneau au Musée de Longwy.* Montmédy, 1896.

*Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée de Bourbon.* Nancy, 1896.

*Une question de géographie historique. Riste sur Feste.* Nancy, 1896.

Margot C. *Extrait des Archives des sciences physiques et naturelles.* Troisième période. Tome XXXII. Août 1894.

*Curieux phénomène d'adhérence au verre de l'aluminium et de quelques autres métaux.*

Id. Troisième période. Tome XXXIII. Février 1895. *Nouvelles recherches sur les phénomènes d'adhérence au verre de l'aluminium et de quelques autres métaux.*

Digitized by Google

Id. Troisième période. Tome XXXIV. Décembre 1895. *Cuivrage galvanique de l'aluminium.*

Id. 4e période. Tome I. Mai 1896. *Remarques sur le cuivrage galvanique de l'aluminium.* Genève, Lausanne, Paris, 1893-95-96.

MORCEL VICTOIRE. *Mes Délassements.* 1er volume. Metz, 1896.

VIANSSON-PONTÉ L. *Les Jésuites à Metz.* Strasbourg, 1897.

**B) Ouvrages dont les auteurs n'appartiennent pas à l'Académie.**

DE COLNET D'HUART. *Essai d'une théorie mathématique de la lumière et de la chaleur, de l'émission et de l'absorption des radiations caloriques et lumineuses.* Luxembourg, 1890.

*Les équations de la théorie de l'électricité et de la lumière de Max Wel.* Luxembourg, 1895.

KEUNE J.-B. *Fälschungen römischer Inschriften zu Metz in die neuesten Funde im Kloster der Karmeliterinnen. — Jean-Jacques Boissard,* par J.-B. Keune. Metz.

LEPAGE & DUVERNOY. *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790,* par Henri Lepage. Série G, tome IV, 1re partie; série H, nos 1693-3353, tome VI, 1re-3e partie ; tome VII, série E, par E. Duvernoy. Nancy, 1880-83-86, 1890-91-96.

Suppléments à la série G et à la série E. Nancy.

PIETTE ED. *Études d'ethnographie préhistorique. Les plantes cultivées de la période transition au Mas-d'Azil.* Extrait de l'*Anthropologie,* tome VII, nos 1-3, par Ed. Piette. Paris.

Digitized by Google

*Fouilles faites à Brassempouy en 1895*, par Ed. Piette. Extrait des *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*. Tome VI, 4e série. Beaugency, 1896.

WOLFRAM G. *Auguste Prost*. Metz, 1896.

---

## II. — RECUEIL DES ACADÉMIES, DES SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC.

### EUROPE

#### ALLEMAGNE (EMPIRE D').

ALSACE-LORRAINE. **Colmar.** *Mittheilungen der Naturhistorischen Gesellschaft in Colmar.* — *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.* 1895 et 1896. Colmar, 1895.

— **Metz.** *Jahresbericht des Lyceums zu Metz.* Schuljahr 1895-96. Dr. Hermann.

— — *Société de Prévoyance et de Secours mutuels de Metz.* Compte-rendu de 1896. 1 vol. in-8°.

— — *XVIII. Jahresbericht des Vereins für Erdkunde zu Metz.* 1895-96. Metz, 1896.

— — *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde.* 8e année. Metz.

— — *Bulletin de l'Œuvre de la Cathédrale de Metz.* Nos 10 et 11. 1 vol. in-4°.

— **Mulhouse.** *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.* 1896, nos 3-12 ; 1897, nos 1-3. Mulhouse.

Digitized by Google

— **Strasbourg.** *Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.* Tome XXX, 1896, fasc. 5-10; tome XXXI, 1897, fasc. 1-2.

— — *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens, des Vogesen-Clubs.* XII. Jahrgang. Strasburg, 1897.

BADE. **Karlsruhe.** *Deutsches meteorologisches Jahrbuch für 1895. Die Ergebnisse der meteorologischen Beobachtungen im Jahre 1895.* Karlsruhe, 1896.

BAVIÈRE. **Munich.** *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften.* 1896. Heft II-IV. 3 fascicules in-8°. München, 1896-97.

— — *Sitzungsberichte der mathematisch-physikalischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften.* 1896. Heft I-IV. 4 fasc. in-8°. München, 1896.

— — *Abhandlungen der historischen Classe der k. b. Akademie.* XXI. Band, Abth. 2 in-4°. München, 1896.

— — *Abhandlungen der mathematisch-physikalischen Classe der k. b. Akademie.* XIX. Band. 1 Abth. in-4°. München, 1896.

— — *Almanach der Akademie der Wissenschaften für das Jahr 1897.* 1 vol. in-8°. München, 1897.

— — *Der Churbayreische Kanzler Alois Freiherr von Kaltmayr.* 1 vol. in-4°. München, 1896.

PRUSSE. **Brême.** *Abhandlungen herausgegeben von naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen.* XIV. Band. Heft 2. 1 vol. in-8°. Bremen, 1897.

— **Kœnigsberg.** *Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft.* 36e vol. 1895; 37e vol. 1896. Vol. in-4°. Königsberg.

ANGLETERRE. **Cambridge.** *Procedings of the Cam-*

Digitized by Google

*bridge philosophical Society*. Vol. IX. Part. III-V. 3 liv. in-8°. Cambridge, 1896-97.

— — *Transactions of the Cambridge philosophical Society*. Vol. XVI. Part. I. 1 fasc. in-4°. Cambridge, 1896.

— — *Bulletin of the Museum of Comparative Zoology*. Vol. XXIX, nos 3-6 ; vol. XXX, nos 1-6. 8 fasc. in-8°. Cambridge, 1896.

— **Londres.** *The meteorological Record-Monthly. Results of observations Royal meteorological Society*. 1896. Vol. XVI, nos 61-62. 2 fasc. in-8°. London.

— **Manchester.** *Memoirs and procedings of the Manchester literary and philosophical Society*. 1896-1897. Manchester.

— *Complete List of the Members and Officers of the Manchester Literary and philosophical Society*. Manchester, 1896.

AUTRICHE-HONGRIE. **Bistritz.** *XXX. und XXXI. Jahresbericht der Gewerbeschule* von Mich. Miess, Direktor. 2 vol. in-8°. Bistritz, 1895-96.

— **Gratz.** *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*. XLIV. Heft. Gratz, 1896.

— — *Beiträge zur Kunde steiermärkischer Geschichtsquellen*. XXVII. Jahrgang. Gratz, 1896

— **Görlitz.** Theil I. *Codex diplomaticus Lusatiæ superioris*. II. Dr. R. Jecht. 1 br. in-8°. Görlitz, 1896.

— — *Neues Lausitisches Magazin*. Im Auftrage Dr. R. Jecht. 1re et 2e partie Görlitz, 1896.

— **We Swowie.** *Kwartalnik Historyczny-organ Towarzystwa historycnego & Rocznik*. X-XI Jeszyt. II-IV. 1886. We Swowie, 1896-97.

BELGIQUE. **Anvers.** *Académie archéologique de Belgique. Bulletin*. 4e série des Annales. 2e partie.

Digitized by Google

XXVII-XXIX. Supplém. 2e partie. Tome XXIX. 4 fasc. in-8°. Anvers 1896-97.

— **Arlon.** *Institut archéologique du Luxembourg.* Annales. Tome XXXI. 1 vol. in-8°. Arlon, 1896.

— **Bruxelles.** *Annales de la Société malacologique de Belgique.* Tome XXVII (4e série, VII). 1892. Bruxelles.

— — *Procès-verbaux des séances de la Société royale malacologique.* 5 novembre 1892-26 mai 1895. 33 fasc. in-8°. Bruxelles.

— **Liége.** *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.* Tome XXV. 1 vol. in-8°. Liége, 1896.

— — *Annales de la Société géologique de Belgique.* Tome XXXIII. 1-2 livraisons. 2 fasc. in-8°. Liége, 1895-96.

— **Mons.** *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* 5e série, tome VI ; année 1896. Année 1896, 5e série, tome 8. Mons, 1893-1896.

DANEMARK. **Gothembourg.** *Goteborgs högskolas Årskrift.* Band I, 189. 1895-96. Goteborg, 1896.

FRANCE.

AIN. **Bourg.** *Annales de la Société d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts.* 29e année. 1896, janvier-décembre ; 1897, janvier-mars. Bourg, 1896-1897.

AISNE. **Laon.** *Bulletin de la Société académique.* Tome XXIX. Années 1892-93-94. Laon, 1895.

ALLIER. **Moulins.** *Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. Bulletin. Revue.* 4e livraison, décembre 1893 ; 1894, 1-2 livraisons, avril-juillet 1894. Moulins.

AUBE. **Troyes.** *Mémoires de la Société académique*

Digitized by Google

*d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres.* Tome XXII, 3e série. Troyes.

BELFORT (Territoire de). **Belfort.** *Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation.* N° 15. 1896. 1 vol. in-8°. Belfort, 1896.

BOUCHES-DU-RHÔNE. **Marseille.** *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.* Années 1895-96. 1 vol. in-8°. Marseille, 1897.

CALVADOS. **Caen.** *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.* 1895-96. 2 vol. in-8°. Caen, 1895-96.

— — *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie.* 4e série, vol. IX, année 1895. Caen, 1895.

CHARENTE-INFÉRIEURE. **La Rochelle.** *Académie de La Rochelle. Société des sciences naturelles.* Annales de 1896. Flore de France, par MM. G. Rouy et J. Foucard. Tome III. 1 vol. in-8°. La Rochelle, 1896.

CÔTE-D'OR. **Dijon.** *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres.* 4e série. Tome V. Année 1895-96. 1 vol. in-8°. Dijon, 1896.

DOUBS. **Besançon.** *Académie des sciences, belles-lettres et arts. Procès-verbaux et mémoires.* Année 1895. 1 vol. in-8°. Besançon, 1896.

— — *Mémoires de la Société d'émulation.* 6e série. Tome IX. 1894. 1 vol in-8°. Besançon, 1895.

EURE. **Évreux.** *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres.* 5e série, tome II, Année 1894 ; 5e série, tome III, année 1895. Évreux, 1895-96.

FINISTÈRE. **Brest.** *Bulletin de l'Académie.* 2e série, tome XX, 1894-95 ; 2e série, tome XXI, 1895-1896. Brest, 1895-96.

Digitized by Google

GARD. **Nîmes.** *Mémoires de l'Académie de Nîmes.* 7e série, tome XVII, année 1894 ; tome XVIII, année 1895. Nîmes, 1895-96.

HAUTE-GARONNE. **Toulouse.** *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.* 9e série, tome VII. Toulouse, 1895.

— — *Recueil de l'Académie des Jeux floraux.* 1896. Toulouse, 1896.

— — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.* Série in-8o, nos 16-18. 3 fasc. Toulouse, 1895-96.

— — *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France.* Tome XV. 2e livraison. Toulouse, 1896.

— — *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France.* 1895, août-décembre ; 1896, janvier-décembre ; 1897, janvier-avril. Toulouse.

GIRONDE. **Bordeaux.** *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.* 3e série. 55e année. 1893. Paris, 1893.

— — *Actes de la Société linnéenne.* Vol. XLVII, tome XLIX. 5e série ; vol. XII-XIX, tome VIII. Bordeaux, 1894-95.

INDRE-ET-LOIRE. **Tours.** *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.* 134e année, 1895, fasc. 7-12 ; 135e année, 1896, fasc. 1-12. 18 fasc. in-8o. Tours, 1895-96.

ISÈRE. **Grenoble.** *Bulletin de l'Académie delphinale.* 4e série, tome IX, 1895. Grenoble, 1896.

LANDES. **Dax.** *Société de Borda.* 20e année, 1895, nos 1-4 ; 1896, nos 1-4. Dax, 1895-96.

LOIRE. **Saint-Étienne.** *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.* Tome XV, année 1895, juillet à décembre ; an-

Digitized by Google

née 1896, 2e série, tome XVI, livraisons de janvier à décembre 1896. Saint-Étienne, 1895-96.

LOIRE-INFÉRIEURE. **Nantes.** *Annales de la Société académique.* Vol. VI, 7e série, 1895, 2e semestre; vol. VII, 7e série, 1896, 1er semestre. Nantes.

LOIRET. **Orléans.** *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Tome XI, nos 156-159, 2e trimestre 1896.

Orléans-Paris, 1895-96.

— — *Société archéologique et historique.* Table des mémoires et bulletin. 1848-94.

Orléans, 1895.

— — *Mémoires de la Société archéologique et historique.* Tome XXVI avec atlas. Orléans.

LOZÈRE. **Mende.** *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.* Tome XLVII, mars-décembre 1896; janvier-avril 1897.

Mende, 1896.

MAINE-ET-LOIRE. **Angers.** *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts.* 4e série, tome IX. 1895.

Angers, 1896.

— — *Bulletin de la Société industrielle et agricole.* 64e et 65e années, 3-4e série, 1893-94; 66e année, 4-5e série, 1895, 1er et 2e semestre.

Angers, 1896.

MARNE. **Reims.** *Travaux de l'Académie nationale de Reims.* 94e et 95e années. 1892. Tomes I-II; 1895, tome II; 1894-95, tome I. Reims, 1894-95.

MEURTHE-ET-MOSELLE. **Nancy.** *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 1895, 5e série, tome XIII.

Nancy, 1896.

— — *Mémoires et Journal de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.* 44e année, 1895.

Nancy.

MEUSE. **Bar-le-Duc.** *Mémoires de la Société des*

Digitized by Google

*lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.* 3e série, tome IV-V. Bar-le-Duc, 1895-96.

— **Verdun.** *Mémoires de la Société philomatique.* Tome XIV. Verdun, 1896.

Nord. **Douai.** *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.* 3e série, tome IV, 1891-92. Douai, 1892.

— — *Bulletin agricole de la Société.* Année 1893, 1re-2e partie ; 1re-2e partie, 1894. Douai, 1893-94.

— **Dunkerque.** *Mémoire de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.* 1895. 28e année. Dunkerque, 1896.

— — *Bulletin de la Société.* 1er-2e fascicule, 1895 ; 1er-2e fascicule, 1896. 2 fasc. in-8o. Dunkerque.

Oise. **Beauvais.** *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.* Tome XVI. 1re-2e partie. Beauvais, 1895-96.

Pas-de-Calais. **Arras.** *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts.* 1894-95-96. Arras.

Puy-de-Dôme. **Clermont-Ferrand.** *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 2e série, 8e fasc. : Le Conseil de Clermont en 1095 et la première Croisade, par l'abbé G. Régis-Cregut ; 2e série, 9e fasc. : Essai sur la Géographie de l'Auvergne, par Léon Gobin. Clermont-Ferrand, 1895-96.

— — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* 2e série, 10e fasc., janvier-décembre 1894 ; 1895, 3e-10e fasc., mars-décembre ; 1896, 1er-10e fasc., janvier-décembre. 20 fasc. in-8o. Clermont-Ferrand, 1894-95-96.

Pyrénées-Orientales. **Perpignan.** *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.* 37e année. Perpignan, 1896.

Digitized by Google

RHÔNE. **Lyon.** *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 3e série, tome III. Lyon, 1895.

— — *Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.* 7e série, tome II. 1894. Lyon-Paris, 1895-96.

HAUTE-SAÔNE. **Vesoul.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.* 3e série, no 26. Vesoul, 1895.

SAÔNE-ET-LOIRE. **Chalon-sur-Saône.** *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.* Tome VIII, 1re-2e partie. Chalon-sur-Saône, 1895-96.

— — *Contributions à la numismatique tournaisienne.* Chalon-sur-Saône.

SARTHE. **Le Mans.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* 11e série, tome XXVII-XXXV de la collection. Année 1895-96, 3e-4e fasc.; année 1897-98, 11e série, 1er fascicule. Le Mans, 1896-97.

SEINE. **Paris.** *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.* Paris, 1894.

— — *Bulletin et mémoires de la Société nationale des antiquaires de France.* 6e série, tome IV. 1893. Paris, 1894.

— — *Table alphabétique des publications de l'Académie celtique et de la Société des antiquaires de France.* Paris, 1894.

— — *Bulletin de la Société de Géographie.* 7e série, tome XVI, 4e trim. 1895; 1er-3e trim. 1896. Paris, 1895-96.

— — *Comptes rendus des séances de la Société de Géographie,* 1896, nos 13-14; 1897, nos 1-19. 20 livraisons. Paris.

Digitized by Google

— — *Mémoires publiés par la Société nationale d'agriculture de France.* Tome CXXVIII. Paris, 1896.

— — *Table générale des matières contenues dans le Bulletin.* Louis Passy. Paris, 1896.

— — *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France.* Tome LVI. Année 1896, nos 4-11 ; année 1895, no 11 ; année 1897, nos 1-3. Paris, 1895-96.

— — *Bulletin de la Société nationale d'acclimatation de France.* 43e année. 1896. Mars-décembre 1896, 10 fasc. in-8o; 44e année, 1897, fasc. 1-4. Paris.

— — *Annuaire de la Société philotechnique.* Année 1895. Tome LIV. Paris, 1896.

— — *Bibliographie des travaux scientifiques, sciences mathématiques, physiques et naturelles.* Tome I, 1re livraison ; tome II, 2e livraison. 2 vol. in-4o. Paris, 1895.

SEINE-ET-OISE. **Versailles** *Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise.* Tome XXIX. Versailles, 1895.

— — *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.* Tome XIX. Versailles, 1895.

SEINE-INFÉRIEURE. **Le Havre.** *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.* 61e-62e année. 1894, 4e trimestre ; 1895, 1er-2e trimestre. Le Havre, 1894-95.

— — *Société havraise d'études diverses.* Fête du Centenaire d'Ancelot, le 9 janvier 1894. Le Havre, 1894.

— **Rouen.** *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen* pendant l'année 1894-95. Rouen, 1896.

Digitized by Google

— — *Bulletin de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie.* Années 1894-96. Rouen, 1896.

— — *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles.* 1894, 3e-4e série, 2e semestre, 1 brochure in-8o ; 1er-2e semestre 1895. 31e année. Rouen, 1896.

— — *Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.* 135e-136e année. 247e-250e cahiers. 1er-4e trimestre. 1896. Tome I. 1897. Rouen.

— — *Notice historique de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*, dressée en vue de l'Exposition nationale et régionale de 1896. Rouen.

— — *Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure.* Tome XXXVIII, 1er-4e cahiers, 1896 ; tome XXIX, 2e série, 1897, janvier-avril. Rouen, 1896.

SOMME. **Abbeville.** *Mémoires de la Société d'émulation.* Tome I, 1895 ; fasc. II-III, tome I. Abbeville, 1895-96.

— — *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville.* Année 1894, nos 3-4 ; année 1895, no 1. Abbeville.

— **Amiens.** *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* 1895, 2 fasc., nos 2-4 ; 1896, 1 fasc. Amiens.

TARN-ET-GARONNE. **Montauban.** *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.* 2e série, tome XI. Année 1895. Montauban, 1895.

VAUCLUSE. **Avignon.** *Commission météorologique du département de la Vaucluse.* Compte rendu pour l'année 1896. Avignon.

Digitized by Google

VOSGES. **Épinal.** *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* 72e année, 1896. Épinal-Paris, 1896.

— **Saint-Dié.** *Bulletin de la Société philomatique vosgienne.* 22e année, 1896-97. Saint-Dié, 1897.

VAR. **Toulon.** *Bulletin de l'Académie du Var.* Tome XVIII, nouvelle série, 1895. Toulon, 1895.

YONNE. **Auxerre.** *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles.* Année 1895. 49e vol. Auxerre-Paris, 1895.

HOLLANDE. **Haarlem.** *Tydschrift orgaan der Nederlandsche Maatschappy ter bevordering van Nijverheid.* Année 1897, janvier-juin. Haarlem, 1896-97.

— **Amsterdam.** *Wekelijhsche Courant de Nijverheid.* Nos 14-26. 13 fasc. in-4o. 1896 ; 4e année, 27-52, juillet-décembre 1896. 13 fascicules in-8o. Amsterdam.

NORVÈGE. **Christiania.** *Videnskabs-Selskabs forhandlinger för 1894.* 21 fasc. in-8o. Titres divers. *Forhandlinger för 1895.* 1 fasc. Christiania.

— — *Oversigt ovee Nidenskabs-Selbskabets Modes.* 1894. Christiania, 1894-95-96.

RUSSIE. **Saint-Pétersbourg.** *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* 5e série, tome XI, 1897, nos 1-3, janvier-mars. Broch. grand in-8o. Saint-Pétersbourg, 1897.

— — Publication russe. 1 brochure grand in-8o. Envoi de l'*Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* Saint-Pétersbourg.

SUÈDE. **Lund.** *Acta Universitatis Lundensis.* Tome XXXII. 1896. 2 vol. in-4o. Lund, 1896.

— **Stockholm.** *Königl Vitterhets Historie och antiquitels Akademiens Manadsblad.* 1892. 1 vol. in-8o. Stockholm, 1893-97.

Digitized by Google

— *Antiquarisk Tidskrift för Schverige*. 1 liv. in-8°. XV, I. Stockholm.

SUISSE. **Neuchatel.** *Bulletin de la Société neuchateloise de géographie*. Tome VIII. 1894-95. Neuchatel, 1895.

— **Zurich.** *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft etc. in Zürich*. LXI. Die Prämonstratenser-Abtei. Zurich, 1897.

## AMÉRIQUE

BRÉSIL. **Rio-de-Janeiro.** *Archives du Musée national de Rio-de-Janeiro*. Vol. VIII. Rio-de-Janeiro, 1892.

CALIFORNIE. **San Francisco.** *Proceedings of the California Academy of Sciences*. 2e série. Vol. V, part. I-II. San Francisco, 1895.

### ÉTATS-UNIS.

COLUMBIA. **Washington.** *Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian institution*. July 1894. Washington, 1896.

— — *Smithsonian Contributions to Knowledge*. Vol. XXX-XXXII. City of. Washington, 1895.

— *Smithsonian Contributions to Knowledge*. 1033-1034. Hodgkings ffund Argon a New Constituent of the Atmosphere, Lord Raigleigh and professor Williame Ramsay. City of Washington, 1896.

— — *Smithsonian Contributions to Knowledge*. 989. Hodking Fund-The composition of Expired Air and its Effects apon Animal Life-City of. Washington, 1895.

— — *Smithsonian Miscellaneous Collections hodkings ffund*. 1031. An index to The Genera and Species of the Foraminifera, Charles Dawies



Digitized by Google

Sherborn. Part. II non to Z. — 1035. Montain Observatories in America ad Europe. — 1037. Methods for the determination of Organie Matter in Air, David Hendricks Bergey. — 1038. Physical Tables. — 1039. Virgina Cartography. — 1071. Air and Life. — 1072. The Atmosphere in relations to Human Life an Health. — 1073. The Air of *Towns*, — 1073. Part. V, A Recalculation of the Atomie Weights. Washington, 1896-97.

— — *Englische sichtbare Sprache in zwölf Lektionen*, Alexander Melville Bell, Volta Bureau. Washington.

— — *U. S. Departement of Agriculture. North American Fauna.* Nos 10-12. S. Hart Merrian. Washington, 1896.

— — *U. S. Departement of Agriculture. Some Common Birds.* Washington, 1897.

— — *Annual report of the American historical Association of the Yead.* 1894. 1 vol. in-8o. Washington.

— — *Memoires of the national Academy of sciences.* Vol. VII. Washington, 1895.

— — *Sixteent annual Report of the United States Geological Survey to the Secretary interior.* 1893-95. 2e-4e part. Washington, 1895-96.

— — *Seveneth annual Report 1895-96.* Washington, 1895.

— — *Bulletin of the United States Geological Survey.* Nos 123-134. Washington, 1896.

— — *International Reports of Schools for the Deaf Made to the Volta Bureau.* December 1895. Circular of information. No 3. Washington D. C., 1896.

KANSAS. **Topeka.** *Transactions of the Kansas Academy of science.* Vol. XIV. 1893-94. Topeka, 1896.

Digitized by Google

MASSACHUSETTS. **Boston.** *Procedings of the American Academy of arts and sciences.* Nouvelle série. Vol. XXIII ; Whole Serie XXXI. Vol. XXXII. Nos 1-4, novembre-décembre 1896 ; no 3, janvier 1897. Boston, 1896.

— **Cambridge.** *Bulletin of the Museum of comparative Zoology at Haward College.* Vol. XXVIII. Nos 2-3, 1896, octobre-décembre. Cambridge.

— — *Annual Report of the Curator of the Museum of comparative Zoology.* 1895-96. Cambridge, 1896.

MICHIGAN. **Chicago.** *The journal of Geology.* Mai-juin 1896. Vol. IV, no 4. Chicago.

NEW-YORK. **New-York.** *University of the State of New-York.* 108 regents report. 1894. Albany, 1895.

— — *University of the State of New-York.* Examination Departement. 1894. Nos 2-3, 1895. Albany, 1895-96.

PENSYLVANIE. **Philadelphie.** *Procedings of the Academy of natural sciences.* 1896. Part. I-III. Philadelphia, 1896.

WISCONSIN. **Madison.** *Transactions of the Wisconsin Academy of sciences, arts and letters,* Volume X. 1894-95. Madison, 1895.

MEXIQUE. **Mexico.** *Annuario estadistico de la Republica mexicana.* 1894. Ano II. No 2. Mexico, 1895.

— — *Estadistico general.* Ano X. No 10. Mexico, 1896.

— — *Boletin mensual del Observatorio meteorologico central de Mexico.* Mes de deciembre 1896. 1 fasc., 1897. Mexico, 1897.

— — *Annuario del Observatorio astronomico de nacional de Tacubaya.* Ano 1896-97. Mexico.

Digitized by Google

SAN SALVADOR. **San Salvador.** *Observaciones meteorologicas Hechas en el Observatorio meteorologico y astronomico durante el mes de Enero de 1897.* San Salvador, 1897.

URUGUAY. **Montevideo.** *Annales del Museo nacional de Montevideo*, bublicados bajo la direccion de J. Arachavaleta. Montevideo, 1896.

## AFRIQUE

ALGÉRIE. **Alger.** *Revue africaine. Bulletin des travaux de la Société historique algérienne.* 40e année. Nos 220-223, 1er-4e trimestre 1896; 41e année. No 224, 1er trimestre 1897. Alger, 1896-97.

---

## III. — PUBLICATIONS OFFICIELLES

METZ. *Chambre de Commerce de Metz.* Compte rendu de ses travaux du 1er avril 1895 au 31 mars 1896. Metz, 1896.

Digitized by Google

# TABLEAU

DES

# MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Digitized by Google

## SIGNES ABRÉVIATIFS.

☆. Chevalier de la Légion d'honneur.
O. ☆. Officier — —
C. ☆. Commandeur — —
G. O. ☆. Grand officier — —
⛨. Médaille militaire.
✠. Chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre.
A. ✿. Officier d'Académie.
I. ✿. Officier de l'Instruction publique.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DU

# BUREAU DE L'ACADEMIE

DEPUIS 1819 JUSQU'A 1895.

*L'astérisque indique les membres vivants.*

| *Années* | *Présidents :* | *Secrétaires :* | *Secrét.-Arch. :* | *Trésoriers :* |
|---|---|---|---|---|
| — | MM. | MM. | MM. | MM. |
| 1819-20 | De Sarrazin. | Herpin. | .. | Saincère. |
| 1820 21 | Gorcy. | id. | .. | id. |
| 1821-22 | Bergery.(1). | id. | .. | Chaumas . |
| 1822-23 | Thiel. | id. | .. | Anspach. |
| 1823-24 | Poncelet. | Devilly. | .. | Dosquet. |
| 1824-25 | Serrulas. (2) | id. | Thiel. | Cailly. |
| 1825-26 | Bergery. | id. | Renault. | Anspach. |
| 1826-27 | Renault. | Bergery. | Bardin. | Woisard. |
| 1827-28 | Dosquet. | id. | Munier. | Chambille. |
| 1828-29 | Bardin. | id. | id. | id. |
| 1829-30 | B[on] Marchant | id. | id. | id. |
| 1830-31 | Chaumas. | Dosquet. | Renault. | Didion. |
| 1831-32 | Bergery.(3). | id. | id. | Bardin. |
| 1832-33 | Gosselin. | id. | id. | Munier. |
| 1833-34 | Bergery.(4). | Lasaulce. | Simon, V. | Le Masson. |
| 1834-35 | Le Masson(1) | De Saulcy F. | id. | Marchal. |
| 1835-36 | Bergère.(1). | Gosselin. | id. | id. |
| 1836-37 | Faivre. | Macherez. | id. | Munier. |
| 1837-38 | Le Masson(2) | Gosselin. | id. | id. |
| 1838-39 | Didion. | Desains. | id. | id. |
| 1839 40 | Culmann.(1) | Bégin. | id. | id. |
| 1840-41 | Lucy. | La Bastide. | id. | id. |
| 1841-42 | Mézières. | id. | id. | id. |
| 1842-43 | Culmann.(2) | Livet. | id. | id. |
| 1843-44 | Malherbe.(1) | id. | id. | id. |
| 1844-45 | Bergère.(2). | De St-Vincent. | N. | id. |
| 1845-46 | Simon, V.(1) | Blanc. | Clerx. | id. |
| 1846-47 | Michel, E.(1) | Robert. | id. | id. |
| 1847-48 | Malherbe.(2) | *Prost Aug. | id. | id. |
| 1848-49 | Michel, E.(2) | Boulangé. | id. | id. |
| 1849-50 | Malherbe.(3) | Faivre. | id. | id. |
| 1850-51 | Emy. | De Saulcy E. | id. | id. |
| 1851-52 | Langlois. | *Jacquot, E. | id. | id. |
| 1852-53 | Simon, V.(2) | Grellois. | id. | id. |
| 1853-54 | Malherbe.(4) | id. | id. | id. |
| 1854-55 | De Saulcy E.(1) | De Chastellux. | id. | id. |
| 1855-56 | *Jacquot, E. | Vincenot. | id. | Chabert. |
| 1856-57 | Woirhaye. | id. | id. | id. |

Digitized by Google

| *Années* — | *Présidents :* MM. | *Secrétaires :* MM. | *Secrét.-Arch. :* MM. | *Trésoriers :* MM. |
|---|---|---|---|---|
| 1857-58 | Susane. | **De Colombier.** | Clerx. | **Chabert.** |
| 1858-59 | Salmon. | **DuBouteiller.** | id. | id. |
| 1859 60 | Scoutetten. | id. | id. | id. |
| 1860-61 | G' Didion. | id. | id. | id. |
| 1861-62 | Leclerc. | Bouchotte. | id. | id. |
| 1862-63 | Mézières.(2) | id. | id. | id. |
| 1863-64 | De Gérando. | id. | id. | id. |
| 1864-65 | ***De Puymaigre.** | *Michel E. | id. | id. |
| 1865-66 | **De Bouteiller.** | Thilloy J. | *Marcus. | id. |
| 1866-67 | Raillard. | id. | id. | **De St-Martin.** |
| 1867-68 | Goulier. | id. | id. | id. |
| 1868-69 | *Michel, E. | Cailly. | id. | id. |
| 1869-70 | Grellois. | id. | id. | id. |
| 1870-71 | *Jacquot, A. | *Lejeune J. | id. | id. |
| 1871-72 | Virlet. | Abel. | id. | id. |
| 1872-73 | Maguin, H. | Lorrain. | id. | Fleck. |
| 1873-74 | *Fleck (1) | Taratte. | id. | Démoget. |
| 1874-75 | Orbain. | *Schuster. | id. | *Bellevoye. |
| 1875-76 | *Abel, Ch. | id. | id. | id. |
| 1876-77 | **DeSaulcy E.** (2) | id. | id. | id. |
| 1877-78 | Cailly, Ch. | *Bérard A. | id. | id. |
| 1878-79 | ***D' Winsback** (1) | id. | id. | id. |
| 1879-80 | Bezançon P. | id. | *Gandelet. | id. |
| 1880-81 | Fleck (2). | id. | Chartener. | id. |
| 1881-82 | *De Saulcy F. | id. | id. | id. |
| 1882-83 | Chartener. | id. | *Friren, A. | id. |
| 1883-84 | Fleck (3). | id. | id. | id. |
| 1884-85 | *Benoit, A. | id. | id. | id. |
| 1885-86 | ***D' Winsback** (2) | id. | id. | id. |
| 1886-87 | **A. de Lazarque.** | id. | id. | id. |
| 1887-88 | ***Jacquemin, R.** | *Ferrez, E. | id. | id. |
| 1888-89 | *Bérard, A. (1) | id. | id. | *Lametz. |
| 1889-90 | *Huber, E. | *Box, N. | id. | id. |
| 1890-91 | *Ferrez, Eug. | id. | id. | id. |
| 1891-92 | Fleck (4) | id. | id. | id. |
| 1892-93 | *Bérard. (2) | id. | id. | id. |
| 1893-94 | Vion H. | id. | id. | **id.** |
| 1894-95 | *Huber, E. (2) | id. | id. | id. |
| 1895-96 | *Greff. | id. | *De Tinseau. | id. |
| 1896-97 | *Winsback (3) | id. | id. | id. |

Digitized by Google

# TABLEAU

DES

# MEMBRES DE L'ACADÉMIE

**Bureau pour l'année 1896-1897.**

*Président d'honneur :* M. le PRÉSIDENT DE LA LORRAINE

*Président titulaire :* M. WINSBACK.
*Président honoraire :* M. E. GREFF (1).
*Vice-Président :* M. FERREZ.
*Secrétaire :* M. N. BOX.
*Secrétaire-Archiviste :* M. V. de TINSEAU.
*Trésorier :* M. E. LAMETZ.

**Conseil d'Administration pour l'année 1895-1896.**

*Membres de droit :* MM. les membres du Bureau.
*Membres élus en exécution de l'article 59 du règlement :* M. E. GREFF. M. R. JACQUEMIN.

*Agent :* M. Ch. PERRIN.

(1) Par suite de la démission de M. le docteur Winsback, M. Greff a repris les fonctions de Président titulaire au commencement de 1897.

Digitized by Google

# LISTE DES MEMBRES

## DES DIVERSES CLASSES DE L'ACADÉMIE

*A la date du 31 Mai 1896*

### Membres honoraires.

MM.

1896. BELLEVOYE (ADOLPHE), membre de la société entomologique de France, rue Talleyrand, à Reims (Marne). (*Agrégé-artiste* en 1858; *titulaire en* 1871; *Associé libre non résidant* en 1887.)

1896. CROVA (ANDRÉ), ✲, A. ✠, membre correspondant de l'Institut, Académie des sciences de Montpellier (Hérault) France. (*Associé libre non résidant* depuis 1864.)

1851. JACQUOT (E.), O. ✲, inspecteur général des mines en retraite; à la côte Montbron, par Jouy-en-Josias (Seine-et-Oise).

1863. MARCUS (ADOLPHE), ✲, ancien élève de l'École polytechnique; rue du Bac, 101, à Paris.

1863. MÉZIÈRES (ALFRED), O. ✲, A. ✠, membre de l'Institut (Académie française), professeur de littérature étrangère à la Sorbonne; boulevard St-Michel, 57, à Paris.

1894. MICHEL (ÉMILE), membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), peintre, avenue de l'Observatoire, 9, à Paris. (*Titulaire* depuis 1850.)

1843. PUYMAIGRE (le comte THÉODORE de), homme de lettres; rue de l'Université, 17, à Paris.

1894. WOLF (C.), astronome à l'Observatoire de Paris.

### Membres titulaires.

MM.

1885. AMBLARD (DÉSIRÉ), viticulteur, à Lorry-devant-le-Pont. (*Agrégé-cultivateur en* 1878.)

1879. BENOIT (ARTHUR), membre de plusieurs sociétés savantes, à Berthelming. (*Correspondant* en 1877).

Digitized by Google

1875. BÉRARD (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
1884. BOX (Nicolas), I. ✠, ancien principal du collége de Sarreguemines, à Thionville.
1896. COLON (Eugène-François), directeur de la société La Messine, place Saint-Louis, 12.
1879. FERREZ (Eugène), ancien principal clerc de notaire.
1874. FRIREN (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.
1888. GREFF (Fr.-Eug.), président de la Société de Prévoyance et de Secours mutuels.
1884. HUBER (Emile), ✠, ingénieur civil, à Sarreguemines. (*Correspondant* en 1870).
1877. JACQUEMIN (Remy), ✠, architecte, avenue Serpenoise.
1888. KUHN (l'abbé Hermann), curé de Guéblange (Gueblingen) (*Correspondant* en 1875).
1881. LAMAILLE, président du Comice agricole de Metz.
1877. LAMETZ, ingénieur civil, rue Sainte-Marie.
1868. LEJEUNE (Jules), avocat.
1878. MARCHAL (C.), ✠, docteur en médecine à Mondelange.
1887. MASSING (Camille), ingénieur civil, à Puttelange.
1875. MAURICE, géomètre, à Sainte-Ruffine.
1875. PANGE (le comte Maurice de), au château de Pange.
1891. PAULUS (l'abbé Et.-Eugène), curé de Moulins. (*Correspondant* en 1889).
1875. SAULCY (Félicien de), membre de la Société entomologique de France, rue Châtillon.
1888. SCHLINCKER (A), maître de forges à Creutzwald. (*Correspondant* en 1881).
1877. SIMON (Léon), A ✠, peintre, rue du Moyen-Pont. (*Agréé-Artiste* en 1873).
1888. TINSEAU (Valéry de), rue Jurue, 29.
1871. VIANSSON (Louis), ✠, ancien maire de Plappeville.
1853. VILLEROY (Ernest), directeur de la faïencerie, à Vaudrevange.
1896. WENDEL (Henri de), maître de forges, à Hayange (Lorr.).

Digitized by Google

**Associés-libres non résidants.**

MM.

1863. ALMERAS-LATOUR (le baron Louis-M.), O. ✲, conseiller honoraire à la Cour de cassation ; quai Saint-Michel, 23, à Paris.

1887. ANTOINE, (*Agrégé-cultivateur* en 1873 ; *titulaire* 1875).

1864. BABINET (Léon), O. ✲, A. ❖, lieutenant-colonel dans l'armée territoriale.

1896. BOUCHEZ (Armand-Maurice), ancien inspecteur des forêts.

1896. BOURGEAT (l'abbé), curé de Sainte-Ruffine.

1863. BOURGEOIS, ✲ I. ❖, inspecteur d'Académie à Beauvais.

1853. CHASTELLUX (de), ✲, ancien sous-préfet.

1881. COETLOSQUET (le baron Maurice du) ; à Rambervillers (Vosges).

1877. GANDELET (le comte Albert), camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, rue d'Alliance, 5, à Nancy.

1881. GARGAN (Charles de), au château de Preisch.

1873. GILBRIN, docteur en médecine, rue Chaplerue, 7, à Metz.

1855. GUEPRATTE (l'abbé Louis), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire, à Montigny-lès-Metz.

1878. GURY (Alphonse), ancien pharmacien ; 22, rue du Regard, à Paris.

1895. HAAS (Bernard-Aug.), docteur en médecine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle). (*Titulaire* depuis 1888.)

1864. HANRIOT (Charles), ✲, I. ❖, ancien inspecteur d'Académie ; à Troyes.

1864. JACQUET (Augustin), A. ❖, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée ; 88, rue Claude-Bernard, à Paris.

1896. LADOUCETTE (Etienne), place Vendôme, 8, à Paris.

1895. MARGUERIE (marquis de), à Saint-Epvre (Lorraine).

1858. MAUROUARD, O. ✲, inspecteur général des poudres et salpêtres, chef du service au ministère de la guerre, rue d'Argenson, 1, à Paris.

1885. PAQUET D'HAUTEROCHE (René) ; 34, rue de Vaugirard, à Paris.

1856. PETRE (Charles), A. ❖, statuaire, directeur de l'École régionale des beaux-arts à Bourges.

Digitized by Google

1868. RIOLACCI (J.-D.-P.), O. ✠, médecin-major de première classe au 11e régiment d'infanterie.

1851. STRATEN-PONTHOZ (le comte François van der); rue de la Loi, 13, à Bruxelles (1).

### Agrégés-Artistes.

MM.

1878. DUJARDIN (A.), sculpteur, à Metz.

1883. THIRIOT, professeur de musique, rue Mazelle 19, à Metz.

### Correspondants.

MM.

1886. ADAM (Lucien), ✠, président de chambre, à Rennes.

1889. ANCEL (Charles René), fabricant de produits chimiques, à Rosières-aux-Salines. (Meurthe-et-Moselle)

1896. BARDY, pharmacien honoraire, à Saint-Dié (Vosges).

1893. BARTHÉLEMY (François), secrétaire de l'Académie de Stanislas, 22, rue du Faubourg des trois Maisons, à Nancy.

1878. BERTRAND (l'abbé Louis), professeur au grand Séminaire de Bordeaux.

1896. BLEICHER membre de l'académie de Stanislas, à Nancy..

1878. BOGINO (Frèd.-Louis), statuaire; rue du Moulin-Vert, 59, à Plaisance-Paris (2).

1865. BONVALLOT (Éd.), ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 3, rue Cassette, à Paris.

1869. BONVARLET, ancien négociant, consul de Danemark ; à Dunkerque.

1882. BOSMANS (l'abbé J.), secrétaire-archiviste du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique).

1878. BUZY, professeur au lycée de Sens.

1893. CABÉ (Adolphe), ancien percepteur, propriétaire à Lemberg-Bitsch.

1887. CHASSIGNET, O. ✠, sous-intendant militaire en retraite, 18, rue de Boudonville, à Nancy.

(1) Décédé en 1899.

(2) Décédé en 1898.

Digitized by Google

1867. CHAUTARD (J.), I. ✤, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Lille, à Croissandeau (Calvados).
1886. CIZEL (l'abbé), professeur au collège de Lachapelle-sous-Rougemont (Haut-Rhin).
1873. CLÉRY (ADRIEN ROBINET de), ✲, ✪, 20, rue du Cloître N.-D., à Paris.
1870. COLIN (LÉON), C. ✲, I. ✤, médecin principal de première classe en retraite.
1883. COLLIGNON (Dr. René), médecin-major au 25e de ligne, 42, rue de la Paix, à Cherbourg (Manche).
1868. COLNET D'HUART (de), docteur ès-sciences, professeur de physique à l'athénée de Luxembourg, à Bertrange.
1879. DENY (EDOUARD), ingénieur civil, directeur de l'usine de Mertzwiller (Alsace).
1887. DESSENON, I. ✤, professeur de mathématiques au Lycée Saint-Louis, à Paris.
1893. FISTIÉ (CAMILLE-CH.-THÉOPOLTH), ancien inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, à Bar-le-Duc.
1866. FROMONT (AUGUSTE), homme de lettres, à Lille.
1893. FULCRAND (CHARLES), C. ✲, I. ✤, colonel du génie en retraite, propriétaire à Châtel Saint-Germain.
1880. GÉRARD (L.), conducteur des ponts et chaussées, au Hâvre.
1890. GENAY (PAUL), président du comice agricole de Lunéville, membre de la société nationale d'agriculture de France, à Bellevue, près Lunéville.
1881. GERMAIN (LÉON), secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy.
1894. GODIN (OSCAR), directeur-gérant de la société des mines de Sarre et Moselle, à Carling.
1885. GOY (PAUL DE), licencié-ès-sciences mathématiques, à Zédrevaux, par Rémilly (Lorraine).
1886. HANNAUX, ✲, artiste sculpteur, rue Bochard de Saron, 8, à Paris.
1895. JEANTY (EUGÈNE), négt à Sarreguemines (Lorraine).
1891. KNŒPFLER, chef de clinique à la faculté de médecine de Nancy.
1878. KRAUS (l'abbé), professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau.
1861. LACRETELLE (HENRI), homme de lettres; rue du Colisée, 19, à Paris.

Digitized by Google

1854. LARCHEY (Lorédan), conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal; 4, rue Thiers, à Aix (Bouches-du-Rhône).
1860. LE GENTIL, juge au tribunal civil d'Arras.
1864. LÉVY (Isaac), rabbin, à Bordeaux.
1895. LÉVY (l'abbé Joseph), curé à Lorentzen (Alsace).
1871. LUCAS (Charles), architecte.
1896. MARGOT (Charles), préparateur au cabinet de physique.
1873. MATHIEU (Auguste), sous-inspecteur des forêts.
1861. MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1894. MORCEL (Madame), propriétaire, à Vic (Lorraine)
1863. MOUGENOT (Léon), archéologue, à Malzéville près Nancy.
1888. PRÉAU (Ch.-Alex.-Germain), membre de diverses Sociétés d'Archéologie, 57, rue Rodier, à Paris.
1885. PRÉVOT (Ch.), ingénieur à Boussu, près Mons (Belgique).
1871. REVOIL (Henri), O. ☆, I. ✿, architecte diocésain et des monuments historiques, correspondant de l'Institut; à Nîmes.
1893. RICHARD D'ABONCOURT (Emmanuel de), ☆, chef d'escadron d'artillerie, à Douai.
1879. ROBERT (Ferdinand des), terrasse de la Pépinière, 1, à Nancy.
1887. SERRURE, directeur de la Revue numismatique, rue de Richelieu, 53, à Paris.
1866. STAAF (le colonel F.-N.), O. ☆, attaché militaire à la légation de S. M. le roi de Suède et de Norvège, place Wagram, 1 à Paris.
1878. THIRION (Maurice), docteur-ès-lettres, professeur d'histoire au lycée de Limoges (Haute-Vienne).
1894. VAN WERVECKE (Nicolas), professeur à l'Athénée, à Luxembourg.

V. de Tinseau.

Digitized by Google

Digitized by Google

# ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, etc.

## Avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses Publications.

*Les Sociétés correspondantes sont priées de considérer comme* accusé de réception *de leurs envois à l'Académie l'inscription à la liste ci-dessus, pages 135 à 154, des publications qu'elles lui ont envoyées.*

**Liste des Sociétés de divers pays avec lesquelles l'Académie se trouve en relation, à la date du 31 mai 1886.**

### EUROPE.

ALLEMAGNE (EMPIRE D') :

**Alsace-Lorraine,** *Colmar.* Société d'histoire naturelle de Colmar.
— *Metz.* Société d'histoire naturelle de Metz.
— — Comice agricole de Metz.
— — Verein für Erdkunde zu Metz.
— — Société d'Histoire et d'Archéologie.
— — Le *Lorrain.*
— — Le *Messin.*
— — Le *Courrier de Metz.*
— — Œuvre de la Cathédrale.
— *Mulhouse.* Société industrielle de Mulhouse.
— *Strasbourg.* Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
— — Club vosgien.

**Bavière,** *Munch.* Kœnigliche bayerische Akademie der Wissenschaften.

**Prusse,** *Brême.* Naturwissenschaftlichen Verein zu Bremen.
— *Gœrlitz.* Oberlautsitzische Gesellschaft der Wissenschaften.

**Saxe.** *Halle.* Kaiserlich-Leopold.-Carol.-Deutsche Akademie.



Digitized by Google

**Prusse.** *Kœnigsberg.* Kœnigliche physikalische-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg.
— *Trèves.* Gesellschaft für die nützlichen Forschungen zu Trier.
**Angleterre,** *Cambridge.* Cambridge philosophical Society.
— *Londres.* Zoological Society of London.
— *Manchester.* Literary and philosophical Society of Manchester.
**Autriche-Hongrie,** *Buda-Pesth.* Budapester Handels und Gewerbe Kammer.
— *Gratz.* Historische Verein für Steiermark.
— *Galicie.* Société historique de Léopold.
**Belgique,** *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.
— *Arlon.* Institut archéologique du Luxembourg.
— *Bruxelles.* Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Observatoire royal.
— — Société malacologique de Belgique.
— — Société d'archéologie de Belgique à Bruxelles.
— *Enghien.* Cercle archéologique d'Enghien.
— *Liége.* Institut archéologique liégeois.
— — Société de géologie de Belgique.
— — Société libre d'émulation de Liége.
— — Société royale des sciences de Liége.
— — Université de Liége.
— *Mons.* Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

FRANCE :

**Ain,** *Bourg.* Société d'émulation de l'Ain.
**Aisne,** *Laon.* Société académique de Laon.
— *Saint-Quentin.* Société académique de Saint-Quentin.
**Alpes-Maritimes,** *Nice.* Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.
**Aube,** *Troyes.* Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
**Aveyron,** *Rhodez.* Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
**Belfort** (Territoire de). Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

Digitized by Google

**Bouches-du-Rhône,** *Aix.* Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

— *Marseille.* Société de statistique de Marseille.

— — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

**Calvados,** *Caen.* Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— — Société des antiquaires de Normandie.

— — Société Linnéenne de Normandie.

**Charente-Inférieure,** *La Rochelle.* Société d'agriculture de La Rochelle.

— *Rochefort.* Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.

**Côte-d'Or,** *Dijon.* Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

**Doubs,** *Besançon.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

**Eure,** *Evreux.* Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

**Finistère,** *Brest.* Société académique de Brest.

**Gard,** *Nimes.* Académie de Nimes.

**Garonne (Haute-),** *Toulouse.* Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

— — Académie des jeux floraux.

— — Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— — Société archéologique du midi de la France.

— — Société d'agriculture de la Haute-Garonne, 20, rue Saint-Antoine-du-T.

— — Société de géographie, à Toulouse.

**Gironde,** *Bordeaux.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

— — Société Linnéenne de Bordeaux.

**Indre-et-Loire,** *Tours.* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

**Isère,** *Grenoble.* Académie Delphinale.

**Jura,** *Lons-le-Saulnier.* Société d'émulation du Jura.

**Landes,** *Dax.* Société de Borda.

**Loire,** *Saint-Etienne.* Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Digitized by Google

**Loire (Haute-)**, *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

**Loire-Inférieure**, *Nantes*. Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

— — Société des sciences naturelles de l'ouest.

**Loiret**, *Orléans*. Société d'archéologie de l'Orléanais.

**Loir-et-Cher**, *Blois*. Société des sciences et des lettres de la ville de Blois.

**Lozère**, *Mende*. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

**Maine-et-Loire**, *Angers*. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

— — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.

**Manche**, *Cherbourg*. Société des sciences naturelles de Cherbourg.

**Marne**, *Châlons*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

— *Reims*. Académie de Reims.

— *Vitry-le-François*. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

**Meurthe-et-Moselle**, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

— — Société centrale d'agriculture de Nancy.

— — Bibliothèque de la ville de Nancy.

— *Pont-à-Mousson*. Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

**Meuse**, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

— *Verdun*. Société philomatique de Verdun.

**Morbihan**, *Vannes*. Société philomatique du Morbihan.

**Nord**, *Cambrai*. Société d'émulation de Cambrai.

— *Douai*. Société d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.

— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

**Oise**, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

**Pas-de-Calais**, *Arras*. Académie des sciences, lettres et arts.

Digitized by Google

**Puy-de-Dôme,** *Clermont-Ferrand.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

**Pyrénées (Basses-),** *Pau.* Société des sciences, lettres et arts de Pau.

**Pyrénées-Orientales,** *Perpignan.* Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

**Rhône,** *Lyon.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

— — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

— — Société littéraire, historique et archéologique.

— — Société académique d'architecture de Lyon.

**Saône (Haute-),** *Vesoul.* Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

**Saône-et-Loire,** *Autun.* Société Éducnne des lettres, sciences et arts.

— *Chalon-sur-Saône.* Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

**Sarthe,** *Le Mans.* Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

**Seine,** *Paris.* Société des Antiquaires de France (au palais du Louvre).

— — Société nationale d'agriculture de France (18, rue de Bellechasse).

— — Société de géographie de Paris (184, boulevard Saint-Germain).

— — Société zoologique d'acclimatation (41, rue de Lille).

**Seine-et-Oise,** *Versailles.* Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

— — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

**Seine-Inférieure,** *Le Havre.* Société havraise d'études diverses.

— *Rouen.* Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

— — Société libre d'émulation, commerce et industrie de la Seine-Inférieure.

— — Société des amis des sciences naturelles de Rouen.

— — Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

**Sèvres (Deux-),** *Niort.* Société de statistique, sciences, belles-lettres et arts du département des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

**Somme,** *Abbeville.* Société d'émulation d'Abbeville.
— *Amiens.* Académie des sciences, lettres et arts.
— — Société des Antiquaires de Picardie.
**Var,** *Toulon.* Académie du Var.
**Vienne,** *Poitiers.* Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
**Vosges,** *Épinal.* Société d'émulation du département des Vosges.
— *Saint-Dié.* Société philomatique vosgienne.
**Yonne,** *Auxerre.* Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

---

**Hollande,** *Harlem.* Nederlandsche Maatschappij ter Bevordering van Nijverheid (Société néerlandaise pour le progrès de l'industrie).
**Luxembourg** (Grand-duché de), *Luxembourg.* Institut royal grand-ducal de Luxembourg.
— — Société de botanique de Luxembourg.
— — Cercle agricole et horticole du grand-duché de Luxembourg.
**Norvège,** *Christiania.* Kongeliche norske Fredericks universitet.
— — Observatoire de Christiania.
**Russie,** *Saint-Pétersbourg.* Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
— — Observatoire physique central de Russie.
— — Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.
**Suède,** *Lund.* Lunds universitet.
— *Stockholm.* Université.
— — Académie de Stockholm.
— *Upsala.* Société des lettres d'Upsala.
**Suisse,** *Zurich.* Antiquarischen Gesellschaft in Zurich.

## AFRIQUE.

**Algérie,** *Alger.* Société historique algérienne.
**Égypte,** *Le Caire.* Société khédivale de géographie du Caire.

---

Digitized by Google

## AMÉRIQUE.

**Antilles,** *Haïti.*
**Brésil,** *Rio-de-Janeiro.* Museu nacional do Rio-de-Janeiro.
**Californie,** *San-Francisco.* Academy of Sciences.
**Canada,** *Ottawa.* Institut Canadien-Français.

ÉTATS-UNIS :

**Columbia,** *Washington.* Agriculture Departement.
— — Coast Survey Office, U. S.
— — Interior Departement.
— — Patent Office.
— — Smithsonian Institution.
**Connecticut,** *Hartford.* Connecticut State agricultural Society.
— *New-Haven.* Academy of Sciences of Connecticut.
**Iowa,** *Davenport.* Davenport Academy of natural Sciences.
**Kansas,** *Topeka.* Academy of Kansas.
**Massachusetts,** *Boston.* American Academy of Arts and Sciences.
— *Cambridge.* Museum of comparative Zoölogy at Harvard College.
**Michigan,** *Détroit.* Agricultural Society of the Stat of Michigan
**Missouri,** *Saint-Louis.* Academy of Sciences of Saint-Louis.
**New-York,** *New-York.* University of the State of New-York.
**Ohio,** *Columbus.* Ohio State board of Agriculture.
**Pennsylvanie,** *Philadelphie.* Academy of natural Sciences.
**Wisconsin,** *Madison.* Wisconsin State agricultural Society.
**Mexique,** *México.* Observatorio Meteorologico-Magnetico Central de México.

## ASIE.

**Chine,** *Zi-Ka-Wei,* Observatoire magnétique et météorologique de Zi-Ka-Wei, près Chang-Hai.

V. DE TINSEAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## I. SÉANCE ANNUELLE


Pages

Bericht über die Arbeiten der Akademie während des Jahrgangs 1896-1897, von Herrn Box, Sekretär. . . . . 1

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1896-1897, par M. N. Box, secrétaire. . . . . 1

Rapport sur le concours des prix de vertu, par M. E. Colon, membre titulaire . . . 27

Rapport sur le concours d'histoire, par M. l'abbé Paulus, membre titulaire. . . 57

Les seigneurs de Saulny (1240-1789), par M. F. des Roberts, membre correspondant, lauréat. . . . . 61

Rapport sur le prix Herpin, par M. l'abbé Paulus, membre titulaire. . . . . 167

Notice archéologique sur Cherisey, par M. Auvray, lauréat . . . . . 173

Rapport sur le concours de médecine, par M. Box, membre titulaire. . . . . 183

Rapport sur le concours de philosophie, par M. Ferrez, membre titulaire . . . . . 195


Digitized by Google

Rapport sur le concours d'industrie locale, par M. Lametz, membre titulaire. . . . 207
Histoire de la meunerie lorraine, par M. Valentin Pelsy, lauréat. . . . . 211
Notice sur M. le docteur Louis-Eugène Marchal, par M. le docteur Haas, membre titulaire. . . . . 299
Notice sur M. Isaac Mayer, banquier, par M. E. Greff, membre titulaire . . . . . 305
Notice sur M. l'abbé Vion, curé de Bazoncourt, par M. E. Greff, membre titulaire. 307
Note additionnelle concernant M. Gabriel-Auguste Daubrée, membre honoraire de l'Académie de Metz, par M. N. Box, membre titulaire . . . . . 313
Récompenses décernées par l'Académie à la suite des concours de l'année 1896-1897. 319
Programmes des concours pour l'année 1897-1898. . . . . 321
Bureau de l'Académie pour l'année 1897-1898 . . . . . 317

## II. APPENDICE

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie pendant l'année 1896-1897 . . . . . 331
Tableau des membres de l'Académie . . . 349
Académies, sociétés, etc., avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses publications. . . . . 361

Metz, Imprimerie Lorraine, rue des Clercs, 14.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 073762187

Digitized by Google

Digitized by Google